

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-133088-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12
décembre 2023
D-2023/377**

Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

Excusés :

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Conventions pluriannuelles d'objectifs. Subventions. Autorisation. Signature

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conventions pluriannuelles d'objectifs

Conformément à la feuille de route de politique culturelle, il vous est proposé d'autoriser la signature de plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs :

Compagnie Opéra Pagã

- Convention pluriannuelle financière pour les années 2023, 2024 et 2025

Esprit de Corps / La Manufacture CDCN Nouvelle Aquitaine

- Convention pluripartite avec l'État Ministère de la Culture, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Gironde pour les années 2023 à 2026
- Convention d'application financière pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026

École Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine – ESTBA

- Convention pluripartite avec l'État Ministère de la Culture et la Région Nouvelle Aquitaine pour les années universitaire 2022-2023 à 2027-2028
- Convention d'application financière pour les années 2022, 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027

Subventions rattachées à l'exercice budgétaire 2023

Par délibération D-2023/116 du 4 avril 2023, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre de l'exercice en cours, une enveloppe de 5 090 000 € destinée au soutien de nos opérateurs culturels.

Il convient de désaffecter la subvention de 4 000 € votée dans le cadre du Conseil municipal du 7 novembre dernier (délibération D-2023/328) au bénéfice de l'association les Associés.

Il est par ailleurs proposé d'attribuer :

- Une subvention de 2 400 € au NVL/CRALEJ (Centre de ressource aquitain pour le livre d'enfance et de jeunesse) ;
- Une subvention de 14 000 € à l'association la Mécanique générale, nouveau porteur du projet d'exposition envisagé au sein de l'espace Saint Rémi ;
- Une aide exceptionnelle de 13 850 €, au titre du fonds énergie à l'association POLA, destinée à compenser une partie du surcoût lié à la forte augmentation du poste fluide constatée.

Subventions rattachées à l'exercice budgétaire 2024

Dans le cadre du Budget Primitif élaboré pour l'exercice 2024, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver une enveloppe de 5 404 000 € destinée au soutien de nos opérateurs culturels.

Pour mémoire, plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs ont déjà été signées qui vont impacter cette enveloppe et qui concernent les associations suivantes :

- Zebra 3 – 30 000 € – Délibération D-2022/307 du 4 octobre 2022
- Institut Français – 25 000 € – Délibération D-2022/353 du 23 décembre 2022
- Cie Bivouac – 15 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023
- Cie la Boîte à sel – 10 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023
- Cie Jeanne Simone – 10 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023
- Cie La Coma – 18 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023
- Cie Hors Série – 18 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023
- Cie Rêvolution – 27 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023
- Garage moderne – 10 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023

- ADMAA/Allez les filles – 50 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023
- Groupe Éclats – 20 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023
- ASIL Banzaï Lab – 16 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023
- L'Orangeade – 15 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023
- École de cirque de Bordeaux – 50 000 € – Délibération D-2023/222 du 11 juillet 2023
- Bordeaux Rock – 27 000 € – Délibération D-2023/328 du 7 novembre 2023

Ainsi que les trois conventions visées en première partie de ce rapport et dont les conventions sont jointes à la présente délibération :

- Opéra Pagai – 25 000 €
- École Supérieure de Théâtre de Bordeaux / ESTBA – 125 000 €
- Esprit de corps / Manufacture Atlantique CDCN – 250 000 €

L'ensemble de ces conventions pluriannuelles représentant un montant total de 741 000 €

Par ailleurs, en amont de la ventilation définitive des subventions aux structures qui ont déposé une demande de subvention, il est proposé d'attribuer un acompte sur la subvention dont le montant définitif sera soumis au prochain Conseil municipal à quatre lieux ne disposant pas encore de CPO mais pour lesquels les charges fixes sont importantes :

- TnBA – Théâtre national Bordeaux Aquitaine – 700 000 €
- Glob Théâtre – 125 000 €
- Parallèles Attitudes Diffusion / Rock School Barbey – 125 000 €
- Théâtre du Pont Tournant – 25 000 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer les conventions pluriannuelles d'objectif ainsi que les conventions d'application financière qui s'y rattachent ;
- Attribuer les subventions susmentionnées qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2023, rubrique 30 – nature 65748
- Attribuer les subventions susmentionnées qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2024, rubrique 30 – nature 65748 et nature 65742 ainsi qu'à signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION OPERA PAGAI

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES
ANNÉES 2023-2024-2025

LES SOUSSIGNÉS

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/..... du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023 reçue en Préfecture le

.....

ci-après dénommée « la Ville »

d'une part,

Et

L'**Association Opéra Pagai**, dont le siège social se situe 105 Rue Francin 33800 Bordeaux représentée par son Président Monsieur Jean Marc LIEVIN dûment mandaté sur décision du conseil d'administration en date du 05/01/2004, et réélu le 10/05/2023

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association : « Rechercher, créer, produire et diffuser des spectacles vivants et encourager les initiatives artistiques et culturelles » conforme à son objet statutaire : Rechercher, créer, produire et diffuser des spectacles vivants et encourager les initiatives artistiques et culturelles.

Considérant les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

Considérant que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

Considérant que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

Considérant que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

Considérant que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association Opéra Pagai, figurant en annexe 1;

Considérant l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

Considérant la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

Considérant l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

Considérant le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

Considérant que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

Considérant le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association Cie Opéra Pagai participe de cette politique ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION

Description des objectifs généraux et des actions proposées par l'Association

L'écriture artistique contextuelle fait partie de l'histoire d'Opéra Pagai. Depuis plus de vingt ans, pour des propositions hors-normes telles que les "Aventures de Proximités" ou les "Entreprises de Détournement", nous pratiquons l'immersion sur les territoires. En nous inspirant de leurs enjeux sociaux, culturels ou humains, nous inventons des récits qui immiscent la fiction dans la réalité, et qui, pour un temps, amènent l'imaginaire dans le quotidien d'une population.

Nous poursuivons nos recherches et nos créations en partenariat avec les réseaux professionnels (scènes nationales, centres dramatiques nationaux, centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, agences régionales et départementales, office national de diffusion artistique).

La nature des projets nous amène à rencontrer et à coopérer avec d'autres acteurs des territoires, dans d'autres secteurs que ceux de la culture, comme l'environnement, les métiers de la mer, l'agriculture, l'éducation, les sciences sociales... C'est par cette transversalité de coopérations, où se mêlent partages de savoirs et de savoirs-faires que nos projets artistiques s'enrichissent et prennent vie.

En fonction des projets, des besoins qu'ils nécessitent, nous collaborons avec des complices qui sont comédien.ne.s, musicien.ne.s, acrobates, scénographes, vidéastes, photographes, paysagistes, régisseurs... Tout ce que nous réalisons n'est possible qu'avec l'ensemble de ces forces vives, indispensables à la création.

Nous poursuivons également le développement d'un espace coopératif, La Plateforme, dans une logique de compagnonnage avec certaines équipes du territoire qui portent un projet artistique singulier et avec lesquelles nous partageons des moyens et un regard complice.

Ainsi, nous continuons notamment le développement du projet de création protéiforme "Le Grenome de l'Estuaire, projet situé à la pointe de Grave, dont le rayonnement et l'attractivité vont se déployer dans les prochaines années.

Par ailleurs, nous explorerons d'autres territoires, péri-urbains, à l'échelle nationale pour y inventer et y faire vivre des Aventures de proximité.

Nous transformerons les théâtres en Cité Merveilleuse avec la complicité et la participation active des équipes qui y travaillent au quotidien.

Nous proposerons une vision éthologique décalée de l'espèce humaine avec la recréation de Safari Intime dans différents quartiers de villes.

Nous continuerons à cultiver notre jardin secret à Saint-Médard-en-Jalles avec l'équipe de la scène nationale et la communauté des semeuses et semeurs...

Opéra Pagai poursuit ses recherches et ses créations, avec toujours le souhait de poétiser les villes par la création d'utopies éphémères. En détournant l'architecture, en introduisant du rêve dans la réalité, en modifiant les paysages quotidiens des habitants, interroger notre vivre ensemble, nos manières d'habiter un territoire, de le partager.

Le Grenome de l'Estuaire – création 2023 – 2024 -2025

Avec la Scène nationale Carré-Colonnes de Saint-Médard-en-Jalles & Blanquefort

Un projet de territoire au long cours « Art et Nature » qui se déroule de la Pointe du Médoc jusqu'à Bordeaux, en lien étroit avec l'Estuaire et le fleuve.

Les écritures de projets antérieurs d'Opéra Pagai sur la Garonne pour la Maison sur l'Eau (2011) ou sur les Jalles du Sud-Médoc pour Far Ouest (2013-2017) nous ont permis d'approfondir notre connaissance de ses rives et de rencontrer nombre de personnes vivant de près ou de loin sous son influence.

Après des années d'expériences éphémères, nous rêvons maintenant d'un récit à grande échelle, qui prend le temps de se raconter sur un bassin plus vaste. Nous imaginons une histoire qui fait patrimoine imaginaire commun et qui est le support d'une œuvre protéiforme et pérenne pour contribuer au rayonnement des arts et des cultures et à la sensibilisation des enjeux environnementaux et sociétaux.

Les Aventures de Proximité - création 2024 -2025

2025 - Scène nationale du Sud Aquitain, Bayonne

2025 – Festival International des Arts de Bordeaux Métropole - FAB

Avec ce projet, dans la logique de notre travail d'exploration théâtrale des territoires, nous mettrons en place de nouveaux protocoles d'approche créative des zones péri-urbaine et « rurale ».

Un parcours spectacle à l'échelle d'une commune, avec des situations et des dialogues théâtraux écrits à partir des paroles des habitants, proposant plusieurs points de vue qui questionnent la transition écologique et sociétale. Cette épopée théâtrale accorde au lien social et à la vie en commun une place centrale.

La Cité Merveilleuse - création 2024

2024 – Capitale française de la Culture – Pays de Montbéliard Agglomération

2025-2026 - Théâtre du Rond-Point Paris- Direction L. de Magalhaes et S. Ricordel

Il s'agit d'investir un théâtre de fond en comble et de le transformer en cité utopique, et d'y faire vivre un modèle de société qui renouvelle nos façons de consommer, de travailler, de produire, et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux contemporains.

Un spectacle intégrant une centaine de participants composés de professionnels, volontaires-amateurs et salariés-habitants du lieu qui favorise diverses formes et formations artistiques contemporaines et le croisement d'une multitude d'esthétiques.

Safari Intime – recréation 2023 - 2024 -2025

2023 - Scène nationale du Sud Aquitain, Bayonne

2023 – *La Passerelle, Scène nationale de Saint-Brieuc*
2024 – *Printemps Carougeois, Carouge (CH)*
2024 – *Théâtre L’Avant-Scène / Festival Coup de Chauffe – Cognac*
2024 – *Le Parvis – Scène nationale de Tarbes*
2025 - *Le Méta, Centre dramatique de Poitiers*
2025 – *Théâtre 71, Scène nationale de Malakoff*

Spectacle hors norme, impliquant à chaque fois plus de 30 comédiens professionnels et autant de volontaires-amateurs de 7 à 77 ans, qui doit se réinventer à chaque nouvelle ville. Ce spectacle encourage la participation de tous à la vie artistique et culturelle par la rencontre avec des artistes et des professionnels de la culture, une pratique artistique et un accès aux lieux culturels de sa commune, ainsi qu’un rapport direct à l’œuvre nécessitant une forte confrontation des idées et d’adaptation de l’écriture aux singularités de chaque territoire.

LA PLATEFORME - Accompagnement et soutien d’artistes bordelais.e.s

Une des spécificités d’Opéra Pagaï est « La Plateforme », espace coopératif, forme d’accompagnement, d’aide et de soutien à certaines compagnies artistiques du territoire avec lesquelles des liens se sont tissés au fil des années et dont les esthétiques, les choix et les intentions sont proches des nôtres (Collectif La Flambée, Lionel Ienco, Anne-Cécile Paredes/O.L.A, Laure Terrier/Cie Jeanne Simone, La Grosse Situation).

Les objectifs sont d’apporter des moyens humains et matériels pour permettre le développement aux compagnies artistiques ; d’accompagner à la fois la conception, l’écriture et la mise en scène des créations ; d’accompagner la structuration et le développement des jeunes compagnies ; de mettre à disposition les moyens matériels existants d’Opéra Pagaï (administratifs, techniques, véhicules, locaux).

ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES

2.1. Mises à disposition des moyens financiers

Afin d’accompagner l’Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d’un montant annuel de :

25 000 €

Le règlement de la subvention annuelle s’effectuera de la façon suivante :

- Dans le cas où le budget de la Ville est adopté avant le début de l’exercice budgétaire de référence : versement unique mis en œuvre dès l’ouverture du budget
- Dans le cas où le budget de la Ville est adopté après le début de l’exercice budgétaire de référence :
 - o Acompte de 75 % mis en œuvre dès l’ouverture de l’exercice budgétaire
 - o Solde dès le vote du budget

Le versement des subventions sera effectué sur le compte de l’Association dont les références bancaires sont : TITULAIRE DU COMPTE L’OPERA PAGAI

ETABLISSEMENT	GUICHET	N°COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION
20041	01001	2208193D022	02	BORDEAUX CENTRE FINANCIER

IBAN - Identifiant international de compte FR5120041010012208193D02202 BIC PSSTFRPPBOR

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l’association.

A titre d’information, pour l’année 2022, l’Association n’a pas bénéficié de différentes aides en nature de la Ville dont la valorisation s’est élevée à 0 euros.

2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...);
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association s'engage en outre à :

- **Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble des projets** : l'Association Cie **Opéra Pagai** veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de **développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes**, à lutter contre les stéréotypes et discriminations, **dans la gestion, la coordination et la programmation des projets** auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») et de **développer une action territoriale (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...)** ;
- Garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et faciliter la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitants à l'inclusivité de tous les publics ; en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap, dans le respect des droits culturels des personnes ;
- **Assurer la visibilité et la diffusion du travail de création de la Cie Opéra Pagai, sur le territoire et au-delà, que ce soit dans l'espace public et dans le réseau des lieux de diffusion ;**
- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire (économique, social, culturel...), en développant de nouvelles coopérations**, avec la mise en place de partenariats originaux et innovants (visant la co-construction de projets culturels, la mutualisation des compétences et des coopérations durables) avec les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville, le tissu associatif, les opérateurs socio-culturels, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux du territoire ;
- **Inviter à de nouvelles formes de rencontres**, en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous.

2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville

Cette subvention est non révisable à la hausse. Cependant, si la conjoncture économique nationale venait accroître de manière significative ses charges de fonctionnement, l'Association peut demander que la

subvention soit augmentée à hauteur du taux de l'inflation. Toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

2.5 Traitement des résultats

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

2.6 Conditions d'utilisation de la subvention

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION

3.1 Engagements réciproques

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

3.2 Instances

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

Un comité technique *a minima* semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE

4.1 Justificatifs

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

4.2 Autres engagements

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

4.3 Contrôles exercés par la Ville

À la signature de la convention, l'Association fournit un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention

en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE

La présente convention est conclue pour les années :

2023, 2024 et 2025

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

ARTICLE 11 – RENOUELEMENT – RÉVISION – RÉILIATION

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

La présente convention sera révisée à son terme sur la base des bilans produits au cours des trois années.

ARTICLE 12 – ANNEXES

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'Association, au siège social 105 rue Francin, 33800 Bordeaux

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Jean-Marc Liévin

Président

Annexe 1

Description du projet et calendrier prévisionnel d'actions 2023 / 2024 / 2025

Opéra Pagaï poursuivra ses recherches et ses créations, Avec toujours le souhait de poétiser les villes par la création d'utopies éphémères. En détournant l'architecture, en introduisant du rêve dans la réalité, en modifiant les paysages quotidiens des habitants, interroger notre vivre ensemble, nos manières d'habiter un territoire, de le partager.

Tour à tour ou en même temps, nos propositions artistiques d'ampleur, nos dispositifs de mise en scène du territoire viennent questionner nos usages de l'espace public en mettant dans la même perspective, intime, social et politique.

Au travers de son projet artistique, Opéra Pagaï s'engage à mettre en œuvre les principes des droits culturels, à veiller à l'insertion professionnelle du plus grand nombre et à poursuivre le développement de la coopération dans le champ de la création artistique.

Au cours des prochaines années, Opéra Pagaï s'engage également à poursuivre la mise en œuvre commencée en 2022 des cinq engagements du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du Ministère de la Culture du 25 novembre 2021 :

- Être en conformité avec les obligations du code du travail en matière de santé, de sécurité et de harcèlement moral ;
- Créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
- Parfaire la formation reçue en 2022 des personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS ;
- Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS.

Nos prochaines créations in-situ, s'inscrivent dans cette démarche et cet engagement. Certaines sont déjà commencées, puisque chaque édition implique de multiples temps de recherche, de repérage de parcours, de rencontres de partenaires professionnels, locaux, et de publics volontaires.

Le Grenome de l'Estuaire – création 2023 –2024-2025

La Scène nationale Carré-Colonnes de Saint-Médard-en-Jalles Blanquefort ; Pointe du Médoc

Les Aventures de Proximité - création 2024 -2025

2025 - Scène nationale du Sud Aquitain, Bayonne

2025 – Festival International des Arts de Bordeaux Métropole – FAB

La Cité Merveilleuse - création 2025

2024 – Capitale française de la Culture – Pays de Montbéliard

2025/2026 - Théâtre du Rond-Point, Paris- Dir L. de Magalhaes et S. Ricordel

Safari Intime – récréation 2023-2024 -2025

2023 - Scène nationale du Sud Aquitain, Bayonne

2023 – La Passerelle, Scène nationale de Saint-Brieuc

2024 – Printemps Carougeois, Carouge (CH)

2024 – Théâtre L'Avant-Scène/Festival Coup de Chauffe - Cognac

2024 – Le Parvis Scène nationale de Tarbes

2025 - Le Méta, Centre dramatique de Poitiers

2025 – Théâtre 71, scène nationale de Malakoff

« Le Grenome de l'Estuaire » création 2023 – 2024 -2025

Le Grenome de l'Estuaire est une fable écologique qui se raconte dans l'ici et maintenant du Médoc.

Cette histoire interroge notre rapport au sauvage : le Grenome est une bête, un animal, une créature étrangère. Repoussant et attachant, pathétique et merveilleux à la fois, il est un autre nous-même mais il vit dans un ailleurs. Cet ailleurs, c'est notre paysage quotidien, c'est un ailleurs de proximité. Le Grenome de l'Estuaire souffre quand le fleuve est maltraité, il revit quand la nature reprend ses droits.

À travers lui nous révélons son environnement, son cadre de vie, notre cadre de vie. Nous mettons en scène l'Estuaire et le Nord-Médoc dans ses dimensions géographique, historique, patrimoniale, culturelle et biologique. Raconter la vie sauvage du Grenome, c'est raconter le contexte du territoire médocain et ses enjeux. Avec ce récit nous amenons un vent d'imaginaire qui ramène au réel, le met en perspective, qui oblige à le regarder, à le décrypter.

Un projet en deux temps :

Temps 1 · Raconter la légende à la population médocaine sur dix communes avec :

1. Enquête dans l'espace public, biais fictionnel du GRAVE-Groupe de recherche autour de la vie dans l'estuaire ;
2. Les conférences théâtralisées ;
3. Les sorties nature d'avril à octobre accompagnés d'un (vrai) naturaliste ;
4. Le film documentaire, dont le tournage a débuté en juillet 2021 ;
5. Une bande-dessinée conçue et réalisée en collaboration avec un dessinateur.

Temps 2 · Des propositions artistiques pérennes dans le paysage :

1. Un Centre d'Étude et de Recherche Fabuleux, un musée-centre de recherche pérenne dans un bâtiment d'une des communes ;
2. Les Chemins du Grenome, des sentiers découverte à pied ou en vélo, le promeneur muni d'une
3. carte découvrira des spécimens grandeur nature mis en scène dans les différents paysages et situations de sa vie quotidienne.
4. Des Belvédères, points de vue sur le territoire : un Géant érigé tel une sentinelle, un Refuge-poste d'observation et d'autres petits belvédères.

Equipe artistique, distribution : Cyril Jaubert, écriture et mise en scène ; Cyrielle Bloy assistante à la mise en scène ; Philippe Ruffini, directeur de production/technique ; Hannah Daugreilh, Camille Mansir, Marion Casenave, scénographie ; Benoît Chesnel, musique ; Anouk Guerbert, Félix Henrion, réalisateurs vidéo. Comédiens : Cyrielle Bloy, Lucie Chabaudie, Laurine Clochard, Lionel Disez, Anouk Guerbert, Félix Henrion, Lionel Ienco, Jean-Noël Obert

Calendrier :

2023 -24 -25 : Centre d'Etude de Recherche Fictionnel, Le Verdon sur Mer

2024-25 : Parcours découverte et musée, Pointe du Médoc

2025 : Ouverture de La Piste du Grenome, des premiers belvédères et postes observatoires

Partenaires : Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine ; Conseil Départemental de la Gironde ; Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine ; Carré-Colonnes – Scène conventionnée intérêt national art et création ; Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde ; Conseil Départemental de la Charente Maritime ; Conservatoire du Littoral ; Communauté de Communes Médoc-Atlantique.

« Les Aventures de Proximité » création 2023 et 2025 de « spectacles-parcours » in situ.

« Ma ville est une terre d'aventures... ».

A l'heure où la planète est totalement cartographiée, où il n'y a plus de terres lointaines à découvrir, il nous reste encore à explorer les mondes inconnus que nous traversons tous les jours :

Avec ce projet, dans la logique de notre travail d'exploration théâtrale des territoires (d'exploration urbaine), nous allons remettre en application notre protocole d'approche sensible des zones péri-urbaines déjà expérimenté avec Far Ouest à Saint-Médard-en-Jalles en 2013 et 2017.

Nous sommes attirés par les recoins des villes, les confins des agglomérations. Là où l'urbanisation à recouvert grossièrement la campagne, là où coulent des rivières cachées derrière des hypermarchés, là où il reste encore une exploitation agricole au milieu des zones pavillonnaires, là où derrière les murs uniformes et les éclairages insipides palpitent une multitude de parcours de vie étonnants. Qu'ils soient merveilleux ou tragiques, ils sont toujours passionnants, vibrants d'humanité et révélateurs de notre époque... Pour saisir ces contrastes, pénétrer ces différents univers, il nous faut emmener le public avec nous, le désorienter sans le perdre, l'inclure dans notre histoire... Nous souhaitons le rendre actif et mobile tout en le laissant spectateur d'un « docu-fiction » grandeur nature...

Combiner locomotion et émotion

Il s'agit de créer des spectacles à vivre à l'échelle d'une commune. De créer des formes nocturnes de 3h ou les spectateurs, par groupes de 20 ou 30, sont invités à vivre une aventure, une dérive à travers le territoire, à être les personnages centraux de surprenantes épopées théâtrales...

De centre-ville en no man's land, par les chemins vicinaux ou à travers les zones industrielles, de riches propriétés en résidences fatiguées, notre histoire se met en scène dans des lieux symptomatiques de la réalité quotidienne de ces territoires.

Les spectateurs vont de rencontres en rencontres, de situations inattendues, de moments intimes en chevauchées ébouriffantes, par les grands axes maintes fois empruntés ou des contre-allées inconnues. Désorientés mais jamais perdus... les spectateurs se déplacent à l'intérieur de « l'intrigue » par différents moyens. En transports en commun ou à bicyclette, en tracteur ou en bus, à pied, en voiture, et pourquoi pas en canoë ou en bateau, chaque déplacement est mis en scène et fait partie intrinsèque de l'écriture dramaturgique. Ils sont aussi une manière d'éprouver physiquement le territoire, de l'aborder selon différents points de vue, à différentes vitesses.

Même si évidemment, nous ne connaissons pas le contenu de nos « Aventures de Proximité », puisque nous n'avons pas commencé le travail de repérage, Pour immerger le spectateur dans la fiction, le traitement théâtral sera très naturaliste et l'écriture directement trempée dans le réel. Un groupe de spectateurs perdus, dérive dans la nuit, d'espace en espace. Leur recherche d'un spectacle introuvable est le vrai moteur dramaturgique général. Leur arrivée incongrue dans des lieux crée à chaque fois des situations théâtrales inattendues.

Une urgence de départ permet de sortir des rails, et des hasards bienvenus guident le public de rebondissement en rebondissement. La nuit tombée, propice à la proximité, à l'écoute, mais aussi à la peur et à la naissance de tous les fantasmes, pourrait nous inciter à mêler à la plus pure vraisemblance des

moments plus décalés, à utiliser un mode onirique pour révéler sous l'angle de l'imaginaire les réalités du territoire...

Chacune de ces « aventures » est unique dans le sens où elle se nourrit totalement du contexte, s'appuie sur la géographie, se met en scène in situ, directement sur les lieux de vie, de travail, de loisirs des habitants, s'écrit avec les enjeux sociaux et culturels propres du territoire qu'elle explore... Ces créations, nécessitent plusieurs périodes préalables : ***Dénicher dans l'anodin, le singulier et l'universel...***

En premier, nous menons un travail de documentation à partir de toutes les sources possibles (lectures, visionnage de reportage, écoute d'interview radio, etc.). Et en parallèle, nous appliquons un protocole des repérages sensibles mais exhaustifs :

Errer nous aussi, d'abord. Découvrir les lieux. Rencontrer et écouter ses usagers ou ses habitants, saisir ou comprendre les enjeux humains, sociaux, culturels. Demander l'autorisation aux ayants droit de mettre en scène ces lieux dans notre fiction.

Ensuite le travail d'écriture consiste à la fois :

D'abord sur la question du parcours physique, il nous faut rebattre les cartes du territoire en termes de circulation, de flux. Et, pour envisager nos grandes traversées, nous devons mettre à l'étude les moyens de locomotion potentiels, leur coût, leur viabilité logistique, leur possibilité en termes de perception du paysage, leurs règles de sécurité, la richesse de leur univers, culturel et humain, etc. Pour aboutir à définir un parcours cohérent géographiquement et dramaturgiquement.

A écrire des situations et des dialogues théâtraux à partir des paroles des habitants avec l'objectif de faire vivre aux spectateurs les émotions que nous avons nous même ressenties dans le travail exploratoire. Sans oublier de faire passer les informations et les réflexions entendues, de manière à proposer différents points de vue qui répondent à la question : qu'est-ce qu'habiter ce territoire ?

Ensuite viendront les répétitions. Elles se dérouleront in situ évidemment. Elles peuvent mobiliser une équipe de quinze comédiens pour 120 à 150 spectateurs par soirée. Des habitants volontaires pourraient être sollicités pour jouer leur propre rôle dans nos fictions.

Plusieurs expériences passées nous guideront dans cette démarche. En 2008, lorsque nous avons donné un stage de 3 semaines à de jeunes metteurs en scène en formation avec la FAI AR (Formation aux arts de la rue) à Capdenac- Gare en Aveyron en s'appuyant sur la structure « Derrière Le Hublot ». Avec ces 12 apprentis nous avons travaillé sur le concept de « road-movies théâtraux », aventure automobile dans la ville entière... En 2010 avec « Des rives, la nuit » sur une invitation de Pronomades en Haute-Garonne, nous avons inventé une nuit pour faire dériver les spectateurs dans une mise en scène à l'échelle d'une vallée entière, de bourgs en villages, de ferme en hameaux...

Cyril Jaubert, écriture et mise en scène ; Cyrielle Bloy, Lucie Chabaudie, Lionel Ienco co-mise en scène. Philippe Ruffini, direction de production et direction technique. Célestine Fisse et Marik Wagner médiation-coordination ; Comédiens et techniciens : Sophie Agussol, Pauline Blais, Cyrielle Bloy, Stanislas Bonnin, Marion Casenave, Sophie Cathelot, Lucie Chabaudie, Benoît Chesnel, Bénédicte Chevallereau, Laurine Clochard, Paul Courilleau, Hannah Daugeilh, Lionel Disez, Jocelyn Gallardo, Héléne Godet, Guillaume Grisel, Félix Henrion, Lionel Ienco, Cyril Jaubert, Plume Jaubert, Barbara Joly, Sylvie Lalaude, Jean-Marc Liévin, Muriel Liévin, Sébastien Manach, Camille Mansir, Pascal Marquais, Jean-Noël Obert, Yoann Ramos, , Philippe Ruffini, Thomas Skrobek, Marik Wagner

Calendrier de travail :

Équipe de résidence : Cyril Jaubert, Philippe Ruffini, Marion Casenave, Lucie Chabaudie, Célestine Fisse, Marik Wagner. Pour chaque lieu 12 journées d'écriture in-situ, adaptation et mise en scène
Puis 4 journées de répétitions pour 20 artistes

Représentations :

2025 – Festival International des Arts de Bordeaux Métropole

2025 - Scène nationale du Sud Aquitain, Bayonne

« La Cité Merveilleuse » création in-situ 2024 et 2025

Il y a cinquante ans, la ville mettait au monde un théâtre, cette année, le théâtre accouche d'une ville. Une cité radieuse, entre fiction et réalité, une utopie de proximité. Nouvelle vie pour le théâtre. En quelques mois, le bâtiment est en train de muter, réaménagement de fond en comble. Transformation. En plus des activités existantes, une autre vie se met en place. Sur le toit, dans les sous-sols, on s'affaire, on brasse, on sème, on récolte, on construit... Et depuis quelques semaines, des gens commencent discrètement à vivre dans le bâtiment...

Nous racontons l'histoire d'une cinquantaine de familles du quartier ou de la ville, qui ont convaincu la direction du théâtre de leur laisser les clés du bâtiment pour y tenter une expérience singulière de vie en société de la Cité Merveilleuse, en accord avec l'équipe décident d'organiser des journées portes ouvertes pour montrer et raconter leur vie quotidienne aux visiteurs.

La Cité Merveilleuse propose de découvrir ou redécouvrir le théâtre grâce à un parcours inédit et de le donner à voir en utilisant les points de vue et les perspectives qu'offrent l'architecture du bâtiment. Le théâtre est transformé, mais il n'est pas caché, nous nous servons de toutes les possibilités techniques du lieu.

"Nous transformons le bâtiment. Mais la Cité Merveilleuse reste un théâtre. Le théâtre de nos vies, de nos histoires quotidiennes, de nos conversations, de nos gestes anodins... Un espace pour pratiquer notre art : l'art de vivre. » — NABIL 63 ANS

Lors de « Journées portes ouvertes » le public est invité à visiter ce lieu inédit, le théâtre Cité Merveilleuse. Visite libre de notre ville hors du commun, par les couloirs et les escaliers, de la cave au grenier, à la découverte de ses paysages intérieurs, à la rencontre de ses habitants, de ses recoins intimes et spectaculaires.

Participants :

Conception, écriture et mise en scène : Cyril Jaubert

Collaboration direction d'acteurs : Cyrielle Bloy, Lucie Chabaudie, Bénédicte Chevallereau, Lionel Disez, Lionel Ienco, Marik Wagner Production et direction technique : Philippe Ruffini, Construction : Benoît Chesnel ; Décors et accessoires : Cyrielle Bloy, Marion Casenave, Hannah Daugreilh, Camille Mansir - Régie : Cyrielle Bloy, Stanislas Bonnin, Paul Courilleau, Benoit Chesnel, Sébastien Manach, Pascal Marquais, Yoann Ramos

Artistes (comédiens et musiciens) : Sophie Agussol, Cyrielle Bloy, Marion Casenave, Lucie Chabaudie, Bénédicte Chevallereau, Laurine Clochard, Paul Courilleau, Benoit Chesnel, Lionel Disez, Guillaume Grisel, Yoann Ramos, Thomas Skrobek, Jocelyn Gallardo, Pauline Blais, Lionel Ienco, Cyril Jaubert, Plume Jaubert, Sylvie Lalaude, Hélène Godet, Félix Henrion, Jean-Noël Obert, Jean-Marc Liévin, Muriel Liévin, Gilles Gervais, Barbara Joly, Jérôme Ducourneau

Avec la complicité et la participation active des salariés du théâtre et leurs partenaires.

Calendrier de travail :

Équipe de résidence : Cyril Jaubert, Philippe Ruffini, Marion Casenave, Lucie Chabaudie, Célestine Fisse, Marik Wagner. Pour chaque lieu 12 journées d'écriture in-situ, adaptation et mise en scène
Puis 7 journées de préparations scénographiques et montage pour une équipe de 7 personnes ;
5 journées de répétitions dirigées par 4 artistes pour 30 artistes professionnels et 30 volontaires

Représentations :

2024 – Capitale française de la Culture – Pays de Montbéliard

« Safari Intime »

Ce spectacle hors norme, qui implique à chaque fois plus de 60 comédiens professionnels et amateurs, nécessite plusieurs périodes de travail préalables à sa mise en place (choix des rues, contact avec les habitants, réécriture, répétitions). C'est un chantier en récréation permanente puisque chaque Safari Intime est unique. Il doit se réinventer à chaque nouvelle ville, nécessitant une forte confrontation des idées et d'adaptation de l'écriture aux singularités de chaque territoire.

« Une excursion étonnante au cœur du patrimoine humain de la ville ». Dans le cadre de la Journée Nationale de l'Intime, l'Observatoire des Comportements Humains organise une soirée "portes et fenêtres ouvertes" dans votre ville. Ce "Safari" éthologique vous permettra de découvrir et d'observer l'être humain en liberté dans son milieu naturel, à travers un parcours instructif et surprenant...

A travers un parcours conçu pour les ruelles de la ville chaque spectateur est invité à découvrir, par les fenêtres et les portes ouvertes, des scènes de la vie privée jouées par des comédiens à l'intérieur même des maisons prêtées par les habitants. Le spectateur se retrouve en situation de voyeur de l'intimité des autres, d'un ordinaire rendu extraordinaire parce que donné à voir.

Equipe artistique, distribution :

Cyril Jaubert, écriture et mise en scène ; Cyrielle Bloy, assistante à la mise en scène. Comédiens : Sophie Agussol, Pauline Blais, Marion Casenave, Sophie Cathelot, Benoît Chesnel, Lucie Chabaudie, Bénédicte Chevallereau, Laurine Clochard, Hannah Daugreilh, Lionel Disez, Eva Gadiou, Hélène Godet, Guillaume Grisel, Félix Henrion, Lionel Ienco, Cyril Jaubert, Sylvie Lalaude, Jean-Marc Liévin, Camille Mansir, Amélie Reynes, Philippe Ruffini, Jean-Noël Obert, Marik Wagner.

Calendrier de travail :

Équipe de résidence : Cyril Jaubert, Philippe Ruffini, Marion Casenave, Lucie Chabaudie, Célestine Fisse, Marik Wagner. Pour chaque lieu 12 journées d'écriture in-situ, adaptation et mise en scène
Puis 3 journées de préparations scénographiques et montage pour une équipe de 4 personnes ;
5 journées de répétitions dirigées par 4 artistes pour 25 artistes professionnels et 30 volontaires

Représentations :

- 2023 - Scène nationale du Sud Aquitain, Bayonne
- 2023 – La Passerelle, Scène nationale de Saint-Brieuc
- 2024 – Printemps Carougeois, Carouge (CH)
- 2024 – Théâtre L'Avant-Scène/Festival Coup de Chauffe - Cognac
- 2024 – Le Parvis Scène nationale de Tarbes
- 2025 - Le Méta, Centre Dramatique de Poitiers
- 2025 – Théâtre 71, scène nationale de Malakoff

LA PLATEFORME - Accompagnement et soutien d'artistes bordelais

Une des spécificités d'Opéra Pagaï que nous allons poursuivre durant ces trois prochaines années est « La Plateforme », espace coopératif, forme d'accompagnement, d'aide et de soutien à certaines compagnies artistiques avec lesquelles des liens se sont tissés au fil des années et dont les esthétiques, les choix et les intentions sont proches des nôtres (La Grosse Situation, Anne-Cécile Paredes/O.L.A, Lionel Ienco/Cie Bougrellas, Laure Terrier/Cie Jeanne Simone, Collectif La Flambée)

Les objectifs sont d'apporter des moyens humains et matériels pour permettre le développement aux compagnies artistiques ; d'accompagner à la fois la conception, l'écriture et la mise en scène des créations ; d'accompagner la structuration et le développement des jeunes compagnies ; de mettre à disposition les moyens matériels existants d'Opéra Pagaï (administratifs, techniques, véhicules, locaux). Pour les trois prochaines années 2023-24-25, notre « Plateforme soutiendra :

- Collectif La Flambée : cette jeune équipe, dont les comédiennes et comédiens sont sortis d'un master de mise en scène de l'Université de Bordeaux Montaigne depuis quelques années, participent à certaines créations d'Opéra Pagaï. Ce collectif s'engage dans un nouveau projet de création « Les Cailloux ». « La Plateforme » l'accompagnera pour soutenir la création et aider à la structuration de ce collectif en devenir, notamment pour une aide à la création, des conseils en production, en administration en technique, un regard porté artistique porté sur le projet de création.

- Lionel Ienco, auteur, metteur-en-scène : pour son projet artistique pour le CHU de Bordeaux « Adelphité » ayant pour thème le vivre ensemble de personnes, qui partagent volontairement ou non l'espace hospitalier. Le soutien prendra la forme d'une « production déléguée » : la partie artistique est assurée par Lionel Ienco auquel nous accordons notre confiance. La partie production qui consiste à organiser les moyens financiers, techniques et humains notamment celle d'employeur vis-à-vis du plateau artistique, revient à Opéra Pagaï.

- La Grosse Situation – Bordeaux : toujours abritée à titre gracieux depuis novembre 2017 dans nos locaux du 6 rue Rabanis, avec accès à nos outils et moyens de fonctionnement.

Nous répondrons présent aux sollicitations des partenaires ou des structures qui nous solliciteront pour des formations, de la médiation, de la transmission, comme nous l'avons fait depuis les débuts de la compagnie, et prendrons en charge toutes missions d'actions culturelles liées à nos projets.

FORMATION - TRANSMISSION – MEDIATION

Dans la démarche artistique développée par Opéra Pagaï depuis de nombreuses années, les actions d'éducation artistique et culturelle sont intimement liées aux projets de création. Elles font partie intégrante de chaque étape du processus de création, prenant des formes différentes en fonction de la nature des collaborations qui peuvent se tisser avec les partenaires culturels et les rencontres avec les habitants, les associations, les établissements scolaires et universitaires...

Formation comédiens volontaires "Safari Intime" 32 heures pour 30 personnes, tout public

Atelier théâtre "Savoir Être" 16 heures pour 12 à 15 étudiants Institut supérieur de mode de Bordeaux

Atelier théâtre "Consommer autrement" pour 25 étudiants – Lycée Agricole Blanquefort

Formation comédiens volontaires "Cité Merveilleuse" 16 heures pour 50 personnes, tout public

Formation comédiens volontaires "Aventures de Proximité" 32 heures pour 15 personnes, tout public

Annexe 2

Indicateurs d'évaluation des actions réalisées

Indicateurs qualitatifs

1/ Les objectifs en lien avec les Créations :

- Produire des créations et spectacles qui s'inscrivent dans les objectifs de politique culturelle de la ville ainsi que dans la politique du Ministère de la Culture
- Couvrir le programme d'action défini pour les trois années et réajusté chaque année : comprenant les résidences de création, les réseaux de production et de diffusion de ses spectacles, et les compagnonnages artistiques, les représentations.
- Favoriser la poursuite de démarches de recherche, de temps de recherche d'écriture et de création lors de compagnonnages et de partenariats artistiques
- En matière de diffusion, rayonnement à l'échelle du pays et une présence sur le territoire de la ville d'implantation, de la métropole, et le département, la région.

2/ Les objectifs en lien avec les Publics :

- Conforter l'accès des créations au plus large public
- Développer l'éducation artistique et culturelle à travers les projets : sensibilisation, ateliers en milieu scolaire, formations, transmissions d'expériences
- Réalisation des engagements spécifiques auprès de partenaires d'accueil, vers les participants-amateurs : sensibilisation, ateliers en milieu scolaire, formations et intégrations de participants volontaires aux spectacles.

Ces indicateurs qualitatifs participeront pleinement de l'exercice d'autoévaluation des actions de la Cie. A noter que ces indicateurs se réinventent à chaque nouveau projet, nouvelle diffusion, dans un rapport contextuel avec le territoire et ses habitants, les participants et le public.

Indicateurs quantitatifs

1/ Les objectifs en lien avec les Créations :

- Nombre de créations
- Nombre de résidences
- Nombre d'actions/de représentations
- Nombre de compagnonnages et de partenariats

2/ Les objectifs en lien avec les Publics :

- Nombre de spectateurs, participants, de personnes prenant part aux créations
- Nombre de formations, d'ateliers et de participants volontaires

Opéra Pagà // Budget prévisionnel 2023-2024-2025

CHARGES / DEPENSES (en euros)				PRODUITS / RECETTES (en euros)			
	Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025		Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025
60 - Achats	13 400	59 248	69 331	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	183 983	230 384	278 816
Achats d'études et de prestations de service				Billeteries			
Achats stockés de matières et fournitures	9 000	54 848	64 131	Marchandises	169 512	220 474	268 221
Achats non stockables (eau, énergie)	2 200	2 200	2 400	Prestations de services			
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000	1 000	1 500	Produits des activités annexes	14 471	9 910	10 595
Fournitures administratives	500	500	500	Parrainage			
Autres fournitures	700	700	800	73 - Dotations et produits de tarification			
				74 - Subventions d'exploitation[2]	225 285	317 000	369 000
				Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs	33 597	19 040	21 200	Culture DRAC Nouvelle Aquitaine - Conventonnement	140 000	140 000	140 000
Sous traitance générale	1 600	1 600	1 800	Région Nouvelle Aquitaine Fonctionnement	35 000	35 000	35 000
Locations mobilières et immobilières	25 032	11 300	11 600	Région Nouvelle Aquitaine Appel projet Culture		45 000	45 000
Entretien et réparation	1 500	1 500	2 000	Tourisme			
Assurances	2 365	2 200	2 200	Département Gironde Fonctionnement	10 000	20 000	20 000
Documentation	800	800	800	Département Gironde Culture et Environnement		5 000	5 000
Divers	2 300	1 640	2 800	Bordeaux Métropole			
				Ville de Bordeaux (préciser les directions)	25 000	25 000	25 000
				Direction de la Culture			
62 - Autres services extérieurs	34 440	72 809	70 009				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7 500	7 500	7 700	Autre(s) commune(s) (précisez)			
Publicité, publications	1 000	1 000	1 500	Communauté de Communes Médoc Atlantique	3 285	35 000	87 000
Déplacements, missions et réceptions	22 590	60 609	57 109				
Frais postaux et de télécommunication	2 550	2 900	2 900	Organismes sociaux			
Services bancaires	600	600	600				
Divers	200	200	200				
63 - Impôts et taxes	-	-	-	Fonds européens			
Impôts et taxes sur rémunérations				Emplois aidés			
Autres impôts et taxes				Autres (précisez) : fonds à trouver			
64 - Charges de personnel	341 906	440 837	497 806				
Rémunérations du personnel	228 618	276 946	315 190	Aides privées Mécénat, valorisation apport en industrie	12 000	12 000	12 000
Charges sociales	113 288	163 891	182 616	75 - Autres produits de gestion courante			
Autres charges de personnel				Cotisations			
				Dons manuels			
65 - Autres charges de gestion courante				Mécénats			
				Abandons de frais de bénévoles			
				Autres			
66 - Charges Financières				76 - Produits financiers	650	650	650
67 - Charges exceptionnelles	115 000	17 000		77 - Produits exceptionnels	137 525	50 000	
Fonds dédiés subventions "Le Grenone de l'Estuaire" pour 2024	75 000	17 000		Reprises de Fonds dédiés subventions Drac et Département	75 000	50 000	
Retour de produits constatés d'avance coproduction annulée	40 000			Produits constatés d'avance coproductions versées en 22	62 525		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	9 000	9 000	10 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions			
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	100	100	120	79 - Transfert de charges (Fonpeps et apprentissage)	16 660	20 000	20 000
				Autofinancement le cas échéant			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	547 443	618 034	668 466	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	547 443	618 034	668 466

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2023 – 2024 – 2025 - 2026

Association Esprit de Corps
La Manufacture CDCN Bordeaux Nouvelle-Aquitaine
Centre de développement chorégraphique national

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2023 – 2024 – 2025 - 2026

Entre D'une part,

L'État - Ministère de la culture, représenté par Monsieur Etienne Guyot, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet du département de la Gironde,

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain Rousset, Président du Conseil régional, désigné dans la présente convention sous le terme la Région,

Le Département de la Gironde, représenté par Monsieur Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil Départemental de la Gironde, agissant en exécution de la délibération n°2023.XXX.CP de la commission permanente en date du 13 novembre 2023,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic, dûment habilité par la délibération en date du 12 décembre 2023,

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »,

Et

D'autre part,

L'association Esprit de Corps, représentée par Madame Cathy Lajus, Présidente, Forme juridique : association loi 1901

Siège social : 226 boulevard Albert 1^{er} 33800 Bordeaux

SIRET : 420 089 567 00044 Code APE : 9001Z

Code APE : 9001Z

Désigné sous le terme « le bénéficiaire »,

VU la convention de l'Unesco relative à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, ratifiée par la France le 5 juillet 2006 ;

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, notamment son article 103 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-4, L4221-1 et L4211-1, VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-

321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU l'article 1 du décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 10 mai 2017 et l'arrêté du 25 janvier 2018 relatifs à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label «centre de développement chorégraphique national » ;

VU la circulaire du Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant d'octobre 1998 qui redéfinit les responsabilités de service public dans le spectacle vivant tant au niveau de l'État que des organismes subventionnés;

VU les circulaires signées entre les ministres de l'éducation nationale et de la culture, du 3 mai 2013 et du 10 mai 2017, relatives au développement d'une politique ambitieuse et partagée en matière d'éducation artistique et culturelle, qui requiert la mobilisation de tous les acteurs culturels ;

VU la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république (loi n° 2013- 595 du 8 juillet 2013) intégrant l'éducation artistique et culturelle comme obligatoire ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du ministère de la Culture du 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

VU les programmes n° 131 et n° 361 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture) de la mission Culture ;

VU le programme 131 et 361 de la mission de la culture ;

PRÉAMBULE

Les structures labellisées «CDCN» contribuent au développement de la création chorégraphique, de sa diversité et de son renouveau et favorisent sa rencontre avec les publics. Elles organisent la présence de la danse sur leur territoire d'implantation par la mise en place de résidences d'équipes chorégraphiques et développent une action artistique et culturelle permettant la vulgarisation et la transmission de la culture chorégraphique.

Elles développent des mesures d'accompagnement à la structuration professionnelle du secteur chorégraphique, notamment dans le domaine de la formation professionnelle.

Les structures labellisées «CDCN» développent des actions en réseau, qui contribuent au soutien d'artistes en production et en diffusion, à l'accompagnement des équipes et développent des complémentarités avec tous les opérateurs agissant dans le domaine chorégraphique et plus largement, des autres arts.

Elles élaborent ensemble des outils pédagogiques partagés, supports pour la transmission de la culture chorégraphique avec notamment des partenaires de l'Éducation Nationale.

Elles s'inscrivent dans des dynamiques locales aussi bien dans des réseaux nationaux et internationaux et développent une réflexion collective sur la structuration du milieu chorégraphique.

Dans la mise en œuvre de l'ensemble de leurs engagements, les structures labellisées « CDCN » portent une attention particulière à l'application effective des principes de :

- diversité tant au travers des œuvres produites ou présentées au public que des artistes accompagnés par la structure et des autres métiers artistiques ou techniques,
- parité entre les femmes et les hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.

Considérant les orientations de la politique de l'État relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet d'intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire, la DRAC reconnaît le rôle majeur des structures labellisées « CDCN » et les accompagne dans leur développement.

Considérant la politique culturelle en faveur de la danse conduite par la Région Nouvelle-Aquitaine :

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine déploie une politique culturelle en faveur des expressions artistiques dans toutes leurs diversités, inscrite dans le cadre général de sa politique culturelle visant à développer les industries culturelles, créatives et numériques, contribuer à rendre l'offre artistique et culturelle accessible à tous, valoriser le patrimoine culturel régional, favoriser la diversité de la création artistique professionnelle, accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle et structurer une politique publique concertée en faveur des langues régionales.

Considérant que la Région s'est engagée à agir pour la réduction de la fragilité des territoires, fixant deux objectifs prioritaires : soutenir et développer les atouts des territoires, et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables.

Considérant qu'en application de la Feuille de route Néo terra et du Règlement d'intervention dédié au Spectacle vivant, la Région veille à l'engagement des opérateurs culturels en termes d'alimentation et de mobilité durables des publics.

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine marque son attachement au respect des droits culturels des personnes, reconnaissant notamment l'égalité des différentes pratiques artistiques et culturelles et le droit de chacun à bénéficier de ressources favorisant l'exercice de pratiques artistiques et culturelles qui ont sa préférence.

Considérant à ce titre que la Région est attachée au projet artistique et culturel du CDCN La Manufacture construit autour de la danse sous toutes ses formes, travaillant le lien de celle-ci avec les autres esthétiques dans un esprit de pluridisciplinarité, orienté vers le repérage, l'émergence et l'accompagnement des artistes, et cherchant à diversifier ses publics notamment au travers d'actions de sensibilisation et de médiation.

Ainsi, la Région porte une attention particulière aux engagements du CDCN La Manufacture dans les domaines suivants :

- le soutien aux équipes artistiques installées sur le territoire régional : en structuration, en création et en diffusion, notamment par des accueils en résidences de création rémunérées, des apports en coproduction et /ou des pré-achats ;
- l'établissement de coopérations fortes et de partenariats dynamiques avec les autres structures de diffusion du spectacle vivant, à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine tant au sud qu'au nord du territoire, en lien entre autres avec l'OARA ;
- La prise en compte, au sens des droits culturels, de l'ensemble des personnes en veillant à la mise en œuvre d'actions inclusives ;
- La prise en compte, dans le cadre de l'action culturelle, des publics prioritaires aux yeux de la Région (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes des missions locales et en formation professionnelle, etc.) ;
- le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte des enjeux spécifiques liés au secteur culturel, notamment du point de vue du salariat et de l'équité des moyens de production;
- La feuille de route Néo Terra dédiée à la transition écologique et énergétique en Nouvelle-Aquitaine.

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique ;

Considérant la politique culturelle en faveur de la danse conduite par le Conseil départemental de la Gironde,

Considérant l'inscription de la politique culturelle du Département dans le cadre des chefs de filât des solidarités humaines et territoriales, d'autonomie et de développement social.

Considérant que la politique culturelle de la collectivité s'inscrit pleinement dans sa stratégie de résilience territoriale, en faveur de la transition écologique et de la transformation des modèles de production et de diffusion par ce prisme.

Considérant que la politique culturelle du Conseil départemental de la Gironde se décline autour de quatre orientations : l'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles, le soutien à la vie artistique et culturelle des territoires, la lecture et les coopérations numériques, les patrimoines culturels.

Considérant que le Département de la Gironde déploie son soutien aux équipes artistiques et aux opérateurs culturels du territoire girondin via la Direction de la Culture et de la Citoyenneté d'une part, et son agence culturelle l'iddac d'autre part, en lien avec les Directions du Département.

Considérant que la Manufacture-CDCN et son programme d'action participent des orientations départementales pour le territoire, les professionnels et les populations, le Département de la Gironde soutient l'action de l'association dans les domaines suivants :

- soutien à la création et à la diffusion dans un principe de diversité culturelle, de pluridisciplinarité et d'attention au territoire départemental,
- soutien à l'émergence et à l'inclusion des artistes. Dans une logique d'accompagnement des équipes chorégraphiques locales à la structuration et à la professionnalisation, ce soutien doit également permettre leur sensibilisation aux enjeux environnementaux touchant le secteur de la danse, ses publics et son économie ;
- respect de l'égalité femmes-hommes ;
- développement des pratiques artistiques visant à renforcer les liens entre amateurs et artistes professionnels ;
- médiation et sensibilisation à l'attention des personnes en fragilité sociale, des publics scolaires dans le cadre des schémas et priorités de l'institution départementale.

Considérant que le projet artistique et culturel présenté par La Manufacture - Centre de Développement Chorégraphique National participe de cette politique ;

Considérant la politique culturelle de la ville de Bordeaux

Considérant les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

Considérant que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

Considérant que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

Considérant que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association ESPRIT DE CORPS, figurant en annexe 1;

Considérant l'engagement en faveur du soutien et à l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artistes, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elles soient locales, régionales ou nationales ;

Considérant la volonté de la Ville de Bordeaux de promouvoir et d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes, que ce soit dans la gestion, la coordination et la programmation des projets ou dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

Considérant l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

Considérant le projet axé sur le développement de la diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

Considérant que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

Considérant le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire, d'une coopération forte avec les acteurs et actrices du territoire (économique, social, culturel...) et l'action territoriale menée au travers des actions pédagogiques ou des projets hors les murs ;

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association ESPRIT DE CORPS s'engage en outre à :

- Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble de ses projets : l'Association ESPRIT DE CORPS veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes, de lutter contre les stéréotypes et les discriminations, dans la gestion, la coordination et la programmation des projets auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») et à développer une action culturelle territoriale (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...) ;
- Garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et faciliter la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitant.es dans un souci d'inclusivité de tous les publics ; en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap, dans le respect des droits culturels des personnes ;
- Affirmer un soutien multiforme aux équipes artistiques, notamment émergentes et locales, dans le processus de création et d'accompagnement grâce notamment à l'accueil en résidence.
- Travailler en partenariat avec d'autres structures ou compagnies en contribuant à la structuration et à la professionnalisation des équipes artistiques émergentes, à l'accompagnement des artistes professionnel.les grâce à la mise en réseau avec les structures professionnelles du territoire
- Mettre en œuvre une tarification tenant compte de la sociologie des personnes
- Inviter à de nouvelles formes de rencontres, en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous, avec une attention particulière pour la jeunesse.

Considérant que le projet artistique et culturel présenté par La Manufacture - Centre de Développement Chorégraphique National participe de cette politique ;

Considérant que le projet artistique et culturel de l'association «Esprit de corps» pour la période 2023-2026 figurant en annexe 1, est conforme à son objet statutaire et porté par son directeur Stephan Lauret,

Considérant à ce titre que l'association Esprit de corps bénéficie du label « CDCN »,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel correspondant au label « CDCN » à laquelle s'engage le bénéficiaire, à son initiative et sous sa responsabilité, et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables.

Elle fixe :

- la mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

Les partenaires publics contribuent financièrement à la réalisation du programme d'actions artistiques et culturelles. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de la signature des présents.

ARTICLE 3 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Au titre du label « CDCN » le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le programme suivant et défini ci-après (cahier des missions et des charges des CDCN prescrit l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label «Centre de développement chorégraphique national») comportant les obligations de service public destinées à permettre la réalisation d'un service d'intérêt général par une mise en œuvre à la fois prenant en compte le processus de démocratisation à l'art et par l'art, dans le respect des droits culturels, de la diversité des expressions culturelles, de l'égalité femme-homme, de la lutte contre toutes formes de discriminations, *etc.*

Depuis le 14 juin 2017, date de l'installation à la Manufacture, l'équipe du CDCN a développer un projet adapté au service d'une nouvelle dynamique pour la danse, avec une attention particulière pour les écritures pluridisciplinaires.

En avril 2019 la Manufacture a opéré un rapprochement partiel d'activité avec une structure Rochelaise à l'invitation des collectivités locales et de l'État constituant ainsi une antenne complémentaire pour le développement de résidences de recherches ou laboratoires et de projets d'éducation artistique et culturel au bénéfice des publics locaux.

Après une auto-évaluation partagée avec l'ensemble des partenaires de l'automne à l'hiver 2022, le CDCN s'engage grâce cette nouvelle convention à consolider l'ensemble des axes développés lors de ces quatre dernières années, avec une attention renforcée sur les questions sociétales.

Les trois axes prioritaires restent identiques :

1. Donner une énergie nouvelle à la création chorégraphique sur le territoire de Bordeaux, sa métropole, le Département de la Gironde et sur la Région Nouvelle-Aquitaine en :
 - offrant aux danseurs et chorégraphes un lieu identifié, vivant et stimulant qui leur permette, d'être accompagnés dans le cadre de la production et de la diffusion
 - portant une ligne artistique affirmée pour une programmation danse, ouverte et partagée par les artistes, les publics, les professionnels et les professionnelles
 - valorisant l'émergence et les nouvelles écritures chorégraphiques
 - assurant le soutien nécessaire à la jeune création en lien avec les réseaux nationaux
2. Engager des projets y compris de dimension nationale, pour contribuer à l'émancipation de la personne et au développement des publics pour la danse avec pour fondement l'éducation artistique et culturelle (EAC), en direction des populations de la ville de Bordeaux et sa métropole, le département de la Gironde ainsi que dans la Région Nouvelle-Aquitaine.

- être un lieu ouvert aux publics et aux citoyens, en proposant des ateliers de pratique, en travaillant en lien étroit avec le champ scolaire, les structures d'animation et de loisirs locales et de quartier, en ouvrant le lieu sur des temps différents (week-end, etc.)
 - proposer une offre de formation régulière et complémentaire à l'offre des structures référencées sur Bordeaux (artistes, professionnelles et professionnels de l'éducation et de la culture).
 - être un lieu ressource pour les enseignants et les enseignantes, les artistes, les chercheurs, en produisant des outils, et en déployant ses savoir-faire sur le territoire élargi de la Nouvelle-Aquitaine.
3. Se saisir de l'histoire pluridisciplinaire du lieu et du travail réalisé depuis des années auprès des publics, ouverte aux créateurs de formes hybrides et transdisciplinaires en accordant une attention particulière :
- Les nouvelles écritures pluridisciplinaires, notamment théâtrales
 - aux jeunes créateurs du territoire qui portent ces expressions par le biais de la diffusion et de la coproduction en s'inspirant des modes d'accompagnement développés par l'équipe du CDCN dans le secteur chorégraphique.

Le projet de la Manufacture CDCN se compose en trois axes intimement liés : le soutien à la création artistique et la diffusion de la danse, la relation avec les publics et les personnes et le soutien à la pluridisciplinarité. Sa mise en œuvre par l'équipe du CDCN et à travers la saison de la Manufacture, est pensée dans une articulation toujours renouvelée liant la production, la diffusion et la médiation des œuvres tout en prenant en compte les nouveaux rapports aux publics et aux personnes liés à la notion de droits culturels qui en découlent.

Au sujet de la dimension territoriale, le projet mené à La Rochelle et sur le territoire de la Charente-Maritime gardera son format expérimental avec les composantes déjà présentes depuis avril 2019 c'est-à-dire : l'accueil en résidence, la recherche, la diffusion en partenariat, avec un travail adapté sur les différents publics.

Enfin la perspective des travaux de rénovation de l'intégralité du bâtiment à Bordeaux permettra à l'équipe du CDCN de travailler dans un fonctionnement apaisé et de prendre en compte pleinement les enjeux liés aux questions écologiques et climatiques avec l'objectif de mettre en œuvre un projet :

- dans un espace fonctionnel et techniquement sécurisé
- avec une jauge augmentée et accueillante
- avec deux studios accessibles et adaptés à la pratique de la danse conforme aux normes ERP
- pleinement adapté aux attentes des artistes en création

Ces transformations pourront ainsi permettre à ce nouveau lieu d'accueillir :

- un nombre plus important d'artistes en résidence
- des personnes, des amateurs autour de multiples projets d'EAC, de formation, et de découverte
- des activités en simultané ; projets EAC, résidences, projets amateurs
- une diffusion accentuée afin de répondre aux enjeux du secteur

Le rétroplanning des travaux de rénovation du bâtiment est le suivant :

- réception des candidatures des groupements (entreprises/architectes) : début juillet 2023
- analyse des candidatures, des offres, phase de négociations : août 2023 à mai 2024
- attribution du marché par la CAO : juin 2024
- notification et engagement du marché : juillet 2024
- dépôt du PC : août 2024
- début d'exécution des travaux : avril 2025
- livraison de l'opération et levée de réserves : juin 2026

Pour pallier l'absence d'équipement le CDCN développera son activité artistique et culturelle sur les territoires en lien avec ses partenaires principaux (la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la ville de Bordeaux et sa métropole, le département de la Gironde et la région Nouvelle-Aquitaine). Le CDCN devra prendre en compte l'impact de deux déménagements et aménagements afin de permettre à son équipe de développer son activité dans les meilleures conditions possibles.

ARTICLE 4 FINANCEMENT DES PARTENAIRES PUBLICS

4.1 Pour l'État

Pour l'année 2023, le versement de la subvention sera effectué au moyen d'une convention financière bilatérale pluriannuelle d'une durée de quatre ans qui fixera les moyens financiers pour la première année. Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de cette convention, les subventions attribuées seront versées par avenant à cette convention sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finance.

Pour rappel, le montant de la subvention DRAC Nouvelle-Aquitaine en 2023 a été de 548 000 euros sur le programme 131 décomposés comme suit :

- 370 000 euros création diffusion, accueil studio et résidences
 - 45 000 euros artiste associé
 - 73 000 euros soutien au champs pluridisciplinaire
 - 20 000 euros pour le festival Pouce! (soutien annuel)
 - 23 000 euros de soutien au modèle économique (aide annuelle)
 - 17 000 euros d'aide exceptionnelle au paiement des surcoûts énergétique
- et de 44.960 € (sur le programme 361) décomposés comme suit :
- projet EAC : 22 360 euros
 - aide à la structuration du pôle médiation ressources : 19 000 euros
 - options facultatives et politique de la ville : 4 900 euros

4.2 Pour la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région délibère chaque année sur le montant de sa contribution au fonctionnement du CDCN – La Manufacture, sous réserve de la disponibilité des crédits et des règles de l'arbitrage budgétaire. La subvention fera l'objet d'une convention financière annuelle bilatérale.

4.3 Pour le Conseil départemental de la Gironde

La définition du montant des subventions versées sur la période de la convention se fera dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. Leur engagement fera l'objet d'une convention financière spécifique annuelle. Pour mémoire, le montant total des subventions versées par le Conseil Départemental de la Gironde à l'association au titre de l'année 2023 s'élève à 85.000 €.

4.4 Pour la ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux au regard du projet artistique présenté, consciente de son rôle majeur dans l'attribution des moyens nécessaires à sa réalisation, décide :

- de verser une subvention annuelle pour le fonctionnement du CDCN La Manufacture. Pour référence, la subvention de fonctionnement accordée en 2023 est de 250.000 € (votée au Conseil municipal du 4 avril 2023).

ARTICLE 5 JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier du programme d'actions, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à son article 1^{er}. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et la société. Ce compte rendu financier et ce compte rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le représentant de la société ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, lorsque c'est rendu obligatoire par un texte législatif ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le rapport d'activité.
- Tout autre document listé en annexe.

ARTICLE 6 AUTRES ENGAGEMENTS

6.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

6.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du ministère de la culture, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde et de la Ville de Bordeaux sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

6.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

ARTICLE 7 SANCTIONS

7.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

7.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

7.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 8 MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi en présence de la direction artistique de la structure bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.

8.2 Le comité de suivi, composé de représentants des partenaires publics et de l'association, en présence de la direction, est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention.

Il examine chaque année la réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir et, en fin de convention, l'autoévaluation présentée par le directeur de la structure.

8.3 Le comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.4 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de

l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.5 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.6 Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles). À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

ARTICLE 10 CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8, à la réalisation d'une auto-évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles produite par la direction au plus tard six mois avant la fin de la convention.

ARTICLE 11 AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 ANNEXES

Les annexes 1 à 5 font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 13 SUSPENSION DE LA CONVENTION

La présente convention étant conclue sur la base du projet artistique et culturel conçu et mis en œuvre par le directeur, elle est réputée suspendue au départ de celui-ci.

ARTICLE 14 RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec

accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Bordeaux.

ANNEXES

Annexe 1 : Le projet artistique et culturel et éléments budgétaires

Annexe 2 : Auto-évaluation 2019-2022

Annexe 3 : Modalités de l'évaluation et indicateurs

Annexe 4 : Conditions (convention) mise à disposition des locaux

Fait à Bordeaux, le 28 juillet 2023 en cinq exemplaires,

Pour l'État, Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Etienne Guyot,

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Alain Rousset, Président,

Pour le Département de Gironde, Monsieur Jean-Luc Gleyze, Président,

Pour la ville de Bordeaux, Monsieur Pierre Hurmic, Maire,

Pour l'association, Madame Cathy Lajus, Présidente,

Le directeur de l'association, Stephan Lauret

SOMMAIRE

I- LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL : « DANSE ET AUTRES LANGAGES »	2
1. Présentation synthétique et par axes de l'action du CDCN de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.....	2
2. Méthodologie de travail : une articulation des savoirs et des savoir-faire au service des artistes et des personnes.....	3
a. Une philosophie d'action : présence, engagement et valeurs défendues par la direction.....	3
b. Les procédures de construction des projets dans l'écosystème culturel, artistique et éducatif.....	3
c. L'articulation du travail en équipe.....	4
3. Description du projet artistique.....	5
a. Axe 1 / La diffusion et aide à la création en danse.....	5
b. Axe 2 / Actions en direction des publics et des populations.....	8
c. Axe 3 / Émergences et nouvelles écritures théâtrales et pluridisciplinaires.....	13
d. Axe transversal : Stratégie de déploiement à l'international du CDCN.....	14
4. Développement et rayonnement territoriaux du Centre de Développement Chorégraphique National de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.....	15
a. De manière générale.....	15
b. La Manufacture à La Rochelle.....	15
5. Temporalité de la mise en œuvre du projet « Danse et autres langages ».....	16
6. Les conditions de réalisation du nouveau projet Danse et autres langages : un lieu, La Manufacture de Chaussures.....	17
a. L'évidente connexion esthétique.....	17
b. Une nécessité pour le développement de l'art chorégraphique.....	17
c. Un rapide état des lieux.....	17
d. Un certain nombre d'obstacles à continuer de prendre en compte.....	18
e. De nouvelles perspectives à définir.....	18

I- BUDGET PRÉVISIONNEL 2023-2026.....(pour cette partie voir pour le moment la pièce jointe)

L'association Esprit de corps s'engage à mettre en œuvre l'action de Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN) suivante et définie ci-après (cahier des missions et des charges des CDCN prescrits l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre de développement chorégraphique national ») comportant les obligations de service public destinées à permettre la réalisation du service d'intérêt économique général visé à l'article 1^{er} de la convention :

I. LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL : « DANSE ET AUTRES LANGAGES »

1. Présentation synthétique et par axes de l'action du CDCN de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.

Le CDCN et son équipe administrative sont implantés à la Manufacture de Chaussure à Bordeaux depuis le 15 juin 2017. Depuis cette date un nouveau projet s'est développé avec le soutien principalement de la Drac Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, et la ville de Bordeaux.

Ce projet intitulé Danse et autres langages a fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectif couvrant les années 2023-2026.

Le projet 2023-2026 va s'inscrire dans la continuité de celui-ci en maintenant ces **trois axes prioritaires** :

- Donner une **énergie nouvelle à la création chorégraphique** sur le territoire de Bordeaux, sa métropole et sur la Nouvelle-Aquitaine en :
 - Offrant aux danseurs et chorégraphes **un lieu identifié, vivant et stimulant** qui leur permet d'être accompagnés dans le cadre de la production et de la diffusion
 - Portant une **ligne artistique affirmée pour une programmation danse**, ouverte et partagée par les artistes, les publics et les professionnelles
 - Valorisant **la diversité des nouvelles écritures** chorégraphiques
 - Assurant le soutien nécessaire à la jeune création en lien avec les réseaux nationaux
- Engager des projets de dimension nationale pour le **développement des publics** avec pour fondement **l'éducation artistique et culturelle (EAC)**, en direction des populations de la ville de Bordeaux et sa métropole, ainsi que dans la Région Nouvelle-Aquitaine.
 - Être un lieu ouvert aux publics et aux personnes, en proposant des ateliers de pratique, en travaillant en lien étroit avec le champ scolaire, les structures d'animation et de loisirs locales et de quartier, en ouvrant le lieu sur des temps différents (week-end, etc.)

- Proposer une **offre de formation régulière et complémentaire** à l'offre des structures référencées sur Bordeaux (artistes, professionnels de l'éducation et de la culture).
- Devenir un lieu ressource pour les enseignants, les artistes, les chercheurs, en produisant des outils, et en déployant ses savoir-faire sur le territoire élargi de la Nouvelle-Aquitaine.
- **Se saisir de l'histoire pluridisciplinaire du lieu** et de l'empreinte laissée auprès des publics, ouverte aux créateurs de **formes hybrides et transdisciplinaires** en accordant une attention particulière aux créateurs qui portent ces expressions par le biais de la diffusion et de la coproduction en s'inspirant des modes d'accompagnement développés par l'équipe du CDCN dans le secteur chorégraphique.

Le projet de la Manufacture CDCN se compose de trois axes intimement liés. Sa mise en œuvre par l'équipe du CDCN et à travers la saison de la Manufacture, est pensée dans une articulation toujours renouvelée liant la production, la diffusion et la médiation des œuvres tout en prenant en compte les nouveaux rapports aux publics et aux personnes qui en découlent. Cette mise en œuvre s'appuie sur des savoir-faire professionnels, très spécifiques, développés par les membres de l'équipe du CDCN et sur un travail à la fois d'expertise, de mise en réseau et de partenariat conséquent. Les trois axes de ce projet sont bien évidemment poreux, pour la diffusion des œuvres et des savoirs qui y sont liés, au service des artistes et des personnes, dans une logique de démocratisation culturelle. Pour finir, cette mise en œuvre de l'action de la Manufacture CDCN Bordeaux Nouvelle-Aquitaine s'effectuera dans le respect du cahier des missions et des charges relatif au label « Centre de Développement Chorégraphique National » (prescrites dans l'arrêté du 5 mai 2017 et ci-après présentées dans le point III de l'annexe 1).

2. Méthodologie de travail : une articulation des savoirs et des savoir-faire au service des artistes et des personnes

Adoptées le 16 juin 2016, le projet de loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine (LCAP) inscrit la nécessité de la liberté de création ainsi que la préservation du patrimoine. Liberté de création artistique et de la liberté de diffusion et de programmation des œuvres y sont reconnues comme consubstantielles. La mise en œuvre du projet artistique du Centre de Développement Chorégraphique National s'effectuera dans le respect de cette loi et dans le « respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations Unis pour l'éducation, la science et la culture et pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », pour contribuer ainsi à dynamiser la création et à concourir à la cohésion sociale, sur son territoire d'implantation.

a. Une philosophie d'action : présence, engagement et valeurs défendues par la direction

Le spectacle vivant est de plus en plus avancé comme la représentation même des politiques culturelles publiques. Forte de ce constat, la direction milite afin que la danse ait sa place dans ce contexte. Dans cette perspective, et au regard du constat d'un manque de visibilité de la danse contemporaine, dans les théâtres et les médias, l'accompagnement de cet art revêt un caractère spécifique qui nécessite une vision ample : c'est-à-dire à la fois l'identification des besoins des artistes et de leurs équipes au regard de leur projet, la compréhension de l'écosystème culturel, la connaissance des esthétiques, des courants artistiques passés et actuels, la connaissance de son territoire d'implantation et des personnes qui le composent. L'engagement auprès des artistes ne peut que se concevoir dans ce champ d'action que sur un temps long. Le temps d'aménager les conditions de connexions de l'œuvre qui évoluera d'un projet intime et personnel à un objet public et d'intérêt général.

L'action du Centre de Développement Chorégraphique National débute par une écoute, une attention, un suivi des productions du territoire, local, régional, national et international. Dans un deuxième temps l'équipe du CDCN participe à alimenter les réseaux locaux et nationaux et contribue même à la création de réseaux complémentaires et ceci à un niveau national (réseau des CDCN, réseau Loop jeune public, réseau de la Danse en Grande Forme).

Il participe en troisième lieu à des commissions, des réunions, pour analyser, évaluer, conforter l'écosystème de la production et de la diffusion chorégraphique :

- La commission d'expertise DRAC Nouvelle-Aquitaine
- La commission Culture et Diversité
- Le réseau de la Danse en grande forme
- La commission production des CDCN
- Le groupement d'intérêt artistique danse de l'OARA
- Les Rida de l'Onda
- La commission d'expertise DAC Océan Indien

Le CDCN est également présent sur les grands rendez-vous nationaux, Montpellier Danse, la Biennale de la Danse de Lyon, le Festival d'Avignon et dans les différents temps forts organisés par les autres CDCN, CCN et l'ONDA et contribue ainsi de façon informelle, mais non moins importante en étant en constante interaction avec les différents espaces qui constituent le champ chorégraphique.

De manière plus visible, le CDCN développe un soutien consistant en production des équipes artistiques (coproduction, résidence, mise en relation avec des pairs, associations et compagnonnages avec des artistes, laboratoire, working progress, sorties de résidence, etc.), continue par un volontarisme certain en diffusion des spectacles ou autres formes artistiques (accueil de créations, travail en série, incitation à la programmation dans d'autres théâtres ou lieux non dédiés, etc.) et se prolonge par une implication sur le terrain pour aller à la rencontre des personnes afin de créer les conditions de la rencontre entre les œuvres et les publics, et faire œuvre de médiation (éducation artistique et culturelle, formation, pratique artistique, production de ressources, recherche fondamentale, etc.).

Les valeurs qui irriguent cette action, caractérisée par une chaîne production/diffusion/médiation, se fondent sur la conviction à la fois que l'œuvre porte en elle une altérité et qu'elle livre un regard sur le monde et son actualité. Pour le dire autrement, la nature de l'œuvre est constitutive de la compréhension de l'autre et en ce sens, elle participe de la réduction des préjugés et des déterminismes.

b. Les procédures de construction des projets dans l'écosystème culturel, artistique et éducatif :

Les procédures de construction des projets par le Centre de Développement Chorégraphique National relèvent de la concertation, la coopération et de la collaboration avec les autres acteurs culturels, artistiques et éducatifs du territoire.

Dans des instances de réflexion réunissant ces différents acteurs (réunion partenaires, réunions professionnelles, réseaux, plateformes professionnelles, tables rondes, commissions, etc.) sont partagés et analysés à la fois l'« accompagnabilité » des équipes artistiques (maturité du projet, partenaires susceptibles de s'engager, etc.) et la compatibilité entre les projets artistiques nécessitant un accompagnement et les projets des différentes structures en dialogue avec ces équipes.

La ligne esthétique, colonne vertébrale des choix artistiques, qui préside à la globalité de cette réflexion mise en œuvre par le CDCN, affirme une vision à l'intersection entre **un regard sur la diversité des esthétiques chorégraphiques** – en porosité avec différents champs disciplinaires –, **une exigence sur la constitution de corporités singulières et novatrices** – procédant du geste dansé, et **un récit construit entre des chorégraphes reconnus et des artistes émergents** – constitutif de la communauté. Cette ligne est subjective (liberté de programmation / Loi LCAP), sans être bien évidemment déconnectée du réel.

La multiplicité des projets mis en œuvre par de CDCN répond à des constats et à des attentes partagées, et s'appuie sur l'expertise du monde de la danse de sa direction et sur des compétences spécifiques développées par les membres de son équipe.

Enfin, l'équipe du CDCN dans ses procédures de construction doit composer avec un certain nombre de contraintes. Outre les contraintes de temps partagées par l'ensemble des acteurs du secteur culturel et artistique, les opérateurs évoluent dans des conditions spécifiques qui se cristallisent notamment dans le secteur chorégraphique.

b.1. En premier lieu les contraintes matérielles

Après avoir opéré sur un territoire situé en deuxième couronne de la métropole Bordelaise dans un théâtre de ville réadapté, l'unique centre de développement chorégraphique national d'un territoire de six millions d'habitants est installé à « La Manufacture de chaussures » ancienne friche des écritures contemporaines rachetée par un promoteur immobilier. À partir de cet état de fait, le CDCN va devoir évoluer sans connaître réellement l'équipement dans lequel il va développer son projet. Néanmoins, nous savons qu'il n'est pas pour l'instant opérationnel au niveau des conditions techniques, des conditions d'accueil du public, et que l'espace administration est sous-dimensionné pour abriter notre équipe. Concernant l'environnement proche, nous savons également que l'équipement n'est pas adapté à des missions de diffusion à cause de multiples défaillances techniques.

b.2. Les contraintes organisationnelles

Le cadre des lieux labellisés est relativement privilégié en général, du moins en théorie. Concernant le CDCN nous sommes dans une phase intermédiaire de longue durée qui doit être consolidée. En effet la fusion /absorption effectuée le 1^{er} janvier 2018, puis le transfert partiel d'activité avec l'association les Éclats de La Rochelle réalisé le 1^{er} avril 2019, suivi de la crise sanitaire ainsi que la crise économique que nous traversons ne nous a pas permis de reconstruire un modèle économique stable. À partir de ce constat et dans la perspective de l'animation d'un équipement réhabilité et renforcé, le CDCN va devoir conforter le travail sur son modèle organisationnel afin de mener à bien les axes fondamentaux de son projet. En effet, après la pérennisation de deux postes en communication et médiation, nous allons devoir analyser l'impact de la gestion d'un nouvel équipement afin de projeter de nouvelles embauches. À ce jour, il nous paraît nécessaire de renforcer la technique le pôle administration ainsi que l'accueil afin que le projet soit efficient.

b.3. Les missions et objectifs

La notion de territoire questionne particulièrement le projet du CDCN. Seul CDCN entre Pau, Limoges et Poitiers, notre structure a la chance d'être implantée à Bordeaux capitale régionale. Partant de cette centralité, entouré d'un bassin girondin de plus d'un 1 500 000 habitants, le projet pourrait progresser sur ce territoire déjà relativement vaste afin de défendre un projet exemplaire. Cet espace serait un périmètre idéal pour développer une programmation exigeante, représentative de la création en région, et des projets expérimentaux et novateurs en termes de développement des publics. Cependant, le caractère unique de notre structure nous invite à nous déployer plus largement, sans en avoir véritablement les moyens.

b.4. Les cadres des partenariats et politiques publiques

Le label CDCN est une charge, il nous invite à respecter un certain nombre de cadres, loi LCAP et plus particulièrement l'arrêté du 5 mai fixant le cahier des missions et des charges relatif au label Centre de Développement Chorégraphique. Dans cette dimension, l'État accompagne le CDCN, suit attentivement son évolution, et est attentif aux besoins de la structure et aux enjeux qui se présentent à l'équipe. Les autres co-financeurs invitent le CDCN à prendre en compte les différentes configurations des collectivités et leurs singularités politiques : la ville de Bordeaux qui accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux. Bordeaux Métropole qui ne possède pas de compétence culturelle, mais qui soutient certains événements, la Région Nouvelle-Aquitaine particulièrement vaste, et son souci d'irrigation des territoires, le Département de la Gironde attentif aux solidarités humaines et territoriales. Chaque attente des partenaires doit être correctement appréhendée. À charge au CDCN de proposer une synthèse qui réponde au mieux aux enjeux prioritaires de chacun.

c. L'articulation du travail en équipe

Le directeur, en tant que manager, choisit d'employer son équipe artistique, administrative et technique. Il a choisi de partager la direction avec une directrice déléguée concernant le développement du projet, les choix stratégiques, artistiques et de développement des publics. Les équipes artistiques sont reçues en rendez-vous par le directeur ou la directrice déléguée, ou l'assistante de direction, le suivi des spectacles et la prospection sont assurés par le directeur, la directrice déléguée ou l'assistante de direction.

Le projet artistique est pensé par l'équipe de direction en fonction des projets de création ou autres spectacles repérés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, en France et à l'international, des spécificités de son territoire d'implantation et des autres acteurs culturels, artistiques et éducatifs qui y œuvrent, des compétences développées (ou à développer) par les membres de son équipe et avec la contrainte des capacités budgétaires qui lui sont allouées.

À ce titre le directeur et la directrice déléguée font les choix artistiques et les mettent en partage avec l'assistante de direction, la chargée de production, le régisseur général puis l'administratrice pour en vérifier la faisabilité et la cohérence budgétaire.

Dans un deuxième temps, les choix affinés sont vérifiés au niveau technique afin d'évaluer la faisabilité et les coûts d'implantation, dans notre lieu ou hors les murs. Ils sont à nouveau contrôlés par la chargée de production.

Ce n'est que dans un troisième temps que l'équipe du pôle public (médiation/communication/billetterie) s'empare des sujets pour apporter ses plus-values et composer la saison qui sera proposée au public.

L'administratrice est chargée de faire la synthèse des différentes plus-values. La programmation est donc assurée par l'équipe de direction, mais s'appuie de façon plus informelle sur des compétences internes spécifiques liées à certains domaines (musique, arts plastiques, théâtre, jeune public, etc.) tout au long de sa réflexion pour modeler son projet. Quand les choix des équipes artistiques sont effectués, ils sont mis en partage le plus tôt possible avec la totalité de l'équipe afin de co-construire chaque projet de manière spécifique et faire saison. L'accompagnement du CDCN n'est pas modélisé, il demande donc qu'en fonction de chaque contexte, de chaque projet artistique soit repensés, la logique de médiation, le plan de communication, la construction de ressources, etc., jusqu'aux modalités administratives.

De manière pragmatique, une réunion d'équipe a lieu tous les lundis matin. Elle est prolongée par des réunions de service et des réunions thématiques (médiation, communication, administration, programmation, technique du spectacle, etc.).

À noter : nous associons à ces processus notre artiste associé.e et notre compagnie en compagnonnage (pour l'élaboration des Praxis) en fonction des projets et de la disponibilité de ces artistes. Le projet artistique est présenté au Conseil d'Administration. Il est soumis au vote pour approbation.

3. Description du projet artistique

a. Axe 1 / Diffusion et aide à la création en danse en coopération

a.1. La diffusion

Le réseau des CDCN est un outil efficace, agile, expérimenté, qui s'inscrit dans un réseau national et européen, et est garant à la fois d'une qualité artistique, ainsi que de « bonnes » pratiques professionnelles. Néanmoins, la Manufacture CDCN s'inscrit dans un contexte dont on peut faire le constat tant au plan local qu'au plan national, d'une maigre place accordée aux créations et œuvres chorégraphiques dans les programmations des lieux pluridisciplinaires, et dans lequel il est capital d'accentuer le rayonnement de la danse. Pour mettre en œuvre ce travail au bénéfice de la diffusion de la danse, il est nécessaire : d'assumer une programmation ouverte et plurielle offrant à la fois des propositions exigeantes et des formes plus accessibles, des créations et pièces de répertoire, des petites et de grandes formes, de conforter et compléter l'articulation entre scènes de spectacle thématiques et disciplinaires, existant en direction d'une population plus mobile et plus exigeante, de repenser l'articulation avec les acteurs de la danse en Nouvelle-Aquitaine, et d'ouvrir le projet à d'autres champs disciplinaires dans une logique de dialogue.

Les partenaires :

La mise en œuvre de la diffusion ne pourrait se faire sans la synergie de plusieurs acteurs œuvrant pour le même intérêt des artistes et du renouvellement des formes :

- Partenariats nationaux : Le réseau des CDCN (13 membres actifs), Le réseau LOOP (27 structures partenaires, pluridisciplinaires ou spécialisées), le réseau des PSO (8 membres actifs)
- Partenariats régionaux en consolidation et en cours de développement : Le Malandain Ballet Biarritz, le CCN de La Rochelle, L'Opéra de Limoges, Le Tap de Poitiers, L'Agence Culturelle Dordogne-Périgord, la Scène nationale d'Angoulême, Espaces Pluriels de Pau, etc.
- Partenariats sur Bordeaux, sa métropole et le département de la Gironde : Les Marches de l'été au Bouscat, le Carré-Colonnes Scène nationale à Saint-Médard et Blanquefort, Chahuts à Bordeaux, L'Entrepôt du Haillan, l'Espace culturel du Bois Fleuri à Lormont, l'Espace Treulon à Bruges, le FAB – Festival international des Arts de Bordeaux Métropole, le Gallet à Pessac, le Glob Théâtre à Bordeaux, la M270 – Maison des savoirs partagés à Floirac, Malagar – Centre François Mauriac à Saint-Maixant, le Musée des Beaux-Arts à Bordeaux, l'Opéra National de Bordeaux, le Pôle culturel Evasion à Ambarès-et-Lagrave, le Théâtre des Quatre Saisons à Gradignan, le TnBA à Bordeaux, Trente Trente – rencontre de la forme courte, l'iddac, l'OARA, etc.

Les objectifs :

Dans le contexte singulier que nous traversons, le CDCN se fixe comme objectifs de développement sur 2023- 2026 – si les conditions pratiques le permettent – les points suivants :

- Apporter une expertise et un soutien fonctionnel et/ou financier lors les programmations partagées
- De fédérer les acteurs de la danse au niveau régional par différents moyens : journées professionnelles, contribution aux réseaux, etc.
- Mettre en réseau les structures locales pluridisciplinaires et les structures spécialisées en danse au niveau national
- Renforcer le lien avec les publics avec des moyens humains ou techniques (mobilisation des personnels du CDCN, accompagnement technique, plateforme de billetterie, etc.)
- Stimuler l'environnement pour trouver les moyens économiques nécessaires au gain de visibilité de certains artistes et de leurs œuvres par le biais de séries, programme invitant plusieurs pièces d'un même artiste, etc.
- Dynamiser la programmation de la danse en invitant des créations et œuvres de différents formats
- Permettre le dialogue entre des artistes de différentes maturités (des artistes émergents localement aux artistes reconnus au niveau international) dans une logique de décloisonnement disciplinaire

Des exemples de formats de visibilité :

La Manufacture CDCN a rapidement fait le choix de donner une visibilité en systématisant la diffusion des projets artistiques coproduits et en composant une saison à l'année en coopération avec un grand nombre d'opérateurs culturels. Pour ce faire, elle programme chaque année au moins une quarantaine de spectacles et plus de soixante représentations, en s'inscrivant dans les festivals de Bordeaux et sa métropole, en organisant en spectacle jeune public, en constituant une saison sur le territoire, en proposant de premiers regards, etc.

- **Une inscription dans des festivals de bordeaux et sa métropole :**

L'implication dans la vie culturelle de la métropole Bordelaise est un vecteur pour une mise en réseau entre les structures locales pluridisciplinaires et les structures spécialisées en danse au niveau national. Trois temps dans la saison sont des occasions pour valoriser des artistes collectivement et conforter des partenariats : le FAB, Trente/Trente – rencontre de la forme courte et Chahuts – festival des arts de la parole.

- **Un festival de danse à l'attention du jeune public :**

Le CDCN est, depuis 2011, initiateur du festival de danse jeune public POUCE ! Deuxième festival de danse consacré au jeune public créé en France, il est fédérateur d'en moyenne 12 lieux partenaires par édition. Offrant près de 30 représentations en scolaire et tout public, il accueille tous les ans une dizaine de spectacles différents. Il porte une attention particulière à la création dans tout sa diversité et notamment régionale, et fait en sorte de valoriser la visibilité des projets accueillis en générant des mini-tournées sur le territoire.

Espace de réflexion sur l'éducation par la danse et de formation des acteurs de l'éducation, de la médiation, de la pédagogie, de la formation, de l'animation, etc., il est également le terreau des actions d'éducation artistique et culturelle du CDCN.

- **Danses en territoires :**

Dispositif expérimental soutenu par le ministère de la Culture, la Délégation à la danse, l'A-CDCN (Association des centres de développement chorégraphiques nationaux) et l'A-CCN (Association des centres chorégraphiques nationaux) pour encourager la diffusion de la danse dans les territoires.

Durant la saison 23/24 seront accueillis dans ce cadre : Hortense Belhôte, La Grive et Herman Diephuis

- **Les premiers regards :**

Offrir dans temps de visibilité autour d'un projet artistique en cours de création à destination des publics et des professionnels, pour à la fois attiser la curiosité des publics et l'intérêt des professionnels afin de générer l'inclusion des publics dans le projet du CDCN et des coopérations avec des partenaires.

a.2. L'aide à la création

Aujourd'hui, la production repose en grande partie sur les réseaux structurés de la danse tels que les CCN et les CDCN par le biais de divers dispositifs d'accompagnement. **Les 13 CDCN et les 19 CCN jouent donc aujourd'hui un rôle fondamental pour le renouvellement des formes artistiques et le soutien aux artistes.** La production chorégraphique en France s'est fragilisée, car les budgets de production ont baissé de manière significative.

Lieu engagé pour le soutien des artistes et la création, la Manufacture CDCN, à travers divers dispositifs, fait un chemin avec chorégraphes et danseurs. Ses modes d'accompagnement sont plurielles et dépendent des besoins des artistes et des projets qu'ils envisagent : **coproduction, résidence, accompagnement technique, dates de création, etc.** D'autres modalités sont également réfléchies : regard extérieur ou rencontre artistique avec un pair, pour **consolider un travail de recherche**, par exemple. L'objectif de cette démarche est de **favoriser les futures diffusions** ; la production de ressources et la mise en réseau peuvent être encore un autre angle d'attaque et de réflexion. Néanmoins, le manque d'espaces que va générer potentiellement la phase de travaux de la Manufacture CDCN, sur la période 2025 à 2026 sera objectivement un frein à l'accompagnement en résidence. **Comment résoudre ce manque d'espace à mettre à la disposition des artistes pour créer ?** La délocalisation de temps de résidence aménagée avec d'autres lieux du territoire métropolitain, départemental, voire régional, est une solution qui peut avoir une valeur de mise en lien scènes/artistes néanmoins la question des frais occasionnés reste un frein non négligeable.

Cette **fabrique d'un nouveau type** que pourrait être le CDCN en Nouvelle-Aquitaine nécessite donc une vraie réflexion sur une potentielle seconde phase de travaux et une concertation sur le partage de certains plateaux sur la Métropole bordelaise. Le cas échéant la solution d'augmenter la fréquence des accueils à la chapelle Saint-Vincent à La Rochelle est aussi une solution à considérer.

Les partenaires :

La mise en œuvre de l'Aide à la création ne pourrait se faire sans la synergie de plusieurs acteurs œuvrant pour le même intérêt des artistes et du renouvellement des formes :

- Partenariats nationaux : Le réseau des CDCN (13 membres actifs), Le réseau LOOP (27), le réseau des CCN (19), le réseau des PSO (8 membres actifs)
- Partenariats départementaux et régionaux : l'iddac, l'OARA, le Malandain Ballet Biarritz CCN, CCN de La Rochelle par exemple.
- Partenariats internationaux : en voie de développement à travers le dispositif Artiste Associé.e, Charleroi Danse à Bruxelles et Charleroi par exemple.

Les objectifs :

Dans le contexte singulier que nous traversons, le CDCN se fixe comme objectifs de développement sur 2023- 2026 – si les conditions pratiques le permettent – les points suivants :

- Pouvoir être levier dans l'élaboration dans le montage d'une production pour ainsi organiser des productions de manière plus cohérente avec les autres acteurs, c'est-à-dire, flécher des montants de coproduction plus importants et être à tous les endroits de la « chaîne de production »
- Insuffler la production et la diffusion de grandes formes essentielles pour la dynamisation de la diffusion de la danse en France.
- De fédérer les acteurs de la danse au niveau régional par différents moyens : journées professionnelles, contribution aux réseaux, etc.
- Pouvoir travailler sur des résidences en partage avec d'autres structures sur la région Nouvelle-Aquitaine
- Pouvoir mettre en place de bonnes pratiques : Les budgets de production doivent correspondre aux frais réels des compagnies en résidence de création. Le principe de l'apport en production doit tenir compte des salaires, des hébergements et des frais d'approche. La Manufacture CDCN s'engage à définir cette enveloppe en fonction de ces critères et non sur des enveloppes forfaitaires. Cette pratique doit correspondre à toutes les équipes, régionales, nationales ou internationales.

Les exemples de dispositifs d'accompagnement sur la saison 2023/2024

- **Le dispositif artiste associé.e** : Ce dispositif permet de soutenir un artiste sur 2 ans (1 an renouvelable) sur la totalité de la chaîne production/diffusion/médiation. Au-delà de la question de soutenir un.e chorégraphe de manière appuyée et construite sur un temps assez long, l'enjeu est aussi de faire en sorte que le territoire bénéficie de cette présence artistique. **Anne N'Guyen est artiste associé.e** au CDCN sur la période 2023-2026.
- **Le compagnonnage** : À l'attention d'une équipe artistique régionale, ce soutien se déroule sur 3 ans. Le format se définit eu égard au besoin de l'artiste sans rythme de création imposé. Ce compagnonnage assure une présence artistique dans le lieu de la Manufacture. Cette équipe artistique est présente dans la Gouvernance du CDCN. **La Tierce est en compagnonnage** avec le CDCN sur la période actuelle.
- **La coproduction des CDCN** : Tous les ans les 13 CDCN qui composent le réseau se réunissent autour d'un.e artiste national.e ou international.e (une année sur deux) choisi en commun (le vote pour l'artiste en question se déroule lors du festival d'Avignon) en apportant chacun une part de coproduction ainsi qu'au moins une date de diffusion par CDCN. En 2023, c'est **Soa Ratsifandrihana** qui est soutenue par le réseau.
- **La commande du réseau LOOP (pour la création jeune public)** : Les membres de ce réseau, dont le Gymnase CDCN est le coordinateur et dont la Manufacture CDCN est membre fondateur, passent commande à deux artistes pour réaliser une même création jeune public. Chacun des membres peut intervenir sur toute ou partie de la chaîne. Ce réseau permet aussi d'échanger à propos des autres productions en cours et créations à venir et réalise une veille sur la question de la création Jeune Public sur le territoire.
- 4 projets chorégraphiques ont vu le jour via ce réseau : *Twice#1* d'Emmanuel Eggermont et Robyn Orlin (création 2029), *Twice#2* d'Alexander Vantournhout et Aïcha M'Barek & Hafiz Dhaou (création 2020), *Le Petit B* de Marion Muzac (création 2022). Toutes ces créations sont coproduites par la Manufacture CDCN et diffusées dans le cadre de POUCE !
- **Les Accueils-Studio** : ils consistent à la fois en un apport en production supérieur à 5.000€, un temps de résidence de plus d'une semaine, d'une forme de visibilité dans le cadre de la saison du CDCN et d'un travail de médiation et de production de ressources. Durant la saison 2023/2024 sont accompagnés : Soraya Thomas, Luisa Saraiva, Cassiel Gaube, Marc Lacourt, Renaud Dallet, Sylvie Balestra
- **La danse en Grande Forme (un projet de fédération au niveau local et national autour des grandes formes)** : Un projet de fédération au niveau local et national autour des grandes formes. « La danse en grande forme » est un projet actif. La Manufacture CDCN est pilote de cette réflexion au niveau national. L'enjeu est ici d'inviter des Scènes nationales, Centres Dramatiques Nationaux, Scènes conventionnées et autres lieux dotés de grands plateaux, à programmer une « grande forme » de danse. Celle-ci serait produite notamment par des CDCN et des CCN, tout de suite en échange et en discussion avec ces autres scènes. L'idée est ici de sélectionner une compagnie indépendante ayant un projet avec plus de 10 interprètes et dont la production et la diffusion seraient impossibles sans une dynamique proactive.
- À ce jour, nous devons nous réinterroger collectivement sur les conditions pratiques de la mise en œuvre du projet, car l'équipe actuelle de la Manufacture CDCN est déjà concentrée sur un grand très grand nombre de projet et ne peut administrer ce projet d'une grande ampleur qui réunit 14 structures pour un montant de 98.000 euros de production.
L'artiste soutenue en 2023/2024 est Nacera Belaza.
- **Les Petites Scènes Ouvertes** : Fondé en 2004, Les Petites Scènes Ouvertes, réseau national pour l'émergence en danse, accompagne et promeut les jeunes auteur(e)s chorégraphiques. Le réseau rassemble aujourd'hui 9 structures qui défendent la création chorégraphique contemporaine et se réunissent en commission pour choisir 10 compagnies ayant répondu à un appel à candidature et qui pourront participer à la Grande Scène. Plus de 200 dossiers par an sont déposés. Depuis octobre 2022, la Manufacture CDCN assure la direction déléguée pour l'organisation de la Grande Scène 2023.
Sont soutenues : Soa Ratsifandrihana (saison 23-24-25), Betty Tchomanga (saison 22-23) et Solène Wachter (saison 23-24)
- **Les résidences financées et les mises à disposition d'espaces** peuvent également être envisagées en fonction de nécessité des projets artistiques de certaines compagnies dans le courant de la saison.

b. Axe 2 / Actions en direction des publics et des populations

b.1. Éducation artistique et culturelle

Les Centres de Développement Chorégraphique Nationaux forment un réseau engagé pour la danse, dont l'une des missions fondatrices est l'Éducation Artistique et Culturelle, **levier de la démocratisation par l'art** dans notre pays. **Sensible, porteuse d'un vivre-ensemble et d'un éveil particulier au corps collectif**, la danse est un **formidable agitateur pédagogique**. Désireux de faire danse avec les élèves et de favoriser les interactions entre monde artistique et éducatif, le CDCN active chaque saison de nombreux dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'attention des écoliers, collégiens, lycéens, étudiants –

accompagnés de leurs enseignants – pour pratiquer, éprouver, regarder, apprendre au contact des chorégraphes, des interprètes et des œuvres. De cette **rencontre généreuse naissent de nouvelles manières d'apprendre et de comprendre.**

Les partenaires

La mise en œuvre de ces actions d'Éducation Artistique et Culturelle se fait en concertation avec les acteurs du champ éducatif et la DRAC Nouvelle-Aquitaine :

- Pour le 1^{er} degré avec la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale (notamment en lien avec sa chargée de mission à l'action culturelle et avec les conseillers de circonscription),
- Pour le 2^d degré avec la Délégation académique à l'Éducation Artistique et Culturelle (DAAC) du Rectorat avec notamment la mise à disposition d'un professeur relais pour le CDCN, 3h par semaine, et en lien avec la conseillère danse,
- Pour les Universités avec les services culturels des différents sites de Bordeaux et La Rochelle, avec l'Atelier danse, avec le DAPS, avec la Licence Danse, avec l'IUT Bordeaux Montaigne et avec le laboratoire Cultures et Diffusions des Savoirs de l'Université de Bordeaux. Cette mise en œuvre se fait également avec les équipes pédagogiques des établissements concernés (des temps de réunion de concertation et des temps de formation sur organisés durant la saison pour transmettre des outils de travail) ainsi qu'avec d'autres scènes, acteurs culturels ainsi que les agences
- Et en fonction des projets d'autres opérateurs tels : l'iddac, le CN D, le CAPC, Rock et Chanson, Culture Espace, le Fonds de dotation culture pour l'enfance

Les objectifs

Dans le contexte singulier que nous traversons, le CDCN se fixe comme objectifs de développement sur 2023- 2026 – si les conditions pratiques le permettent – les points suivants :

- Tenter de maintenir du nombre d'établissements du 1^{er} et du 2^d degré engagés dans les projets d'EAC comme socle de démocratisation par l'art à la fois dans une logique de renouvellement des établissements en préservant une action sur du long terme avec certains établissements clefs,
- Essayer, tout en conservant un ancrage sur Bordeaux, de déployer notre énergie pour créer de nouveaux liens avec les établissements de proximité,
- Insuffler un développement en région de certaines actions liées à l'EAC en lien avec les structures culturelles ou lieux labellisés du territoire régional
- Amorcer l'établissement d'un schéma d'action avec les Universités centré sur la question de la vie universitaire.

Les exemples de dispositifs d'accompagnement sur la saison 2023/2026 :

• **Pour le 1^{er} degré : 5 à 6 parcours différents pour des établissements du département notamment du département de la Gironde. Pour exemple, en 2023/2024, les PEAC proposés sont les suivants :**

- Un parcours lié à la question de l'interdisciplinarité, à destination de 4 classes : « À la croisée des arts et des lieux »,
- Un parcours lié à l'apprentissage des langues par le mouvement, à destination de 4 classes : « Jump & Turn »,
- Un parcours avec 4 classes du quartier de Bordeaux Sud,
- Un parcours dans le cadre du projet Constellation conçu par le CN D,
- Un dispositif annuel P(art)cours de la Ville de La Rochelle, au plus proche de la démarche artistique,
- Un parcours Art en immersion avec les Bassins des Lumières autour de la danse et du numérique.

• **Pour le 2^d degré : construire au plus près des équipes pédagogiques :**

- Égalité filles garçons : Bougeons sans bouger
- Les options art danse au Lycée Camille Jullian et au Lycée Brémontier de Bordeaux
- Des cartes postales chorégraphiques
- Musée en mouvement
- À la découverte des arts de la scène
- À la découverte dans sa diversité

Au total, tous les ans, près de 50 classes, soit près de 1.000 élèves, collégiens ou lycéens sont concernés par les PEAC

• **Pour les Étudiants :**

Mise en œuvre de programmes variés adaptés aux enseignements, à la vie culturelle et à la vie étudiante avec les Universités de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne et La Rochelle Université

b.2. Médiation de proximité

Riche des liens tissés avec les habitants, les voisins, les associations de quartier, le milieu scolaire, les structures paramunicipales et les artistes, La Manufacture CDCN affirme sa volonté de placer les habitants de son quartier au cœur de son projet artistique. Depuis son arrivée à la manufacture de chaussure, le projet s'attache à développer sur le long terme le lien avec le territoire de proximité en mettant en place des projets artistiques et culturels à destination des quartiers qui l'entourent : Carle Vernet à Bordeaux et Terres Neuves à Bègles. Depuis 2020, La Manufacture CDCN a missionné une personne sur le site de Bordeaux, au pôle des relations avec le public, spécifiquement dédié à la médiation de proximité, au développement des liens entre les personnes et la communauté artistique.

L'objectif est d'inscrire le théâtre dans la vie de son quartier comme un espace ouvert sur son environnement, un lieu de vivre ensemble et de partage quotidien avec les habitants. Tout au long de l'année 2023-2024 et ceci de façon durable. C'est dans ce cadre que La Manufacture CDCN s'implique sur son territoire de proximité en mettant en place des projets pour les habitants du quartier qui engagent la rencontre et font découvrir le champ de la danse. De même, elle participe activement à la vie de quartier (temps fort, événements, festivals, etc.) ainsi qu'aux rendez-vous interpartenariaux afin de s'inscrire comme un acteur incontournable du territoire.

Le travail autour de la proximité c'est :

- La relation aux voisins de la résidence *La Cité des arts* et de la *Cité des Treuils*,
- La relation aux habitants du quartier,
- La relation aux partenaires du territoire (institutions, associations, commerces, etc.),
- La relation aux établissements scolaires du quartier,

De manière pratique

- Cartographier le territoire de la proximité (géographie, enjeux, structures, habitants).
- Contribuer à la dynamique de la vie culturelle du territoire
- Rencontrer et consolider le lien aux partenaires et aux personnes.
- Favoriser le développement du lien social autour du projet artistique de La Manufacture CDCN par des projets de médiation artistique et culturel.
- Faciliter la mise en place de formes de participation culturelle en développant les situations d'échange et de rencontre.
- Susciter l'envie et la découverte de la danse et de la création contemporaine auprès des habitant-e-s du quartier.
- Construire un réseau autour de la question de la médiation de proximité entre les différents acteur-ice-s du champ culturel et associatif.

Les partenaires

La mise en œuvre de ces actions de médiation se fait (ou se fera) en concertation avec les acteurs du champ associatif, social, du handicap, de la santé, économiques et tous autres acteurs de ce territoire et notamment qui ont pour enjeux de créer du lien avec les individus éloignés de l'art et de la culture par divers freins et obstacles

Les objectifs

Dans le contexte singulier que nous traversons, le CDCN se fixe comme objectifs de développement sur 2023- 2026 – si les conditions pratiques le permettent – les points suivants :

- Consolider l'ancrage local eu égard à la nouvelle localisation du CDCN et participer ainsi à la dynamique de la vie culturelle du territoire dans une démarche citoyenne et critique
- Développer les situations d'échange et de rencontre et encourager un vivre-ensemble notamment au travers d'une pratique collective et participative de la danse
- Sensibiliser le public à la danse et contribuer au développement de leur culture personnelle
- Aménager la rencontre avec un art vivant et accompagner à la découverte de démarche de création en aménageant des rencontres avec les artistes et leurs œuvres
- Susciter la curiosité pour un lieu et son activité afin d'encourager les habitants du quartier à s'approprier un lieu culturel de proximité
- Rayonner potentiellement sur le territoire régional avec ce type d'action – ce qui nécessite un accompagnement financier appuyé

Les exemples de dispositifs de médiation sur la saison 2023/2026 :

- **L'apéro des voisins** : La Manufacture CDCN invite chaque année ses voisins pour un apéro festif. Au programme : rencontre avec des artistes de la saison et présentation de l'équipe du théâtre, visite du lieu, tombola, et autres surprises,
- **Chassé-croisé** *Quand la danse rencontre d'autres arts et vice-versa*, Deux rendez-vous pour partir à la rencontre de la danse et d'autres formes artistiques à travers la pratique et l'exploration de propositions artistiques,
- **Atelier parent-enfant** dans le cadre de POUCE ! Deux rendez-vous pour les enfants et leur(s) parent(s) curieux de danse, pour partager une expérience sensible et ludique du corps en mouvement,
- **La colo à danser** : Expérience unique pour découvrir le mouvement dansé pendant plusieurs journées, pendant les vacances de juillet, avec des danseurs et des médiatrices.

b.3. Formation

La riche programmation de la Manufacture CDCN Bordeaux Nouvelle-Atlantique offre une multitude de possibilités de transmission de savoir-faire entre chorégraphes, danseurs, artistes d'autres champs disciplinaires, professionnels de la culture et de l'éducation, etc. Ateliers, masterclass, workshop, etc., sont organisés tout au long de la saison pour fournir un accompagnement solide et référencé aux artistes chorégraphiques. Rencontres professionnelles, conférences, temps de sensibilisations, journées d'études, etc., sont proposés au monde enseignant et aux professionnels afin de renouveler les expériences de transmission de la danse, d'asseoir des connaissances chorégraphiques et de nourrir les projets de médiation et d'éducation artistique et culturelle. Le partage et la diffusion des savoirs sont au cœur de cette part du travail du CDCN.

Les partenaires

La mise en œuvre de ces actions de médiation se fait (ou se fera) en concertation avec des acteurs habilités à la formation et des acteurs engagés dans la mise en œuvre de projets où l'art, la culture et l'éducation se rencontrent, soit :

- Dans le domaine de l'éducation : La DSDEN, la DAAC du Rectorat, l'INSEAC
- Dans le domaine de la pédagogie et de l'enseignement supérieur en art : le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse Bordeaux Nouvelle-Aquitaine (PESMD), Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud (CRR), le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, l'École Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux, l'École Supérieure de théâtre de Bordeaux
- Dans le domaine de la recherche : L'Université de Bordeaux – Département Sciences de l'Éducation, le CN D, l'Association des chercheurs en danse, etc.
- Dans le champ sectoriel : l'OARA, l'iddac, Pôle emploi culture spectacle, le Planning familial, etc.

Les objectifs

Dans le contexte singulier que nous traversons, le CDCN se fixe comme objectifs de développement sur 2023- 2026 – si les conditions pratiques le permettent – les points suivants :

- Entretien, consolider et perfectionner les acquis techniques des danseurs ou professeurs de danse en formation initiale ou en formation continue,
- Développer les situations d'échange et de rencontre pour encourager le partage d'expérience entre pairs
- Aménager la rencontre entre différents potentiels partenaires de projets de médiation ou d'éducation artistique et culturelle
- Sensibiliser les enseignants, médiateurs, et autres professionnels de l'éducation aux savoirs liés au monde de la danse
- Expérimenter et s'approprier des outils spécifiques produits par le CDCN

Les exemples de dispositifs de formation sur la saison 2023/2026 :

- **Les masterclass** : Saison après saison un programme de masterclass est proposé par les artistes programmés au CDCN, en partenariat avec le PESMD. Ces temps de pratique pour danseurs et professeurs de danse au contact de chorégraphes aux univers esthétiques variées, constituent autant d'occasions de traverser des matières particulières, et de se frotter quelques heures à la spécificité de ces créateurs,
- **Formations en direction des professionnels de l'éducation** : Enseignants, médiateurs, animateurs et artistes s'engagent sur l'année sur des projets danse avec leurs élèves, participants, groupes sont conviés par le CDCN et ses partenaires éducatifs à des temps de formation. Ils ont pour objet d'accompagner les participants à se saisir au mieux des dispositifs et à acquérir de nouvelles clés de culture chorégraphique indispensable pour que les dispositifs EAC soient appréhendés dans les meilleures conditions,

- **Rencontres professionnelles** : composées de conférences, tables rondes, ateliers de pratique ou de réflexion et liés à des dimensions artistiques et aux conditions pratiques du champ culturel, ces temps de rencontre et d'échange de pratiques sont pensés pour ouvrir des espaces de dialogue et d'analyse des usages professionnels, notamment à l'appui des outils pédagogiques ou de médiation produit notamment par le CDCN.

- **Journées d'études** : En partenariat avec des laboratoires de recherche, et notamment Cultures et Diffusion des Savoirs - Université de Bordeaux ces temps de recherche-action sont construits dans l'objectif d'adopter une position analytique, afin de pouvoir analyser ce que nous produisons collectivement dans les actions que nous menons,

- **Écrire et transmettre la danse** : C'est le résultat d'un projet de grande envergure. Il rassemble Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, Le Pôle d'Enseignement Supérieur de la musique et de la danse Bordeaux Nouvelle-Aquitaine et La Manufacture CDCN dans un but : transmettre le mouvement par la symbolisation ou de corps à corps, grâce notamment aux systèmes Laban et Benesh par exemple. Le résultat de ces travaux donne lieu à une à deux journées de restitutions publiques, sur le plateau de La Manufacture CDCN à Bordeaux.

b.4. Pratique artistique

Dans le cadre des actions du CDCN sont également proposées des expériences pratiques collectives en direction de tous les publics : novices, amateurs, pratiquants réguliers, public, etc. Parce que danser et éprouver le mouvement constitue autant de nouvelles grilles de lecture de la danse contemporaine, le CDCN a mis en place des ateliers de transmission, des projets participatifs, des week-ends de danse avec un artiste, des partenariats avec le Conservatoire ou des écoles et associations de danse du territoire. Certains de ces projets se finalisent sur la scène, sous forme de performance, de vidéodanse, etc., ou tout simplement traverse le corps des participants.

Les partenaires :

- Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud (CRR)
- Les Centres d'Animation de la ville de Bordeaux
- Le Pôle culturel Évasion d'Ambarès-et-Lagrave
- Autres écoles de danse ou association en fonction des projets
- La Délégation à la Danse et la DRAC Nouvelle-Aquitaine
- Le Centre Chorégraphique National de Tours
- Le Centre de Développement Chorégraphique de Chorègè à Falaise en Normandie
- La Maison Danse - Le Centre de Développement Chorégraphique à Uzès en Occitanie

Les objectifs

Dans le contexte singulier que nous traversons, le CDCN se fixe comme objectifs de développement sur 2023-2026 – si les conditions pratiques le permettent (notamment la possibilité d'utiliser le studio dans le cadre des ateliers de pratique) – les points suivants :

- Offrir des temps de pratique collective et de transmission du geste dansé
- Proposer une pratique référencée de la danse
- Renforcer les liens entre la pratique en amateur et les artistes professionnels
- Confronter les amateurs au répertoire chorégraphique - Expérimenter des écritures chorégraphiques singulières notamment via le dispositif Pratique/Diffusion/Numérique

Les exemples projet en direction des pratiques artistiques sur la saison 2023/2026 :

- **Les week-end dance** : Durant un week-end, un groupe d'une vingtaine d'amateurs est invité à découvrir l'univers artistique d'un chorégraphe. Après avoir découvert le spectacle de ce chorégraphe, ces personnes (de 14 à 60 ans et plus) participent à 8h de stage, réparties sur le samedi et le dimanche, pour explorer le geste de cet artiste. Au nombre de 3 en 2023, ils peuvent être amenés à devenir plus nombreux. Sont invités cette saison à mener les week-end dance : Samantha van Wissen, Hélé Fattoumi & Éric Lamoureux et Soraya Thomas.

- **Les Circuits** : Approcher un spectacle via un panel d'activités inattendues, pour attiser la curiosité, nourrir le regard et mieux s'ouvrir à la danse. Un pack culture qui va au-delà d'une œuvre chorégraphique.

- **Un partenariat avec le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud** : Le CRR et le CDCN collaborent de longue date. La porosité entre jeunes fourmillant dans les studios du CRR et artistes évoluant sur le plateau de la Manufacture n'en sera que facilitée. La résonance entre le projet pédagogique et artistique du Conservatoire et la programmation de la Manufacture prendra corps grâce aux artistes invités par le CDCN. Ces allers/retours entre studios et plateau mèneront à des liens privilégiés entre élèves et artistes, à des parcours spectaculaires particuliers, à des moments performatifs et à des temps de partage culturel.

• **Le Groupe Spécial d’Immergence Chorégraphique (G-SIC)** : Ce projet initié il y a 4 ans et désormais en partage avec le CCN de Tours, le CDCN de Falaise en Normandie, le CDCN d’Uzès en Occitanie. A l’attention d’un groupe hétérogène de 25 jeunes de 14 à 18 ans, ce projet se compose de trois volets : un parcours spectaculaire et de culture chorégraphique, la transmission d’écritures chorégraphiques d’esthétiques diverses et pratique collective, la création d’un blog. Il donnera lieu à une rencontre qui pourra recouvrir différentes natures selon les années et relèvera du partage d’expérience autour de la transmission du geste dansé et d’univers artistiques variés.

b.5. Production de ressources et recherche

Art du sensible et du présent, la danse n’en possède pas moins une histoire, des courants, des matières différentes et variées. La Manufacture CDCN et ses partenaires conçoivent des outils accessibles à tous – élèves, professeurs, danseurs amateurs ou simples curieux – pour faciliter les approches de la danse contemporaine et pénétrer les processus de création des chorégraphes et interprètes.

Les partenaires

La production de ressources se fait (ou se fera) en interne et en concertation avec de différents types d’acteurs et notamment : l’Association des Centres de Développement Chorégraphiques Nationaux, le Centre National de la Danse, le laboratoire Cultures et Diffusion des Savoirs – Université de Bordeaux, l’association des Chercheurs en danse, etc.

Les objectifs

Dans le contexte singulier que nous traversons, le CDCN se fixe comme objectifs de développement sur 2023-2026 – si les conditions pratiques le permettent (notamment la possibilité d’utiliser le studio dans le cadre des ateliers de pratique) – les points suivants :

- Mettre à disposition des enseignants, référents, animateurs, médiateurs et autres professionnels de la culture et de l’éducation des outils de compréhension de la danse
- Composer des parcours associant un volet de culture chorégraphique
- Aborder la danse par multiples entrées en fonction des personnes ciblées
- Vulgariser la culture chorégraphique

Les exemples de ressources à animer sur la période 2023/2026 :

• **Les malettes pédagogiques** : Dans une démarche de sensibilisation à la danse, les malettes développent une approche interactive qui s’appuie sur dix extraits de films afin d’engager une découverte de l’histoire de la danse. Ces panoramas, loin d’être exhaustifs, sont des portes d’entrée sur la culture chorégraphique. Ces outils, à l’adresse des publics, sont tout terrain : écoles, collèges, lycées, salles de conférence, de réunion et autres salons sont susceptibles de les accueillir. Elles sont au nombre de trois : *La danse en 10 dates : À l’instant et à l’endroit*, *Une histoire de la danse contemporaine en 10 titres*, *Le tour du monde des danses urbaines en 10 villes*.

• **Data-danse.fr** : Plateforme numérique interactive en libre accès sur internet créée pour guider le spectateur, de 8 à 99 ans, dans sa découverte de la danse. Intuitive et ludique, elle s’utilise de manière autonome ou accompagnée par un médiateur, un enseignant, un animateur, etc. *Data-danse.fr* propose d’analyser et comprendre à travers une expérience sensible et interactive, de découvrir le monde de la danse, la diversité de lieux, de corps, de métiers, de vocabulaire et de repères, d’explorer des savoir-faire liés à la danse à partir d’une expérience de spectateur, de s’entraîner à devenir critique et créer sa Une de journal. <http://data-danse.numeridanse.tv/>

• **Danse sans visa** : Une pédagogie de la danse par la géographie. En libre accès sur internet, cet outil propose sous forme de fresque, une lecture de l’histoire des danses selon la circulation des peuples à travers le monde, à partir d’une sélection d’extraits vidéo du fonds d’archives de l’Institut national de l’audiovisuel (INA).

• **Exposition la danse contemporaine en question** : et outil pédagogique, produit par le CND et animé par une personne référente du CDCN, invite à comprendre la danse contemporaine à travers des éléments clés de la scène chorégraphique contemporaine en France. Via les 12 panneaux de l’exposition, le public revient sur les grandes questions posées par l’art chorégraphique : quel corps ? Quel spectacle ? Quel mouvement ? Quel processus de création ? Quelle technique ? Quel rapport au monde ? Quels liens aux autres arts ? Quelle vie des œuvres ? Une danse contemporaine ?

• **Des conférences sur mesure** : Les personnes-ressources du CDCN conçoivent des conférences sur mesure, toujours en lien avec un artiste ou une œuvre, pour nourrir les projets soit des partenaires avec qui il collabore, ou plus ponctuellement, avec des acteurs culturels, artistiques et éducatifs qui le sollicitent.

• **Application à danser** : une application numérique activée par une médiatrice, pour se mettre en mouvement.

• **Danse tout terrain – comment les lieux nous font danser** : jeu de cartes permettant de faire l'expérience concrète des enjeux et notions d'une danse en prise avec son environnement.

c. Axe 3 /Émergences et nouvelles écritures théâtrales et pluridisciplinaires

c.1. Programme de soutien renforcé aux nouvelles écritures théâtrales

Ce programme a pour ambition de soutenir l'émergence et les nouvelles formes pluridisciplinaires et hybrides. **Les artistes émergents et la jeune création sont en recherche à la fois d'espaces de travail, de moyens de production et de reconnaissance.** Souvent ces équipes recourent à des modèles économiques qui relèvent de l'autoproduction. L'autoproduction leur permet de produire de la « matière artistique », mais résout peu la problématique de la reconnaissance et de la compréhension du monde de l'art puisque ces artistes n'accèdent pas de cette manière-là aux potentiels producteurs/diffuseurs.

Les partenaires

Les différents acteurs avec qui le CDCN partage cette composante de son activité sont les suivants : TnBA, Trente/Trente festival de la forme courte, Glob Théâtre, Chahuts, l'ONDA, l'IDDAC, la Ville de Bordeaux, etc.

Les objectifs

Dans le contexte singulier que nous traversons, se fixer comme objectifs de développement sur 2023-2026, si les conditions pratiques le permettent (notamment la possibilité d'utiliser le studio et autres espaces d'accueil à l'attention des professionnels), les points suivants :

- Soutenir les nouvelles écritures pluridisciplinaires et hybrides
- Accompagner les diversités
- Favoriser la professionnalisation de jeunes artistes
- Renforcer la production des équipes en voie de développement
- Contribuer à la mutualisation de moyens et de compétences pour la création
- Donner une visibilité appuyée sous forme de programmation parrainage

Les exemples des programmes longs sur la saison 2023/2026 :

Accompagnement de deux à trois équipes artistiques par saison (en fonction de leur projet artistique) sur un temps long. Plusieurs étapes jalonnent ce travail : une étape de repérage des équipes artistiques, une étape d'observation et de mise en lien lors du montage de production, la mise à disposition de quinze jours d'espace de travail (studio ou plateau en fonction de la maturité du projet), un temps de travail avec l'équipe de médiation du CDCN, un accueil de la création.

Sont accompagnés sur 22/23/24 : Laura Bazalgette et Yacine Sif El Islam

c.2. Sorties publiques et animation de la communauté artistique

La Manufacture CDCN, lieu **de référence pour les danseurs et autres artistes du territoire** expérimentés ou encore en formation, pourrait devenir **un endroit de rassemblement pour la communauté artistique.** Les modalités de rassemblement de cette communauté peuvent être multiples : échanges de pratiques et de savoir-faire, mis à disposition de ressources, composition d'espaces de transmission informelle, croisement des artistes avec les autres acteurs de la culture, constitution d'espaces de réflexion entre artistes, intellectuels et professionnels, dans une logique de décloisonnement disciplinaire.

Les partenaires

Le TNBA, Le Globe Théâtre, l'OARA, l'IDDAC, la Ville de Bordeaux, etc.

Les objectifs

Dans le contexte singulier que nous traversons, se fixer comme objectifs de développement sur 2023-2026, si les conditions pratiques le permettent (notamment la possibilité d'utiliser le studio et autres espaces d'accueil à l'attention des professionnels), les points suivants :

- Ouvrir des espaces de réflexion entre et avec les artistes
- Organiser des espaces des laboratoires artistiques
- Aménager la rencontre entre les artistes et les professionnels
- Générer le croisement des champs disciplinaires

Les exemples de projets sur la saison 2023/2026 :

- **Les praxis** : conçues par La Tierce, artistes en compagnonnage avec la Manufacture CDC, elles invitent deux ou trois autres artistes à s’immerger dans la recherche et la création. En quelques jours, ils mettent à l’épreuve leurs intuitions, ils se risquent à créer sans pression, à faire du théâtre un lieu exigeant d’émergence de gestes inachevés, imparfaits, mais essentiels. Quand le temps est écoulé, le public pénètre dans ce laboratoire, et y découvre des prises de risques, des essais et précipités chorégraphiques ouverts à tous les possibles.

- **La composition d’une soirée pluridisciplinaire dans le cadre de Trente/Trente :**

Le CDCN est déjà très investi depuis des années dans les rencontres de la forme courte. Pour affirmer la part de décroisement disciplinaire de son projet est programmée chaque saison en plus de la soirée danse sera programmée une soirée pluridisciplinaire.

d. Axe transversal : Stratégie de déploiement à l’international du CDCN

Pour accompagner au mieux la circulation des œuvres et des artistes, il est nécessaire de contribuer, notamment à ce que les artistes dits « locaux » circulent sur le territoire national, européen, voire à l’international. C’est cette dimension internationale que souhaite développer l’équipe du CDCN, notamment au regard de l’expérience qu’elle capitalise en lien avec ses artistes associés (Marlène Monteiro Freitas : de 2016 à 2018, Claudia Catarzi de 2018 à 2020 et Marcela Santander Corvalan de 2020 à 2023), ainsi qu’en relation avec l’Institut Français dans le cadre des Saisons.

4. Développement et rayonnement territoriaux du Centre de Développement Chorégraphique National de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine

a. De manière générale

La qualité d’une vie artistique et culturelle participe au développement des territoires, à leurs dynamiques et à leurs attractivités. Chacun s’accorde à reconnaître également que les retombées économiques provoquées par la présence de grandes manifestations ou des éléments patrimoniaux de poids, ou même des initiatives plus modestes ont un impact majeur sur les entreprises, les commerces, les services publics, et les infrastructures qui les entourent. Ces répercussions indirectes étant difficilement quantifiables, une prise de conscience collective nous invite à souligner l’impact immédiat du rapprochement de la danse et des personnes et du rôle des opérateurs artistiques et culturels dans ce contexte. En soulignant l’importance de la danse contemporaine, une discipline qui abolit les frontières et s’ouvre sur tous les possibles en favorisant un imaginaire propre.

De la danse contemporaine, art relativement récent, on sait qu’elle participe aux liens entre les personnes et qu’elle est un reflet explicite du monde en perpétuelle évolution, dans lequel nous vivons, et qu’à ce titre elle est capable, à elle seule, de faire communauté et de créer l’événement. C’est le cas de Montpellier en Région Occitanie où Dominique Bagouet a donné naissance à l’un des festivals les plus importants d’Europe : *Montpellier Danse*. C’est également le cas pour Lyon où la *Biennale de la Danse* a propulsé la capitale de la Région Rhône Alpes au titre de capitale internationale de la danse. **Il reste aux autres territoires, et particulièrement à celui qui entoure le CDCN, de se saisir de l’ouverture qu’offre cette discipline** grâce au maillage effectif que représentent les acteurs du territoire : les compagnies, les opérateurs, les structures spécialisées, etc. Parmi celles-ci, le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine peut compter sur le CDCN la Manufacture qui, comme les 13 autres centres de développement sur le territoire national, est un spécialiste de la question des publics (Cf. Rapport Inspection de la direction de la création artistique – Nicolas Vergneaud – mars 2018.)

Notre évaluation positive tend à démontrer que nous sommes également au cœur d’une dynamique de coopération qui favorise le développement de la danse sur notre territoire et ceci en faveur des artistes, des opérateurs et des publics. La force des CDCN est qu’ils s’appuient non pas sur l’activité d’un seul artiste, comme c’est le cas des CDN ou des CCN, mais sur une permanence d’artistes nourrie par un ensemble de compagnies, qui représentent autant d’écritures de la danse et autant de façons différentes d’entrer en connexion avec les différents publics qui nous entourent, **donc autant de projets qui peuvent s’adapter aux différents contextes.**

La Manufacture CDCN a également cette capacité d’entrer en empathie avec les territoires qu’ils soient opérateurs ou collectivités. Nous sommes capables de proposer une grande diversité de mode d’action, de production et de diffusion. Une seule contrainte : les modèles économiques de chacun et jusqu’à présent particulièrement le nôtre qui nous empêche d’aller aussi loin qu’il le faudrait. Fort de notre expérience et désireux de favoriser le développement de la danse sur le territoire, La Manufacture CDCN se propose de conforter son action chorégraphique en région Nouvelle-Aquitaine notamment grâce au dispositif *Danse en territoire*. La Manufacture souhaite impacter plus durablement les axes de l’accroissement des moyens de production et de l’accompagnement, de la formation et de la recherche ainsi que le développement des publics par le biais de la médiation et de l’éducation artistique. Mais aussi apporter de nouvelles perspectives en développant un nouvel axe international. Notre profonde motivation étant de soutenir les artistes du territoire pour les accompagner sur le chemin de la professionnalisation tout en leur permettant de rencontrer la plus grande diversité de publics possibles. Étant entendu que la rencontre avec les publics participe à la maturité de l’œuvre.

b. La Manufacture à La Rochelle

L'antenne de la Manufacture CDCN à La Rochelle est issue du rapprochement partiel d'activité avec l'association les Éclats. Les Éclats était un pôle artistique pour la danse contemporaine. Créé en 2003, son activité s'est déployée depuis la ville de La Rochelle sur le Territoire Nord de la Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec des opérateurs culturels, sociaux et éducatifs, et en relation avec un réseau chorégraphique composé de structures similaires. Ce pôle identifié accompagnait tout au long de l'année des artistes et des publics par le biais de stages, workshop, prêts de studio, résidences, actions de sensibilisation, projets de transmission. Mais cette structure sans label ni conventionnement développait son projet avec des moyens limités et sans aucune marge artistique.

Cette association disposait d'un studio de danse à La Rochelle, utilisé 5 mois par an afin de proposer aux artistes des temps de recherche et de création sans rémunération.

Ce projet était jusqu'en 2019 subventionné par la DRAC, la Région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Charente-Maritime et la ville de La Rochelle.

Les Éclats étaient membres des Petites Scènes Ouvertes, réseau interrégional pour la diffusion des auteurs chorégraphiques émergents, et de l'IETM (International Network For Contemporary Performing arts).

b.1. Constats et perspectives

L'évaluation des actions menées, en termes de résidences d'artistes, d'action culturelle, de permanence artistique de cette association a fait que le CDCN a été invité à déployer son cahier des charges sur une partie du territoire nord de la Nouvelle-Aquitaine.

Au regard de son expérience et de son label, la Région et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine ont proposé au CDCN d'opérer un rapprochement avec les Éclats, car son format ne correspondait plus au nouveau règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine. Afin de répondre à cette commande, la Manufacture CDCN a proposé une reprise des partielles des activités du projet et du personnel, afin de ne pas affaiblir un modèle en cours de stabilisation.

b.2. Enjeux territoriaux

Dans cette expérimentation, le CDCN, a tenté de dynamiser les conditions de la présence de la danse sur un secteur régional élargi, de consolider la création chorégraphique notamment l'émergence (jeune création), en considérant à la fois les questions de la parité et de la diversité, tout en favorisant le développement d'un certain nombre de projets en direction des personnes (EAC, médiation ou projet, participatif). Pour nourrir cette expérimentation le CDCN a déployé un projet artistique étayé mettant en exergue le développement régional d'un paysage chorégraphique innovant, créatif, favorisant la circulation des projets entre Bordeaux et La Rochelle.

b.3. Les objectifs

Apporter l'expertise de l'équipe du CDCN *Manufacture* sur la question **de la recherche et des écritures**, dans la mesure des enveloppes financières attribuées par les partenaires de ce département (ville de La Rochelle et Département de la Charente-Maritime) :

- Maintenir la **coopération territoriale pour le déploiement de la danse** en confortant le lien avec les réseaux professionnels,
- **Appliquer le modèle économique proposé par le CDCN** aux artistes accueillis à la chapelle Saint-Vincent en soutenant la création chorégraphique, par le biais de financements de résidence (productions et coproductions), et d'un programme de diffusion. En somme, donner du temps et de l'espace pour la fabrique du mouvement dansé – revaloriser le temps de travail de la danse avec une attention sur la question de la parité femme/homme en termes d'accompagnement en production et en diffusion,
- **Appliquer le modèle des programmes développés par le CDCN dans le domaine de l'action culturelle, de la médiation** et de la formation afin d'améliorer le rapport aux œuvres, des publics et des populations (projets EAC, de médiations, formes participatives), dans une logique démocratique notamment en direction des lycées et des collèges,
- **Travailler à une identification du lieu.**

5. Temporalité de la mise en œuvre du projet « Danse et autres langages »

La mise en œuvre de toutes les composantes de ce projet, pour répondre aux ambitions que se sont fixées les tutelles et partenaires du CDCN au service des artistes, des territoires et des personnes, se fera par étape et sera assujettie à deux

éléments déterminants pour sa réalisation : le calendrier de la réhabilitation de la Manufacture de Chaussures, ainsi que l'évolution des budgets dévolus par les collectivités et l'état à cette partie du projet de la Manufacture.

Une première étape consistera dans le renforcement du chaînon production/diffusion, en systématisant des accompagnements complets (coproduction, résidence, diffusion). et en développant des espaces de recherche, pour que les artistes affinent leur geste sans injonction de production. Ce travail de renforcement des équipes artistiques, se traduira, si les budgets ne sont pas revus à la hausse, par le fait d'accompagner mieux, mais un nombre moins important d'équipes artistiques.

Une deuxième étape se traduira par la modélisation du projet de transition dit *hors les murs* mis en place par le CDCN sur le temps de la rénovation de l'équipement qui sera l'opportunité de renforcer le maillage partenarial avec les acteurs culturels et artistiques des territoires. Ce temps de collaboration renforcé permettra d'accroître, ou parfois de déclencher de multiples connexions artistiques favorables au développement de la danse sur le long terme sur un territoire à définir en partage avec la Drac et les collectivités. Pour cela une projection méthodologique sur plan technique et administratif, sera effectuée dès que nous maîtriserons mieux les questions de calendrier liée à la rénovation.

6. Les conditions de réalisation du nouveau projet Danse et autres langages : un lieu, La Manufacture de Chaussures

La question du lieu de travail conditionne le projet et sa mise en œuvre pour l'équipe administrative, mais aussi pour les artistes. Mais au-delà des conditions matérielles, nous avons pleinement conscience à la fois de l'intérêt et de la marque esthétique de la Manufacture de Chaussures, de son plateau atypique, mais aussi de l'empreinte historique de cette friche industrielle.

a. L'évidente connexion esthétique

La Manufacture de Chaussures est une ancienne usine transformée, en 1997, après plusieurs décennies d'inactivité, par Eric Chevance, en établissement culturel et artistique dédié à la création contemporaine. La singularité de son positionnement et de sa programmation ont à l'époque constitué un lieu de référence. Appuyée sur une posture indisciplinaire, La Manufacture a parfaitement incarné un mouvement national qui a remis en cause les espaces de représentations théâtrales traditionnels. Partant du principe que pour soutenir des formes spectaculaires innovantes, il était plus logique et pertinent de l'affirmer ailleurs que dans un théâtre, avec radicalité et souvent avec très peu de moyens. L'ambition complémentaire était également de convoquer un public plus vaste prêt à vivre une expérience différente que celle proposée par le centre dramatique, l'Opéra ou d'autres scènes de l'agglomération bordelaise. Pour cela, la *Verrière* hall d'accueil emblématique a joué un rôle important de *sas vers l'inconnu*.

De ce contexte est née une perception singulière d'un lieu qui a abrité, développé, présenté des formes théâtrales, chorégraphiques alternatives, dans un ancien lieu de production industrielle. De surcroît, l'architecture de

La Manufacture de Chaussures, non conçue comme un théâtre, a esthétiquement nourri les formes qui y ont été créées, de façon originale. La reconversion de ce lieu de mémoire a donc nourri la poétique et la symbolique des œuvres qui y ont été présentées pendant plusieurs saisons. Ce positionnement de lieu alternatif conforté par l'invitation de noms importants de la création chorégraphique a fait de la Manufacture, un abri pleinement compatible avec le projet d'un CDCN qui défend depuis plusieurs années la danse contemporaine, ses artistes émergents et ses nouvelles écritures. Cette compatibilité est par ailleurs consolidée s'il en était besoin par l'esthétique intérieure du bâtiment dont les grandes lignes et l'épure soulignent le corps et le mouvement.

b. Une nécessité pour le développement de l'art chorégraphique

La danse est dans la réalité du spectacle vivant un art de l'espace sans lieu. Souvent condamné au nomadisme, elle se contente trop souvent de la notion de studio, ou d'endroits improbables à quelques rares exceptions près, comme le Klap à Marseille ou la Briqueterie CDCN à Vitry-sur-Seine. Étant conscient que notre ambition ne peut se placer à un tel niveau, l'enjeu de la transformation de la Manufacture de Chaussures est bien de changer un lieu de fortune en édifice pérenne et de le marquer par la pratique de la danse.

Parce que la danse en Nouvelle-Aquitaine est plus particulièrement à Bordeaux a besoin à la fois d'un espace pour que se révèle enfin une connexion entre l'œuvre chorégraphique et le spectateur, mais également d'un endroit où se déploie au-delà de la création, un ensemble de projets comme des ateliers, des répétitions ouvertes des masterclass *etc.*, et ceci afin d'éviter que Bordeaux capitale Régionale ne soit pas exclue du maillage national des lieux pour la danse.

c. Un rapide état des lieux

La Manufacture de Chaussures est un bâtiment d'une surface exploitable de 1800 mètres carrés. Au moment où est rédigé le nouveau projet du CDCN, le projet de rénovation progresse et la procédure vient de passer l'étape du choix de trois équipes qui vont concourir à la rénovation du nouvel équipement.

Avant tout, il faut préciser que l'état de délabrement et d'insalubrité, dans lequel nous travaillons dépasse la notion de friche artistique et que les conditions de sécurité d'un bâtiment normalement classé ERP sont loin d'être réunies. Actuellement, après avoir perdu une surface totale de 250 mètres carrés, l'enjeu est de replacer ces espaces manquants dans l'ouvrage à venir. A savoir : deux studios de danse, des loges, un réel espace de convivialité, un atelier de stockage pour le matériel technique, etc. L'espace de représentation a subi un rétrécissement conséquent, ce qui réduit la capacité d'accueil du public et donc le rapport économique de chaque représentation. Les bureaux du pôle administratif sont désormais contraints, ils ne sont pas suffisants en nombre et en surface pour accueillir l'équipe actuelle. Il manque des espaces nécessaires à la mise en œuvre d'une activité professionnelle comme des salles de réunion, un espace de convivialité pour une équipe qui travaille sur une grande amplitude horaire (9 h 00/24h00). Cette même partie administrative censée accueillir du public n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Seul point positif le studio de 140 mètres carrés à proximité des bureaux administratifs en facilite la gestion courante en termes d'occupation.

Les grandes lignes du projet de rénovation :

- d'une salle de spectacle avec une tribune de 300 places et un plateau de 14m x 13m avec des dégagements de 3 mètres à cour et à jardin. (La Nef)
- 4 loges confortables
- d'une salle de convivialité pour les artistes et techniciens
- deux ateliers de stockage pour le matériel scénique
- deux studios de 140 m²
- des bureaux capables d'accueillir l'intégralité de l'équipe avec deux salles de réunion
- d'un hall pour l'accueil du public avec espace restauration (la Verrière)

d. Un certain nombre d'obstacles à continuer de prendre en compte

En premier lieu, nos missions concernant la diffusion et les résidences (éléments structurants de notre projet) continuent de se réaliser prioritairement dans les murs de la Manufacture de chaussures. Son plateau est au niveau esthétique très fertile pour les artistes, mais il reste, complètement inadapté. Il est dangereux pour les artistes, les techniciens et le parc technique est complètement obsolètes. De surcroît, le niveau de dégradation a des répercussions sur notre modèle économique nous obligeant à louer du matériel neuf pour remplacer l'ancien, et à embaucher du personnel intermittent en surnombre pour compenser les défaillances de l'équipement. Le plancher est une installation de fortune, mis à mal par l'humidité qui remonte du sol pour former des flaques d'eau que nous épongeons avant l'entrée du public lors des représentations en période de pluie. Ces problèmes qui nous font prendre des risques lors de chaque mis en œuvre de spectacles sont d'autant plus prégnants pour les périodes de résidence de plusieurs jours où les artistes sont en permanence sur le plateau. Parfois sans nos techniciens. Concernant l'utilisation concomitante de la Nef (salle de spectacle) et du studio, pour accueillir plusieurs équipes artistiques en même temps, elle est complexe, car à ce jour aucun traitement acoustique n'a été effectué pour aucun de ces deux espaces, désormais séparés l'un de l'autre par une simple cloison.

e. De nouvelles perspectives à définir

La rénovation de l'équipement de la Manufacture CDCN se concrétise. Alors que nous terminons la rédaction de notre convention pluriannuelle d'objectif, trois équipes ont été sélectionnées afin de candidater à la maîtrise d'œuvre.

Ce projet de rénovation est à l'heure actuelle adapté et répond en grande partie à un cadre qui nous permettrait d'accomplir nos missions. Mais la période qui nous sépare de l'activité dans ce nouveau lieu est encore longue et il reste à franchir plusieurs étapes que nous devons programmer, avant de nous plonger dans de nouvelles perspectives.

Parmi ces étapes la fixation d'un calendrier définitif afin de pouvoir nous projeter définitivement dans une saison hors les murs est particulièrement nécessaire. À l'origine, notre installation à la Manufacture de Chaussure était conditionnée par une réhabilitation du bâtiment, mais depuis le départ de ce projet, le calendrier n'a cessé de glisser, et notre capacité à nous projeter dans l'exercice de nos missions affaiblit. Dans un tel contexte, il est particulièrement complexe de mettre en place un planning de diffusion, de résidences ou d'accompagnements sûr du moyen ou court terme. Il en est de même au sujet des actions en EAC et pour le travail en coopération.

La deuxième étape sera de penser la période de transition en dehors de notre équipement. Il faut savoir que l'équipe de la Manufacture est rompue à la question du *hors les murs*, puisque nous l'avons déjà éprouvé deux fois. Nous savons d'ores et déjà que la mise en œuvre de ce type de transition est chronophage. Elle demande une mobilisation humaine importante : déplacements, évaluation technique, connexions artistiques, travail administratif, type rédaction de conventions, renfort des équipes sur place, sur les temps d'accueil qui ont déjà leur plan de charge, présence pendant les temps de représentation, etc. Malheureusement, imaginer une délocalisation de l'intégralité de nos missions alors que le calendrier de la rénovation de la Manufacture de Chaussures n'est pas fixé est impossible. La programmation *hors les murs* est un mode de travail qui

multiplie les coopérations, et notre dépendance vis-à-vis des lieux partenaires étant importante, nous ne pouvons pas entamer la moindre coopération sans avoir un calendrier plus précis.

			BP 23	BP 24	BP 25	BP 26
CHARGES (HT)						
CHARGES ARTISTIQUES			TOTAL 2023	TOTAL 2024	TOTAL 2025	TOTAL 2026
DIFFUSION						
	Artistes confirmés du territoire, nationaux et internationaux	Danse	137 800 €	136 500 €	180 000 €	150 000 €
	Jeune Public - festival Pouce !	Danse	45 000 €	52 300 €	55 000 €	55 000 €
	Diffusion des artistes coproduits	Danse	46 600 €	33 700 €	50 000 €	80 000 €
	sous-total	Danse	229 400 €	222 500 €	285 000 €	285 000 €
	Diffusion; sorties publiques	Pluridisciplinaire	48 480 €	40 000 €	40 000 €	30 000 €
	sous-total	Pluridisciplinaire	48 480 €	40 000 €	40 000 €	30 000 €
	TOTAL DIFFUSION		277 880 €	262 500 €	325 000 €	315 000 €
AIDE A LA CREATION						
	Artiste associé	Danse	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
	Aide à la production & résidences autres artistes	Danse	57 200 €	60 000 €	100 000 €	125 000 €
	La Danse en grande forme	Danse	12 900 €			
	Compagnonnage itinérant	Danse	10 500 €			
	sous-total	Danse	125 600 €	105 000 €	145 000 €	170 000 €
	Programme de résidences (accompagnement long)	Pluridisciplinaire	11 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
	Animation de la communauté artistique	Pluridisciplinaire	5 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
	sous-total	Pluridisciplinaire	16 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €
	TOTAL AIDE A LA CREATION		141 600 €	138 000 €	178 000 €	203 000 €
MEDIATION-SENSIBILISATION						
	EAC - Education artistique et culturelle		37 100 €	37 000 €	37 000 €	37 000 €
	Formation des publics & amateurs		15 000 €	17 000 €	17 000 €	17 000 €
	Formation professionnelle, Master-class & projet participatif		6 700 €	9 000 €	12 000 €	12 000 €
	Public de proximité		10 000 €	12 000 €	15 000 €	15 000 €
	Ressources (Dance On Air)					
	sous-total		68 800 €	75 000 €	81 000 €	81 000 €
Total Artistique			488 280 €	475 500 €	584 000 €	599 000 €
CHARGES DE STRUCTURE			TOTAL 2023	TOTAL 2024	TOTAL 2025	TOTAL 2026

CHARGES DE STRUCTURE		TOTAL 2023	TOTAL 2024	TOTAL 2025	TOTAL 2026
<u>Charges de personnel permanent</u>					737 641 €
PERSONNEL PERMANENT	14 salariés en 2022	713 000 €	716 000 €	726 740 €	
Direction	2 salariés en 2022				
Administration	2 salariés				
Production	2 salariés				
Technique	1 salarié				
RP	5 salariés				
Communication	2 salariés				
Direction technique	au 01/04/26				36 783 €
Renfort production	au 01/09/26				19 935 €
Accueil billetterie	au 01/09/26				13 200 €
Autres charges (Mutuelle, TR, transport permanents)		13 000 €	14 000 €	14 210 €	15 790 €
Taxes sur rémunérations		20 000 €	25 300 €	25 680 €	28 535 €
Delta Dette Provisionnée / CP		2 000 €	2 000 €	2 030 €	2 256 €
Provision retraite		3 000 €	5 000 €	5 075 €	5 639 €
	sous-total	751 000 €	762 300 €	773 735 €	859 780 €
<u>Fonctionnement</u>					
Moyens généraux administratifs		83 400 €	84 655 €	85 925 €	95 480 €
Dotations aux amortissements et aux provisions		86 400 €	55 000 €	20 000 €	15 000 €
Recherche et développement		32 000 €	37 700 €	40 000 €	40 000 €
Formation des permanents			15 000 €	30 000 €	15 000 €
Frais de déménagement			15 000 €		20 000 €
	sous-total	201 800 €	177 355 €	145 925 €	150 480 €
<u>Batiment</u>					
Loyer		42 935 €	44 652 €	55 000 €	55 000 €
Eau		1 403 €	1 459 €	1 518 €	2 099 €
Electricité		84 880 €	88 275 €	15 000 €	51 638 €
Sécurité - Bureaux de contrôle et vérifications annuelles		4 000 €	4 160 €		
Autres maintenances batiment (installations, SSI, alarme)		18 430 €	19 167 €		20 731 €
Assurance		2 130 €	2 215 €	2 130 €	2 130 €
Entretien salle		21 621 €	22 486 €	0 €	12 160 €
Entretien bureau		8 599 €	8 943 €	9 300 €	9 300 €
	sous-total	175 399 €	182 415 €	73 648 €	143 758 €
Total charges de structure		1 132 498 €	1 141 541 €	1 012 957 €	1 176 169 €
FRAIS DE COMMUNICATION		60 000 €	62 400 €	70 520 €	80 000 €
TOTAL DES CHARGES - 1		1 680 778 €	1 679 441 €	1 667 477 €	1 855 169 €
Charges inauguration _ option 1 journée					20 000 €
TOTAL DES CHARGES - 2					1 875 169 €
Charges inauguration _ option 3 jours					70 000 €
TOTAL DES CHARGES - 2					1 925 169 €

LA MANUFACTURE
CDCN NOUVELLE-AQUITAINE
BORDEAUX • LA ROCHELLE



La Manufacture CDCN Nouvelle-Aquitaine
Bordeaux • La Rochelle

Autoévaluation (2019-2021)

SOMMAIRE

Notes préliminaires à la lecture de ce document	p. 3
Introduction	p. 4
I. SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS (2019 – 2021)	
A- La continuité de l'activité dans un contexte de mutations structurelles	p. 5
1.1 L'évolution de la répartition des dépenses artistiques	p. 5
1.2 Les activités de diffusion	p. 7
1.3 Le soutien à la création	p. 9
1.4 Le soutien à l'émergence et aux nouvelles écritures théâtrales et pluridisciplinaires	p. 12
1.5 Les actions en direction des publics et des populations	p. 14
1.6 L'Activité à la Chapelle Saint-Vincent à La Rochelle	p. 17
B- Une adaptation constante aux contraintes et aux opportunités de l'environnement	
2.1 Les actions de proximité	p. 19
2.2 Le développement d'outils numériques dédiés à la culture chorégraphique	p. 22
2.3 Le compagnonnage itinérant	p. 24
C- Un rôle moteur au sein des réseaux professionnels à l'échelle régionale, nationale et internationale	p. 25
3.1 Un pôle de référence à l'échelle régionale	p. 25
3.2 Une force de proposition à l'échelle nationale	p. 27
3.3 Un rayonnement international en devenir	p. 30
II. CONTEXTE D'ACTION GEOGRAPHIQUE, STRUCTUREL, HUMAIN ET FINANCIER	p. 32
A- Cartographie des réalisations (2019-2021) et contexte territorial	p. 32
B- Deux espaces atypiques pour la danse, La Manufacture de Chaussures à Bordeaux et la Chapelle Saint-Vincent à La Rochelle : fragilités à renforcer	p. 34
C- Une équipe mobile pour une dynamique collective au service d'un projet : une force à ne pas fragiliser	p. 37
D- Le budget de la mise en œuvre du projet artistique et culturel	p. 41
III. PERSPECTIVES (2023 - 2027)	
A- Réaffirmer la philosophie d'action artistique et culturelle du CDCN : une articulation des savoir-faire au service des artistes et des personnes	p. 43
1.1 Au niveau esthétique : pour une acuité aux choses du monde	p. 44
1.2 Au niveau éthique : la construction d'un écosystème favorable	p. 45
1.3 Au niveau pratique : lieu ressources et attractivité territoriale	p. 47
B- Pour aller vers un modèle de CDCN plus ambitieux pour le territoire, ses actrices et acteurs et la danse	p. 49
2.1 S'impliquer du territoire local à l'internationale : un jeu d'échelle	p. 49
2.2 Un travail d'accessibilité des œuvres et de vulgarisation : lutte contre les discriminations	p. 51
Conclusion	p. 53

Notes préliminaires à la lecture de ce document

Le présent document est réalisé en prévision de l'arrivée à échéance de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée entre l'État, les collectivités d'implantation de La Manufacture CDCN, soit la ville de Bordeaux, le département de la Gironde et la région Nouvelle-Aquitaine et la structure porteuse de la Manufacture CDCN, soit l'Association Esprit de Corps, pour la période courant de 2019 à 2022.

Ce document, à la demande du ministère de la Culture prend la forme, à la fois d'une autoévaluation (bilan de la période de conventionnement : activités, budget, ressources humaines) faisant apparaître une analyse critique de l'action artistique et culturelle du CDCN, ainsi que des perspectives d'évolution du projet de La Manufacture CDCN sur la période de renouvellement de ladite Convention Pluriannuelle d'Objectifs, sur une période courant de 2023 à 2027.

D'un point de vue méthodologique l'équipe de direction de la Manufacture dans cette analyse a été soutenue – en dialogue avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Délégation à la Danse eu égard au contexte d'activité très soutenue du CDCN – par un sociologue spécialiste de la danse, Patrick Germain-Thomas ainsi que Marion Fournier, docteure en Danse. Patrick Germain-Thomas, en échange constant avec la direction, en s'entretenant avec tous les membres de l'équipe du CDCN et à l'appui de la CPO et des bilans d'activités 2019, 2020 et 2021, a réalisé la première partie « Synthèse des réalisations (2019-2021) ». Marion Fournier a, quant à elle, établi la cartographie de l'activité de la Manufacture CDCN, intégrée à la deuxième partie « Contexte d'action géographique, structurel, humain et financier », le rédactionnel attendant a été pris en charge par la direction du CDCN. L'équipe de direction a également pris en charge à part entière la rédaction de troisième partie « Perspectives (2023-2026) ».

Pour précision, ce présent document ne fait pas apparaître les données 2022 de l'activité de la Manufacture CDCN, sa livraison étant attendue en début d'année 2021. Pour autant, tous les ans, un bilan d'activités exhaustif est réalisé par la structure, bilan qui est par ailleurs transmis à l'État et aux collectivités partenaires.

Introduction

À la fin de la décennie 2020, Le CDCN de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine connaît plusieurs changements structurels importants : une nouvelle implantation sur le site de la Manufacture, un processus de fusion-absorption avec l'association exerçant auparavant ses activités dans ces locaux et l'intégration partielle de l'activité des Éclats, structure organisatrice d'un festival dédié à la création chorégraphique émergente à La Rochelle. Sous la dénomination Manufacture CDCN Nouvelle-Aquitaine Bordeaux · La Rochelle, le nouvel organisme ainsi constitué a poursuivi ses missions de création, de diffusion et de médiation dans la cadre d'un projet défini au croisement de sa propre histoire et des apports des structures dont il incorpore partiellement les activités. Ainsi le projet artistique et culturel élaboré pour la période 2019-2022, intitulé « Danse et autres langages » s'inscrit-il dans le prolongement de la ligne esthétique défendue par la direction du CDCN – en phase avec la forte dynamique transdisciplinaire au sein de la création chorégraphique contemporaine –, tout en tenant compte de l'esprit et du contenu des orientations esthétiques de la Manufacture Atlantique, occupant précédent du bâtiment. Pour le CDCN, la défense de cette ligne esthétique tournée vers la singularité de projets novateurs dans leur approche du travail du corps va de pair avec une préoccupation constante pour la mise en relation des artistes avec les publics, à travers un programme de médiation et de développement de la culture chorégraphique très intensif.

À ces mutations profondes s'ajoute un ensemble d'éléments conjoncturels se répercutant fortement sur l'exercice des missions. D'une part, la nouvelle structure occupe un local nécessitant des travaux et ne répondant pas encore à toutes les conditions de sécurité, d'hygiène et de fonctionnalité pour remplir l'ensemble de ses missions (accueil des artistes et du public) ; d'autre part, elle a dû faire face aux conséquences de la crise sanitaire qui a provoqué des restrictions dans le travail artistique depuis le mois de mars 2020.

Trois caractéristiques saillantes de la gestion de ces changements par le CDCN sont à mettre en avant dans une synthèse des réalisations de la période 2019-2021 : la continuité de l'activité dans ce contexte de mutations structurelles, l'adaptation aux contraintes et opportunités de l'environnement – l'implantation sur un nouveau territoire et la nécessité de maintenir les relations avec les publics et les artistes durant la crise sanitaire – et un rôle moteur assumé au sein des réseaux professionnels régionaux, nationaux et internationaux.

I. SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS (2019-2020-2021)

A. La continuité de l'activité dans un contexte de mutations structurelles

La présentation du projet artistique et culturel du CDCN distingue trois principaux axes d'intervention :

- La diffusion et l'aide à la création en danse ;
- L'action en direction des publics et des populations ;
- Le soutien à l'émergence et aux nouvelles écritures théâtrales et pluridisciplinaires.

Afin d'apprécier les modalités de la continuité de l'exercice des missions de service public, les données globales concernant la répartition du budget artistique seront analysées, en préalable à l'étude détaillée des actions réalisées sur ces trois axes d'intervention. Il conviendra également, dans un dernier temps, d'exposer les faits marquants concernant la reprise partielle d'activité de l'association les Éclats à La Rochelle.

1.1 L'évolution de la répartition des dépenses artistiques

L'intégration effective de la Manufacture Atlantique au sein du CDCN est réalisée au début de l'année 2018. Après plusieurs mois de travaux, les activités de La Manufacture redémarrent au mois de janvier 2019, en dépit de l'inachèvement de certains des travaux engagés et avec une forte mise à contribution de l'ensemble de l'équipe pour permettre l'accueil des artistes et du public (nettoyage, peinture, rangement, gestion d'incidents électriques et de problèmes dans la réception des livraisons). L'année suivante, le fonctionnement de la structure est à nouveau contrarié par les mesures d'urgence liées à la crise sanitaire. Ces mesures concernent une grande partie l'exercice 2020, ainsi que l'exercice 2021. Les données comptables donnent une image précise de l'impact de ces facteurs et de leur prise en compte par le CDCN :

Évolution des charges artistiques et de leur répartition (2018-2021)

Montants en euros	2018	%	2019	%	2020	%	2021 (provisoire)	%
Diffusion/Axe1	138 054	38,5%	292 561	57,9%	76 201	18,7%	208 685	33%
Création/Axe 1	97 228	27,2%	88 811	17,6%	250 419	61,7%	262 225	41,5%
Médiation/Axe2	47 618	13,3%	57 891	11,5%	35 686	8,8%	86 981	13,7%
Pluridisciplinaire et émergence/Axe3	75 209	21%	65 884	13%	44 093	10,8%	74 331	11,8%
TOTAL budget artistique	358 109	100%	505 147	100%	406 399 Hors fonds dédiés	100%	632 222	100 %

Malgré les contraintes et difficultés liées à l'installation dans le bâtiment de la Manufacture, les montants consacrés à la diffusion ont plus que doublé entre 2018 et 2019 (+112 %). La baisse enregistrée entre 2019 et 2020 – de 292 561 à 76 201 euros, soit une diminution de -74 % – s'explique par la crise sanitaire et les périodes de confinement et/ou de fermeture qu'elle a occasionnées. Une partie des fonds qui n'ont pas été employés pour la diffusion en 2019 a été affectée à des apports en coproduction et à l'accueil d'artistes en résidence, afin d'assurer la continuité du travail artistique : le financement de la création s'élève à 250 419 euros en 2020, ce qui représente presque un triplement par rapport à 2019.

Les données concernant la médiation montrent la constance de l'engagement de la structure dans ce domaine, y compris en période de crise sanitaire et en tenant compte de l'adaptation nécessaire au contexte de la nouvelle implantation : les sommes qui lui sont consacrées progressent de +21,6 % entre 2018 et 2019. Elles atteignent 86 981 euros en 2021, soit une progression de 50 % en quatre ans.

La baisse des montants dédiés à l'émergence et à la création pluridisciplinaire en 2020 est liée à la crise sanitaire, et le budget est conforté en 2021 et 2022 (*Cf.* budget prévisionnel p. 42).

Ces informations globales sont révélatrices de la volonté de la structure de remplir ses missions artistiques dans un contexte où se conjuguent des changements structurels (déménagement, fusion avec la Manufacture Atlantique, reprise partielle de l'activité des Éclats) et des aléas conjoncturels (crise sanitaire). Ce volontarisme s'exprime aussi en termes de veille et d'animation de la vie artistique. L'équipe de direction du CDCN a maintenu la régularité et l'importance de ses relations avec les compagnies chorégraphiques, ainsi que le montrent les données concernant les entretiens réalisés avec des professionnels :

Les rendez-vous avec les équipes artistiques

(Identification de projets, suivi de travail, accompagnement en production et diffusion)

	2019	2020	2021
Nombre d'équipes artistiques rencontrées	95	72 (sur 97 rendez-vous)	80 (sur 115 rendez-vous)
Origine géographique :			
- <i>Région Nouvelle Aquitaine</i>	48 %	56 %	61 %
- <i>France/autres régions</i>	39 %	37 %	31 %
- <i>International</i>	13 %	7 %	8 %
Part des équipes rencontrées ayant bénéficié d'un suivi et/ou d'un accompagnement financier	71 %	69 %	63 %
Répartition femmes/hommes :			
- <i>Femmes</i>	-	58 %	52 %
- <i>Hommes</i>	-	42 %	48 %

On constate que la régularité des rencontres avec les compagnies chorégraphiques ou pluridisciplinaires a été préservée, voire amplifiée lors de la crise sanitaire (certaines rencontres ont été réalisées par téléphone ou vision conférence pour pouvoir se tenir même en périodes contraintes). Des restrictions éventuelles en termes de déplacements géographiques expliquent la proportion moins forte de compagnies nationales et internationales en 2020 et 2021, constat a corréluer avec un soutien particulier de l'écosystème artistique du territoire d'implantation du CDCN. La majorité des entretiens réalisés débouche sur l'instauration d'une relation durable avec les compagnies, et la direction est attentive à l'équilibre de la répartition entre les femmes et les hommes parmi les artistes rencontrés.

Il convient à présent de compléter cette vision d'ensemble du fonctionnement du CDCN pour la période 2019-2021 par une analyse détaillée de l'accomplissement de ses missions sur les trois principaux axes de son projet : la diffusion et la création, l'action culturelle et le soutien à la création émergente et pluridisciplinaire.

1.2 Les activités de diffusion

La présentation des œuvres chorégraphiques et pluridisciplinaires au plus large public possible est une priorité de l'action du CDCN. Le développement de la programmation dans les locaux de la Manufacture a nécessité un travail considérable de la part des équipes techniques pour assurer la sécurité et la qualité de l'accueil du public et des artistes (aménagement de loges, d'espaces de rangement, amélioration de la circulation). En ajoutant à cette programmation les représentations réalisées hors les murs, les chiffres témoignent de l'accomplissement des missions de diffusion, dès que cela a été envisageable :

Présentation des données concernant les activités de diffusion sur la période 2019-2021

	2019	2020	2021
Nombre de spectacles diffusés	53	Prévu : 42 Impactés crise sanitaire : 20	Prévu : 41 Impactés crise sanitaire : 8
Nombre de représentations	80	Prévu : 84 Impactées crise sanitaire : 32	Prévu : 76 Impactées crise sanitaire : 10
Nombre total d'entrées	15 003	6 883	6 473
<i>Dont entrées payantes</i>	11 884	5 093	3 736
<i>Dont scolaires</i>	4 220	2 627	1 021
<i>Dont spectacles gratuits</i>	940	530	1 153 ¹
Taux de fréquentation	85 %	94 %	73%

Pour l'ensemble de la période 2019-2021, 43,3 % des représentations prévues ont été programmées à la Manufacture de Bordeaux, 7,5 % à La Rochelle et 49,2 % dans d'autres

¹ A noter que ce chiffre intègre les « gestes artistiques » de POUCE ! (spectacles transformés en gestes artistiques à l'école pendant la pandémie dont la billetterie est passée de payante à gratuite eu égard au changement de format)

structures. Ce dernier chiffre est révélateur de l'implication de la Manufacture dans de nombreux partenariats et réseaux en matière de diffusion. Les compagnies implantées sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine représentent plus du tiers de la programmation planifiée sur l'ensemble de la période (37,5 %). Cette programmation est, en outre, construite dans un objectif d'équilibre entre les femmes et les hommes : 55 % d'artistes femmes en 2020 et 50 % en 2021.

L'évolution des taux de fréquentation (à la hausse en 2020 et à la baisse en 2021) s'explique par des variations de jauges et par des modifications des comportements des publics, dues à la crise sanitaire. De surcroît, certaines représentations publiques ont été remplacées par des sorties de résidence destinées à des professionnels, lorsque cela a été autorisé.

Les données globales sur le versant de la diffusion comprennent les représentations données dans le cadre du festival de danse POUCE !, dédié au jeune public. Ce festival, dont la onzième édition est planifiée pour le mois de février 2022, est né de la prise de conscience du besoin de développer davantage la programmation de spectacles de danse jeune public, en relation avec l'engagement déterminé de la structure dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, suscitant une forte demande de spectacles de la part du monde éducatif et de manière conjointe offrir un espace dédié pour les artistes désireux de tenter l'exercice de créer en direction du jeune public. L'événement associe des spectacles, des débats et des ateliers de pratiques, l'objectif principal étant de conjuguer, pour les enfants et les jeunes, l'expérimentation des possibilités expressives du corps avec l'éveil d'une pensée critique. En 2021, la onzième édition du festival a été fortement perturbée par l'environnement sanitaire, mais l'essor de la manifestation est perceptible en 2020 :

Le Festival POUCE !

	2019	2020
Nombre de spectacles	10	10
Nombre de représentations	27	38
<i>Dont représentations scolaires</i>	16	21
Nombre de lieux partenaires	8	13

Programmée du 11 au 20 février, l'édition 2020 du Festival n'a pas été entravée par la crise sanitaire. La forte progression du nombre de représentations entre 2019 et 2020 (+40,1 %) est principalement liée à une réalisation accrue de séries (presque quatre représentations par spectacle, en moyenne, en 2020). Pour 2021, les représentations en salle n'étant pas autorisées durant la période du festival, une partie d'entre elles ont été remplacées par des visionnages scolaires (9 représentations scolaires données au sein des établissements ou de centres culturels) ou par des « gestes artistiques *in situ* » (au nombre de 13), définis comme de courts moments de danse – d'une dizaine de minutes – librement conçus par les chorégraphes pour présenter les éléments essentiels du travail du mouvement de leurs pièces. La plupart de ces gestes artistiques ont également été proposés au sein d'établissements scolaires.

La programmation de l'édition 2021, comme en 2020, était issue d'une forte dynamique partenariale à l'échelle du territoire², associant quatorze lieux de diffusion. Cette force d'entraînement du festival POUCE ! en termes de partenariats s'est notamment manifestée en 2020 à travers l'organisation d'une journée professionnelle organisée le 18 février à la Méca de L'OARA, qui a réuni 75 professionnels (68 issus de la région Nouvelle-Aquitaine et 17 issus du territoire national) autour de spectacles et de débats. Cette dynamique se poursuit pour la programmation de l'édition 2022. Le potentiel de croissance de POUCE ! est très important, compte tenu de la forte demande de spectacles destinés au jeune public. Le CDCN entend favoriser l'épanouissement de cette manifestation, sans pour autant exagérer son développement au point de déséquilibrer l'activité globale de la structure en lui attribuant une place prédominante par rapport à d'autres activités essentielles.

1.3 Le soutien à la création

L'intervention de la Manufacture CDCN Bordeaux Nouvelle-Aquitaine dans le registre de la création chorégraphique et pluridisciplinaire est sous-tendue par des principes fondamentaux constamment défendus par l'équipe de direction. L'accompagnement des compagnies des arts du spectacle est conçu de façon globale selon une perspective à moyen terme englobant des apports financiers, l'accueil en résidence, la programmation à la Manufacture et/ou dans d'autres lieux et, pour les compagnies qui acceptent de s'y engager, la participation à des projets d'action culturelle. Cet accompagnement tient systématiquement compte de la réalité économique du travail artistique, et les montants financiers apportés sont calculés de façon objective et équitable, en veillant à intégrer l'ensemble des coûts réels et à préserver des marges dans les contrats de diffusion afin de favoriser le bon déroulement du processus de création et des représentations. Pour la période 2019-2021, les dépenses consacrées au soutien à la création chorégraphique, calculées à partir de données prévisionnelles pour l'année 2021, s'élèvent à un montant total de 601 455 euros. Deux dispositifs représentent près de 80 % de cette somme : « l'Accueil-Studio » (58 %) et le dispositif « Artiste associé » (22 %). Il convient donc d'analyser en détail les réalisations de la période concernant ces modalités de soutien spécifiques.

L'Accueil-Studio

L'appellation Accueil-Studio fait d'abord référence à la notion de résidence. Ce dispositif favorise en premier lieu la présence des artistes sur un territoire durant le processus de création. Pour le CDCN, la mise en œuvre de ce dispositif s'effectue en accord avec les principes fondamentaux précédemment énoncés : l'accueil en résidence va de pair avec le versement d'apports financiers en coproduction et la possibilité de présenter les œuvres au public. Une synthèse des données concernant l'Accueil studio sur la période 2019-2021 confirme la mise en application de ce credo :

² Cette dynamique partenariale fait l'objet d'une analyse spécifique dans la troisième partie de ce document.

Bilan quantitatif de l'Accueil-Studio

	Dispositif accueil studio 2019-2021 ³
Équipes artistiques soutenues	
Total	19 équipes artistiques
<i>Équipes régionales</i>	10
<i>Équipes nationales</i>	5
<i>Équipes internationales</i>	4
Projets de création soutenus	25
Nombre de jours de résidence à la Manufacture	144 jours, soit 9 jours par équipe en moyenne ⁴
Diffusion : Nombre total de représentations	68 représentations, soit 3,6 représentations par équipe en moyenne
<i>Dont :</i>	
- <i>Représentations publiques</i>	46 représentations
- <i>Sorties de résidence ou visionnages professionnels⁵</i>	22 représentations
Partenaires professionnels impliqués dans les activités liées à l'Accueil studio	Association des CDCN, L'Échangeur CDCN de Château-Thierry, l'Atelier de Paris CDCN, CCN de Biarritz, CCN de La Rochelle, Ville de Bègle, Festival FAB, Glob Théâtre, Théâtre Carré-Colonnes, Iddac, OARA, Tap Poitiers, Espace 1789, CND, ONDA, Théâtre municipal de Porto, Institut Français (saison culturelle Africa 2020 et Visas pour la création)
Total des ressources financières consacrées à l'Accueil-Studio	290 660 euros, soit une moyenne d'environ 15 300 euros par équipe

Les compagnies accompagnées dans le cadre de l'Accueil-Studio ont donc effectivement bénéficié à la fois de financements en coproduction, d'accueils en résidence d'environ deux semaines en moyenne (9 jours) et de plusieurs représentations publiques ou présentations professionnelles (3 à 4 représentations en moyenne). Il convient, de surcroît, de noter l'importance des partenariats construits pour favoriser la circulation des projets soutenus. Cette initiative du CDCN vise donc à mettre en réseau les structures locales pluridisciplinaires et les structures spécialisées en danse au niveau national⁶.

³ Par nature, les activités liées à l'Accueil-Studio peuvent se déployer sur plusieurs saisons, donc ce tableau récapitulatif, qui présente principalement les données de la période 2019-2021, comprend également à la marge quelques périodes de résidences et des programmations planifiées en 2022 (ou reportées en 2022 en raison de la crise sanitaire).

⁴ Cette moyenne est calculée sur 16 compagnies car 3 structures sur 19, coproduites dans le cadre de réseaux professionnels, n'ont pas réalisé de périodes de résidence.

⁵ Les sorties de résidences sont parfois appelées Premiers regards, reprenant un intitulé précédemment employé par les Éclats à La Rochelle.

⁶ Comme cela a été indiqué à propos du Festival POUCE !, cette dynamique partenariale, dimension essentielle pour une appréciation qualitative des modalités d'accompagnement de la Manufacture CDCN, fait l'objet d'une analyse spécifique dans la troisième partie du texte.

Le dispositif Artiste associé

Cette modalité de soutien à la création chorégraphique, instaurée par le ministère de la Culture en 2016, correspond à un accompagnement prolongé (deux à trois ans) impliquant non seulement un financement en coproduction mais aussi une présence réelle et durable des compagnies concernées sur un territoire et un engagement approfondi des artistes dans les différentes facettes de l'activité des structures qui les accueillent. Pour la période 2019-2021, deux chorégraphes ont été accompagnés par le CDCN dans le cadre de ce dispositif : Claudia Catarzi, artiste italienne qui conduit des projets de création en Europe depuis le début des années 2010 (jusqu'à septembre 2020), et Marcela Santander Corvalán, chorégraphe d'origine chilienne, qui conjugue une carrière d'interprète pour plusieurs compagnies françaises avec la réalisation de ses propres projets (Artiste associée pour la période de septembre 2020 à septembre 2023).

Pour Claudia Catarzi, l'accompagnement a pris la forme d'une production déléguée en réponse au besoin de l'artiste qui n'était pas entourée à l'époque d'une structure administrative stable. Deux pièces ont été produites et diffusées selon cette modalité : *Posare il tempo* (2018) et *Il Truffo* (2019). Concernant la première pièce, l'intervention de la Manufacture a favorisé sa diffusion dans plusieurs structures à l'extérieur du territoire régional : les CDCN de Dijon et du Val-de-Marne (La Briqueterie) et le CCN de Nantes, notamment. La deuxième pièce a été créée au Centre François Mauriac, dans le domaine de Malagar, situé à une cinquantaine de kilomètres au sud de Bordeaux. Le devenir de cette pièce, *Il Truffo*, qui devait être retravaillée lors d'une deuxième étape de création en 2020, a été contrarié par la crise sanitaire⁷. Cela a également été le cas pour un projet de création très ambitieux avec des amateurs, intitulé *Cour d'honneur*. Il s'agissait d'un travail de création collective avec un groupe de jeunes, impliquant un stage d'immersion d'un week-end et deux semaines complètes de résidence dans l'enceinte du château de Villandraut. La création a dû être annulée pour cause de crise sanitaire, ainsi qu'une représentation d'*Il Truffo*, prévue dans le cadre de ce projet. Cette annulation a été partiellement compensée par la création de vidéos danse (*Beyond human temporality*, *Too much loneliness#1*, *Too much loneliness#2* et *Too much loneliness#3*). L'artiste s'était au préalable – en 2019 – engagée dans plusieurs projets d'action culturelle : des ateliers à l'école des beaux-arts de Bordeaux autour de *Posare il tempo*, ainsi qu'au Conservatoire à rayonnement régional (CRR), un stage et une *master class* à l'occasion de la présentation de son solo *40 000 cm²* (créé en 2014) à la chapelle Saint-Vincent (Manufacture La Rochelle).

Pour Marcela Santander Corvalán, deux pièces ont été coproduites sur la période 2020-2021 : *Bocas de Oro* et *CONCHA, Histoires d'écoute* (en collaboration avec Hortense Belhôte). Le projet défini par l'artiste pour cette association prend en compte toutes les dimensions de son activité professionnelle : la création, l'interprétation, la pédagogie et la recherche. Elle a souhaité y faire participer plusieurs représentants de la communauté artistique dans laquelle elle s'inscrit. Ainsi, au-delà des apports en coproduction versés

⁷ Une période de résidence a été annulée, mais les rémunérations ont été maintenues pour les répétitions d'*Il Truffo*.

pour *Bocas de Oro* et *CONCHA Histoires d'écoute*, la présence de Marcela Santander Corvalán au CDCN s'est concrétisée par une multiplicité d'activités à partir du mois de septembre 2020 :

- vingt journées de résidences de création (dont cinq jours comme interprète du spectacle *Archée* de Mylène Benoît) ;
- la diffusion de cinq spectacles : *Trottoir* (créée en 2019 avec Volmir Cordeiro), dans le cadre du Festival international des arts de Bordeaux Métropole (FAB) ; *Bocas de Oro* (deux sorties de résidences à la Manufacture en 2020) ; *Époque* (créée en 2015 avec Volmir Cordeiro), à Bordeaux dans le cadre du Festival Trente Trente ; *Quietos*, pièce créée en 2019 et jouée à la Manufacture au mois de novembre 2021 ; une sortie de résidence d'*Archée*, spectacle de Mylène Benoît dans laquelle Marcela Santander Corvalán est interprète ;
- un engagement fort dans les activités de médiation du CDCN : participation aux réflexions sur la conception et la mise en œuvre du programme de culture chorégraphique en ligne *Danse on Air* et création de ressources pour cette plateforme⁸ ; animation d'un stage, de trois *master class* et d'ateliers avec les élèves du Conservatoire à rayonnement régional de Bordeaux ; participation à plusieurs projets d'éducation artistique et culturelle.

1.4 Le soutien à l'émergence et aux nouvelles écritures théâtrales et pluridisciplinaires

L'innovation artistique et la pluridisciplinarité sont au cœur de l'identité du CDCN depuis sa création dans les années 2000. La mise en question des frontières entre les arts est l'une des composantes fondamentales de multiples démarches artistiques ayant porté, en divers lieux et époques, l'appellation de danse contemporaine. En écho à cette caractéristique de la création chorégraphique, la direction du CDCN défend résolument une ligne esthétique fondée sur le croisement des disciplines artistiques, une ligne « indisciplinaire » plaçant son exigence sur la singularité du travail du corps proposé par des artistes émergents ou confirmés, et sur l'enjeu sociétal des œuvres présentées. Cette orientation artistique a incontestablement facilité le processus de fusion avec la Manufacture Atlantique en offrant la possibilité – dans le cadre du projet « Danse et autres langages » – de définir un équilibre entre l'accompagnement d'artistes chorégraphiques novateurs et la continuité avec les projets portés par les précédents animateurs du lieu.

La continuité se manifeste notamment par le compagnonnage entretenu avec la compagnie La Tierce, qui était déjà partenaire de la précédente direction, dans le cadre du projet antérieur de la Manufacture Atlantique. Fortement soutenue en création et en diffusion sur la période 2019-2021 (notamment dans le cadre du dispositif Accueil-Studio), la Tierce est dirigée par trois artistes chorégraphiques – Sonia Garcia, Séverine Lefèvre et Charles Pietri – qui créent des formes hybrides croisant la danse et la performance dans des lieux de spectacles et dans des espaces non dédiés. En particulier, ces artistes ont inventé une modalité de travail originale, les *Praxis*, pour lesquels des

⁸ Le projet *Danse on Air* fait l'objet d'un développement spécifique dans la deuxième partie de ce document.

artistes de la région et extérieurs à la région sont invités à participer à un laboratoire de création de trois à cinq jours. Sans viser l'aboutissement d'une production, ces expérimentations sont présentées au public, au titre d'essais, et mises en débat. La soirée *Praxis* programmée à la Manufacture CDNC Bordeaux Nouvelle-Aquitaine au mois d'octobre 2021 est la dix-huitième depuis le début de l'expérience, en 2015.

On s'aperçoit ainsi que le CDCN occupe un positionnement comparable à celui des structures qui l'ont précédé dans les locaux de la Manufacture, caractérisé par une volonté forte, originale et non conformiste, mais doublé d'un caractère institutionnel avec comme dimension supplémentaire la volonté de défendre les créations artistiques dans des espaces de reconnaissance. Un extrait d'un article du journal *Libération* décrivant l'activité du TNT (Tout Nouveau Théâtre), structure emblématique de la scène alternative bordelaise dans les années 2000, qui occupait alors les locaux de la Manufacture, est tout à fait révélateur de cette proximité : « Cabaret, performance, installations, accrochages, danse, photo ou théâtre, on se frotte à tout ce qui bouge dans le Bordelais [...] un lieu où l'on peut chercher sans obligation de résultat⁹. » Le soutien à l'émergence et aux nouvelles écritures théâtrales et pluridisciplinaires fait l'objet d'une ligne budgétaire distincte dans les comptes du CDCN, un montant global de 220 129 euros lui a été consacré pour la période 2019-2021 (en prenant en compte le budget prévisionnel pour l'année 2021), soit 13,3 % des dépenses artistiques globales de la structure. Cette somme est répartie entre trois domaines : le financement de résidences (38,4 %), la diffusion (43,7 %) et les autres manifestations artistiques – Praxis, concerts, expositions (17,9 %).

Le tableau ci-dessous présente les réalisations de la période 2019-2021 en matière de diffusion :

Diffusion pluridisciplinaire (2019-2021)

	2019	2020	2021
Nombre de pièces programmées	7	6	5
Nombre de représentations	10	6 prévues (4 annulations ou reports)	6
Autres manifestations artistiques	5 concerts 2 Praxis	2 Praxis prévus 7 concerts prévus (1 Praxis et 4 concerts annulés ou reportés)	3 Praxis 1 concert 2 expositions

⁹ Jean-Pierre Thibaudat, « Le TNT : d'abord un lieu de vie », *Libération*, 28 février 2003.

1.5 Les actions en direction des publics et des populations

La relation aux publics et aux personnes est une des missions axiales de réseau des CDCN, et est une préoccupation constante de l'ensemble de l'équipe de la Manufacture. Le déménagement de la structure et les aléas de la crise sanitaire lui ont conféré une importance considérable durant la période 2019-2021. Il s'est agi non seulement de maintenir un lien avec le public existant mais aussi de faire connaître l'action et la programmation du CDCN sur son nouveau territoire d'implantation. Pour donner une image globale des réalisations de la période, il convient de distinguer le domaine de l'éducation artistique et culturelle, et les autres registres d'intervention.

L'Éducation artistique et culturelle

Pour le CDCN La Manufacture Bordeaux Nouvelle-Aquitaine, la présence au sein du monde éducatif constitue un levier essentiel de la démocratisation et du respect des droits culturels, en cohérence avec l'organisation du Festival POUCE!. La majeure partie des projets d'éducation culturelle a pu être maintenue malgré un certain nombre de restrictions au printemps et à l'automne 2020, et durant le premier semestre de l'année 2021. Les heures d'ateliers ont généralement pu être réalisées, à l'exception de quelques activités transférées à domicile en 2020. Entre 2019 et 2021, le CDCN a mené à bien, de façon continue, ses missions à destination du monde éducatif :

Données sur les interventions en milieu scolaire¹⁰

	2019	2020	2021
Nombre total de classes	50 classes	46 classes	51 classes
<i>Dont :</i>			
<i>Maternelle</i>	1	4	2
<i>Élémentaire</i>	21	15	21
<i>Collège</i>	13	13	7
<i>Lycée</i>	15	14	21
<i>(dont option facultative Arts-Danse)</i>			
Nombre total d'élèves concernés	1 179	933	1049
Nombre d'heures d'ateliers	394,5	442	330
Nombre d'intervenants	41	36	32
<i>Dont :</i>			
<i>Artistes régionaux</i>	18	19	20
<i>Artistes nationaux</i>	9	7	4
<i>Artistes internationaux</i>	6	3	1
<i>Autres (journalistes, chercheurs, médiateurs)</i>	8	7	7
Formation des acteurs (enseignants, artistes, médiateurs)	31 heures	4 heures	42 heures

¹⁰ Ce tableau intègre les actions conduites par la Manufacture sur le territoire de La Rochelle et le département de la Charente-Maritime. Elles sont également abordées dans la sous-partie concernant ce deuxième lieu d'implantation du CDCN.

On constate que, si un grand nombre d'ateliers dans les classes a pu être maintenu en 2020, ce n'est pas le cas pour les sessions de formation des acteurs de l'éducation artistique et culturelle, enseignants, artistes et médiateurs. Cette composante des projets chorégraphiques en milieu scolaire est jugée essentielle pour la structure et le volume horaire qui y est consacré progressé à nouveau en 2021. Compte tenu de la nouvelle implantation géographique, il a été nécessaire d'entrer en relation avec de nouveaux établissements. Ceux-ci représentent presque le tiers des partenariats scolaires en 2020. Une offre de projets très diversifiée est proposée au monde éducatif, et le CDCN fait preuve d'une réelle créativité dans l'invention de multiples formats d'intervention, respectant les principes fondamentaux de la danse à l'école (formation des acteurs, alliance de la pratique, de la rencontre avec les œuvres et de la rencontre avec les artistes), tout en innovant afin d'éviter toute forme de dogmatisme ou l'instauration de routines. Le projet *EspritDeCorps_Critique*, destiné aux élèves du premier degré, est emblématique de cette inventivité. Initié dans le cadre du Festival POUCE !, il est né du constat de la nécessité de développer à la fois l'esprit critique et la sensibilité des enfants, en associant la pratique de la danse et une réflexion sur des thématiques liées au corps. En 2019, pour sa deuxième année d'existence, cette action a réuni 90 élèves issus de quatre classes et de trois établissements différents. Conjuguant la pratique de la danse et une expérience du spectacle – les élèves ont pu voir *D'à côté* de Christian Rizzo et *Twice* d'Emmanuel Eggermont et Robyn Orlin –, le projet comprenait également une démarche critique animée par des journalistes (ateliers d'écriture, rédaction d'articles), aboutissant à un débat d'idées intitulé « Le regard sur le corps », événement qui a sollicité la parole des élèves dans le cadre de tables rondes animées par les enseignants.

EspritDeCorps_Critique constitue un exemple représentatif de la grande diversité de propositions offertes aux établissements des premier et second degrés, traduisant une écoute attentive des besoins de l'école :

Offre de projets d'éducation artistique et culturelle

Projets	Description
Premier degré	
À la croisée des arts et des lieux	Visites de musées et spectacles, apports dans le domaine de l'histoire de l'art, pratique corporelle, en partenariat avec le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain)
Jump and Turn	Découverte d'une langue à travers une expérience du mouvement, en partenariat avec l'association Books on the Move
Danse et identité	Exploration des rapports entre la danse et la conscience de soi, individuelle et en relation à l'autre, avec une grande liberté dans la conception des projets par les enseignants et les artistes
Danse et récit	Pratique de la danse en relation au récit à partir d'une analyse littéraire de la notion de récit (points de vue, composantes et étapes du récit, types de narration), avec une grande liberté dans la conception des projets par les enseignants et les artistes
Danse et univers sonore	Exploration des relations entre la danse, la musique et le chant, en partenariat avec l'association Rock et Chanson
Second degré	
Parcours Chorépass	Découverte de la création chorégraphique contemporaine à travers la rencontre avec les artistes et les œuvres, la visite de lieux de spectacle, la pratique de la danse et une présentation publique à l'issue des ateliers
Carte postale chorégraphique	Découverte et appropriation d'une pratique du mouvement dans un espace patrimonial, mise en jeu du corps dans l'espace public
Musée en mouvement	Exploration du langage du corps en relation aux œuvres et aux espaces d'exposition
Parcours « Bougeons sans bouger : Égalité filles -garçons »	Appréhension des œuvres sous l'angle des rapports entre le féminin et le masculin, appropriation du sujet à travers différents modes d'expression (danse, musique, photo, texte)

Les autres domaines d'intervention¹¹

La continuité de la réalisation des missions se constate également dans les autres domaines de l'action culturelle (universités, champs social, médical, culturel et associatif), la majorité des partenariats est maintenue et de nouvelles coopérations se développent sur le territoire de la Manufacture.

Pour la période 2019-2021, on observe un essor important des relations avec les établissements d'enseignement supérieur. Les liens avec les universités de Bordeaux, de Bordeaux-Montaigne et avec l'IUT de Bordeaux-Montaigne – deux cursus de médiation culturelle – se sont renforcés, comprenant notamment la réalisation d'ateliers de pratique et l'achat de places par les services culturels distribués gratuitement aux étudiants (plus de 250 places achetées en 2021 pour les deux universités). Un nouveau partenariat est en cours de construction avec l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux : deux ans de rencontres et

¹¹ Cette partie a pour objectif de donner une vision d'ensemble des actions conduites. Certaines d'entre elles, plus particulièrement les actions de proximité, seront davantage développées dans la deuxième partie du document.

de discussions aboutissant à l'élaboration d'un parcours complet autour de la danse, incluant des spectacles des ateliers et des formations à la culture chorégraphique (projet prévu pour la saison 2021-2022). Un partenariat avec l'École des beaux-arts initié en 2019 devrait également se poursuivre, en dépit de changements d'interlocuteurs.

Les interventions sont également conséquentes dans le secteur médico-social. Parmi les nombreuses actions réalisées, plusieurs institutions sont représentatives de l'engagement du CDCN dans ce domaine : l'EDÉA – association intervenant auprès de personnes souffrant de handicap mental ou psychique –, Act Bordeaux – prise en charge médicale de personnes en situation de précarité –, la Mana – soutien et protection des femmes, et l'Institut Don Bosco – IMP et l'hôpital psychiatrique de Cadillac.

Enfin, la Manufacture organise également des temps de pratique destinés aux professionnels et aux amateurs (107 heures d'ateliers pour les danseurs professionnels et professeurs de danse sur la période 2019-2021, 193 heures de stages ou d'ateliers pour les amateurs). Concernant les amateurs, ces heures de pratique comprennent, pour une part importante, les temps d'ateliers proposés dans le cadre du projet G-SIC, expérience d'analyse et de transmission d'œuvres chorégraphiques à des amateurs qui se développe sur trois années, en partenariat avec le Centre chorégraphique national de Tours et depuis 2021 en partenariat avec Chorège – CDCN de Falaise.

1.6 L'activité à la Chapelle Saint-Vincent à La Rochelle

Le transfert partiel de l'activité de l'association Les Éclats, basée à La Rochelle, devient effectif au mois d'avril 2019, et son personnel rejoint la Manufacture. Ce transfert, qui répond à une demande de la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son nouveau règlement d'intervention, se concrétise par l'existence d'un second lieu de travail pour le CDCN : la Chapelle Saint-Vincent, mise à disposition par la municipalité de La Rochelle chaque année entre le début du mois d'octobre et la fin du mois d'avril. Cet espace, d'une jauge limitée (80 places), ne bénéficie ni de personnel technique permanent, ni d'équipements suffisants pour une activité de diffusion régulière. Sa configuration en fait un lieu mieux adapté pour l'accueil d'artistes en résidences de recherche, un espace de laboratoire artistique, particulièrement approprié pour des projets en phase de démarrage (en raison des limitations techniques). Des spectacles peuvent toutefois y être présentés, plus particulièrement des formats originaux qui instaurent une relation avec le public différente du rapport frontal habituel entre la salle à la scène. De surcroît, en fonction des possibilités, des sorties de résidence sont régulièrement proposées au public et aux professionnels (sous l'intitulé « Premiers regards » hérité de l'association Les Éclats).

Dans le cadre du transfert partiel d'activité, la direction de la Manufacture a décidé de ne pas poursuivre l'organisation du Festival Les Éclats, né de l'appartenance de la structure rochelaise au réseau des Petites Scènes Ouvertes (PSO). En revanche, la disponibilité du lieu s'est révélée fort utile en 2020, dans le cadre du remplacement d'activités de diffusion par des résidences et du déploiement du Festival POUCE ! sur le territoire de La Rochelle. Malgré cette modification importante de son activité, l'équipe continue à développer son réseau de partenaires :

- la Manufacture reste membre du réseau des PSO, et une journée professionnelle, « Découvrir la danse par la jeune création : regards et expériences », est organisée dans ce cadre en décembre 2021 à La Rochelle, associant débats et spectacles (trois pièces présentées) ;
- une forte dynamique de coopération s'est instaurée avec le Centre chorégraphique national de La Rochelle et le Festival Musique et Mouvement, notamment en termes de diffusion, favorisant un croisement des publics ;
- d'autres partenariats ont pu être poursuivis dans le cadre du Festival POUCE ! qui s'est fortement développé sur le site de La Rochelle en 2020 : le Château d'Oléron, le Carré Amelot, Le Créa à Saint-Georges-de-Didonne ;
- les liens avec l'université, le conservatoire de musique et de danse et l'office du tourisme se poursuivent, voire s'intensifient.

Ainsi, en s'appuyant sur ses savoir-faire et ses réseaux de partenaires, l'équipe de La Manufacture opère une mutation structurelle des activités de la chapelle Saint-Vincent avec une certaine fluidité. Une politique de communication volontariste utilisant à la fois des moyens traditionnels (distribution d'affiches et de flyers) et des outils numériques (les réseaux sociaux en particulier) a pour objectif principal de favoriser une meilleure identification de la structure et des nouvelles orientations de son activité. Le tableau ci-dessous synthétise les faits marquants de cette activité pour la période 2019-2021 :

Activités de la Manufacture CDCN à La Rochelle (2019-2020)
(Création, diffusion et éducation artistique et culturelle)

	2019	2020	2021
Nombre de résidences de création	1	11 (dont 4 annulations ou reports)	9
Nombre de sorties de résidence	1	6 (dont 4 annulations ou reports)	9
Nombre de représentations de spectacles Chorégraphiques	3	10 (dont 9 représentations dans le cadre du Festival POUCE !)	5
Éducation artistique et culturelle :			
<i>Nombre de classes premier et second degré</i>	-	4	9
<i>Nombre d'élèves premier et second degré</i>	-	49	151

B. Une adaptation constante aux contraintes et aux opportunités de l'environnement

Le déménagement dans les locaux de la Manufacture a constitué un changement considérable dans l'activité du CDCN. De surcroît, la crise sanitaire a nécessité une adaptation rapide afin de conserver une relation avec le public et les partenaires sur le territoire. Trois registres d'intervention sont révélateurs de la réactivité de la structure :

- les actions de proximité ;
- le développement d'outils numériques dédiés à la culture chorégraphique ;
- le compagnonnage itinérant développé avec les ressources du plan de relance.

2.1 Les actions de proximité

L'action sur le nouveau territoire du CDCN constitue une priorité pour la période 2019-2021. La direction de la structure énonce des objectifs très ambitieux concernant les relations aux publics et aux territoires : le public se construit, il n'est jamais acquis, il se développe grâce à un travail incessant de médiation et de communication, pour susciter une curiosité et un désir de découverte. Les premiers résultats sont très prometteurs à cet égard. La conquête d'un nouveau public par le CDCN apparaît nettement dans les données de la billetterie. En comparaison avec les données de l'ancienne implantation à Artigues-Près-Bordeaux (Le Cuvier), le public des particuliers a très fortement progressé : le nombre de spectateurs « tout public » a augmenté de +126 %, ce qui signifie la venue de plus de 1 500 nouveaux spectateurs entre 2019 et 2021, sachant que le déménagement a provoqué une forte déperdition parmi le public qui fréquentait le Cuvier CDC d'Artigues (perte de plus de 50 %). Cette croissance notable est la conséquence d'une politique de communication intensive, s'appuyant sur un emploi accru des outils numériques : présence continue sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), refonte du site Internet. De surcroît, l'acquisition d'un nouveau logiciel de billetterie (Supersoniks) améliore et simplifie le processus de réservation. Enfin, une politique de médiation très volontariste, mobilisant l'ensemble de l'équipe, a joué un rôle considérable. Cette politique comporte trois principaux volets :

- une analyse du contexte social, géographique et culturel ;
- une intégration parmi les acteurs locaux ;
- la mise en œuvre de projets partenariaux.

Comprendre le territoire

Dès l'arrivée de l'équipe du CDCN à la Manufacture, s'initie un travail continu de recherches, de contacts et de rencontres, afin de mieux comprendre le contexte local. Cette analyse, conduite sous la forme d'une cartographie, est réalisée à plusieurs niveaux : d'abord l'environnement immédiat – la Cité des Arts, complexe immobilier qui a été construit de manière contiguë aux locaux de la Manufacture –, puis l'échelle plus large des

quartiers entourant la Manufacture et, enfin, l'ensemble des acteurs y intervenant – associations et autres acteurs institutionnels.

La Cité des Arts est construite dans la même enceinte que la Manufacture Atlantique. Ce voisinage nécessite une prise en compte très attentive des habitants de la cinquantaine de logements qui la composent. Ceux-ci sont témoins au quotidien des activités de la Manufacture : vie artistique de la structure, entrée et sortie des publics, logistique des décors. L'objectif est de créer une relation de qualité avec ces habitants à travers une écoute de leurs attentes et perceptions et des invitations régulières à participer aux activités du lieu (information sur la programmation et tarifs préférentiels, invitations régulières à des rencontres et événements conviviaux, projets artistiques participatifs).

La Cité des Arts est entourée par trois quartiers en mutation : les quartiers Terres-Neuves et Carle-Vernet – quartiers prioritaires de la politique de la Ville – et le quartier Saint-Jean-Belcier, proche de la gare Bordeaux Saint-Jean. L'aire de proximité, qui englobe également la commune de Bègles, séparée de la Manufacture par le boulevard Albert-1^{er}, se caractérise notamment par d'assez fortes disparités socio-économiques. Une population marquée par d'importantes difficultés sociales, voire par la pauvreté, côtoie des habitants de logements individuels et de nouveaux arrivants appartenant à la classe moyenne. L'objectif du CDCN est de devenir un lieu de référence dans cet environnement, une scène culturelle accessible à tous, un cœur de quartier vivant. Les alentours immédiats de la Manufacture n'étant pas actuellement des lieux de circulation piétonne, il est nécessaire d'aller à la rencontre du public potentiel et de l'attirer par un apport continu d'informations et une promotion des activités proposées.

Concernant les acteurs institutionnels, la Méca, Maison de l'économie créative et de la culture de la région Nouvelle-Aquitaine, constitue un partenaire important pour le CDCN. Situé à proximité de la gare Bordeaux-Saint-Jean, cet organisme regroupe sous un même toit l'OARA, agence culturelle de la région agissant dans le domaine du spectacle vivant, le FRAC Nouvelle-Aquitaine, fonds régional d'art contemporain, et l'ALCA, agence du livre, du cinéma et de l'audiovisuel de la Nouvelle-Aquitaine. La Manufacture entretient une relation constante avec cette structure, notamment à travers de nombreuses collaborations avec l'OARA en matière de diffusion de spectacles. Au-delà de la coopération avec cette institution centrale de la politique culturelle régionale, la Manufacture poursuit, de façon ininterrompue depuis 2019, un travail de prospection et de contact au sein du tissu associatif local.

S'intégrer parmi les acteurs locaux

Des membres de l'équipe ont mis en place un programme de prospection et de communication directe auprès des habitants : rencontres avec le tissu associatif et commerçant, distribution de flyers et de « cartes postales des voisins » visant à informer les habitants du quartier des événements les concernant. Cette prospection s'est concrétisée par l'organisation de rencontres conviviales de voisinage au sein de la Manufacture :

- en septembre 2020, plus de cinquante habitants du quartier ont été accueillis, malgré les contraintes sanitaires en vigueur, pour un « Rendez-vous avec la Manufacture », en présence de quatre artistes et équipes artistiques de la saison 2020-2021 (Gilles Baron, Wanjiru Kamuyu, Hamid Ben Mahi, La Tierce et l'équipe de Books On The Move) ; cet événement a pris la forme d'une visite guidée du bâtiment, organisée par groupes de dix en raison des règles imposées par les conditions sanitaires ;
- un « Apéro des voisins » organisé au mois de septembre 2021 a été vécu comme une réussite marquante par l'équipe de la Manufacture, il a réuni plus d'une centaine de personnes ne faisant pas partie du public familier au CDCN dans une atmosphère chaleureuse ; une tombola culturelle a été organisée avec des lots offerts par l'association Gang of Food, responsable du bar-restaurant de la Manufacture, et par Books on the Move, librairie partenaire, et des cartes de réductions (Carte Manuf') ont été offertes aux invités.

Parmi les actions conduites, la participation de la Manufacture aux réunions du Comité de liaison inter-partenaires de Bordeaux-Sud (CLIP), qui réunit des partenaires associatifs et institutionnels de l'action culturelle et sociale, est emblématique de l'engagement du CDCN au sein de son environnement local. La réflexion approfondie de la structure sur la notion de médiation de proximité l'amène à initier une dynamique partenariale sur ce thème, visant à créer un réseau professionnel (à propos duquel des discussions ont été commencées avec la Maison des métallos à Paris, la MC 93 à Bobigny et le FRAC de Bordeaux).

Sur le plan quantitatif, un nombre significatif de structures du quartier ont été identifiées et contactées depuis : 36 structures ont été rencontrées (physiquement ou par téléphone), 15 dans le champ culturel, 14 dans le champ social et associatif et 7 établissements scolaires. Les retombées de ces contacts sont importantes, et certains ont débouché sur la mise en œuvre de nouveaux projets d'action culturelle.

Mettre en œuvre des projets partenariaux

Trois projets construits sur les deux années 2020 et 2021 sont emblématiques de l'inscription du CDCN au sein de son environnement local : une action d'éducation artistique et culturelle construite avec trois nouveaux établissements, un partenariat avec l'association Recup'R intervenant dans le domaine du recyclage et l'accueil d'un projet participatif porté par le Collectif Rivages, réalisé en partenariat avec le Carré-Colonne et la ville de Bordeaux.

Dans le cadre d'une campagne de contacts conduite auprès des établissements scolaires de proximité, un projet original a été proposé à trois écoles primaires – les écoles Ferdinand-Buisson, Carle-Vernet et Simone-Weil –, autour de l'accueil en résidence de Marc Lacourt et de Delphine Perret pour la création de *Pourquoi un arbre est une poule*, une pièce qui sera programmée en février 2022 dans le cadre du Festival POUCE!. Des ateliers de pratique ont été animés par les artistes, et une étape de création a été présentée plusieurs

fois aux classes dans le cadre de « Premiers regards » et a fait l'objet de débats avec les élèves. Cette action a été conduite en partenariat avec la bibliothèque Flora-Tristan, également située à proximité.

Le projet construit avec l'association Recup'R, agréée Éducation populaire, qui conduit une politique de lien social et d'inclusion fondée sur une vocation écologique, à travers les notions de recyclage et de réparation, a également été initié grâce à la campagne de contacts conduite par la Manufacture. La notion de recyclage s'applique notamment à la couture, et c'est en partant de cette composante qu'un partenariat s'est construit avec la Manufacture autour de la thématique du costume dans les spectacles chorégraphiques. Une trentaine de personnes du quartier participent à cette action qui conjugue la pratique de la couture avec des apports dans le domaine de la culture chorégraphique et des ateliers de danse.

Enfin, l'équipe du CDCN a accueilli le Collectif Rivages pour un atelier conférence en présence du sociologue Bruno Latour, autour du projet « Où atterrir » visant à mobiliser les citoyens pour un travail d'enquête sur leur propre terrain de vie, les amenant à définir des problématiques concrètes sur lesquels ils pourraient exprimer une puissance d'agir. Cet atelier conférence a réuni 90 personnes à la Manufacture au mois de septembre 2021.

2.2 Le développement d'outils numériques dédiés à la culture chorégraphique

Pour remplir ses missions de développement de la culture chorégraphique, la Manufacture CDCN Bordeaux Nouvelle-Aquitaine produit régulièrement des outils innovants ou participe à leur production dans le cadre de partenariats avec d'autres acteurs du réseau des CDCN. Quelques réalisations marquantes peuvent être mentionnées :

- des mallettes pédagogiques composées d'extraits vidéos concernant plusieurs thématiques – « La danse en dix dates », « Une histoire de la danse contemporaine en dix titres », « Le tour du monde des danses urbaines en dix villes » –, conçues comme des portes d'entrée sur la culture chorégraphique ;
- une application à danser qui invite les publics, accompagnés par des médiateurs et équipés de smartphones et d'écouteurs, à se mettre en mouvement à partir de consignes enregistrées autour du geste quotidien ;
- l'application data-danse, produite par le CDCN et lancée en 2016, plateforme numérique interactive en libre accès et s'adressant à un large public désireux de découvrir la danse ; data-danse contient de multiples informations sur l'histoire de la danse, ses techniques et les métiers liés au spectacle vivant, et conduit les publics à écrire le récit de leur expérience à travers l'édition d'une « Une » de journal ; selon les données d'un bilan intermédiaire, cette plateforme, toujours accessible, a été visitée par près de 52.081 personnes entre novembre 2016 et avril 2022.

Durant l'année 2020, en réponse aux restrictions imposées aux activités artistiques, un nouvel outil a été inventé et produit par le CDCN : Danse on Air, dont il convient d'analyser la genèse, l'élaboration et les perspectives de développement.

La genèse de Danse on Air

Les mesures décidées en mars 2020 ont empêché non seulement la diffusion de spectacles mais aussi la réalisation d'un certain nombre d'ateliers de pratique, notamment dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Confrontées à cette réalité, l'équipe du CDCN, à Bordeaux et à La Rochelle, a immédiatement pris conscience de la nécessité de trouver des moyens alternatifs, non seulement pour maintenir une relation avec les publics, mais aussi pour préserver la continuité du travail des artistes. La plateforme Danse on Air, programme numérique de culture chorégraphique, est née de ce constat. D'emblée, sa vocation a été définie dans le cadre d'une reconfiguration globale de la relation entre les artistes et les publics, et non comme une simple substitution de pratiques en ligne aux ateliers annulés. L'une des premières actions a consisté à produire une série de trois courtes performances filmées conçues par Claudia Catarzi, alors artiste associée au CDCN. Puis des « agendas » ont été mis en ligne chaque mois, rassemblant des ressources multimédias produites par le CDCN (articles, interviews, débats, podcats, documents sonores, vidéos), des liens vers des ressources existantes sélectionnées sur Internet, ainsi que des créations originales (élaborées par des artistes, des journalistes et des chercheurs). Afin d'élaborer ces agendas, un groupe de réflexion a été constitué, réunissant une partie du personnel de la Manufacture, ainsi que l'artiste associée (Marcela Santander Corvalán), la compagnie La Tierce, en compagnonnage avec le CDCN, et la librairie Books on the Move (Agnès Benoit). Afin de pérenniser cet outil et de financer la création de ressources, dans une optique de soutien à l'emploi artistique, le CDCN a répondu à trois appels à projets : l'appel à projets Cultures connectées (mis en place par la région Nouvelle-Aquitaine), celui relevant du Plan national de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV) et un troisième appel concernant une aide à la création de la ville de Bordeaux. Les propositions de la Manufacture ont été retenues à chaque fois. De réelles perspectives de développement de la plateforme Danse on Air peuvent donc être envisagées.

Les perspectives de développement de Danse on Air

Quinze agendas ont été mis en ligne entre avril 2020 et décembre 2021. Les thématiques choisies correspondent à des enjeux artistiques et/ou sociétaux importants et actuels, et elles sont reliées à la programmation et à l'ensemble des autres activités de la Manufacture. Le choix des contenus de la plateforme est guidé par un souci constant de l'accessibilité, la recherche d'un équilibre entre l'approfondissement et l'originalité du traitement des différents sujets – à travers des débats filmés, des entretiens, des textes, des archives sonores et des vidéos –, et une forme exigeante de vulgarisation des savoirs sur la danse. Danse on Air s'adresse tout autant à des publics « profanes », qui consultent la plateforme occasionnellement et de façon intuitive, qu'à des publics plus « connaisseurs » qui conduisent des investigations plus systématiques et approfondies sur un sujet et pourront archiver leurs recherches.

Les thématiques suivantes ont été abordées dans les huit agendas mis en ligne en 2021 : *Post modern dance* et protocole, Expression et identité, Danse on Air se met à nu, Fais pas genre !, Saisir le mouvement, Pop + Trad = Contemporaine, Danses et océan indien, Les Ballets Russes. D'un point de vue quantitatif, on dénombre près de 20 000 vues sur la plateforme entre avril 2020 et décembre 2021 (chiffre arrêté au 21 décembre 2021). Lors de la mise en ligne des agendas, une newsletter est adressée à l'ensemble des contacts de la Manufacture, on dénombre 22.707 ouvertures de ces newsletters sur la même période. Le potentiel de Danse on Air lui conférera vraisemblablement une place centrale parmi les outils de développement de la culture chorégraphique employés par la Manufacture, qui entend aussi promouvoir à l'échelle nationale – plus particulièrement au sein du réseau des CDCN – cette approche visant à faire dialoguer l'histoire de la danse et de ses techniques avec la création en train de se faire autour d'enjeux sociétaux majeurs.

2.3 Le compagnonnage itinérant

Dans le cadre du plan de relance économique décidé à l'échelle nationale, la direction du CDCN a conçu en dialogue avec la direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine un dispositif sur mesure destinant les fonds attribués (50.000 euros) à une redynamisation effective de l'activité de compagnies régionales en termes de résidences et de diffusion. Le « qualificatif » d'itinérant se justifie par le nombre important de structures mobilisées au sein de ce programme sur l'ensemble du territoire régional.

Trois artistes ou équipes artistiques sont accompagnés dans le cadre du dispositif : la compagnie Adequate dirigée par Lucie Augeai et David Gernez et implantée à Poitiers, Mathilde Bonicel, chorégraphe implantée à La Rochelle, et Agata Maszkiewicz, implantée à Angoulême. À travers le compagnonnage itinérant, le CDCN favorise la multiplication des contrats de diffusion et/ou de résidences sur le territoire régional par la mise en relation avec des acteurs culturels. La Manufacture est le plus souvent à l'origine des partenariats ainsi mis en place et son rôle dans la conclusion de contrats de diffusion et/ou de résidences est déterminant dans la plupart des cas. Les trois artistes ont été accompagnés dans leurs relations avec différents types de lieux sur le territoire, et un programme d'activités très conséquent est planifié pour les saisons 2021-2022 ou 2022/2023 :

- la compagnie Adequate a pu entrer en relation avec le Château d'Oléron, le Pôle culturel Évasion à Ambarès-et-Lagrave, le Centre culturel La Mégisserie à Saint-Junien – situé entre Angoulême et Limoges –, le Tiers Lieu la Motte-Aubert – situé à Saint-Saturnin-du-Bois en Charente-Maritime –, le Centre national des arts de la rue et de l'espace public à La Rochelle, le Centre national des monuments historiques et l'association culturelle Crea, située à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime) ;
- l'intervention de la Manufacture a été également déterminante pour Mathilde Bonicel, en favorisant la planification d'activités de diffusion et de création à l'Espace Pluriels – scène conventionnées pour la danse située à Pau qui accueille également l'artiste pour une résidence technique –, au Théâtre de l'Horizon à La

Rochelle, au Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDC) et à la Motte-Aubert ;

- le compagnonnage avec Agata Maszkiewicz, en complément d'une programmation à la Manufacture, se traduit par un accueil en résidence et une diffusion au Théâtre d'Angoulême, ainsi que des programmations planifiées au Centre d'animation de Beaulieu (Poitiers) et au Théâtre de Vanves.

Au total, quinze représentations et cinq périodes de résidence sont planifiées pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 dans le cadre de ce dispositif. La conception et la mise en œuvre du compagnonnage itinérant, ainsi que sa concrétisation rapide pour l'activité des compagnies soutenues, sont représentatifs du volontarisme et de l'efficacité de la Manufacture pour impulser une dynamique coopérative au sein de réseaux professionnels.

C. Un rôle moteur au sein des réseaux professionnels à l'échelle régionale, nationale et internationale

La capacité à initier et construire des partenariats et à agir en réseau constitue une caractéristique marquante de la Manufacture. C'est le plus souvent le CDCN qui se trouve à l'origine de collaborations, tant sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine que dans le reste de la France ou à l'international. Les données sur l'activité de la structure démontrent la nature proactive de l'attitude des équipes, tant à Bordeaux qu'à La Rochelle, et l'acquisition de réflexes professionnels faisant de l'entretien et du renouvellement des relations professionnelles – avec les publics, les artistes et les acteurs du champ culturel – une priorité mise en œuvre au quotidien, sans discontinuité. Pour analyser cette dynamique partenariale et ses apports pour les artistes soutenus par la Manufacture, il convient de distinguer les échelles régionales, nationale et internationale.

3.1 Un pôle de référence à l'échelle régionale

Avant de présenter la grande diversité de structures et d'institutions culturelles avec lesquelles la Manufacture entre régulièrement en relation pour les différents volets de ses missions, il importe de souligner le rôle qu'a joué le Festival POUCE ! dédié au jeune public – dès sa création au début des années 2010 – comme catalyseur du développement de partenariats en matière de diffusion. La vitalité du secteur du spectacle jeune public a favorisé l'adhésion rapide de structures régionales au projet du CDCN. Une collaboration avec plusieurs lieux a ainsi débuté : l'Espace culturel du Bois-Fleuri à Lormont, la M270 – Maison des savoirs partagés à Floirac, le Galet à Pessac, le Carré-Colonne à Blanquefort et Saint-Médard-en-Jalles, Le Pôle culturel Évasion à Ambarès-et-Lagrave, par exemple. L'éventail et la nature des partenariats ont très fortement évolué depuis cette époque. En compilant les données des années 2019 à 2021, il est possible d'estimer la récurrence des collaborations du CDCN avec ses partenaires locaux en matière de diffusion :

Récurrence des partenariats régionaux dans le champ de la diffusion (2019-2021)

Structures	Récurrence des collaborations	Dont Festival POUCE !	Dont émergence et pluridisciplinaire
Office artistique de la région Nouvelle-Aquitaine (OARA)	14	4	1
Festival Trente Trente	11	-	5
Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine (TnBA)	9	-	1
Agence culturelle de la Gironde (Iddac)	9	5	1
Scène nationale Carré-Colonnes	7	3	-
Festival international des arts de Bordeaux Métropole (FAB)	7	-	-
Pôle culturel Évasion Ambarès-et-Lagrave	6	3	-
Festival Chahuts	4	-	3
Centre chorégraphique national (CCN) de La Rochelle	4	-	-
Espace culturel du Bois-Fleuri à Lormont	4	4	-
Ensemble des autres structures culturelles régionales (1 à 3 collaborations sur la période/16 structures) ¹²	39	13	3

Ces données sont révélatrices de la régularité et de l'approfondissement des partenariats initiés et construits par le CDCN, qui constitue un pôle de référence dans le paysage culturel régional, en raison de son expertise dans le domaine chorégraphique. La Manufacture participe à l'ensemble des commissions organisées pour l'attribution des financements publics – par l'État (Drac), la région (OARA) et la ville de Bordeaux – et exerce effectivement un rôle de conseil pour la danse. Elle est directement sollicitée pour cela par certaines structures (le Pôle culturel Évasion à Ambarès-et-Lagrave et le Carré-Colonne, par exemple) et assume fréquemment une fonction de prescription pour la programmation chorégraphique auprès de lieux de spectacles non spécialisés dans ce domaine. Cela explique la consistance de l'action coopérative conduite avec les agences départementale (Iddac) et régionale (OARA), qui s'appuient sur les compétences de la Manufacture pour animer et développer la création et la programmation chorégraphiques sur le territoire. Cette dynamique s'étend aussi aux principaux festivals : Trente Trente, le FAB, Chahuts et le MM Festival (Musique et Mouvement) à La Rochelle.

¹² Autres lieux de spectacles (16 structures pour lesquelles on dénombre une à trois collaborations sur la période 2019-2021) : Espace culturel Treulon à Bruges, M270 Floirac, le Galet à Pessac, Château d'Oléron, Espace Simone Signoret à Cenon, Espace culturel de Créon, Carré Amelot à La Rochelle, Glob Théâtre, Opéra national de Bordeaux, l'Entrepôt le Haillan, CCN de Nantes, CCN de Biarritz, Festival MM (Musique et Mouvement), Centre culturel François-Mauriac de Malagar, Créa à Saint-Georges-de-Didonne.

La régularité et l'importance des collaborations avec ces manifestations s'expliquent notamment par leur dimension pluridisciplinaire, qui s'accorde bien avec le projet artistique de la Manufacture, tout particulièrement dans le cas de Trente Trente, proposant des formes courtes, hybrides et pluridisciplinaires.

La reconnaissance de la structure comme pivot de la vie chorégraphique régionale constitue un apport de première importance pour les équipes artistiques qu'elle accompagne, notamment les artistes associées et ceux soutenus à travers le dispositif de l'Accueil-Studio. Concernant les premiers, plusieurs résultats concrets sont à mentionner :

- la programmation de Claudia Catarzi au centre culturel François-Mauriac à Malagar ;
- la diffusion de deux pièces créées par Marcela Santander Corvalán, en association avec Volmir Cordeiro, l'une au Festival FAB et l'autre au Festival Trente Trente.

Pour les compagnies accompagnées dans le cadre de l'Accueil-Studio, ces bénéfices sont clairement perceptibles. La majorité d'entre elles a été diffusée avec le soutien d'une ou plusieurs des structures partenaires de la Manufacture : on recense 14 collaborations de ce type pour les 19 structures concernées sur la période 2019-2021. Deux exemples illustrent les formes, chaque fois singulières, que peuvent prendre les partenariats :

- le cas du chorégraphe Gilles Baron (Compagnie Origami), implanté à Bordeaux, pour lequel un partenariat en coproduction avec la ville de Bègles a pu être mis en œuvre, grâce à sa connaissance des arts du cirque, discipline placée au centre des objectifs de développement culturel de la commune ; l'agence départementale (Iddac) s'est associée à ce projet initié par la Manufacture ;
- la programmation de la pièce BÔPEUPL de Michel Schweitzer pour quatre représentations à la Manufacture, en coréalisation avec le Festival FAB, le Carré-Colonnes et l'OARA ; cette grande forme aurait difficilement pu être présentée sans ces soutiens pour des raisons économiques.

Il convient enfin de préciser que cet engagement proactif dans une action coopérative ne concerne pas seulement le site de Bordeaux, dans la mesure où l'équipe de direction continue à tisser et développe des relations avec les acteurs du spectacle vivant sur son territoire, notamment le Centre chorégraphique nationale de La Rochelle, le Carré Amelot, espace culturel de la ville de La Rochelle, le Château d'Oléron et le Créa à Saint-Georges-de-Didonne.

3.2 Une force de proposition à l'échelle nationale

Une relation constante

La Manufacture CDCN Bordeaux Nouvelle-Aquitaine est en relation constante avec les principaux organismes déployant leurs activités à l'échelle nationale. À cet égard, l'Office national de diffusion artistique (ONDA) est l'un de ses principaux partenaires. Le CDCN participe à l'ensemble des réunions de programmateurs et rencontres organisées par cette

institution, il y défend les projets chorégraphiques qu'il accompagne, et son action se traduit par des bénéfices substantiels pour les compagnies, ainsi que le montrent les exemples suivants :

- une présentation de la pièce *An immigrant's story* de Wanjiru Kamayu, artiste d'origine africaine, lors d'une rencontre de programmeurs spécialisés en danse organisée par l'ONDA, cette présentation a notamment débouché sur la programmation de la pièce à L'Espace 1989 (Saint-Ouen, Île-de-France) et à l'échangeur CDCN de Château-Thierry;
- la participation, avec Anna Massoni (compagnie 33^{ème} parallèle), à un *Pow Wow*, rencontre organisée par l'ONDA permettant la présentation de créations par des binômes artiste-programmeur ;
- l'obtention de ressources issues du dispositif Trio (mis en place par la SACD et l'ONDA) pour la pièce *Soirée d'études* de Cassiel Gaube, en partenariat avec la Scène nationale de Poitiers (TAP).

La Manufacture participe également à des activités organisées par le Centre national de la danse (CND). Ainsi deux compagnies, La Tierce et la compagnie d'Anna Massoni, ont pu présenter leur travail lors d'une rencontre CANAL, manifestation annuelle dans le cadre de laquelle le CND accueille des structures françaises et internationales, et les artistes qu'elles soutiennent durant deux journées, dans l'objectif d'accroître la visibilité des projets chorégraphiques. Pour les deux compagnies concernées, la présence à cette rencontre a favorisé l'engagement de nouveaux coproducteurs. Dans une perspective complémentaire à cette participation aux événements orchestrés par l'ONDA et le CND, la Manufacture s'intègre pleinement dans l'action de plusieurs autres réseaux professionnels : l'Association des centres de développement chorégraphique nationaux (A-CDCN), le réseau LOOP et les PSO, notamment.

Une participation active à plusieurs réseaux professionnels nationaux

La Manufacture CDCN de Nouvelle-Aquitaine Bordeaux · La Rochelle est un acteur de premier plan au sein de l'Association des centres de développement chorégraphiques nationaux (A-CDCN) qui rassemble 13 structures réparties sur l'ensemble du territoire, exerçant des missions de soutien à la création et à la diffusion chorégraphique, avec un souci aigu du rapport aux publics et de leur élargissement, notamment à travers des programmes et outils de médiation. Dans ce cadre, la Manufacture participe chaque année à la coproduction et à la diffusion d'un projet chorégraphique sélectionné collectivement par les membres de l'Association. Trois pièces ont ainsi été soutenues durant la période 2019-2021 : *La Nuit nos autres* de Aina Alegre (production en 2019, programmation en 2020), *Larsen C* de Christos Papadopoulos (production en 2020, programmation en 2021) et *Guerillères* de Marta Izquierdo Muñoz (production en 2021, programmation en 2022). De surcroît, la Manufacture intervient également au sein du réseau du CDCN pour accroître la visibilité des artistes qu'il accompagne à travers les dispositifs Accueil-Studio et Artiste associé, et cet investissement se traduit par des résultats tangibles : la programmation de *Posare il tempo* de Claudia Catarzi dans le cadre des Plateaux du CDCN

de la Briqueterie (CDCN du Val-de-Marne), ainsi qu'au CDCN de Dijon ; l'accueil et la coproduction de *An immigrant story* de Wanjiru Kamuyu à l'Échangeur, CDCN de Château-Thierry ; la diffusion de *22 actions faire poème* de la compagnie la Tierce, programmée en 2022 dans le cadre du Festival June Events organisé par le CDCN l'Atelier de Paris.

C'est également un CDCN, le Gymnase à Roubaix, qui est à l'origine du réseau LOOP, endroit d'échange et de partage autour de la danse jeune public. Le réseau LOOP regroupe 23 membres (dont quatre CDCN et une majorité de théâtres). La Manufacture en est membre fondateur. Ce réseau participe collectivement au financement de la production et de la diffusion de spectacles à destination des enfants, des jeunes et de leur famille. La Manufacture coproduit et accueille en diffusion ces commandes artistiques dans le cadre du Festival POUCE !

Concernant enfin le réseau des Petites scènes ouvertes (PSO), la Manufacture CDCN, plus particulièrement sur le site de la Chapelle Saint-Vincent à La Rochelle, s'y intègre d'autant plus que le soutien à l'émergence artistique dans le domaine chorégraphique constitue l'une de ses missions. Deux pièces ont ainsi été programmées en coréalisation avec le réseau des PSO en décembre 2021, dans le cadre d'une soirée partagée clôturant la rencontre professionnelle « Découvrir la danse par la jeune création » : *Abdomen* de la compagnie La Grive et *Mon vrai métier c'est la nuit* de Jeanne Alechinsky et Yohann Vallée.

Le dispositif La Danse en grande forme : une innovation majeure

En réponse à un besoin réel du secteur chorégraphique, la direction de la Manufacture a inventé et élaboré un dispositif de soutien à des projets de création chorégraphique ambitieux réunissant un grand nombre d'artistes (au moins dix interprètes). Ce dispositif, intitulé La Danse en grande forme, repose sur le principe d'un financement mutualisé de spectacles de dimension importante entre plusieurs structures. En 2021, le réseau regroupe 13 structures des deux labels nationaux (6 CDCN et 7 CCN) et une scène nationale (MC2 – Grenoble). L'équipe de la Manufacture pilote La Danse en grande forme en collaboration avec le secrétariat général de l'A-CDCN. Cette responsabilité comporte plusieurs aspects : réception des réponses aux appels à projets, participation au processus de sélection des projets, rédaction des conventions. La sélection des projets s'effectue collectivement, au moyen d'un vote majoritaire. Les projets soutenus entre 2019 et 2021 ont chacun bénéficié d'un apport en coproduction de plus de 80 000 euros¹³ (soit environ 7 000 euros par contributeur).

La grande originalité de La Danse en grande forme réside dans la forte imbrication des registres de la production et de la diffusion. En effet, les membres du réseau s'engagent à diffuser les pièces aidées et/ou à mobiliser leurs propres réseaux de partenaires à l'échelle régionale pour favoriser leur présentation. Cette association remarquable entre création

¹³ Soit 40.000€ pour *OVTR* de Gaëlle Bourges, et 40.000€ *Any attempt will end in crushed bodies and shattered bones* de Jan Martens. A ce moment-là le réseau était composé de douze membres et le vote n'avait pas pu départager ces deux projets.

et diffusion se traduit concrètement dans les parcours des projets sélectionnés sur les deux saisons 2020-2021 et 2021-2022 :

- pour *OVTR – On va tout rendre* de Gaëlle Bourges, soutenue en 2020, 35 dates ont été programmées (dont 10 reports et 3 annulations en raison de la crise sanitaire) ;
- pour *Any attempt will end in crushed bodies and shattered bones* de Jan Martens, coproduite en 2021, 84 dates ont été programmées (dont 45 annulations ou reports).

Le nouveau projet choisi par le réseau pour 2022-2023, *The skate park piece* de Mette Ingvarstsen, recevra un apport en coproduction de 98 000 euros, montant qui élève le réseau de La danse en grande forme à la hauteur des contributions apportés par des structures phares au sein des circuits de diffusion internationaux les plus importants.

3.3 Un rayonnement international en devenir

Les artistes internationaux occupent une place significative au sein des activités de diffusion et de production de la Manufacture. Ils représentent un part d'environ 10 % des entretiens réalisés par la direction dans le cadre de ses relations régulières avec le secteur chorégraphique. Près du quart des équipes artistiques soutenues dans le cadre de l'Accueil-Studio sur la période 2019-2021 sont internationales (4 sur 19) : Christos Papadopoulos (Grèce), Cassiel Gaube (Belgique), Jan Martens (Belgique) et Wanjiru Kamuyu (originaire du Kenya). Par ailleurs, sur cette période, six équipes artistiques internationales ont bénéficié d'apport en production : Lara Barsacq (Belgique), Meytal Blanaru (Belgique), Ruth Childs (Suisse), Mette Ingvarstsen (Danemark), Faustin Linyeyuka (République démocratique du Congo), Alexander Vantournhout (Belgique),

Concernant le dispositif Artiste Associé, le soutien apporté à Marcela Santander Corvalán pour les années 2021 et 2022 a favorisé l'entrée en relation avec le secteur chorégraphique chilien par l'implication du CDCN dans le réseau Tacto, une plateforme numérique regroupant 8 coproducteurs chiliens et 15 équipes artistiques. La participation à cette plateforme devrait déboucher à court terme sur l'élaboration de partenariats.

De surcroît, depuis la participation de la Manufacture à la saison Africa 2020 organisée par l'Institut français, à l'occasion de la programmation de Wanjiru Kamuyu, les relations avec cette institution s'intensifient. Deux compagnies soutenues par le CDCN – la Compagnie 33^{ème} Parallèle et La Tierce – sont ainsi programmées au *Teatro Municipal Do Porto* en 2022 dans le cadre de la saison France-Portugal. Un autre dispositif géré par l'Institut français, Visas pour la création, a été mobilisé en faveur de la compagnie Maricha d'Aicha Kaboré, artiste burkinabée accueillie en résidence à la Chapelle Saint-Vincent (La Rochelle).

À propos de la stratégie de développement internationale du CDCN, il convient aussi de souligner l'importance des outils numériques de médiation et de développement de la culture chorégraphique créés par la structure : *Data-danse.fr*, dernièrement traduite en langue anglaise et relayée par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Service général du Numérique éducatif), et *Danse on Air* peuvent contribuer à accroître la visibilité et la reconnaissance de la Manufacture au-delà du territoire français.

Conclusion synthèse des réalisations 2019-2020-2021

Trois caractéristiques marquantes ressortent de l'exercice des missions du CDCN pour la période 2019-2021 : l'équilibre, l'innovation et l'engagement.

La notion d'équilibre apparaît en premier lieu dans l'importance accordée aux différentes dimensions de l'action artistique : la création, la diffusion et la médiation sont toujours conçues dans une vision d'ensemble, dans le respect de la singularité des démarches artistiques soutenues. De surcroît, cette action se déploie simultanément sur des échelles géographiques différentes toujours prises en compte : la région, le territoire national et l'international. Enfin, un équilibre le plus harmonieux possible a été trouvé entre la ligne esthétique défendue par le CDCN depuis sa création et celles des structures dont il a incorporé les activités (la Manufacture Atlantique et les Éclats).

L'innovation est présente dans tous les registres d'intervention : dans le domaine de la création et de la diffusion avec, notamment, le dispositif La Danse en grande forme ; dans le domaine de la médiation avec la création de la plateforme Danse on Air et de multiples parcours inventés pour des publics spécifiques – EspritDeCorps _Critique, par exemple.

L'engagement de la Manufacture CDCN dans des questions sociétales de première importance se manifeste de façon constante dans plusieurs axes : l'éthique des relations professionnelles, dans la mesure où les propositions financières sont toujours établies en fonction des coûts effectivement assumés par les équipes artistiques et de l'économie des projets ; la parité, car la répartition des ressources s'effectue dans un souci d'égalité entre les sexes ; la démocratisation culturelle, puisque les équipes agissent quotidiennement pour concrétiser leurs convictions sur l'importance et l'efficacité des actions de transmission proposées aux publics, garantissant ainsi la mise en œuvre des droits culturels.

II. CONTEXTE D'ACTION GEOGRAPHIQUE, STRUCTUREL, HUMAIN ET FINANCIER

A. Contexte territorial et cartographie des réalisations (2019-2021)

Le CDCN la Manufacture est le seul CDCN en Nouvelle-Aquitaine qui regroupe 12 départements et presque 6 millions d'habitants. Parmi les treize CDCN au niveau national, La Manufacture est l'unique CDCN à posséder un siège implanté sur Bordeaux (250.000 habitants) et sa Métropole (675.000 habitants) avec une antenne située à La Rochelle (près de 75.500 habitants). Ces villes sont entourées de leurs départements respectifs, la Gironde qui possède 1.600.000 habitants, et la Charente-Maritime 650.000 habitants. À noter : ces territoires composent des entités administratives partenaires du CDCN en termes de financement et qui à ce titre demandent une attention particulière pour ses territoires et ses populations. **Globalement la Gironde et la Charente-Maritime sont deux départements qui regroupent 2.250.000 habitants sur les 6.000.000 d'habitants de la Nouvelle-Aquitaine, soit plus du tiers.** Dans son périmètre de proximité, La Manufacture est implantée dans un quartier, Bordeaux Sud, qui regroupe 30.000 habitants et qui compose notre premier socle de termes de « publics ».

La Manufacture a pour mission d'interagir sur l'ensemble de ces territoires avec son équipe permanente qui intègre 3,5 équivalents temps plein sur l'axe « relation avec les personnes ».

Dans le cadre de sa discipline phare, l'équipe du CDCN est potentiellement en relation avec 77 compagnies chorégraphiques, 35 compagnies pluridisciplinaires et 203 compagnies théâtrales (chiffre OARA) en Nouvelle-Aquitaine. Au niveau national le CN D enregistre plus de 500 compagnies chorégraphiques professionnelles en 2019 (source CN D). L'enquête sur la diffusion de la Danse en France de 2011 à 2017 faisait apparaître, à l'appui de la base de la SACD, autour de 1.400 « maîtrises d'œuvre »¹⁴.

Au regard de la description qui vient d'être faite des territoires d'implantation du CDCN, du nombre de ces habitants et des données analysées dans la première partie de ce document, voici une cartographie réalisée par Marion Fournier (docteure en danse) de l'activité de développement de la danse de la Manufacture CDCN sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. La focale adoptée relève d'un choix de lisibilité par la cartographe. Il est à signaler que cette carte ne prend pas en compte l'activité de l'année 2022, notamment en termes d'aide à la création et de soutien à la diffusion, qui voit se déployer une activité en région de plus en plus importante notamment à travers le dispositif Compagnonnage itinérant (en partenariat avec le CNDC d'Angers, l'Espaces Pluriels de Pau, Honolulu à Nantes, La Mégisserie à Saint-Junien, À la Motte Aubert à Saint Saturnin du Bois, le Théâtre d'Angoulême – Scène Nationale) et à l'International dans le cadre de la Saison Croisée France Portugal avec le Théâtre Municipal de Porto.

¹⁴ URRUTIAGUER Daniel (directeur de l'étude), *La diffusion de la danse en France de 2011 à 2017 (Synthèse)*, Étude à l'initiative de et coordonnée par l'Onda, en partenariat avec le ministère de la Culture, 2019, p.7

La Manufacture CDCN : développer la danse en Nouvelle Aquitaine (2019-2021)

La diffusion de spectacles

2019 2020 2021

- ◆ ◆ ◆ La programmation du CDCN
- ◆ ◆ ◆ Le festival POUCE
- ◆ ◆ ◆ Autres festivals et manifestations

Hors carte

- ◆ Nantes
- ◆ Pantin
- ◆ Paris
- ◆ Strasbourg

L'aide à la création

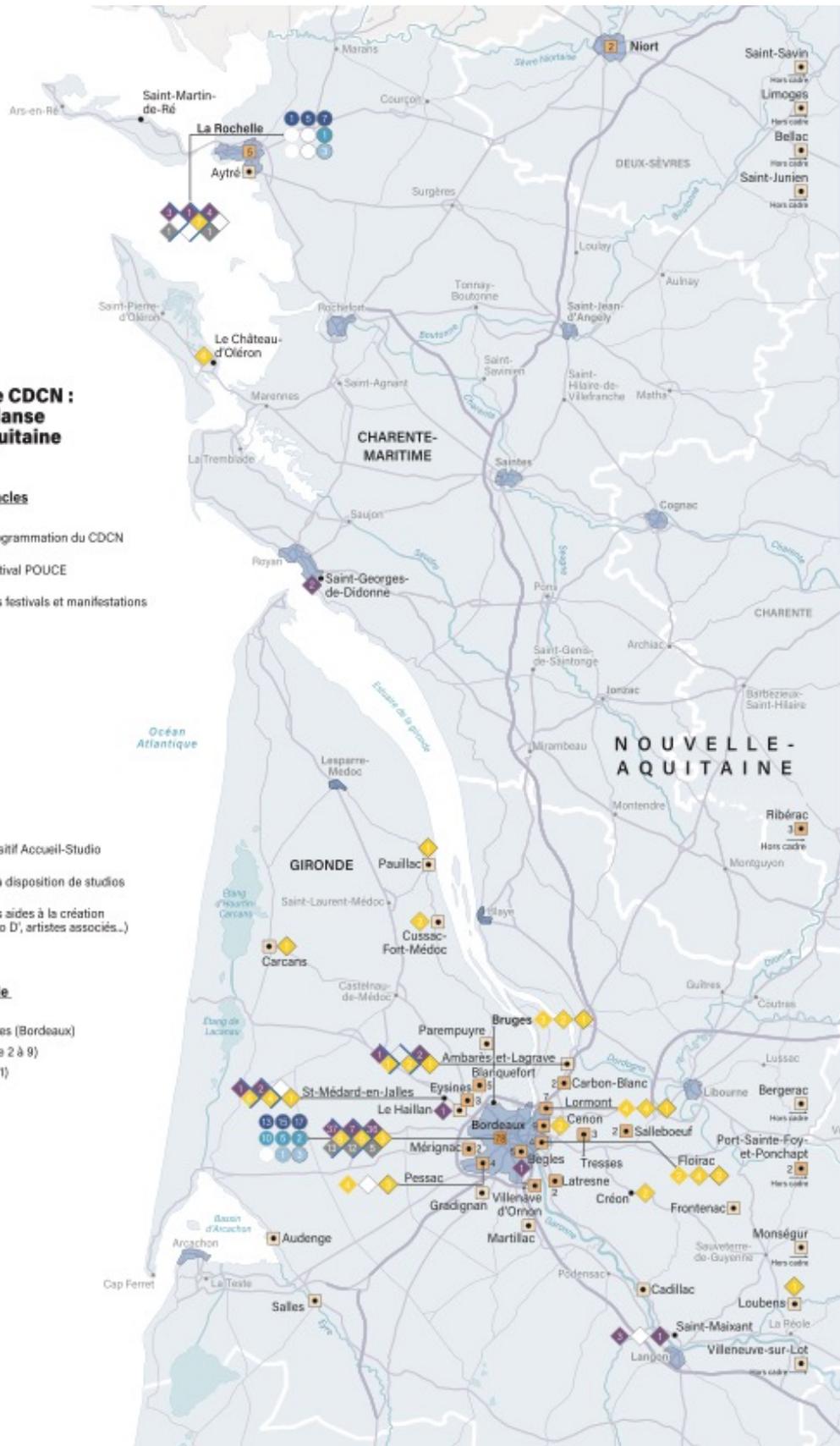
2019 2020 2021

- ● ● Dispositif Accueil-Studio
- ● ● Mise à disposition de studios
- ● ● Autres aides à la création (Studio D', artistes associés...)

La médiation culturelle entre 2019 et 2021

- Actions très fréquentes (Bordeaux)
- Actions régulières (de 2 à 9)
- Actions ponctuelles (1)

0 10 km



B. Deux espaces atypiques pour la danse, La Manufacture de Chaussures à Bordeaux et la Chapelle Saint-Vincent à La Rochelle : fragilités à renforcer

Face à ce vaste territoire et à l'écosystème qui le compose, le CDCN a toujours insisté sur la nécessité d'exister à travers la notion de lieux via des équipements capables de répondre aux principaux enjeux du secteur : la création et la diffusion ainsi que l'élargissement des publics et l'ouverture sur la cité. La notion de lieux est indispensable dans le déploiement de l'action du CDCN. À ce titre, nous avons en 2018, lors de la rédaction du projet relié à la dernière convention pluriannuelle d'objectif, annoncé le début de l'activation, dès 2017, d'une étude technique au sujet de la réhabilitation de l'équipement bordelais dont nous avons la charge.

La Manufacture de Chaussure à Bordeaux

La demande de réhabilitation de La Manufacture de Chaussures répondait à plusieurs nécessités avec comme préalable de mettre à la disposition du CDCN un équipement qui lui permettrait :

- De répondre aux attentes et objectifs fixés par les collectivités territoriales partenaires du projet ;
- D'être en adéquation avec le cadre du label centre de développement chorégraphique national ;
- De faire face à l'injonction supplémentaire relative aux nouvelles écritures pluridisciplinaires.

Malheureusement, les quatre années passées n'ont pas permis au projet de rénovation de démarrer, cependant les exigences sont restées identiques.

Ainsi, même si la Manufacture de Chaussures à Bordeaux est un lieu identifié dans le domaine du spectacle vivant, nous n'avons pas pu offrir à la communauté de la danse des espaces suffisamment vivants et stimulants qui leur permettent d'être correctement accompagnés dans le cadre de la création et de la diffusion

Au regard des conditions d'accueil, il a été très difficile d'être un lieu ouvert aux publics et aux citoyens, car le site a été pendant ces quatre années, très souvent en travaux et reste défaillant sur plusieurs aspects.

Par exemple, le hall d'accueil n'est toujours pas chauffé, le studio n'est pas classé ERP et donc pas accessible à tous, notamment pour les ateliers de pratique. Il est à ce jour encore complexe de travailler en lien étroit avec le champ scolaire, les structures d'animation & de loisirs locales et de quartier, les personnes et les artistes.

À noter que les conditions de sécurité ne sont pas pleinement réunies pour ouvrir le lieu sur les temps différents des heures administratives (*week-end, etc.*)

Actuellement, le fait de ne posséder qu'un studio limite donc l'offre de formation régulière et complémentaire à des structures référencées sur Bordeaux (artistes, professionnels de l'éducation et de la culture). À ce titre le fait d'être un lieu ressource pour les enseignants, les artistes, les chercheurs en produisant des outils, et en déployant ses savoir-faire sur le territoire élargi de la Nouvelle-Aquitaine reste une gageure.

La volonté d'installer une permanence artistique à la Manufacture afin de répondre à un triple enjeu, celui du soutien aux compagnies indépendantes, celui du maillage du secteur chorégraphique et de l'irrigation artistique des territoires, est particulièrement complexe et devient chronophage, au regard de la permanence des interventions pour l'entretien et les réparations, de l'absence de fonctionnalité, et des conditions de sécurité discutable.

Rappel :

L'intervention du promoteur immobilier en 2018 et 2019 n'a pas amélioré les conditions pratiques, et les a même, sur certains aspects, dégradées, ce qui a considérablement contraint le potentiel de l'ancien bâtiment.

L'espace de représentation a subi un rétrécissement conséquent, ce qui réduit la capacité d'accueil du public et donc le rapport économique de chaque représentation. Les bureaux du pôle administratif sont désormais contraints, ils ne sont pas suffisants en nombre et en surface pour accueillir notre équipe. Il manque des espaces nécessaires à la mise en œuvre d'une activité professionnelle comme des salles de réunion, un espace de convivialité pour une équipe qui travaille sur une grande amplitude horaire (9h00/24h00). Cette même partie administrative censée accueillir du public n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Seul point positif le déplacement du studio de 140 mètres carrés de l'arrière vers l'avant de l'équipement facilite la gestion de cet espace en termes d'occupation, mais il augmente la promiscuité, car il n'est pas équipé de vestiaire, ni de sanitaires.

En premier lieu, nos missions concernant la diffusion et les résidences (éléments structurants de notre projet) devront se réaliser prioritairement dans les murs de la Manufacture de chaussures. Son plateau est au niveau esthétique très fertile pour les artistes, mais il reste, même après cette première tranche de travaux, complètement inadapté. Il est dangereux pour les artistes, les techniciens et le parc technique bien qu'amélioré est majoritairement obsolète. De surcroît, le niveau de dégradation a des répercussions sur notre modèle économique nous obligeant à louer du matériel neuf pour remplacer l'ancien, et à embaucher du personnel intermittent en surnombre pour compenser les défaillances de l'équipement. Le plancher est une installation de fortune, mis à mal par l'humidité qui remonte du sol pour former des flaques d'eau que nous épongeons avant l'entrée du public lors des représentations en période de pluie. Ces problèmes qui nous font prendre des risques lors de chaque mise en œuvre de spectacles sont d'autant plus prégnants pour les périodes de résidence de plusieurs jours où les artistes sont en permanence sur le plateau.

La Chapelle Saint-Vincent à La Rochelle

Autre lieu atypique dont le CDCN à l'exploitation sept mois par an (soit du 1^{er} octobre au 30 avril), La Chapelle Saint-Vincent à La Rochelle est une ancienne Chapelle protestante réaménagée. Cet espace associe aujourd'hui un local administratif de 17 mètres carrés, attenant à un espace « type studio » installé dans la nef de la chapelle.

Après plusieurs mois d'exploitation (depuis le 1^{er} avril 2019) force est de constater que cet espace aux primes abord attrayant, valorisé par la ville de La Rochelle, ne correspond pas encore à la dynamique imprimée par le CDCN. Cependant, le territoire néo-aquitain manquant d'espace pour la danse, nous avons jugé important de faire un effort d'aménagement avec le soutien de l'Etat de la Région principalement. Aujourd'hui cet espace dédié à la danse possède enfin un tapis de danse professionnel, et du matériel son à compléter.

À noter, la ville de La Rochelle n'a pas répondu favorablement à nos demandes successives d'aménagement afin que cet endroit puisse accueillir une structure capable de développer des projets artistiques professionnels.

Actuellement la Chapelle Saint-Vincent ne peut pas accueillir des équipes artistiques dans de bonnes conditions professionnelles, car il n'y a pas de grill technique, pas de projecteurs, pas de console lumière, pas de loge, pas de douche, *etc.* La non-fonctionnalité et la promiscuité font que les équipes artistiques et l'équipe administrative se dérangent sans cesse mutuellement, altérant ainsi la qualité de travail de chaque entité.

À propos des personnes extérieures, nous n'avons pas non plus de quoi inviter du public dans de bonnes conditions d'accueil et de sécurité. L'équipe du CDCN ne peut même pas s'y réunir.

Cependant, un projet s'y développe avec l'espoir à court terme d'obtenir une forme d'attention de la part de la ville de La Rochelle.

De manière générale, la danse est, dans la réalité du spectacle vivant, un art de l'espace sans lieu. Souvent condamné au nomadisme, elle se contente trop généralement de la notion de studio, ou d'endroits improbables à quelques rares exceptions près, comme le Klap à Marseille ou la Briqueterie CDCN à Vitry-sur-Seine. Étant conscients que notre ambition ne peut se placer à un tel niveau, les enjeux de la réhabilitation de la Manufacture de Chaussures et de la transformation de la Chapelle Saint-Vincent sont bien de transformer des lieux inadaptés en édifice pérenne capable de dynamiser la création et la diffusion en région afin d'inscrire les projets du CDCN dans le quartier de Bordeaux SUD et de La Rochelle.

Bien entendu, la crise sanitaire a, par les bouleversements qu'elle a engendrés, augmenté les problèmes causés par la défaillance des équipements (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, circulations des publics, etc.).

C. Une équipe mobile pour une dynamique collective au service d'un projet : une force à ne pas fragiliser

Parce que la danse en Nouvelle-Aquitaine a besoin à la fois d'espaces pour que se révèle enfin une connexion entre l'œuvre chorégraphique et les spectateurs, mais également de lieux où se déploie au-delà de la création, avec les habitants du quartier et les citoyens, un ensemble de projets comme des ateliers, des répétitions ouvertes, des master class, le CDCN contourne les problèmes de fonctionnalité criant des équipements dont il a la charge, par une dynamique produite par une équipe engagée et professionnelle. Actuellement, la défaillance des équipements est donc compensée par l'adaptabilité de l'équipe permanente et intermittente. Il est essentiel à ce stade de décrire l'état de l'équipe en corrélation avec les missions du CDCN.

Placée au cœur du projet, la question de l'accompagnement des artistes et des populations est une action essentielle pour l'équipe du CDCN qui participe au renforcement et à la structuration de notre écosystème. Elle relève d'une prise de conscience et d'une exigence professionnelle afin de répondre aux attentes des partenaires institutionnels de notre projet, et s'inscrit dans une logique de service public.

Au cours de ces quatre années, le projet s'est vu augmenté et enrichi de par la fusion avec la Manufacture Atlantique et le rapprochement avec les Éclats de La Rochelle. La direction, l'administration et la communication générales c'est-à-dire la fonction support sont assurées par les équipes du site de Bordeaux.

L'application du projet est ensuite déclinée en fonction des budgets alloués et les axes définis en concertation avec les tutelles, à Bordeaux et à La Rochelle.

Composition de l'équipe actuelle :

Le directeur, Stephan Lauret et **la directrice déléguée**, Lise Saladain - assurent la direction et l'expertise artistique, la direction éducative, les stratégies de développement, les ressources humaines, les conditions pratiques et la sécurité, l'articulation budgétaire, des relations avec les partenaires et les tutelles et la valorisation presse du projet.

L'administratrice, Cécile Bigot et **la responsable de la comptabilité**, Patricia Prévot ont la charge du calibrage et du suivi budgétaire, de la comptabilité, du traitement social et de l'accompagnement de la direction sur le volet des ressources humaines, du fonctionnement général de l'équipement du fonctionnement associatif de la totalité du projet Bordeaux et La Rochelle.

L'administratrice de production, Pascale Lanier et **la chargée de production** Alicia Picot, ont pour mission la préparation et la mise en œuvre de la saison Bordeaux, des projets de territoires expérimentaux et d'assurer la relation d'accompagnement des compagnies et des artistes.

L'assistante de direction en chargée de billetterie, Maëlle Grand assiste la direction dans sa relation avec les personnes, les institutions, les partenaires, les compagnies, coordonne la mise en place de la programmation et des actions à travers notamment la gestion du

planning, elle coordonne la tarification, supervise la mise en vente des spectacles et des actions.

La chargée de l'information et de la communication, Albane Dumoncel renforcée par **l'attachée à la communication** Léna Lamenca, mettent en place toute la communication et la valorisation du travail des compagnies par le biais du site, des différents supports papier (plaquettes, etc..), de la newsletter et des réseaux sociaux.

La chargée des relations avec les publics, Véronique Laban alimente et organise la relation à travers des projets de médiations en direction de partenaires récurrents et de nouveau publics autour du handicap, des étudiants, d'associations et les artistes.

L'attachée à la médiation artistique et culturelle, Victoire Faure construit la médiation avec des établissements scolaires autour de la notion éducation artistique et culturelle, elle est chargée des liens avec le premier et le second degré et les équipes artistiques.

L'attachée aux relations avec les publics de proximité, Juliette Roiné est chargée du lien avec les personnes dans la proximité, des projets d'animation avec le quartier et de développer la notion de droits culturels.

Le régisseur général, Nicolas Sastre est responsable de la préparation et de la mise en œuvre des accueils de spectacles, de l'accompagnement des résidences, de l'animation de l'équipe d'intermittent et de la sécurité à la Manufacture de Bordeaux ;

L'équipe de La Rochelle :

La Cheffe de projet, Charlotte Audigier assure la mise en œuvre des actions de territoire autour de La Rochelle en relayant le projet de direction et son application. Elle assure les relations avec les artistes, les personnes, les partenaires locaux, institutionnels ou non.

Chargée des relations avec les publics / communication Clémence Sonnard construit la médiation avec des établissements scolaires autour de la notion éducation artistique les projets avec la formation supérieure, les associations, les personnes, etc.et à la charge de relayer la communication de la programmation du pôle territoire.

Le régisseur général José Victorien Dit Richard, est responsable de la préparation et de la mise en œuvre des accueils de spectacles, de l'accompagnement des résidences, à la Chapelle Saint Vincent à La Rochelle.

La composition de l'équipe permanente¹⁵ et est conforme à la progression du projet. Elle est le résultat de la somme de la fusion et de la reprise d'activité partielle opérées à Bordeaux puis à la Rochelle. Actuellement 85 % du personnel est en contrat indéterminé, sous l'égide de la convention collective du spectacle vivant. Cependant, le contexte de crise sanitaire et le développement du projet en phase avec les préoccupations des tutelles ainsi que les nouvelles nécessités du territoire et des personnes qui la composent font que nous avons dû renforcer la composition de l'équipe sur quatre éléments constitutifs du projet et transverses, la médiation de proximité, la production de

¹⁵ En CDI et en CDD hors contrats intermittents.

ressources, la communication, l'accompagnement en production des œuvres et des artistes.

Afin de ne pas fragiliser cette dynamique collective au service du projet il nous faut absolument conforter :

- **Un poste à dédier à la médiation de proximité :**

La Manufacture CDCN Bordeaux accorde une véritable attention à l'ancrage de son lieu dans le quartier et à la rencontre avec ses habitants. Depuis son arrivée récente dans la manufacture de chaussure, le projet s'attache à développer sur le long terme le lien avec le territoire de proximité en favorisant les projets sur les quartiers qui l'entourent : Carle Vernet et des Terre-Neuve. Depuis août 2020, La Manufacture CDCN a ouvert un poste sur le site de Bordeaux spécifiquement dédié à la médiation de proximité, au développement et au lien de ces publics et de ces partenaires. L'objectif est d'inscrire le théâtre dans la vie de son quartier comme un espace ouvert sur son environnement, un lieu de « vivre ensemble et de partage quotidien » avec les personnes. Tout au long des années 2021 et 2022, La Manufacture CDCN s'est impliquée sur son territoire de proximité en mettant en place des projets et des actions à destination des habitants du quartier d'engager la rencontre et de construire un lien durable avec le public. De même, elle participe activement à la vie de quartier (rassemblements, événements, festival, *etc.*) ainsi qu'aux rendez-vous inter-partenariaux afin de s'inscrire comme une entité active du territoire. Actuellement en construction, des projets se renouvelleront et/ou se dérouleront sur la seconde partie de l'année 2022 et 2023.

- **Un poste à dédier à la communication :**

La crise sanitaire a également à ce jour transformé les pratiques notamment des spectateurs et des pratiquants, ils réagissent différemment à nos propositions de spectacles en création ou en diffusion, ainsi qu'à la participation à nos ateliers. Ils se déclarent au dernier moment, prennent moins de risque et se réfugient sur des « valeurs identifiables » et sont globalement moins nombreux de 20 % en taux de fréquentation. À ce titre, il apparaît comme nécessaire de réévaluer nos différents supports de communication, la fréquence d'envoi de nos informations, tout en élargissant le spectre des personnes à informer. De surcroît, il apparaît que les artistes ont un besoin formel d'accompagnement sur la question de la visibilité de leur travail, et que l'augmentation du nombre de projets à la Manufacture à Bordeaux et à La Rochelle induit que chaque création doit gagner d'autant en visibilité propre dans cet ensemble de propositions.

- **Un poste dédié à la production :**

La Manufacture est devenue un acteur incontournable dans le domaine de la production et de la diffusion en Nouvelle-Aquitaine et même au-delà. Le CDCN est même à l'initiative de l'un des projets de coopération les plus importants en termes de production qui replace le territoire national au niveau des grands coproducteurs de la danse en

Europe : **La danse en grandes formes.** L'ambition de départ est d'établir une logique de dialogues et de complémentarités inter-réseau à travers un dispositif inédit, ambitieux, capable de répondre à certaines problématiques actuelles du milieu chorégraphique. L'enjeu est de dynamiser la production et la diffusion de grandes formes chorégraphiques afin de permettre à la danse de rencontrer de nouveaux publics. L'objectif premier de cette coopération est de renforcer le modèle économique des créations chorégraphiques qui intègrent plus de dix interprètes, avec un apport financier substantiel, et une intention de programmation partagée par l'ensemble des coopérants, sur leur territoire respectif.

Le compagnonnage itinérant Nouvelle-Aquitaine : ce dispositif expérimental consiste en une coopération structurante orchestrée par le CDCN entre trois artistes ou équipes artistiques issus du territoire et des lieux sensibles à la danse implantée également en Nouvelle-Aquitaine. L'enjeu sera ici **d'augmenter la diffusion et la visibilité des formes artistiques chorégraphiques** en organisant la mobilité des projets sur un temps donné. Cet accompagnement a pour objectif de s'appuyer sur trois constantes :

- Des **résidences de recherche** afin de constituer ou affirmer une singularité artistique, de construire un propos artistique étayé et de travailler la technique et le geste
- **Une diffusion sur-mesure** à travers la construction de cette circulation sur le territoire N-A des œuvres de l'artiste ou de l'équipe artistique
- **D'établir une compréhension réactualisée des enjeux entre les artistes et les lieux.**

La programmation renforcée des deux sites : dans sa progression, le CDCN a augmenté le nombre de représentations sur ses deux équipements à la Manufacture de Chaussures mais aussi à la Chapelle Saint-Vincent ainsi que de manière plus large sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Cette augmentation a, de fait, multiplié la rédaction de contrats et le suivi en production des artistes ainsi que le nombre de conventions avec les lieux, afin de sécuriser les projets.

D. Le budget de la mise en œuvre du projet artistique et culturel (de 2019 à 2022)

L'évolution du budget prévu à la signature de la CPO a connu une accélération directement et indirectement liée à la crise sanitaire. Il ne reflète donc pas une réalité ordinaire.

En 2019 l'évolution prévisionnelle moyenne était de 4% par an. Or l'augmentation constatée dès 2020 était déjà de 7%, reflétant la remarquable capacité d'adaptation et d'innovation dont a fait preuve le CDCN au cours de cette première année de pandémie et ce malgré les annulations et les confinements (développement des résidences chorégraphiques à La Rochelle, mise en œuvre de Danse on Air, ouverture de tous les espaces de travail laissés disponibles par l'absence de diffusion, aux artistes, pour des résidences rémunérées, déploiement de la Danse en grande forme).

2021 accentue ce phénomène puisque le budget connaît une augmentation de 20% en 1 an. Cette situation exceptionnelle est le fruit :

- Du maintien de tous les engagements pris par le CDCN en 2020 qui ont été reportés et même augmentés grâce aux mesures nouvelles pour la danse ;
- De l'expérimentation du Compagnonnage itinérant imaginé par le CDCN pour accompagner 3 équipes artistiques régionales émergentes tant sur le plan de l'administration et de la production qu'en soutien à la diffusion auprès de partenaires du territoire, et ce dans le cadre du plan de relance.
- Des exonérations et aides au paiement des cotisations sociales qui disparaîtront en 2022 avec l'apaisement de la situation sanitaire.

En 2022 le budget prévisionnel s'équilibre à hauteur de 1.702.656 €. Il s'inscrit à nouveau dans un contexte particulier, puisque cette année sera encore impactée par les reports des spectacles suspendus pendant les périodes de fermetures et la poursuite des nouveaux projets initiés durant les 3 années précédentes (Résidence chorégraphique à La Rochelle, Danse On Air, La danse en grande forme, compagnonnages itinérants...), ainsi que de potentielles nouvelles expérimentations, notamment Danses en Territoires.

L'enjeu pour les années à venir sera de maintenir l'activité artistique initiée et déployée sous de nombreuses formes au moment où les artistes subiront le contre coup des périodes de fermeture ainsi que les emplois nécessaires à leur mise en œuvre tout en préservant l'équilibre budgétaire de la structure extrêmement fragilisée par ces dernières années mouvementées.

Evolution des charges prévue à la signature de la CPO		Prévisionnel 2019 TTC	Prévisionnel 2020 TTC	Prévisionnel 2021 TTC	Prévisionnel 2022 TTC
ARTISTIQUE					
AXE 1	DIFFUSION DANSE				
	Artistes confirmés du territoire, nationaux et internationaux	159 230 €	175 153 €	192 668 €	211 935 €
	Diffusion danse - événement biennal Ville de Bordeaux	72 000 €		75 600 €	
	Jeune Public - festival Pouce !	40 000 €	40 800 €	41 616 €	42 448 €
	sous-total	271 230 €	215 953 €	309 884 €	254 383 €
AXE 2	AIDE A LA CREATION - DANSE				
	Artiste associé	32 600 €	52 900 €	45 900 €	46 818 €
	Aide à la production & résidences autres artistes	61 400 €	67 540 €	74 294 €	81 723 €
	sous-total	94 000 €	120 440 €	120 194 €	128 541 €
AXE 3	MEDIATION-SENSIBILISATION				
	sous-total	40 800 €	46 000 €	48 180 €	50 465 €
	PLURIDISCIPLINAIRE /EMERGENCE				
	sous-total	69 100 €	73 937 €	79 113 €	84 650 €
Total Artistique		475 130 €	456 330 €	557 371 €	518 040 €
STRUCTURE					
	Masse salariale	551 969 €	605 822 €	636 113 €	694 669 €
	Fonctionnement	136 197 €	143 007 €	150 158 €	149 332 €
	Batiment	120 450 €	96 195 €	97 159 €	98 142 €
	Quote part des subventions à reverser aux Eclats	34 000 €			
Total Structure		842 616 €	845 024 €	883 430 €	942 143 €
COMMUNICATION		53 727 €	59 100 €	65 010 €	71 511 €
Total des charges		1 371 473 €	1 360 454 €	1 505 810 €	1 531 694 €

Evolution des charges actualisée au 15 mars 2022		Réalisé 2019 TTC	Réalisé 2020 TTC	Réalisé 2021 HT	Prévisionnel 2022 HT
ARTISTIQUE					
AXE 1	DIFFUSION DANSE				
	Artistes confirmés du territoire, nationaux et internationaux	246 348 €	37 916 €	191 395 €	177 440 €
	Jeune Public - festival Pouce !	46 213 €	38 285 €	40 645 €	45 000 €
	sous-total	292 561 €	76 201 €	232 040 €	222 440 €
AXE 2	AIDE A LA CREATION DANSE				
	Artiste associé	38 586 €	69 360 €	28 310 €	45 600 €
	Aide à la production & résidences autres artistes	50 225 €	181 059 €	238 917 €	172 400 €
	sous-total	88 811 €	250 419 €	267 227 €	218 000 €
AXE 3	FONDS DEDIES POUR LA DANSE				
	sous-total	57 890 €	35 686 €	84 582 €	66 500 €
	FONDS DEDIES POUR LA MEDIATION				
	sous-total	72 980 €	72 980 €	72 980 €	72 980 €
AXE 3	PLURIDISCIPLINAIRE /EMERGENCE				
	sous-total	65 884 €	44 093 €	74 331 €	73 150 €
	FONDS DEDIES AU PLURIDISCIPLINAIRE				
	sous-total	58 355 €	58 355 €	58 355 €	58 355 €
Total Artistique		505 146 €	764 953 €	791 806 €	580 090 €
STRUCTURE					
	Masse salariale	521 717 €	459 462 €	667 738 €	738 309 €
	Fonctionnement	134 023 €	106 808 €	194 261 €	177 678 €
	Batiment	149 694 €	99 733 €	112 445 €	141 579 €
	Charges exceptionnelles et subventions à reverser aux Eclats	39 184 €			
Total Structure		844 618 €	666 003 €	974 444 €	1 057 566 €
COMMUNICATION		44 680 €	41 618 €	42 648 €	65 000 €
Total des charges		1 394 444 €	1 472 574 €	1 808 898 €	1 702 656 €

Evolutions des produits au 15 mars 2022		Réalisé 2019 TTC	Réalisé 2020 TTC	Réalisé 2021 HT	Prévisionnel 2022 HT
SUBVENTIONS					
	Ministère de la Culture - DGCA	45 292 €	90 000 €	20 000 €	
	Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine	487 900 €	580 920 €	581 665 €	552 780 €
	REGION Nouvelle-Aquitaine	327 000 €	341 000 €	326 589 €	326 589 €
	DEPARTEMENT de la Gironde	80 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €
	DEPARTEMENT de la Charente Maritime	12 000 €	-	4 000 €	6 000 €
	METROPOLE de Bordeaux	20 000 €	20 000 €	19 589 €	19 589 €
	VILLE de Bordeaux	255 695 €	234 000 €	250 000 €	250 000 €
	VILLE de La Rochelle	8 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	Subventions COVID (exonération des cotisations sociales)			49 682 €	
Total Subventions		1 236 387 €	1 360 920 €	1 346 525 €	1 249 958 €
RECETTES PROPRES		155 440 €	127 751 €	443 719 €	452 698 €
Total des produits		1 391 827 €	1 488 671 €	1 790 244 €	1 702 656 €
Résultats		-2 617 €	16 097 €	-18 655 €	0 €

III. PERSPECTIVES (2023-2027)

Le projet aujourd'hui nommé la Manufacture CDCN œuvre dans le domaine de la danse avec une attention particulière pour les nouvelles écritures chorégraphiques et pluridisciplinaires. Fondé au début des années 2000, il a peu à peu progressé en partage avec les collectivités et l'état qui l'ont accompagné, afin de répondre à un certain nombre de questions soulevées par tout un écosystème composé par les acteurs du spectacle vivant au niveau local, en Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'au niveau national.

Le CDCN est donc le fruit des politiques publiques de la culture, qui l'ont tour à tour initié, chahuté, mais également promu au niveau de label national, tout en le contraignant par le fait qu'il était représentatif d'une discipline non majoritaire : la danse.

Afin de surmonter cet état de fait, le CDCN a toujours dû s'imposer à travers l'écriture et la mise œuvre d'un projet dynamique souligné par la maîtrise de deux axes forts : le soutien aux artistes et à leurs œuvres ainsi que la production de liens solides avec les publics et les habitants.

Depuis l'origine, afin de maintenir au mieux cette dynamique le CDCN a toujours travaillé sur le concept de territoire :

- Le territoire national, en s'associant dès le départ à des structures dont l'action était similaire et en participant à la fondation du réseau des CDCN,
- À l'Aquitaine devenue Nouvelle-Aquitaine en délimitant son espace géographique d'intervention,
- Au niveau départemental et métropolitain en composant une communauté de partenaires fidèles de proximité.

A. Réaffirmer la philosophie d'action artistique et culturelle du CDCN : une articulation des savoir-faire au service des artistes et des personnes

Comme il a été rappelé et souligné dans la partie bilan 2019-2020-2021, le projet de la Manufacture CDCN dans sa mise en œuvre par l'équipe du CDCN et à travers la saison de la Manufacture, est pensée dans une articulation toujours renouvelée liant la production, la diffusion et la médiation des œuvres tout en prenant en compte les nouveaux rapports aux publics et aux personnes qui en découlent. Cette mise en œuvre s'appuie sur des savoir-faire professionnels, très spécifiques, développés par les membres de l'équipe du CDCN et sur un travail à la fois d'expertise, de mise en réseau et de partenariat conséquent.

Les trois axes de ce projet sont bien évidemment poreux, pour la diffusion des œuvres et des savoirs qui y sont liés, au service des artistes et des personnes. La philosophie de d'action mise en œuvre par l'équipe du CDCN se déploie dans un processus de démocratisation culturelle, dans le respect des droits culturels et en prenant en charge de

la question de l'intersectionnalité, pour lutter à travers l'action artistique et culturelle du CDCN contre les discriminations et autres formes de domination.

Par ailleurs, adopté le 16 juin 2016, le projet de loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine (LCAP) inscrit la nécessité de la liberté de création ainsi que la préservation du patrimoine. Liberté de création artistique et liberté de diffusion et de programmation des œuvres y sont reconnues comme consubstantielles. La mise en œuvre du projet artistique du Centre de Développement Chorégraphique National s'effectue dans le respect de cette loi et de la loi Nôtre dans le « respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », pour contribuer ainsi à dynamiser la création et à concourir à la cohésion sociale, sur son territoire d'implantation.

Cette mise en œuvre s'effectue dans le respect du cahier des missions et des charges, relatif au label « Centre de Développement Chorégraphique National » (prescrites dans l'arrêté du 5 mai 2017).

Ces éléments structurants dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022, du projet de la Manufacture CDCN, *Danse et autres langages*, seront confortés. L'affirmation de cette philosophie d'action sera également déployée dans le cadre de l'écriture de la nouvelle Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2028, particulièrement à trois niveaux :

1.1 Au niveau esthétique : pour une acuité aux choses du monde

Les valeurs qui irriguent cette action, caractérisée par une chaîne production/diffusion/médiation, se fondent sur la conviction à la fois que l'œuvre porte en elle une altérité et qu'elle livre un regard sur le monde et son actualité. Pour le dire autrement, la nature de l'œuvre est constitutive de la compréhension de l'autre et en ce sens, elle participe de la réduction des préjugés et des déterminismes.

La ligne esthétique, colonne vertébrale des choix artistiques, qui préside à la globalité de cette réflexion mise en œuvre par le CDCN, affirme une vision à l'intersection entre **un regard sur la diversité des esthétiques chorégraphiques** – en porosité avec différents champs disciplinaires –, **une exigence sur la constitution de corporités singulières et novatrices** – procédant du geste dansé, et **un récit construit entre des chorégraphes reconnus et des artistes émergents** – constitutif de la communauté. Cette ligne est subjective (liberté de programmation / Loi LCAP), sans être bien évidemment déconnectée du réel.

La multiplicité des projets mis en œuvre par le CDCN répond également à des constats et à des attentes partagées, et s'appuie sur l'expertise du monde de la danse de sa direction et sur des compétences spécifiques développées par les membres de son équipe, dans une logique de dialogue avec les équipes artistiques et pour la rencontre avec les spectateurs, les personnes et habitants du quartier qui fréquentent le lieu.

1.2 Au niveau éthique : la construction d'un écosystème favorable

Les procédures de construction des projets par le centre de développement chorégraphique national relèvent de la concertation, la coopération et de la collaboration avec la communauté artistique et les autres acteurs culturels, artistiques et éducatifs du territoire.

L'engagement auprès des artistes ne peut que se concevoir dans ce champ d'action que sur un temps long. Le temps d'aménager les conditions de connexions de l'œuvre qui évoluera d'un projet intime et personnel vers un objet public et d'intérêt général.

De manière plus visible le CDCN :

- Développe un soutien consistant en production des équipes artistiques (coproduction, résidence, mise en relation avec des pairs, association et compagnonnage avec des artistes, laboratoire, work in progress, sorties de résidence, *etc.*),
- Continue ce travail par un volontarisme certain en diffusion des spectacles ou autres formes artistiques (accueil de créations, travail en série, incitation à la programmation dans d'autres théâtres ou lieux non dédiés, *etc.*)
- Et prolonge ce travail par une implication sur le terrain pour aller à la rencontre des personnes afin de créer les conditions de la rencontre entre les œuvres et les publics, et faire œuvre de médiation (éducation artistique culturelle, formation, pratique artistique, production de ressources, recherche fondamentale, *etc.*).

Nos pratiques professionnelles : attention et ouverture

L'action du Centre de Développement Chorégraphique National débute par une écoute, une attention, un suivi des productions du territoire, local, régional national et international. Dans un deuxième temps l'équipe du CDCN participe à alimenter les réseaux locaux et nationaux et contribue même à la création de réseaux complémentaires et ceci à un niveau national (réseau des CDCN, réseau Loop jeune public, réseau de la Danse en Grande Forme).

Dans des instances de réflexion réunissant ces différents acteurs (réunion partenaires, réunions professionnelles, réseaux, plateformes professionnelles, tables rondes, commissions, *etc.*) sont partagés et analysés à la fois l'« accompagnabilité » des équipes artistiques (maturité du projet, partenaires susceptibles de s'engager, *etc.*) et la compatibilité entre les projets artistiques nécessitant un accompagnement et les projets des différentes structures en dialogue avec ces équipes.

La solidarité : reconnaissance partagée

Le spectacle vivant est de plus en plus avancé comme la représentation même des politiques culturelles publiques. Forte de ce constat, la direction milite afin que la danse ait sa place dans ce contexte. Dans cette perspective, et au regard du constat d'un manque de visibilité de la danse contemporaine, dans les théâtres et les médias, l'accompagnement de cet art revêt un caractère spécifique qui nécessite une vision ample : c'est-à-dire à la fois l'identification des besoins des artistes et de leurs équipes au regard de leur projet, la

compréhension de l'écosystème culturel, la connaissance des esthétiques, des courants artistiques passés et actuels, la connaissance de son territoire d'implantation et des personnes qui le composent.

Par ailleurs, vu les derniers bouleversements qui sont survenus au niveau mondial – pandémie de Covid 19, guerre en Ukraine, sans oublier la question des migrations, du réchauffement climatique, *etc.* – il est crucial de composer avec la communauté chorégraphique un modèle d'organisation plus équitable et responsable et de renforcer la parole politique du monde de la danse à travers une culture de la solidarité et d'une reconnaissance partagée. Le modèle économique du spectacle vivant lié à une forme de compétitivité (le plus souvent inavouée) entre les équipes artistiques et les rapports de force¹⁶, toujours tenaces en direction de certaines des institutions structurantes pour la danse, entrent en contradiction avec ces valeurs sociales et ne permettent pas une reconnaissance partagée de tous les acteurs et actrices du monde de la danse. Reconnaissance, au sens anthropologique, pour autant fondatrice d'un esprit solidaire.

Pour avancer sur la question de la solidarité la direction de la Manufacture CDCN propose de :

- Renforcer les espaces de dialogues avec et pour les équipes artistiques dans le cadre de l'association d'artiste, du compagnonnage, du compagnonnage itinérant, de la gouvernance de l'association, *etc.* ;
- Soutenir des projets artistiques intégrant des valeurs solidaires, dédiés à la recherche et à l'expérimentation, qui invite deux à trois artistes par édition pour partager avec eux des tentatives de gestes ou de processus de création et faire découvrir ensemble ces essais partagés ;
- Poursuivre la clarification de l'action artistique et culturelle de la Manufacture CDCN et de mettre en partage ces compétences et capacités d'action.

Écologie sociale et environnementale : des outils nécessaires à cet impératif sociétal

Dans cette période à venir de déploiement de la Manufacture CDCN, il est nécessaire de s'interroger sur comment conjuguer une activité qui poursuit inlassablement un développement lié à la production artistique et à sa diffusion tout en prenant en compte les défis immédiats et des défis futurs afin de réussir une transition énergétique et climatique individuellement (la structure CDCN) et collectivement (le secteur culturel).

Pour cela il semble fondamental que le monde de l'art et de la culture (équipes artistiques comprises) se pose la question de la compétition entre les acteurs du secteur et ait conscience de la manière dont il s'inscrit dans la société de consommation. Selon Roesch et Valensi dans *Décarboner la Culture* le secteur culturel répond à des logiques de marché et « [q]uoique souvent critique envers le modèle d'organisation dominant, le secteur

¹⁶ Liés en grande partie à la question des choix esthétiques opérés par les directions des lieux labellisés ou autres directions.

culturel est en effet devenu progressivement un secteur économique comme les autres »¹⁷. Le nouveau projet de la Manufacture CDCN sur la période de 2023 à 2026, participera à la réflexion et la mise en œuvre d'une logique d'action œuvrant « en faveur d'une économie libérée de la contrainte carbone »¹⁸.

Cet impératif sociétal ne pourra être mise en œuvre que de manière parcellaire tant que la Manufacture CDCN ne sera pas un lieu exemplaire en termes d'emprunte carbone.

Est déjà au travail :

- Le rallongement des temps de résidence dans un même lieu de travail et par la même l'augmentation des enveloppes de production. Ce qui signifie qu'à budget constant le nombre de projets coproduits diminue ;
- La coordination de tournée en concertation entre les équipes artistiques et les lieux et de manière conjointe, l'abandon des logiques d'exclusivité côté structures concernant les premières, tout en prenant en compte côté équipes artistiques la réalité des engagements des lieux partenaires ;
- L'articulation entre le temps long de la création et la longévité de la diffusion des créations ;
- L'invention de scénographies adaptables en fonction des lieux de représentation et ainsi minimiser les transports de décors et de matériels ;
- La reconsidération des déplacements professionnels articulant à la fois réunions et visionnages artistiques ou préférer les systèmes de visioconférence
- L'application des normes RSE.

1.3 Au niveau pratique : lieu ressources et attractivité territoriale

La Manufacture CDCN – label national –, par son action artistique et culturelle, met en pratique les politiques publiques de la Culture définies par l'état et les collectivités, tout en prenant un cap qui lui est propre, à travers une direction à l'écoute de ce qui se passe sur le terrain et avec des points de vue affirmés et référencés sur toutes les questions liées à la danse et à ses moyens d'agir. Le CDCN est, ainsi, un lieu ressources pour son territoire d'implantation, la Nouvelle-Aquitaine, pour les habitants de ce territoire et pour les personnes qui y circulent. Par son action, le CDCN génère une attractivité pour ce territoire.

Ce projet est identifié comme lieu ressources, parce qu'il contribue à la création chorégraphique (accueil-studio, coproduction, résidence, laboratoire de recherche, association d'artiste, compagnonnage, compagnonnage itinérant, *etc.*), à la diffusion de ses œuvres (saison, festival pour l'enfance et la jeunesse, participation aux festivals du territoire, programmation hors les murs), à la transmission de ses savoirs (éducation artistique et culturelle, pratique et amateur, action de proximité, soutien à la formation

¹⁷ Irle, D., Roesch, A. et Valensi, S. (2021). Décarboner la Culture. Face au réchauffement climatique, les nouveaux défis de la filière, Collection : Politiques Culturelles, PUG et UGA Éditions, p. 8

¹⁸ Ibid p. 15

initiale, supérieure et à la formation continue) et à l'élaboration de la pensée de la danse (production de ressources, recherche-crédation, outils pédagogiques, vulgarisation), et parce qu'il initie et dynamise de manière volontariste les réseaux structurant pour la danse pour une inscription plus robuste dans le paysage du spectacle vivant (eu égard également à l'attention particulière qui lui a été demandé de porter aux nouvelles écritures théâtrales et pluridisciplinaires).

Par la multitude de coopérations que l'équipe du CDCN engage et par les rencontres et expériences qu'elle provoque avec la danse, La Manufacture est un lieu ressources pour toutes et tous (des artistes aux habitants du quartier, des petits et aux grands, des initiés aux néophytes). Elle se veut également être un lieu hospitalier, accueillant et ouvert avec des partenariats in situ : la cantine de l'usine (avec l'équipe Gang of Food qui propose entre autres une cuisine écoresponsable et solidaire les midis et soir de spectacle), une librairie mobile (avec l'équipe de Books on The Move) et quand le contexte s'y prête.

Force est de constater que pour tenir l'ambition, la qualité, l'exigence et le périmètre d'action de ce projet à la fois dans deux bâtiments (la Manufacture de chaussures à Bordeaux et la Chapelle Saint-Vincent à La Rochelle) défectueux, voire insalubres¹⁹, et au regard du contexte sanitaire, cette dynamique tient sur la technicité, l'ingéniosité, l'engagement et le militantisme de l'équipe du CDCN.

En pratique, et avec la perspective des travaux de réhabilitation et de rénovation de la Manufacture de chaussures, et pour permettre au projet de la Manufacture CDCN de déployer toute son envergure, il serait maintenant essentiel que :

- L'équipe de la Manufacture CDCN soit rassurée quant à ses conditions de travail et confortée dans les compétences qu'elle déploie au quotidien pour que tout en conservant sa dynamique militante, elle puisse travailler sereinement au déploiement de ses missions ;
- Les espaces de travail soient sécurisés pour tous les usagers du lieu (équipe administrative, équipe artistique, équipe technique, professionnels de la culture et de l'éducation, pratiquants en amateur, spectateurs, habitants du quartier, *etc.*) et appropriés pour que les artistes puissent créer et partager leurs œuvres dans de bonnes conditions ;
- Un lieu de rassemblement, de rencontre et de partage identifié, accueillant et ouvert pour les artistes, les amateurs, les professionnels, les publics, les habitants du quartier, et toute personne, avec des espaces diversifiés en termes de pratique et tous accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Un lieu exemplaire à la fois en termes d'empreinte carbone, de développement durable et de configuration des espaces, pour qu'une réelle stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sous les trois angles social, économique et environnemental puisse être appliquée ;

¹⁹ Pour ce qui est de la Manufacture de chaussures

- Des moyens permettant de manière réaliste l'inscription du CDCN dans l'immense territoire de la Nouvelle-Aquitaine à la fois du point de vue de la création, de la diffusion et de la médiation.

B. Pour aller vers un modèle de CDCN plus ambitieux pour le territoire, pour ses actrices et acteurs, et pour la danse

2.1 S'impliquer du territoire local à l'international : un jeu d'échelle

Comme l'a diagnostiqué l'autoévaluation 2019-2020-2021, l'inscription régionale et nationale corrélée au budget dont dispose la Manufacture CDCN est confirmée. Pour agir sur chaque échelle du territoire, le CDCN doit changer de focale et adapter ses modèles d'action. D'un point de vu technicité, on n'agit pas de la même manière en local (voire « hyperlocal » comme le quartier) qu'à l'international. La transférabilité des compétences – déjà appliquée au sein de la structure dans la mise en œuvre transversale de nombreux projets –, a des limites en termes de connaissance des institutions de références, les sources de financement, les cultures des uns et des autres, *etc.* Ce jeu d'échelle nécessite une spécialisation des membres de l'équipe de la Manufacture CDCN, et une politique de formation continue afin de gagner en efficacité et de déployer toutes nos capacités de coopération et de mutualisation. Cette politique a déjà été engagée, mais nécessite que chaque membre de l'équipe, qui travaille souvent à flux tendu eu égard aux conditions pratiques actuelles, puisse avoir un temps dévolu à la formation à propos de ces échelles d'intervention soit au niveau :

- **Du territoire de proximité** qui demande des compétences spécifiques (identifications des partenaires locaux, rendre accessible le discours et le projet, diagnostiquer les besoins, *etc.*), une connaissance à la fois ample et exhaustive du quartier (tissu associatif, commercial, éducatif, entrepreneurial, social, sportif, *etc.*), une disponibilité accrue hors de temps administratifs (réunions avec la syndic de copropriété, RDV organisés par la ville de Bordeaux dans le cadre du forum de la Culture, réunions de quartiers, festivités diverses organisées par des structures du quartier, *etc.*) et une grande capacité de compréhension et d'écoute (bon relationnel, adaptation aux initiatives locales artistiques, culturelles et autres, trouver des points de convergence en s'éloignant de la danse). L'action sur le territoire « hyperlocal » et départemental se doit de contribuer au bien vivre ensemble, au respect des droits culturels et au développement de l'emploi artistique et culturel. Ce niveau d'intervention est celui qui permet d'agir contre les discriminations aux niveaux des publics et des personnes accueillies à la Manufacture CDCN.
- **Du territoire régional** demande des connaissances spécifiques (des équipes régionales, transformation des institutions régionales, mutation des territoires, en formation professionnelle, *etc.*), des capacités (à la mobilité, à l'innovation, à la complémentarité, à l'accompagnement), et des compétences (co-construction et ingénierie culturelle). L'action sur le territoire régional permet d'agir pour une équité territoriale en termes de permanence et une circulation artistique (équité

femme/homme et diversité) notamment à travers les dispositifs Compagnonnage itinérant, Association d'artiste et Danses en territoire.

- **Du territoire national** demande une connaissance profonde des équipes artistiques hors régions, de tous les mouvements chorégraphiques passés et actuels, des lieux structurants pour la production de la danse et du spectacle vivant en France métropolitaine et dans les Outre-Mer, des capacités de mise en réseau et de mise en partage des savoir-faire et des expériences et des compétences techniques (textes législatifs, ...). L'action sur le territoire national permet d'agir pour le repérage et la meilleure circulation des artistes néo-aquitains et pour l'inscription du CDCN dans l'écosystème recherche-production-diffusion-médiation.
- **De l'international** demande des compétences linguistiques et diplomatiques, une connaissance des institutions, réseaux et plateformes européennes et internationales (European DanceHouse Network – EDN, Aerowaves – dance across europe, Tacto – en Amérique Latine, apap – advancing performing arts project, Big Pulse Dance Alliance, ADN+, pépinières européennes de création, Assitej Internationale – pour l'art, à la culture, et à l'éducation des enfants dans le monde, Institut Français, *etc.*) des capacités à la mobilité et à l'échange culturel, et des aptitudes à la coopération. L'action sur le territoire international permet d'agir pour une attractivité territoriale et une valorisation des équipes artistiques néo-aquitaines.

Tous ces niveaux d'intervention nécessitent par ailleurs une connaissance des politiques publiques liées notamment à la Culture et l'Éducation pensées à l'échelle Européenne, de l'État français et des collectivités territoriales. La direction est garante de la mise en corrélation entre ces différentes politiques et de la mise en action du projet sur les territoires.

La période de la prochaine convention pluriannuelle d'objectifs verra :

- La poursuite du travail engagé depuis septembre 2020 avec l'emploi d'une personne dédiée à la proximité (apéro des voisins, réunions de quartiers, initiatives avec les associations et entreprises locales, projets participatifs, *etc.*). Un travail d'accessibilité dans tout son spectre devra être engagé quand les travaux de réhabilitation de la Manufacture de chaussures le permettront, c'est-à-dire à la fois l'accessibilité de espaces pour les personnes à mobilité réduite, mais également l'accessibilité des productions artistiques et culturelles (audiodescription et sous-titrage).
- La cartographie de l'aménagement pour la danse au niveau européen et international, le partage d'outils lié au montage de dossiers de demande de financement et des projets artistiques d'envergure qui génèrent la coopération d'acteurs internationaux. Ce travail s'appuiera par exemple sur les dispositifs de La danse en Grande Forme, l'Association d'artiste, la traduction de outils numériques et sur une identification exhaustive de circuits de construction et de financements d'initiatives liées à cette échelle d'action.

2.2 Un travail d'accessibilité des œuvres et de vulgarisation : lutte contre les discriminations

En tant que lieu producteur de ressources pour toutes et tous, du néophyte à l'initié, de l'enfant au sénior, de l'artiste à l'amateur, de l'habitant du quartier au citoyen du monde, le CDCN s'engage depuis sa fondation à la diffusion des savoirs chorégraphiques et des savoir-faire des métiers liés à la danse et à la culture, dans un processus de démocratisation par l'art et dans le respect des droits culturels.

Les compétences de l'équipe de la Manufacture CDCN dans ce domaine sont avérées mais des voies restent encore à explorer. Au-delà de l'amélioration liée à l'accessibilité physique (*cf.* paragraphe ci-dessus), il est question ici de travail de vulgarisation, c'est-à-dire de diffusion des connaissances, des idées, des produits liés à la création chorégraphique et d'adaptation et de reformulation du discours spécialisé. L'objectif est de rendre accessible cette discipline au plus grand nombre pour accroître la compréhension et la reconnaissance des uns et des autres, pour dépasser la violence symbolique que peut produire la « chose » culturelle sur certains, réduire la défiance entre les individus et ainsi lutter contre les discriminations.

La période de la prochaine convention pluriannuelle d'objectifs verra :

- La poursuite de la production et de l'animation d'outils de médiation pour nourrir les formations de formateurs et de personnes ressources et les formations des professionnels de l'éducation et de la culture et aux professionnels : grâce aux malettes pédagogiques, data-danse.fr – plateforme numérique à la découverte de la danse, la fresque de l'INA, des partenariats éducatifs et pédagogiques avec l'INSPE, la DAAC du Rectorat, la DSDEN, le PESMD, le CRR, *etc.* et des partenariats culturels et artistiques avec l'A-CDCN, le CND, la Maison de la Danse de Lyon, Chaillot – Théâtre National de la Danse ;
- La poursuite d'un travail engagé depuis 2019 avec le Pôle emploi culture spectacle pour construire des outils de compréhension de l'écosystème de la production et de la diffusion et pour donner des outils et participer de l'insertion des artistes en marge du système ;
- La poursuite des actions d'éducation artistique et culturelle dans le champ scolaire (au fondement de la démocratisation), d'éducation populaire, de pratique en amateur, de pratique collective, de culture chorégraphique (conférences par exemple), de temps de rencontre informelle avec des artistes, et autres aménagements de situation de transmission.
- L'affirmation de la relation de la Manufacture CDCN avec des institutions de recherche fondamentale et de la recherche-crédation : partenariat avec le laboratoire Cultures et Diffusion des Savoirs (Université de Bordeaux) et autres laboratoires de recherche (en France et à ce stade dans les pays francophones) : à travers Danse on air – le programme de culture chorégraphique du CDCN,

notamment et le pilotage de la relation avec l'Association des chercheurs en danse au sein de l'A-CDCN.

L'enjeu est ici de faire lien à la fois au niveau des connaissances et des cultures qui sont partagées, du sens qui est produit et des relations sociales qui sont construites entre les institutions et les personnes, pour cultiver ensemble liberté, émancipation et capacité d'action de chacun à travers la relation de chacun à l'art. D'un point de vue méthodologique, l'organisation d'instances de dialogue, de coopération et de construction participent de cette mise en œuvre.

Conclusion

Le projet déployé par l'équipe du CDCN à Bordeaux et à La Rochelle a respecté les équilibres, artistiques, territoriaux et humains grâce à un esprit d'innovation et à un engagement de tous les instants.

Il a constamment été nourri par une éthique en phase avec les composantes du label et les attentes des différents signataires de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Le CDCN a également fait face aux politiques publiques additionnelles issues de visions, de compétences et de géographies différentes, en prenant en compte toutes les dimensions, de la proximité à l'international.

Enfin, dans un contexte en perpétuelle transformation, que ce soit au niveau artistique, économique, social ou sanitaire, le CDCN a su s'adapter et concrétiser les attentes complémentaires en se faisant le relai des politiques publiques de ses partenaires institutionnels, tout en s'imposant comme pôle ressources au service d'un écosystème extrêmement fragilisé.

Aujourd'hui, afin de faire face aux quatre prochaines années, deux priorités structurelles s'imposent de toute urgence :

- l'accélération du programme de rénovation de la Manufacture à Bordeaux dont l'état de délabrement ne cesse d'affecter le bon fonctionnement du projet,
- une consolidation de l'équipe permanente afin d'assurer nos différentes missions de la proximité aux territoires éloignés.

Ce dernier point essentiel aura pour première vertu d'atténuer l'effet ravageur d'un équipement inadapté dans une période intermédiaire qui ne cesse de s'étirer.

Il aura comme second objectif de consolider l'action du CDCN, qui devra dès les premiers instants, être à la hauteur des attentes des artistes, des personnes et des partenaires qui le soutiennent.

Annexe 4 - Méthode et indicateurs d'évaluation 2023 – 2026

Article 1 - Indicateurs de l'activité artistique et culturelle du CDCN

La liste des indicateurs ci-dessous est le résultat d'un travail concerté, avec l'état (DRAC Nouvelle-Aquitaine) et les collectivités partenaires de la Manufacture CDCN (la Ville de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde) et l'Association Esprit de Corps, afin d'évaluer l'adéquation entre le projet artistique et culturel de la Manufacture CDCN et sa mise en œuvre effective durant la période 2023-2026 couverte par la présente convention. Ces indicateurs d'évaluation devront être pondérés au regard du contexte. Cette démarche d'évaluation et les indicateurs proposés s'inscrivent dans une expérimentation.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Prérequis à la mise en œuvre du projet	Apporter une expertise (construire, contribuer ou participer aux réseaux structurants pour la danse)	Nbre de réseaux investis, nbre de partenaires.	Types de réseaux, types d'engagement, et modalités partenariales.
	Aménager les ressources humaines de manière responsable	Nbre ETP (par secteur), mixité, temps de formation, nbre d'outils partagés, nbre de départs et d'arrivées dans l'équipe.	Modalités de travail, types de formation, séminaire de rentrée, conditions de travail, évolution interne.
AXE 1 / Diffusion et aide à la création	Mettre en œuvre la diffusion dans le cadre d'une saison, en prenant en compte les caractéristiques du territoire, de ses populations et des opérateurs dans une logique de coopération	Nbre de spectacles, nbre de représentations, nbre de co-organisation, nbre de coopération, nbre de séries ou de reprises	Temporalité (programmation régulière) et types de coopération
	Dynamiser la programmation sur un principe de formes variées	Nbre de principes d'invitation différents (premiers regards, soirées atypiques, etc.), nbre de représentations par types de format (solo, duo, etc.), nbre de type de contextes (hors les murs, dans les mur espace public, etc.)	Diversité des publics
	Dynamiser la programmation avec une pluralité artistiques	Dénombrer les esthétiques.	Établir une harmonie.
	Prendre en compte la question de l'enfance et de la jeunesse	Nbre de spectacles pour l'enfance et la jeunesse, nbre de partenaires.	Type de mise en œuvre.
	Veiller à un accompagnement en résidence et en production tout au long de la saison en correspondance avec la dynamique de diffusion	Nbre de résidences, montant coproduction numéraire, en industrie et en partenariat, corrélation spectacles produits/spectacles diffusés	Variété des modèles d'accompagnement et en ingénierie.
AXE 2 / Actions en direction des publics et des populations	Travailler à un socle cohérent de projets en milieu scolaire pour assurer le travail de démocratisation par l'art	Nbre de bénéficiaires par tranche d'âge, provenance territoriale des établissements, nbre d'heures par projet (en intégrant le spectacle), nbre d'interventions liées aux ressources, nbre de partenaires éducatifs	Rapport au temps/heure.
	Travailler en proximité avec les populations du quartier, en lien avec le tissu social, culturel et associatif dans le respect des droits culturels	Nbre de personnes, Nbre de partenariats.	Typologie des partenariats, implication des acteurs, appropriation du lieu.
	Nourrir un lien avec les établissements de formation initiale, continue et d'enseignement supérieur. Soutien et sensibilisation à la formation professionnelle des éducateurs au sens large	Nbre d'établissements de formation et de bénéficiaires (par degré), nbre de partenaires	Typologie des partenariats
	Favoriser la pratique en amateur en lien les contenus artistiques de la saison	Nbre de bénéficiaires, nbre d'heures moyen d'intervention, Nbre de partenaires, Nbre d'artistes, médiateurs, penseurs, etc. intervenants impliqués, nombre d'heures dédié par l'équipe de médiation	Suivi et mise en œuvre de l'action
AXE 3 / Porter une attention	Accompagner les équipes émergentes à comprendre l'écosystème de la création et favoriser la professionnalisation	Nbre de partenariats développés, Nbre d'équipes reçues, nbre de spectacles programmés,	Mise en réseau, variété de temps d'échange de pratique professionnelle

particulière à l'émergence, aux formes hybrides et pluridisciplinaires	de notamment jeunes artistes		
	Renforcer la production des équipes en voie de développement produisant des formes hybrides et pluridisciplinaires	Nbre d'enveloppes financières attribuées, montant des enveloppes financières, nbre d'expositions.	Type d'expositions (premier regard, diffusion, etc.)
En Transversalité	Veillez à l'égalité femme/homme à la fois dans les axes 1, 2 et 3 du projet artistique et culturelle	Pourcentage de RDV accordés aux artistes femmes et aux artistes hommes, pourcentage d'enveloppes de production accordées aux artistes femmes et aux artistes hommes, montant de production moyen attribué aux artistes femmes et hommes, pourcentage F/H de date de diffusion, pourcentage F/H d'actions artistiques et culturelles	
	Être attentif à la question des diversités à la fois dans les axes 1, 2 et 3 du projet artistique et culturelle		Mixité socio-culturelle, âge (artiste, publics), etc.
	Veillez à une mise en place responsable en matière de transition écologique de nos actions		Favoriser les modes de déplacement des publics non polluants, les mobilités douces et une alimentation durable
	Prendre en compte la question de l'accessibilité tant physique que symbolique	Grille tarifaire adaptée	La question de l'accessibilité est fortement impactée dans les espaces actuels de la Manufacture
	Mobiliser et/ou produire des ressources	Nbre d'heures d'intervention, nbre de supports mobilisés	Type de ressources mobilisées.
	Vigilance sur le plan VHSS		Mise en place de formations, de référent VHSS et d'informations dans la structure.

CONVENTION D'OCCUPATION

Entre

Immobilière Sud Atlantique, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 630 000 €,
dont le siège social se situe à Bordeaux (33), 21 Quai Lawton,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux, sous le n°391 709 227,
Ci-après dénommée Le Propriétaire, représentée par Monsieur Bruno PAILLÉ, Directeur Général.

ET

Association Esprit de corps,
226 Bv Albert 1er. 33800 Bordeaux.
Siret : 420 089 670 0044
Nom d'usage : La Manufacture – CDCN
Ci-après dénommée l'Occupant, représentée par Stéphan Lauret, Directeur

PRÉAMBULE

La Société Immobilière Sud Atlantique est propriétaire de l'immeuble, ci-après dénommé l'Immeuble situé sur les parcelles BY n°216 et 217 .

L'Immeuble est occupé par l'Occupant au titre d'un bail commercial conclu le 16 janvier 1997, et ce jusqu'au 15 Avril 2018.

Ce bail commercial a été résilié par anticipation de façon amiable en date du 15 Avril 2018, avec effet au 15 Avril 2018 afin de permettre au Propriétaire d'effectuer des travaux sur l'Immeuble et sur l'ensemble des parcelles BY n°216 et 217 dans le cadre d'un projet immobilier global.

Il est ici précisé que la ville de Bordeaux s'est prononcée en faveur de l'acquisition de l'Immeuble, après travaux. Cette acquisition aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2019.

La résiliation par l'Occupant du bail commercial a été effectuée sous réserve de la signature d'un nouveau titre d'occupation de l'Immeuble par l'Occupant lui permettant de réaliser son objet, dont la mission principale, au titre du label « Centre de développement chorégraphique national » dont il est détenteur, est la mise en place d'une programmation artistique autour de la danse, comprenant principalement des temps de pratiques pour des artistes professionnels et amateurs et une programmation de spectacles.

La résiliation du bail et la présente convention interviennent dans le cadre d'un protocole d'accord engageant les parties, signé le 31/01/2018, dont copie est annexée aux présentes en Annexe 1.

Ceci étant exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit.

 &

ARTICLE 1- OBJET

La présente convention est établie afin de fixer les conditions de l'occupation de l'Immeuble dont la désignation suit, par l'Occupant jusqu'à sa vente après réalisation des travaux.
Elle n'est pas soumise aux dispositions de l'article L145-5-1 du Code de commerce.

L'Immeuble comprend une surface de 1850 m² environ, sur deux niveaux (1020m² en RDC et 830m² au 1^{er} étage), sans qu'il soit nécessaire d'en faire une plus ample désignation, l'Occupant déclarant avoir une parfaite connaissance des lieux pour les avoir précédemment occupés.

Il est précisé que toute erreur dans la désignation ci-dessus ne peut justifier ni augmentation ni réduction de loyer.
Il sera aménagé selon les plans d'aménagements annexés au protocole d'accord en date du 31/01/2018.

Une coordination entre le Propriétaire et l'Occupant devra être mise en place conformément à l'article 2.2 b) du protocole d'accord afin que le scrutateur désigné par l'Occupant puisse être convié à chaque réunion de chantier. Ces travaux sont effectués dans le cadre du permis de construire obtenu par le Propriétaire et de l'Autorisation de Modifier l'ERP.

Les référents de chaque partie concernant cette coordination sont M. Bruno Paillé pour le Propriétaire, M. Stéphan Lauret pour l'Occupant.

ARTICLE 2- DESTINATION

La présente convention est conclue pour un usage de l'Immeuble conforme à l'objet de l'Occupant, c'est à dire la mise en place d'un programme d'actions autour des pratiques professionnelles et amateurs de la danse et du spectacle vivant, ainsi qu'une programmation régulière ou événementielle à destination du public.

Il est ici précisé qu'à la date de signature des présentes, l'Occupant est labellisé Centre de développement chorégraphique national par le Ministère de la culture, et ses activités doivent pouvoir répondre au cahier des charges ministérielles inhérents à ce label.

L'usage de l'Immeuble comprend de même la mise en place d'activités connexes en lien avec l'accueil du public de type bar et restauration, ces activités pouvant être réalisées par l'Occupant ou par tout tiers avec lequel il aura contracté.

Les activités de bar et restauration se feront dans le respect des législations en vigueur.

L'usage de l'Immeuble comprend enfin la mise à disposition de l'Immeuble par l'Occupant, de façon gratuite ou payante, à tout tiers agréé par lui en vue de la réalisation de manifestation artistique ou culturelle, sous réserve que l'objet desdits tiers et manifestations ne soient pas contraires à l'ordre public.

ARTICLE 3- ENTRÉE DANS LES LIEUX - DURÉE DE LA CONVENTION

3-1 Entrée dans les lieux.

L'entrée dans les lieux par l'Occupant est fixée au 15 novembre 2018 (Date Effective).

Cette date est conditionnée :

- à l'autorisation préalable de la Commission de Sécurité relative à l'ouverture de l'Immeuble en tant qu'ERP, attestant que les travaux ont été réalisés de façon conforme à l'Autorisation de Modifier l'ERP en date du 19 décembre 2017 ainsi qu'aux nouvelles demandes d'autorisation de modifier l'ERP actuellement en cours.
- au passage préalable des Domaines afin d'effectuer une évaluation de l'Immeuble.



Ces deux conditions sont cumulatives.

Il est expressément convenu que la date d'entrée dans les lieux est indicative.

Le Propriétaire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que cette installation se réalise à la Date Effective.

D'un commun accord entre les parties, il est expressément convenu qu'à défaut de réalisation de l'une ou l'autre des conditions susvisées faisant obstacle définitivement à l'entrée dans les lieux de l'Occupant d'une part, ou en cas de retard de réalisation de l'une ou l'autre des conditions susvisées ne permettant pas à l'occupant d'entrer dans les lieux à la Date Effective prévue d'autre part, aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit et sur quelque fondement que ce soit ne sera versée à l'Occupant.

Il est ici précisé qu'en cas de retard d'entrée dans les lieux en raison de la non réalisation des travaux en conformité avec l'Autorisation de Modifier l'ERP en date du 19 décembre 2017 ainsi qu'aux nouvelles demandes d'autorisation de modifier l'ERP actuellement en cours, le paiement du premier loyer sera reporté ainsi qu'il est dit ci-après.

3-2 Durée de la convention.

La présente convention est conclue à la date de signature des présentes pour une durée de deux ans à compter de la date effective d'occupation de l'Immeuble par l'Occupant, qui sera attestée par la date initiale de l'état des lieux réalisé à l'entrée de l'Occupant.

Elle sera reconduite par tacite reconduction sauf dénonciation par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception par l'une ou l'autre des parties dans un délai de 6 mois avant chaque terme.

Les parties entendent rappeler que l'Immeuble doit faire l'objet de travaux par le Propriétaire en vue de sa vente à la Mairie de Bordeaux.

ARTICLE 4- ÉTAT DES LIEUX.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera établi contradictoirement et amiablement par les parties ou par un tiers mandaté par elles et joint à la présente convention. Dans l'hypothèse où l'état des lieux ne pourrait être établi de façon contradictoire, il sera établi par un huissier de justice sur l'initiative de la partie la plus diligente, à frais partagés par moitié entre le propriétaire et l'Occupant.

ARTICLE 5- ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Le preneur entretiendra les lieux loués en bon état de réparations locatives ou de menu entretien pendant la durée du bail, et les rendra à sa sortie en bon état de réparations locatives.

Il supportera toutes réparations qui deviendraient nécessaires par suite soit de défaut d'exécution des réparations locatives, soit de dégradations résultant de son fait ou de celui de son personnel ou de sa clientèle.

ARTICLE 6- TRAVAUX

6-1 Travaux à la charge du Propriétaire.

Le propriétaire prendra à sa charge tous travaux relevant de sa responsabilité tels que définis par les articles 1719 et 1720 du Code Civil.

6-2 Travaux à la charge de l'Occupant.

L'Occupant prendra à sa charge la réalisation des réparations locatives et d'entretien telles que définis par l'Annexe du décret 87-712 du 26 Août 1987.

L'Occupant prendra à sa charge toute réparation sur le bâtiment qui serait rendue nécessaire par un usage non conforme à la destination de l'Immeuble.



L'Occupant s'engage à n'effectuer aucune construction, aucun changement de distribution ni de démolition si ce n'est avec le consentement préalable du propriétaire, et sous contrôle de l'architecte de ce dernier, dont les frais et honoraires resteront à la charge de l'Occupant.
De convention expresse, les éventuelles améliorations apportées par l'Occupant seront la propriété du Propriétaire sans indemnité à moins qu'il ne préfère demander que le lieu soit remis dans leur état d'origine.

ARTICLE 7- REDEVANCE

A compter 1^{er} janvier 2019, l'Occupant versera une redevance d'occupation mensuelle de 5 700 euros HT. Cette somme sera payée avant le 5 de chaque mois et d'avance au domicile du propriétaire ou en tout autre endroit indiqué par lui.

En cas de retard de plus d'un mois de l'entrée dans l'Immeuble par l'Occupant, fixée au 15 novembre 2018 ; et qui ne relèverait pas de sa responsabilité, à titre d'indemnité forfaitaire, le premier versement de la redevance sera décalée d'une période équivalente au retard.

Cette redevance comprend l'ensemble des sommes dues au titre de l'occupation de l'Immeuble. Il ne sera demandé à l'Occupant aucun paiement supplémentaire à quelque titre que soit (taxes diverses ou autres) par le Propriétaire.

Cette redevance ne comprend pas les abonnements, consommations de toute natures liées à l'usage de l'Immeuble (fluides et autres), ainsi que tout raccordement intérieur à l'Immeuble de réseaux téléphonique ou numérique, ni la révision et l'entretien des installations techniques (désenfumage, détection incendie, désenfumage, monte charge éventuel, extincteurs), qui restent à la charge exclusive de l'Occupant.

ARTICLE 8 - RÉVISION

La redevance stipulée variera automatiquement chaque année le 1^{er} janvier, sans qu'il soit besoin d'une notification préalable.

Les parties conviennent expressément, à titre de condition essentielle et déterminante des présentes, que la redevance ci-dessus fixé sera indexée en proportion des variations de l'Indice des prix à la Consommation. Le nouveau montant de redevance sera exigible dès la première échéance qui suivra la date de révision.

Pour l'application de la présente clause d'indexation, il est précisé que l'indice pris pour base de cette révision sera celui du 1^{er} trimestre de l'année 2017, s'élevant à 125,90 points.

L'indice de comparaison servant au calcul de la première révision sera le dernier indice connu du même trimestre que celui de l'indice de référence initial.

Cet indice de comparaison servira d'indice de référence pour la prochaine révision, et ainsi de suite.

La première révision interviendra le 1^{er} janvier 2020.

Il est expressément convenu, que si pour une raison quelconque, notamment en cas de retard dans la publication de l'indice choisi pour la révision de la redevance, le montant de la nouvelle redevance ne pouvait être déterminé à la date fixée, l'Occupant devrait alors continuer le versement de ladite redevance sur l'ancienne base. Dès que le montant de la nouvelle redevance pourra être calculé, il s'appliquera aux termes suivants sauf redressement de la différence des redevances antérieures auxquels la révision était contractuellement applicable.

SL

12

Par ailleurs, en cas de suppression de l'indice ci-dessus retenu, il sera remplacé par un nouvel indice déterminé d'un commun accord entre les parties, ou, à défaut, par un expert choisi par les parties. Si les parties ne conviennent pas amiablement du choix de cet expert, ce dernier sera désigné par le juge compétent, saisi par la partie la plus diligente.

ARTICLE 9- GARANTIE

Le Preneur a versé au titre du bail commercial conclu le 16 janvier 1997 un dépôt de garantie initial de 7 622,45 euros ainsi qu'un dépôt de garantie complémentaire de 1847,53 € versé en vertu du renouvellement du bail commercial du 17 janvier 2006. Le dépôt de garantie cumulé d'un montant total de 9469,98 € n'a pas été restitué dans le cadre de la résiliation du bail du 17 janvier 2006, et est transféré au bénéfice des présentes.

En conséquence de quoi le dépôt de garantie de l'Occupant d'un montant de 9469,98 euros est constitué par les dépôts de garantie versés par le preneur au titre des baux commerciaux de 1997 et de 2006.

ARTICLE 10- SÉCURITÉ - ASSURANCE

10-1 Sécurité

L'Occupant est responsable de la bonne occupation de l'immeuble et veille au respect des règles ERP. Il est responsable du respect de la capacité d'accueil du public et du bon usage des issues de secours.

10-2 Assurance

L'Occupant devra :

- faire assurer et tenir constamment assurés, contre l'incendie, l'explosion, le vol, la foudre, le bris de glace et les dégâts des eaux, pendant toute la durée de la convention, auprès d'une compagnie notoirement solvable, l'immeuble loué
- contracter toutes assurances suffisantes contre les risques locatifs, le recours des voisins, les explosions de gaz, émeutes, grèves, vols et détournements dont l'Occupant pourrait être victime dans les locaux loués et tous autres risques ainsi que des troubles de jouissance en résultant, sans toutefois que ceci puisse entraîner pour l'Occupant l'obligation de reconstruire
- s'assurer en sa qualité d'occupant et ce, de manière suffisante, contre le risque de responsabilité civile pour tous dommages corporels ou matériels pouvant être causés à des tiers, soit du fait de l'occupation de l'immeuble, soit du fait de l'usage des aménagements ou des installations, soit du fait de ses préposés

Ces différentes polices d'assurance devront, en outre, couvrir le recours des tiers et des voisins, et comporter une renonciation expresse à tous recours contre le Propriétaire avec mention de cette renonciation.

L'Occupant devra justifier de la souscription de ces assurances et du paiement des primes de celles-ci à première demande du Propriétaire.

ARTICLE 11 - IMPÔTS DIVERS

L'Occupant acquittera ses impôts personnels et, généralement, toutes taxes, contributions fiscales ou parafiscales, auxquels il est et sera assujéti.

L'Occupant devra justifier auprès du Propriétaire du paiement de ces taxes à première demande.

SR RJ

ARTICLE 12 - TOLÉRANCES

Aucun fait de tolérance de la part du Propriétaire, quelle qu'en soit la durée, ne pourra créer un droit en faveur de l'Occupant, ni entraîner aucune dérogation aux obligations qui incombent à l'Occupant en vertu de la présente convention, de la loi ou des usages, à moins du consentement exprès et par écrit du Propriétaire. Le Propriétaire pourra toujours y mettre fin 15 jours après mise en demeure restée infructueuse.

ARTICLE 13 - DESTRUCTIONS DES LOCAUX

Si, par cas fortuit, force majeure ou toute autre cause indépendante de la volonté du Propriétaire, les locaux loués devaient être démolis en totalité ou déclaré insalubres, la présente convention serait résiliée de plein droit, sans indemnité exigible du Propriétaire.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION ANTICIPÉE.

Dans l'hypothèse où les lieux loués viendraient à être détruits en totalité, ou pour un événement indépendant de la volonté du Propriétaire, la présente convention sera résiliée de plein droit sans indemnité.

En cas de destruction partielle et conformément aux dispositions de l'Article 1722 du Code Civil, l'Occupant pourra, suivant les circonstances, demander soit une diminution de la redevance, soit la résiliation même du bail. Dans l'un et l'autre des cas, il n'y aura lieu à aucun dédommagement.

Le Propriétaire pourra résilier la présente convention sans indemnité d'aucune sorte pour tous les cas reconnus de force majeure.

ARTICLE 15 – RÉSOLUTION DE LA CONVENTION

A défaut de paiement à l'échéance exacte d'un seul terme de la redevance ou du remboursement de frais, charges et prestations qui en constituent l'accessoire, ou en cas d'inexécution d'une seule des conditions de la présente convention et un mois après un simple commandement de payer ou une sommation d'exécuter restés sans effet et contenant déclaration par le propriétaire de son intention d'user du bénéfice de la présente clause, la convention sera résiliée de plein droit, sans qu'il soit besoin de faire ordonner cette résiliation en justice.

Dans le cas où l'Occupant refuserait d'évacuer les lieux, son expulsion pourrait avoir lieu sur simple ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal de grande instance de BORDEAUX.

Il est ici précisé que la convention prendra fin à la date de la vente de l'Immeuble, et / ou à la date de perte éventuelle du label de Centre Chorégraphique National par l'Occupant.

ARTICLE 16 - DÉCLARATIONS DIVERSES

La présente convention et ses annexes constituent l'ensemble des termes objet de la présente convention.

Le Protocole d'accord transactionnel en date du 31/01/2018 et ses Annexes font partie intégrante de la présente convention.

Pour l'exécution des présentes, chaque partie fait élection de domicile à son siège social.

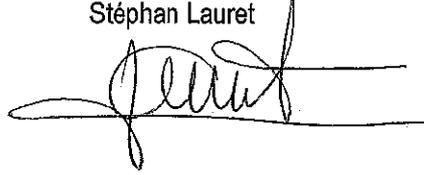
Fait le 3 avril 2018 en deux exemplaires originaux



Pour IMMOBILIÈRE SUD ATLANTIQUE
Bruno Paillé

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

Pour Esprit de corps
Stéphan Lauret

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent horizontal line at the end and a cursive-style name above it.

Annexe 1 : Protocole d'accord transactionnel en date du 31/01/2018 et ses Annexes.

Handwritten initials 'RJ' in black ink, with the 'R' and 'J' connected.Handwritten initials 'SL' in black ink, with the 'S' and 'L' connected.



**ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 220 BD ALBERT 1ER
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE**

LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Fabien ROBERT, agissant en sa qualité d'Adjoint au Maire, habilité aux fins des présentes par délibération n°2019/42 du Conseil municipal en date du 7 mars 2019, reçue à la Préfecture de la Gironde le 7 mars 2019.

Ci-après dénommée « la Ville »

D'UNE PART,

ET

L'association Esprit de Corps représentée par Madame Catherine LAJUS agissant en sa qualité de Présidente et dûment habilitée aux fins des présentes, dont le siège social est fixé 226 Boulevard Albert 1^{er} à Bordeaux, Siret 420 089 567 00044

Ci-après dénommée « l'occupant »

D'AUTRE PART,

EXPOSE

Par acte sous seing privé du 3 avril 2018, la société Immobilière Sud Atlantique a mis à disposition de l'occupant, pour une durée de deux ans à compter du 20 décembre 2018, un ensemble immobilier situé 220 boulevard Albert 1^{er} et 55 rue Brulatour, afin de lui permettre de mettre en place un programme d'actions autour des pratiques professionnelles et amateurs de la danse et du spectacle vivant ainsi qu'une programmation régulière ou événementielle à destination du public au titre du label « Centre de développement chorégraphique national » dont il est détenteur.

Conformément aux objectifs proposés par le Document d'Orientation Culturelle sur le soutien aux arts de la scène (soutien à la création et à la diffusion, maîtrise du foncier, mutualisation des lieux ...), la Ville de Bordeaux a souhaité renforcer sa politique artistique et culturelle par l'acquisition de cet immeuble à usage de salle de spectacles, par acte en date du 23 mai 2019.

Par conséquent, la Ville de Bordeaux se substitue à la société Immobilière Sud Atlantique dans la convention du 3 avril 2018 à compter de l'entrée en jouissance soit au 23 mai 2019

Tel est l'objet du présent avenant.

CES FAITS EXPOSES IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

CL



ARTICLE 1^{er} : CHANGEMENT DE BAILLEUR

A compter du 23 mai 2019, la Ville de Bordeaux est substituée à la société Immobilière Sud Atlantique dans les droits et obligations issues de la convention du 3 avril 2018 en sa qualité de bailleur.

ARTICLE 2 : REDEVANCE

Pour tenir compte des travaux à réaliser sur la durée restant à courir, l'alinéa 1 de l'article 7 de la convention du 3 avril 2018 est modifié comme suit :

A compter du 23 mai 2019, l'occupant versera à la Ville une redevance d'occupation mensuelle de 3 196 euros HT soit 3 835.20 euros TTC. Cette somme sera payée avant le 5 de chaque mois et d'avance. Le versement sera effectué entre les mains du receveur des finances de Bordeaux Municipale à réception d'un avis de sommes à payer adressé comme convenu entre les parties à l'adresse suivante : La Manufacture CDCN - 226 boulevard Albert 1^{er} – 33800 Bordeaux

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS

Toutes les autres dispositions de la convention du 3 avril 2018 demeurent applicables

ARTICLE 4 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

- Monsieur Fabien ROBERT, ès-qualités, en l'Hôtel-de-Ville de BORDEAUX, place Pey Berland
- Madame Catherine LAJUS ès-qualités, au siège social sus indiqué,

Fait à Bordeaux, en double exemplaire, le 1^{er} octobre 2019.

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire,

Pour l'occupant
Catherine Lajus, Présidente,

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/xxx du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023
Ci-après désignée « La Ville »

Et

L'association Esprit de corps – Manufacture CDCN Bordeaux Nouvelle Aquitaine, Centre de développement chorégraphique national,
Domiciliée 226 boulevard Albert 1^{er} – 33800 Bordeaux
Représentée par sa Présidente Madame Cathy Lajus,
Ci-après désignée « La Manufacture »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

En application de la convention pluriannuelle d'objectifs multipartite liant Esprit de corps – Manufacture CDCN à la Ville de Bordeaux, à l'État, ministère de la Culture, à la Région Nouvelle Aquitaine et au Département de la Gironde pour les années 2023 à 2026.

Étant rappelé que la Ville de Bordeaux a versé à l'association Esprit de corps – Manufacture CDCN une subvention de 250 000 € au titre du soutien au fonctionnement pour l'année 2023 (délibérations D-2022/372 du 13 décembre 2022 et D-2023/116 du 4 avril 2023).

La participation de la Ville de Bordeaux au fonctionnement de la Manufacture pour les exercices 2024 à 2026 est ainsi arrêtée :

2024 : 250 000 euros
2025 : 250 000 euros
2026 : 250 000 euros

Article 2 – Modalités financières

2.1. Mises à disposition des moyens financiers

Le règlement de la subvention annuelle s'effectuera de la façon suivante :

- Dans le cas où le budget de la Ville est adopté avant le début de l'exercice budgétaire de référence :
versement unique mis en œuvre dès l'ouverture du budget
- Dans le cas où le budget de la Ville est adopté après le début de l'exercice budgétaire de référence :
 - o Acompte de 75 % mis en œuvre dès l'ouverture de l'exercice budgétaire
 - o Solde dès le vote du budget

Le versement des subventions sera effectué sur le compte de la Manufacture dont les références bancaires sont les suivantes :

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0121 0744 418 / BIC CCOPFRPPXXX

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de la Manufacture.

2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect de la convention pluriannuelle d'objectifs pluripartite visée à l'article 1^{er} et jointe à la présente convention.

2.3 Conditions de révision de la subvention par la Ville

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

2.4 Traitement des résultats

Les parties s'entendent pour que la Manufacture puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

2.5 Conditions d'utilisation de la subvention

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini dans la convention pluriannuelle d'objectifs pluripartite visée à l'article 1^{er}.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

Article 3 – Règles de concurrence et contrôles

3.1 Respect des règles de concurrence

La Manufacture pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

La Manufacture s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

3.2 Contrôles exercés par la Ville

Sur simple demande de la Ville, la Manufacture devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

Article 4 – Sanctions

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par la Manufacture sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par la Manufacture et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe la Manufacture par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe la Manufacture de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 – Mises à disposition

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

Article 6 – Responsabilités – Assurances

La Manufacture exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

La Manufacture s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

Article 7 – Obligations diverses – Impôts et taxes

La Manufacture se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, la Manufacture fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

Article 8 – Prise d'effet – Durée

La présente convention est conclue pour les années budgétaires 2024, 2025 et 2026. Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique.

Article 9 – Renouvellement – Révision – Résiliation

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la Manufacture.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, la Manufacture n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, la Manufacture pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

La présente convention sera révisée à son terme sur la base des bilans produits au cours des trois années.

Article 10 – Compétence juridictionnelle

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et la Manufacture relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 11 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour la Manufacture, en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

P/O Le Maire
Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint au maire délégué à la création
et aux expressions culturelles

Pour la Manufacture,

Madame Cathy Lajus, Présidente

– C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ’ O B J E C T I F S –

A V E C L ’ A S S O C I A T I O N
É C O L E S U P É R I E U R E D E T H É Â T R E
B O R D E A U X - A Q U I T A I N E – É S T B A

Pour 6 Années universitaires :

2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025 ; 2025-2026 ; 2026-2027 ; 2027-2028

VU le règlement de l’Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d’aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l’Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l’éducation, notamment ses articles L.613-1, L.759-2, D.612-32-2, D.612-34, D.759-1, D.759-4, D.759-5 et D.759-8 ;

VU le décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d’enseignement supérieur habilités par le ministre chargé de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d’habilitation de ces établissements ;

VU le décret n° 2017-778 modifié relatif au Conseil national de l’enseignement supérieur et de la recherche artistique et culturels ;

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d’engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d’un agrément de l’État ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Étienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l’arrêté du 1er février 2008 relatif au diplôme national supérieur professionnel de comédien ;

VU l’arrêté du 13 juillet 2018 fixant les modalités d’ accréditation des établissements publics nationaux d’enseignement supérieur de la création artistique et des établissements d’enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques en vue de la délivrance des diplômes conférant un grade universitaire défini à l’article L.613-1 du code de l’éducation ;

VU l’arrêté du 15 janvier 2021 portant nomination à compter du 15 février 2021 de Madame Maylis DESCAZEUX directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l’arrêté du 8 avril 2022 portant agrément d’établissement préparant à l’entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique, spécialité théâtre, pour une durée de cinq ans à compter de la rentrée universitaire 2022-2023 ;

VU l’arrêté du 8 août 2022 (NOR : MICD2220577A) accréditant l’École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine en vue de la délivrance du Diplôme national supérieur professionnel de comédien (DNSPC) à compter de l’année universitaire 2022-2023, et jusqu’à l’année universitaire 2027-2028 ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine n° R75-2023-01-30-00020, en date du 30 janvier 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Maylis DESCAZEUX, Directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine ;

VU la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du Ministère de la Culture du 25 novembre 2021 ;

VU le programme n°361 de la Mission Culture ;

VU la délibération de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 16 octobre 2023 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux en date du 12 décembre 2023 ;

VU le Conseil d'administration de l'École Supérieure de Théâtre de Bordeaux-Aquitaine - ÉSTBA qui s'est tenu le ;

Entre

D'une part,

- L'État, Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil régional, désignée sous le terme « la Région » ;
- La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Pierre HURMIC, Maire, désignée sous le terme « la Ville »,

Désignés ensemble sous le terme « **les partenaires publics** »,

Et d'autre part

L'association dénommée « École Supérieure de Théâtre Bordeaux-Aquitaine - ÉSTBA », dont le siège social est situé au TnBA, 3 place Pierre Renaudel, 33 800 Bordeaux, représentée par son président, Monsieur Olivier BROCHET, dûment mandaté.

SIRET : 503 651 622 00014

Code APE : 8542Z

Identifiant Chorus : 1000543794

Catégorie de bénéficiaire : 64

Ci-après désigné « **le bénéficiaire** »,

Il est convenu ce qui suite

PRÉAMBULE

Considérant la politique d'enseignement supérieur et culturel de l'État,

Promulguée le 7 juillet 2016, la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (loi CAP) consolide la place des enseignements artistiques dans les politiques culturelles de l'État. Elle redéfinit les responsabilités en la matière de l'État et des collectivités publiques.

Les écoles françaises d'enseignement supérieur consacrées aux métiers artistiques constituent un réseau d'une centaine d'établissements dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, des arts plastiques, du spectacle vivant et du cinéma/audiovisuel.

Elles proposent plus de 40 diplômes nationaux, dont celui du Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC).

Elles forment les élèves à la vocation affirmée, qui ont suivi un enseignement initial au sein d'établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique, mais également du cirque, des arts de la rue, de la marionnette et des techniques du spectacle.

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien atteste l'acquisition d'une qualification professionnelle pour l'exercice du métier de comédien. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP9034) au niveau 6 de la nomenclature interministérielle des niveaux de qualification.

Le diplôme national est délivré par les établissements d'enseignement supérieur accrédités à cette fin par le Ministre chargé de la culture.

Le bénéficiaire a été accrédité à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien pour six années universitaires à compter de la rentrée 2022-2023, pour la période 2022-2028. C'est à ce titre qu'un contrat pluriannuel d'objectifs est contracté entre l'association, la Ville de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État.

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine déploie une politique culturelle dont l'objectif est de rendre l'offre artistique et culturelle accessible à toutes et tous, de valoriser le patrimoine culturel régional, de favoriser la diversité de la création artistique professionnelle, d'accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle et de structurer une politique publique concertée en faveur des langues régionales.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée à agir pour la réduction de la fragilité des territoires, fixant deux objectifs prioritaires : soutenir et développer les atouts des territoires, et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables.

Dans le cadre de son engagement dans les transitions environnementales, sociales, sociétales, dans le respect de « Néo Terra », la Région Nouvelle-Aquitaine veille et incite les opérateurs qu'elle accompagne à s'engager dans une démarche qui s'inscrit dans au moins une des ambitions de la Feuille de route.

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine marque son attachement au respect des droits culturels des personnes, reconnaissant notamment l'égalité des différentes pratiques artistiques et culturelles et le droit de chacun à bénéficier de ressources favorisant l'exercice de pratiques artistiques et culturelles qui ont sa préférence.

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine encourage fortement les opérateurs culturels à respecter les égalités de genre, à veiller de façon optimale à la qualité et aux conditions de vie au travail et à prévenir les risques contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes

A ce titre, la Région Nouvelle-Aquitaine est attachée au projet pédagogique, artistique et culturel que l'association Ecole Supérieure de Théâtre de Bordeaux – éstba – construit, en lien étroit avec le Théâtre National de Bordeaux – TnBA- autour des éléments suivants :

- Un enseignement supérieur de théâtre de qualité dans sa diversité des textes et des formateurs reconnus en tant qu'artistes ou auteurs, dans l'ouverture à la création nationale et internationale, permettant aux jeunes diplômés une insertion facilitée par les contacts tissés tout au long de cette formation ;
- Une classe préparant à l'entrée dans les écoles supérieures de théâtre ciblée sur l'égalité des chances à tous les jeunes de Nouvelle-Aquitaine d'accéder à une formation publique artistique ;
- La recherche de la diversité des publics par des actions de médiation, notamment dans le cadre de projets pédagogiques qui s'inscrivent dans la durée ;
- Le développement d'un réseau de partenaires pour contribuer à la dynamique du territoire, tels les structures d'enseignement supérieur artistique de Nouvelle-Aquitaine, en particulier l'ESTU Limoges et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Bordeaux, les compagnies régionales, les programmateurs installés en région, d'autres partenaires (éducation nationale, structures sociales...);
- Une attention particulière aux axes de mobilités propres, zéro déchets et sobriété énergétique et numérique inscrits dans « Néo Terra »

Considérant la politique d'enseignement supérieur et culturel de la Ville de Bordeaux :

Acteur incontournable de la dynamique de renouveau des jeunes équipes dramatiques, de la création théâtrale sur le territoire de la ville et de son agglomération, l'Ecole Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine adossée au Théâtre national Bordeaux Aquitaine - Centre Dramatique National – représente le pôle de référence de pédagogie pour les apprentis-élèves interprètes dramatiques, et un vivier pour la création contemporaine théâtrale.

Plus largement les élèves participent de la diffusion de la création contemporaine, et l'école permet un renouvellement des équipes artistiques, comme un maillon essentiel entre le Conservatoire, l'Université et le monde professionnel. Elle ouvre un réservoir de talents aux compagnies du territoire et constitue un terrain d'expérimentation pour les metteurs en scène invités.

École à l'écoute du monde et de sa diversité, la mise en place de la « classe égalité » répond aussi à l'attention d'une plus grande ouverture de l'école à l'égalité des chances et à la recherche de talents.

Considérant que le projet pédagogique et artistique présenté par la direction de l'Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine participe de cette politique ;

- Favoriser la création et l'innovation, en participant à la production de la création artistique dramatique et des formes nouvelles, à travers l'enseignement des techniques dramatiques, en favorisant la rencontre des textes et des auteurs, des metteurs en scènes repérés aux futurs interprètes, en accompagnant la professionnalisation des jeunes interprètes,
- Améliorer la visibilité de l'offre culturelle et travailler l'accessibilité pour tous, notamment grâce à toutes les formes de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique.

Il convient aujourd'hui d'établir une convention d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux entend accompagner l'Association Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine, dans la poursuite de son objectif pour les années universitaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028.

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine s'engage en outre à :

- **Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble des projets** : l'Association Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de **développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes**, à lutter contre les stéréotypes et discriminations, **dans la gestion, la coordination et la programmation des projets** auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions **d'éducation artistique et culturelle** (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») et de **développer une action territoriale (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...)** ;
- Travailler à la bonne complémentarité et coopération des deux classes préparatoires du territoire bordelais, celle de l'éstba et celle du Conservatoire.
- Travailler à un partenariat artistique et pédagogique renforcé sur le « campus artistique » du quartier Sainte Croix avec l'EBABX, le PESMD et le Conservatoire.
- Garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et faciliter la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitants à l'inclusivité de tous les publics ; en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap, dans le respect des droits culturels des personnes ;
- **Inviter à de nouvelles formes de rencontres**, autour de la pratique professionnelle, en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous.
- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire (économique, social, culturel...), en développant de nouvelles coopérations**, avec la mise en place de partenariats originaux et innovants (visant la co-construction de projets culturels, la mutualisation des compétences et des coopérations durables) avec les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville, le tissu associatif, les opérateurs socio-culturels, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux du territoire ;

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics signataires pour la mise œuvre du projet de l'École Supérieure de Théâtre Bordeaux-Aquitaine - éstba, accréditée par le Ministre chargé de la culture pour les 6 années universitaires suivantes : 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, et 2027-2028.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme conforme à son objet statutaire afin de pouvoir délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien selon les standards attendus.

Le projet d'intérêt général conçu par Madame Catherine Marnas, directrice, et approuvé par le conseil d'administration, est décliné en programme pluriannuel d'activité.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet pédagogique.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ENSEIGNEMENT

2.1 Présentation de l'école

L'ÉSTBA a pour objet de mettre en œuvre le cursus de formation supérieure du comédien dans le cadre d'un projet artistique et pédagogique singulier inscrit dans les objectifs que se sont fixé les établissements signataires de la plateforme de l'Enseignement supérieur pour la Formation des Comédiens, à savoir :

- la mise en réseau de ces établissements
- le partage de principes et de modalités d'organisation communs dans le respect des spécificités de chacun
- la délivrance du Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien, conformément au décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007.

Dans ce cadre, l'éstba se donne comme objectif la formation supérieure initiale afin :

- de préparer à la vie professionnelle de futurs comédiens, par l'enseignement de l'art dramatique, la pratique du plateau et l'organisation de stages, la connaissance de l'environnement institutionnel, juridique et social, et l'initiation à l'encadrement d'ateliers de transmission des savoirs ;
- de concevoir les études sur trois années, avec des programmes intenses et diversifiés, ouverts sur la vie artistique et les réalités culturelles de son environnement ;
- de conjuguer des choix artistiques et pédagogiques affirmés, avec une ouverture sur la recherche et la prise en compte des divers courants esthétiques qui traversent le théâtre ;
- de préparer les élèves à un ensemble de champs d'interprétation et d'intervention que les réalités de la création théâtrale d'aujourd'hui et de demain leur proposeront ;
- de procéder à une évaluation individuelle des élèves, selon des critères qui doivent prendre en compte la spécificité de l'acte théâtral ;
- de concevoir ses missions et leur organisation dans un esprit de service public, de se rapprocher d'autres établissements d'enseignement supérieur et des conservatoires de la Nouvelle Aquitaine.

2.2 Objectifs pluriannuels

- **Objectif 1 : structurer la démarche qualité en terme pédagogique**

Dans un souci permanent d'amélioration des conditions de vie étudiante, au bénéfice d'une formation exigeante, l'accompagnement individuel assuré par l'équipe pédagogique et administrative de l'École témoigne d'une démarche qualité volontariste. Si le processus d'évaluation a davantage été structuré depuis 2016, dans le sens enseignants > élèves, il doit maintenant être complété par la consolidation d'un circuit d'informations, de remarques, d'évaluations, de propositions, de la part des élèves. L'enjeu de leur capacité de recul sur leur propre pratique, leur engagement et leur motivation fait par ailleurs partie intégrante du processus de formation.

- **Objectif 2 : renforcer le suivi de l'insertion professionnelle**

Le suivi très qualitatif et individualisé de l'insertion des élèves permis par le fonds d'insertion a été rendu possible par le nombre restreint de promotions (5 promotions sorties depuis 2007) et une proximité avec le CDN. L'éstba s'attachera également à mettre en place une nouvelle forme de suivi, en se faisant le relais des actualités des ancien-nes élèves pour la promotion bénéficiant du fonds et pour la précédente, en sortie du dispositif, sur divers supports, principalement numériques : site internet, newsletters et réseaux sociaux. Ce système de suivi permettra une meilleure identification des ancien-nes élèves susceptibles d'être les plus directement concernés par certains avis d'auditions/castings, appels à projets ou résidences.

- **Objectif 3 : structurer la démarche qualité en termes de soutenabilité budgétaire et financière**

Depuis sa création, l'éstba s'appuie sur le TnBA qui lui permet une mise à disposition gracieuse et refacturée de ressources humaines et matérielles. Le développement de l'éstba et l'accompagnement de ses tutelles permet maintenant à l'éstba d'intégrer les postes financiers correspondant à son fonctionnement administratif dans le but de s'autonomiser et de rendre lisible son fonctionnement. Tout cela permet notamment de conforter l'éstba dans son organisation et dans sa structuration. En ce sens, la lisibilité de la soutenabilité budgétaire et financière de son fonctionnement pourra être mise en corrélation avec les coûts pédagogiques déjà portés par l'éstba.

L'éstba est désormais dans une maturation de son projet qui doit s'appuyer sur une structuration budgétaire, financière et humaine solide. Au-delà du renforcement nécessaire de l'équipe administrative, le chantier des premières années de cette accréditation sera de stabiliser les nouvelles forces en présence, en lien avec la construction pédagogique de sa prochaine promotion (22-25).

- **Objectif 4 : structurer la démarche partenariale**

À l'échelle locale et à titre d'exemple, la démarche de l'éstba conduit en 2020-2021 à plus d'une dizaine de partenariats sur le territoire de la métropole bordelaise, allant du champ de l'ES (Université Bordeaux Montaigne-UBM), de l'ESC (Ebabx, PESMD, Institut international Image et Son 3iS-Bordeaux), à celui de la formation initiale (Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud) ou en passant par des opérateurs culturels et artistiques. Ce dynamisme partenarial se traduit également à d'autres échelles, régionales, nationales et internationales. L'éstba confirme sa démarche d'intégrer des partenariats dans son cursus, faisant de fait évoluer celui-ci, d'inscrire ces partenariats au sein d'actions au long cours dans un souci de prise directe avec des problématiques sociétales contemporaines, et de consolider les liens avec le TnBA afin d'interroger, concerter puis établir les règles d'une cohabitation et d'une interaction permanente entre les deux structures.

- **Objectif 5 : à son échelle et dans la mesure de ses moyens, travailler à l'égalité dans l'accessibilité et au maintien dans l'enseignement supérieur Culture Théâtre**

Cet objectif est évidemment à penser en écho avec le travail d'élargissement des publics du CDN, son souci du territoire et de démocratisation culturelle, notamment à travers deux grands types d'actions : la rencontre avec le territoire et ses habitants ainsi que la sensibilisation et l'accompagnement de publics spécifiques. Cette ambition, pour l'éstba, naît de plusieurs constats partagés avec l'ensemble des Écoles nationales de l'enseignement supérieur théâtre et dressés à l'occasion de leurs concours et recrutement : une origine géographique essentiellement liée aux grandes villes et agglomérations, une diversité culturelle peu représentée et des difficultés matérielles pour certains candidats à pouvoir passer ces auditions. En cela, le développement du projet de stages et de classe préparatoire Egalité des chances vient favoriser l'accès à l'enseignement supérieur théâtre, là où le suivi pédagogique et individuel des élèves de la promotion vient renforcer leur maintien en formation et la préparation à l'entrée dans la vie active.

- **Objectif 6 : promouvoir l'égalité, la diversité et la parité au sein de l'éstba**

Les problématiques qui irriguent la société française ces dernières années autour de l'égalité homme/femme, mais aussi le harcèlement, le genre, la diversité, sont des préoccupations constantes qui nécessitent une information dédiée auprès des élèves de l'éstba ainsi que de son personnel. Ces sujets sont abordés lors de réunions dédiées mais aussi régulièrement en réunions pédagogiques, réunions de rentrée et lors du recrutement des intervenants. Se sentir accueilli et respecté, combattre toute forme de harcèlement, de rapport de domination ou d'emprise, demande une vigilance permanente ; tout autant que de s'encourager à mettre en place la parité au sein des promotions, classes et intervenant-es, ce à quoi l'éstba est partiellement engagée. Une charte « Du respect des autres et de soi » à l'attention de toutes les personnes parties prenantes de l'éstba est mise en place depuis la rentrée 2021 afin de sensibiliser, accompagner et prévenir des comportements inappropriés.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 6 années universitaires (2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028) pendant lesquelles l'éstba est accréditée à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La détermination et les modalités des versements des contributions financières des parties à la présente convention à la structure pour la réalisation de son projet pédagogique sont fixées annuellement dans des conventions bilatérales passées entre la structure et chacune des parties à la présente convention.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, qui prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

À date de signature de la présente Convention, le projet Égalité des chances porté par l'estba est soutenu par l'Union européenne avec le Fonds social européen, dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Aquitaine, et ce jusque juin 2024. Étant donné le mécanisme décroissant des financements européens, il est entendu que les partenaires publics associés à la présente convention mettront tout en œuvre pour qu'un nouveau financement permette la poursuite du projet Égalité des chances au-delà de 2024. Sans ces contributions complémentaires, l'estba ne pourrait assurer la charge financière de la poursuite du projet.

4.1 Pour l'État, le versement de la subvention sera effectué au moyen de conventions financières bilatérales annuelles.

La définition du montant des subventions attribuées sur la période se fera dans le principe de l'annualité budgétaire et sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en Loi de finances ;
- la reconduction des critères d'intervention du ministère de la culture dans le cadre de sa politique nationale ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 à 9 de la présente convention ;
- la vérification en fin d'exercice que le montant de la contribution annuelle n'excède pas le coût annuel du programme d'actions.

À titre indicatif, en 2022, le montant du soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine est de 282 100 € au titre du BOP 361-1.

4.2 Pour la Région, le versement de la subvention

La définition du montant des subventions attribuées sur la période se fera dans le principe de l'annualité budgétaire et sous réserve du vote des élus régionaux en commission permanente.

À titre indicatif, en 2022, la Région Nouvelle-Aquitaine a accordé une subvention de 215 000€ pour les activités pédagogiques, artistiques et culturelles de l'ESTBA.

4.3 Pour la Ville, le versement de la subvention sera effectué au moyen de conventions annuelles pour les années 2022 et 2023 puis d'une convention d'application financière à la présente convention pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027.

La définition du montant des subventions attribuées sur la période se fera dans le principe de l'annualité budgétaire et sous réserve du vote des élus en conseil municipal.

Le règlement de la subvention annuelle s'effectuera de la façon suivante :

- Dans le cas où le budget de la Ville est adopté avant le début de l'exercice budgétaire de référence : versement unique mis en œuvre dès l'ouverture du budget

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

Dans ce cadre, la Ville permet, depuis 2008 pour les étudiants de l'estba et depuis 2022 pour les élèves et stagiaires du programme Égalité des chances, un accès gracieux à la cantine du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, du lundi au vendredi.

Dans les comptes 2022 de l'estba, cette contribution indirecte a été valorisée à hauteur de 20 800 euros.

À titre indicatif, en 2022, le montant du soutien de la Ville de Bordeaux est de **113 000 € et en 2023 de 125 000 €**.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

L'évaluation porte notamment sur la réalisation du programme d'actions en article 2 et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

Le bénéficiaire s'engage à fournir, au plus tard six mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du programme d'actions.

Les partenaires publics procèdent avec le bénéficiaire à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte-rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à son article 1er. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif de l'action comprenant les éléments d'évaluation. Ce compte rendu financier et ce compte rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le représentant de la société ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, lorsqu'il est rendu obligatoire par un texte législatif ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport d'activité, le cas échéant ;
- Tout autre document nécessaire à la compréhension du programme d'action.

Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

7.4 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action.

7.5 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de chaque partenaire public sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

8.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

8.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du Conseil d'Administration, en présence de la direction de l'ESTBA et des représentants des collectivités publiques signataires.

9.2 Le Conseil d'Administration est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'annexe I de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

9.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet d'enseignement supérieur professionnel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges de l'École. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

ARTICLE 10 – CONTRÔLE DES PARTENAIRES PUBLICS

10.1 Les partenaires publics contrôlent annuellement, ainsi qu'à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions au titre duquel cette contribution est accordée. Ils peuvent exiger le remboursement de la quote-part excédentaire de la contribution financière ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

10.2 Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 5 ou dans le cadre du contrôle financier annuel.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression des aides.

ARTICLE 11 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 5 et au contrôle de l'article 9, ainsi qu'au renouvellement de l'accréditation par le Ministre en charge de la culture.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics et le bénéficiaire. L'avenant conclu précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 2. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 – ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

- Annexe I : Document stratégique pluriannuel éstba – Accréditation 2022-2028
- Annexe II : Arrêté accréditation Ministère de la Culture 2022- 2028
- Annexe III : Présentation école

ARTICLE 14 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Bordeaux.

La décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Telerecours Citoyens, accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr/>.

Fait en 4 exemplaires originaux à Bordeaux, le

Pour le bénéficiaire,

Pour l'État,

Etienne GUYOT, Préfet de Région

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine,

Pour la Ville de Bordeaux,

Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional

Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux

ANNEXE I : *Document stratégique pluriannuel*

SOMMAIRE

A/ PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

A1. Fiche d'identité synthétique

A2. Les missions de l'établissement telles que confiées par les documents fondateurs

A3. Les chiffres-clés

A.4 Présentation du parc immobilier de l'établissement

B/ DIAGNOSTIC

- Pédagogie
- Partenariats
- Insertion

B1. Un suivi de l'insertion professionnelle à adapter

B2. Une démarche qualité à étoffer (évaluation des enseignements, des formations et prise en compte des résultats)

C/ OBJECTIFS STRATEGIQUES POUR LA PROCHAINE PERIODE D'ACCRÉDITATION

Objectif 1 : structurer la démarche qualité en terme pédagogique

Objectif 2 : renforcer le suivi de l'insertion professionnelle

Objectif 3 : structurer la démarche qualité en termes de soutenabilité budgétaire et financière

Objectif 4 : structurer la démarche partenariale

Objectif 5 : à son échelle et dans la mesure de ses moyens, travailler à l'égalité dans l'accessibilité et au maintien dans l'enseignement supérieur Culture Théâtre

Objectif 6 : promouvoir l'égalité, la diversité et la parité au sein de l'ÉSTBA

A/ PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

A1. Fiche d'identité synthétique

École Supérieure de Théâtre Bordeaux-Aquitaine - ÉSTBA
Association loi 1901, créée le 28/02/2008

Les modes de gouvernance

Le **Conseil d'administration**, composé comme suit :

Dix membres de droit :

- La directrice du Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine - TnBA
- Deux représentants de la Direction régionale des affaires culturelles de la Nouvelle-Aquitaine, désignés par le directeur régional des affaires culturelles
- Une personnalité qualifiée, proposée le directeur régional des affaires culturelles de la Nouvelle-Aquitaine
- Deux représentants de la Ville de Bordeaux, désignés par le Conseil municipal de la Ville de Bordeaux
- Le directeur du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud
- Deux représentants du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, désignés par le président du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine
- Une personnalité qualifiée, proposée par le Président du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine

Huit membres associés :

- Une personnalité qualifiée proposée par la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne - UBM
- Une personnalité qualifiée proposée par le président de l'École nationale supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux - EnsapBx
- Une personnalité qualifiée proposée par le président du Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse Bordeaux Aquitaine - PESMD
- Une personnalité qualifiée proposée par le président de l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux - EBABX
- Une personnalité proposée par le président de l'Office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine - OARA
- Une personnalité qualifiée proposée par la directrice du Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine – TnBA
- Un représentant des enseignants de l'École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine – éstba
- Un représentant des élèves de l'École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine – éstba

Le **Conseil d'administration** se réunit pour faire le bilan de l'action et valider les orientations nouvelles. Il arrête les comptes de l'exercice clos, établit et présente le budget de l'exercice suivant. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour décider toutes opérations nécessaires à l'administration de l'association et à la réalisation de ses objectifs. Il approuve le programme pédagogique et son budget.

L'**Assemblée générale** de l'association et son Conseil d'administration sont composés des mêmes membres.

Le **Comité du Fonds d'insertion professionnelle** est présidé par le ou la directeur(trice) de l'École et est composé de l'équipe de l'ÉSTBA, d'un représentant de la DRAC, un représentant du Conseil régional, et une représentation de l'OARA. Il se réunit deux fois par an et attribue une aide à la prise en charge du salaire pour des projets portés par des compagnies ou théâtres embauchant les derniers élèves diplômés de l'École.

Le **Comité pédagogique consultatif** est présidé par le ou la directeur(trice) de l'École et est composé du ou de la directeur(trice) pédagogique, du ou de la coordinateur(trice) des études, ainsi que de professionnel(le)s en activité (artistes, metteur(e)s en scène, auteur(e)s, chercheur(se)s universitaires, directeur(trice) de lieux de diffusion ou

autre personnalité du théâtre et des arts du spectacle), sur invitation du ou de la directeur(trice) de l'École. Il se réunit une fois par an. Il émet des avis et propose à la direction pédagogique des orientations pour les futurs cursus dans le cadre de la formation initiale.

Le **Conseil pédagogique** est présidé par le ou la directeur(trice) de l'École et est composé du ou de la directeur(trice) pédagogique, du ou de la coordinateur(trice) des études, ainsi des professeur(e) régulier(e)s des cours fondamentaux et des workshops.

Il se réunit chaque fin de trimestre.

Il invite la ou le délégué(e) des élèves (ou son/sa suppléant(e)), au début ou en fin de Conseil, à transmettre au nom de l'ensemble des élève(s) des interrogations s'il y a lieu, ou toute information jugée utile à porter à la connaissance du Conseil.

Le **Conseil de discipline** est présidé par le ou la directeur(trice) de l'École et est composé du ou de la directeur(trice) pédagogique, du ou de la coordinateur(trice) des études et des professeur(e) régulier(e)s des cours fondamentaux, ainsi que du ou de la délégué(e) des élèves (ou son/sa suppléant(e)).

L'élève concerné(e) est obligatoirement entendu(e) et peut se faire assister par le ou la délégué(e) (ou son/sa suppléant(e)).

A2. Les missions de l'établissement telles que confiées par les documents fondateurs

L'ÉSTBA pour objet de mettre en œuvre le cursus de formation supérieure du comédien dans le cadre d'un projet artistique et pédagogique singulier inscrit dans les objectifs que se sont fixés les établissements signataires de la plateforme de l'Enseignement supérieur pour la Formation des Comédiens, à savoir :

- La **mise en réseau de ces établissements**
- Le **partage de principes et de modalités d'organisation communs** dans le respect des spécificités de chacun
- La **délivrance du Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC)**, conformément au décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007.

Dans ce cadre, l'ÉSTBA se donne comme objectif la formation supérieure initiale et continue afin :

- De **préparer à la vie professionnelle de futurs comédien(ne)s**, par l'enseignement de l'art dramatique, la pratique du plateau et l'organisation de stages, la connaissance de l'environnement institutionnel, juridique et social et l'initiation à l'encadrement d'ateliers de transmission des savoirs
- De **concevoir les études sur trois années**, avec des programmes intenses et diversifiés, ouverts sur la vie artistique et les réalités culturelles de son environnement ;
- De **conjuguer des choix artistiques et pédagogiques affirmés**, avec une ouverture sur la recherche et la prise en compte des divers courants esthétiques qui traversent le théâtre
- De **préparer les élèves à un ensemble de champs d'interprétation et d'intervention** que les réalités de la création théâtrale d'aujourd'hui et de demain leur proposeront ;
- De **procéder à une évaluation individuelle des élèves**, selon des critères qui doivent prendre en compte la spécificité de l'acte théâtral
- De **concevoir ses missions et leur organisation dans un esprit de service public**, de se rapprocher d'autres établissements d'enseignement supérieur et des conservatoires de la Nouvelle Aquitaine

Les noms et qualités de l'équipe dirigeante

Catherine Marnas, directrice
Franck Manzoni, directeur pédagogique

L'équipe fonctionnelle*

Coordinateur et responsable administratif
Clémence Cosset, chargée d'administration
Nina Drocourt, chargée de communication
Clémenttine Polo, chargée de mission Égalité des chances
En fonction des besoins du TnBA, régisseur général
Gaëlle Marty, comptable de l'AGEC (1 jour/semaine)

*Au 31.05.23

Les équivalents temps plein en 2022

Pour la formation initiale

ETP Administratifs (dont direction pédagogique) : 2,4
ETP Enseignants : 1

Pour le projet Égalité des chances

ETP Administratifs : 1
ETP Enseignants : 0,8

Les enseignants (professeurs réguliers et intervenants extérieurs) et postes administratifs sont engagés par l'ÉSTBA (sauf exception, voir ci-après)

Les autres membres de l'équipe sont mis à disposition comme suit

Mises à disposition et refacturations 2022

1/ de la part du TnBA

En 2022, le directeur pédagogique (CDI 0,5 ETP) est salarié par le TnBA. La masse salariale de ce poste est refacturée chaque année par le TnBA à l'ÉSTBA, à l'euro près.

Le régisseur général (CDI 0,2 ETP) est salarié par le TnBA. Une partie de sa masse salariale est refacturée chaque année à l'ÉSTBA.

Tout autre personnel engagé par le TnBA pour les besoins spécifiques de l'ÉSTBA (personnel d'accueil, technique, entretien...) fait l'objet d'une imputation analytique spécifique, puis d'une refacturation à l'École.

À noter également que la directrice de l'ÉSTBA (également directrice du TnBA et salariée par lui) est mise à disposition pour l'ÉSTBA sans contrepartie financière.

2/ de la part de la Mairie de Bordeaux

Jusqu'en 2015, la Ville de Bordeaux a mis à disposition des professeurs du Conservatoire de Bordeaux vers l'ÉSTBA pour les cours dits "fondamentaux et techniques" du matin : chant, danse, théorie théâtrale et anglais. Le fonctionnement général de cette mise à disposition d'agents se traduisait par la refacturation de ces moyens humains par la Ville de Bordeaux à l'ÉSTBA et d'une subvention équivalente.

A partir de 2016 ces engagements ont progressivement été transférés à l'ESTBA, la ville octroyant à l'ESTBA une subvention supplémentaire lui permettant de choisir et d'engager directement ses intervenants pour les cours fondamentaux et techniques.

La dernière mise à disposition de personnel par la Ville de Bordeaux a pris fin en septembre 2020 (départ à la retraite de François Colomès). Désormais, l'ESTBA salarie directement tous ses intervenants.

A3. Les chiffres-clés

La formation initiale (DNSPC)

Nombre de promotions diplômées : 5 soit 69 comédiens professionnels diplômés entre 2010 et 2012

Nombre d'élèves

- Promotion 1 2007-2020 : 13 élèves
- Promotion 2 2010-2013 : 14 élèves
- Promotion 3 2013-2016 : 14 élèves
- Promotion 4 2016-2019 : 14 élèves
- Promotion 5 2019-2022 : 14 élèves
- Promotion 6 (actuellement en formation) 2022-2025 : 14 élèves

> *Recrutement à parité*

Le programme Égalité des chances (2018-2022)

Nombre de jeunes pour les stages :

- 19 jeunes aux deux stages de février et avril 2018
- 19 jeunes aux deux stages de février et avril 2019
- 20 jeunes aux deux stages de février et avril 2020
- 20 jeunes aux deux stages de juillet 2021
- 19 jeunes aux deux stages de mars 2022

> *Recrutement à parité*

Nombre d'élèves pour la Classe préparatoire intégrée :

- Classe #1 : 8 élèves, de septembre 2019 à juin 2020
- Classe #2 : 8 élèves, de septembre 2022 à juin 2024

> *Recrutement à parité*

A.4 Présentation du parc immobilier de l'établissement

L'ensemble des locaux de L'ÉSTBA est mis à disposition à titre gratuit par le TnBA, quant à lui locataire de la Ville de Bordeaux (propriétaire), pour un loyer annuel s'élevant à 605 176 € TTC.

Ce loyer refacturé par la Ville de Bordeaux et payé par le TnBA est compensé par la subvention globale de fonctionnement de la Ville de Bordeaux pour le TnBA.

À titre indicatif, le loyer annuel pour L'ÉSTBA a été évalué par la Ville de Bordeaux à hauteur de 68 000 € TTC.

Les locaux sont situés au 10, rue du Port à Bordeaux, comprenant :

- Un rez-de-chaussée accueillant une bibliothèque (3 postes informatiques, 1 vidéoprojecteur et 1 écran, 1 système son) et des vestiaires destinés à la formation
- 3 studios d'environ 100m² à chaque étage du bâtiment également destinés à la formation, équipés d'un tapis de danse (1 système son chacun avec 2 enceintes, 4 projecteurs et 2 pieds dans l'un des studios, une vingtaine de tatamis)
- 2 bureaux de 23 et 21m² aux 2^e et 3^e étages du bâtiment, destinés à l'administration ;

- 1 foyer de 35m² situé au 1^{er} étage destiné aux élèves et aux équipes pédagogiques et administratives
- Accès régulier au Studio de création du TnBA à l'occasion de stages et pour des présentations publiques, ainsi qu'aux salles Vauthier et Vitez plus ponctuellement

B/ DIAGNOSTIC

Ce diagnostic a été dressé dans le cadre de la procédure d'accréditation de l'École Supérieure de Théâtre Bordeaux-Aquitaine - ÉSTBA, qui s'est déroulé entre 2020 et 2022 ainsi qu'à partir du document Dossier d'Accréditation déposé par l'ÉSTBA en décembre 2020 et du rapport d'évaluation des experts coordonnés par le Ministère de la Culture reçu le 05 mai 2021. Il est exposé ici dans ses grandes lignes.

> **Une école dans un théâtre : un contexte d'études confortable pour ses élèves et propice à une pédagogie en permanentes interrogation et évolution**

Caractère opérationnel des équipes, des locaux et équipements

- **Pédagogie**

Une direction pédagogique à l'unisson et en prise directe avec les évolutions socio-professionnelles actuelles : Catherine Marnas et Franck Manzoni sont des collaborateurs de longue date. Avant de diriger l'ÉSTBA, ils ont mené de nombreux projets pédagogiques ensemble au sein de l'Atelier volant du Théâtre national de Toulouse (TNT) ou encore des ateliers à l'École régionale d'acteurs de Cannes et Marseille (ÉRACM).

Au-delà de son goût pour la pédagogie – héritage de ses années aux côtés d'Antoine Vitez – et de son expérience en tant que professeure au Conservatoire national d'art dramatique de Paris (CNSAD), la metteuse en scène Catherine Marnas imagine l'équilibre global de la formation et son articulation avec la réalité socio-professionnelle de ce métier.

Acteur régulier de la compagnie Parnas, Franck Manzoni exerce toujours son métier d'acteur dans les créations de la directrice du Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine (TnBA) ainsi qu'au cinéma, lui permettant un positionnement actif en tant que pédagogue et une connaissance du métier au présent.

> Une équipe administrative issue de formations en gestion de la culture (enseignement supérieur, niveau master) et dont les expériences précédentes en compagnies, collectivités territoriales ou encore au sein de diverses structures artistiques permettent d'encadrer la vie juridique, budgétaire et administrative de l'association ÉSTBA (indépendante de celle du TnBA), mais aussi d'aborder les questions d'insertion professionnelle avec une connaissance du terrain régional.

> Une équipe technique du TnBA chevronnée et habituée à travailler avec les élèves-comédiens de l'ÉSTBA depuis la création de l'École.

> **Mise à disposition des salles de spectacle du TnBA, à titre gratuit et en fonction de l'activité de création du TnBA :** 3 salles de spectacle en ordre de marche.

> Au-delà de son propre équipement technique dans chacun des 3 studios de travail (systèmes son dans les 3 studios et en bibliothèque, 4 projecteurs en studio 3, 2 vidéoprojecteurs dont un mobile, 2 écrans dont un mobile, 2 micros, 1 zoom, 1 appareil photo/caméra et son pied), un téléphone portable, l'ÉSTBA bénéficie de **l'ensemble du parc technique du TnBA**, en fonction de ses besoins liés aux stages pratiques.

Il est à noter que la totalité des apports du CDN permettent à l'ÉSTBA et ses élèves un confort de travail qu'en l'état actuel des choses, le seul budget de l'École ne permettrait pas d'offrir.

En bref : rappel sur le cadre général/montage juridique TnBA-ÉSTBA

Mise à disposition de moyens humains avec refacturation (au 30.06.2022)

- D'un directeur pédagogique 50%, (refacturation à l'euro)
- D'un régisseur général et agent d'entretien (forfait annuel)
- De l'équipe technique embauchée ponctuellement pour les besoins techniques des stages pratiques
- De l'équipe d'accueil embauchée ponctuellement pour les besoins de l'ÉSTBA (par ex. concours)

Mise à disposition de moyens humains sans contrepartie financière

- De la directrice de l'ÉSTBA (également directrice du CDN)
- Appui comptable et communication de l'estba

Mise à disposition d'autres moyens TnBA > éstba

- Des locaux de formation dans le bâtiment sis au 10, rue du Port, comprenant un rez-de-chaussée, 3 étages, des sanitaires, deux bureaux. L'ÉSTBA y développe ses activités et y entrepose son matériel et sa bibliothèque. Le TnBA paie un loyer à la Ville de Bordeaux pour tous les locaux (y compris ceux de l'ÉSTBA) pour 504 000 € HT soit 650 000 € TTC. Aucun loyer n'est refacturé à l'ÉSTBA
- L'ensemble des fluides nécessaires au fonctionnement de ce bâtiment : eau, électricité, chauffage...
 - les services de la société de gardiennage en charge de la sécurité du TnBA
 - son parc de matériel scénique et la maintenance de ce matériel

- **Partenariats**

Prise en compte de la diversification et de l'évolution des pratiques et compétences professionnelles

Un contexte favorable : une École dans un centre dramatique national où la création est à l'honneur, entre immersion et initiation concrète au réel économique, technique et organisationnel de l'institution théâtrale.

Le fonctionnement de l'École est à mettre en regard de la proximité et de la porosité avec le Centre dramatique national (CDN), qui propose un théâtre profondément ancré dans son temps, dont les élèves se font les spectateurs réguliers. Ce parcours de spectateur est d'ailleurs enrichi par les nombreuses rencontres avec les équipes artistiques invitées dans le cadre de la saison du TnBA.

L'École est avant tout attentive :

- **À la diversification des pratiques professionnelles** : elle permet de travailler sur la « versatilité » – au sens de plasticité de l'élève –, autrement dit son autonomie, sa faculté d'adaptation et d'ouverture à tous les champs du théâtre et plus largement de création artistique et enfin à la multiplicité des modes d'appréhension du plateau.
- **Aux évolutions des pratiques professionnelles** :
 - > **ouverture aux écritures et formes dramaturgiques contemporaines** (avec Théâtre Ouvert-Centre national des dramaturgies contemporaines ou encore ARTCENA), aux écritures de plateau, documentaires ou de fiction, parfois même collectives

> **connaissance des techniques et réalités liées au plateau** avec la proximité des équipes techniques du CDN (présentes sur les stages pratiques, en accompagnement technique des Cartes blanches) ou encore des métiers de l'Image et du Son.

Préparation à l'environnement socio-professionnel des élèves tout en les sensibilisant aux enjeux d'un théâtre public et ses missions d'accessibilité

- **Découverte d'une maison de création** (organisation des services, types de métiers, etc.)
- **Confrontation au monde du travail et de l'entreprise** : en tant qu'ouvriers(es), les élèves sont salariés du TnBA (vie de l'entreprise, accès aux comptes rendus du CSE, procédures et instances de représentations du personnel, etc.)

Pendant la formation, les élèves sont amenés à rencontrer le public au détour d'actions menées avec le service des relations avec les publics du TnBA : répétitions et classes ouvertes suivies de rencontres avec les publics. Certains apprentis-comédiens ont déjà pu appréhender des ateliers Théâtre avec divers publics (enfants de parents réfugiés, le public de la Bibliothèque de Bordeaux, etc.), accompagnés d'intervenants.

Après l'obtention de leur diplôme, les jeunes comédiens sont associés à de nombreuses actions en direction des publics :

- **Auprès des publics jeunes**, via des ateliers de pratique théâtrale avec les lycéens, parfois éloignés (avec des parcours de découverte des écritures contemporaines pour des collégiens éloignés géographiquement de structures culturelles)
- **Auprès des publics empêchés**, via des ateliers de pratique théâtrale au sein de la Maison d'Arrêt de Gradignan ou auprès de patients d'un centre d'activités thérapeutiques à temps partiel (CATTP)

La proximité avec le CDN permettra d'imaginer, dès la troisième année de formation, des modules "formation de formateurs" en lien avec les équipes des relations avec les publics, mais aussi avec les artistes compagnons du projet du CDN en charge d'ateliers et d'actions de médiation auprès des différents publics. À cette occasion, la promotion en formation pourra être amenée à travailler sur le terrain avec d'anciens élèves, alors eux-mêmes « passeurs d'expérience ».

- **Insertion professionnelle**

Préparation à l'insertion professionnelle

Au cœur du CDN, les élèves-comédiens peuvent se familiariser avec les différents espaces scéniques du théâtre (et leurs jauges, plus ou moins importante), selon un rythme de présentations publiques accru en fin de 2^e et 3^eme (dernière année de formation) année.

Une proximité avec le TnBA, **un environnement privilégié pour** :

- **Les rencontres artistiques** (rencontres avec les équipes de la saison et parfois des anciens élèves distribués sur des spectacles invités ou programmés : Collectif Os'O, Groupe Apache, Collectif des Bâtards dorés, Compagnie ADN...)
- **Les rencontres professionnelles** avec toutes les équipes : au-delà de l'encadrement technique par le régisseur de l'École, le personnel administratif du CDN intervient dans le cadre du cursus autour de modules sur les politiques publiques et missions du théâtre public, les grands axes de l'Éducation artistique et culturelle (EAC), le cadre juridique des structures culturelles, le régime de l'intermittence ou encore le Fonds d'insertion dédié de l'École
- **La rencontre avec le public** : les élèves sont également ouvriers pour le CDN et côtoient déjà différents publics, dès leur formation, lors des classes ouvertes, présentations publiques d'ateliers, ou encore dans le cadre de projets menés en partenariat avec différentes structures artistiques et culturelles à Bordeaux, en région Nouvelle-Aquitaine et au niveau national voire international

B1. Un suivi de l'insertion professionnelle à adapter

Un suivi assuré en lien avec le CDN et son réseau

- Embauche des anciens élèves sur les productions du TnBA, centre dramatique national
- Embauche des anciens élèves pour les formes à balader sur le territoire (décentralisation), en plus des actions d'ÉAC dont ils peuvent être en charge
- Connaissance des projets en construction (compagnies sollicitant par ailleurs le TnBA pour un soutien en coproduction ou accueil en résidence)
- Une veille sur les appels à projet, résidences d'artistes, auditions, castings, etc. assurée en collaboration avec la direction du TnBA et la coordination de l'ÉSTBA
- Un accompagnement ponctuel pour répondre à des demandes spécifiques (par exemple : conseils artistiques, expertise administrative et budgétaire, etc.)

Un suivi à objectiver et à adapter au nombre grandissant de promotions diplômées

- Mise en place d'un suivi chiffré et statistique sur la dernière promotion diplômée (en plus du dispositif d'insertion pouvant également servir d'outil de mesure dans le suivi des projets auxquels participent les anciens élèves), adapté et perfectionné dans ses modalités de réponse et la nature des informations qu'il sollicite, dans la perspective d'une étude statistique.

Moyens pouvant être mis en place :

- > relais des actualités artistiques et professionnelles des 5 dernières promotions (site internet de l'École, relais sur la newsletter ou encore les réseaux sociaux), l'objectif étant de contrer cet effet « creux de la vague » pour la promotion tout juste sortie du dispositif du fonds d'insertion.
- > incitation des compagnies sollicitant l'ÉSTBA à l'ouverture des auditions, lorsque cela est possible, à toutes les promotions de l'ÉSTBA.
- > point individuel à chaque nouvelle année (mise à jour de la situation et coordonnées personnelles s'il y a lieu, informations sur les employeurs réguliers – compagnies ou opérateurs culturels –, type de régime pour le salariat, projets artistiques en cours ou à venir sur la saison, etc.)
- > **Un périmètre d'actions étendu pour les partenariats de l'ÉSTBA : projets avec des structures artistiques et culturelles aussi bien à l'échelle régionale qu'au niveau national, en passant par des structures davantage liées à la société civile.**
Une pluralité riche à valoriser dans le cursus, dans la vie de l'École et de ses futurs comédiens

Une typologie à confirmer face à la pluralité des partenaires

- La liste des partenaires pédagogiques ou artistiques qui intègrent ponctuellement ou plus durablement le cursus de l'École est conséquente. La pluralité des disciplines proposées dans le cadre de la formation initiale permet justement de faire appel à de nombreux partenaires pour faire découvrir un champ d'action et poursuivre le travail quotidien de développement des capacités corporelles, d'élargissement du champ de jeu et de ses registres en évoluant dans d'autres domaines artistiques.
- Des **partenaires de projets artistiques pluriels et pensés à l'aune d'une stratégie de projet définie** dans le temps du cursus et en collaboration avec l'artiste en charge de ce dernier.

- Ces partenaires peuvent être amenés à évoluer en même temps que le projet pédagogique d'une promotion à l'autre. Ils font la plupart du temps l'objet d'un projet particulier assorti d'une présentation publique permettant ainsi aux élèves d'approprier cet exercice dans des contextes très différents.

Ces divers partenaires pourront être structurés autour de deux grands types de collaboration : d'une part, les partenariats liés directement à la pédagogie et d'autre part ceux liés à la pratique et son ancrage dans des problématiques et enjeux de société contemporains à partir du terrain. L'enjeu de transmission en sera le cœur (transmission d'une pensée pour collaborer ensemble, mais aussi d'une pensée artistique), adossant ainsi à ce dernier type de partenariat une première expérimentation en matière d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) appréhendée dans son sens large et primordial : il ne s'agit pas de faire des ateliers de théâtre en direction d'un public spécifique, mais de mettre en dialogue des personnes qui participent ensemble à un objet artistique.

Articulation avec l'environnement régional de formation supérieure : rencontres des équipes porteuses de projets de partenariat mais aussi de leurs étudiants

- Avec l'enseignement supérieur et plus particulièrement l'**Université Bordeaux Montaigne (UBM)** :
 - > convention triennale et avenants annuels pour encadrer les cours, séminaires et travaux dirigés dans le cadre de la double diplomation
- De nombreux partenariats avec d'autres établissements de l'enseignement supérieur Culture et la **question de la collaboration entre étudiants d'une même pratique ou au contraire évoluant dans d'autres champs artistiques : un contexte favorable pour des rencontres professionnelles futures...**
 - > **ESTU**-École supérieure de théâtre de l'Union - Limoges (cours partagés) : là aussi, il s'agit de favoriser les espaces de rencontres, de recherches collectives et partagées, d'interroger ses habitudes de travail avec des collectifs de jeu un peu différents.
 - > **Pôle d'Enseignement supérieur Musique et Danse (PESMD)** : au-delà de l'échange de compétences pédagogiques entre deux intervenants issus du PESMD et de l'ÉSTBA, les deux structures se font le relais de projets transversaux pouvant être menés entre élèves-comédiens et élèves-musiciens.

Pour les promotions 3 et 5, le PESMD et l'ÉSTBA ont imaginé un projet commun où les élèves se côtoient pour créer, ensemble, un objet artistique (spectacle de sortie autour des *Comédies barbares* en 2016 ou atelier pratique en 2019-2021 autour de *Peer Gynt*, encadré par la metteuse en scène Catherine Marnas-ÉSTBA et le chef d'orchestre Eduardo Lopes-PESMD).

- > **École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (ÉBABX)** (cours partagés et collaboration des étudiants dans le cadre des projets personnels des élèves de l'ÉSTBA) ou encore l'Institut international Image et Son 3iS-Bordeaux (convention de partenariat, mise en situation de tournage pour les élèves de l'ÉSTBA et adaptation du mode de jeu face caméra) : ces partenariats permettent de collaborer autour de projets transdisciplinaires, parfois hybrides. Mis en contact pendant leur formation, les étudiant.es peuvent ainsi suivre les parcours artistiques de chacun et collaborer ensemble une fois sorti.es de l'École.

L'ÉSTBA souhaiterait se rapprocher de l'Agence Livre Cinéma Audiovisuel (ALCA) de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de définir des modalités de partenariat de projets artistiques et de soutien à l'insertion des jeunes diplômés de l'ÉSTBA (soutien à la création, à la production cinématographique et audiovisuelle). Elle peut compter pour cela sur l'ÉBABX qui travaille régulièrement avec l'ALCA. Le travail mené en lien avec les étudiants de l'ÉBABX, soutenu par l'ALCA par ailleurs (ÉBABX étant porteuse du projet plus globalement) en mars 2019 « Le Temps scellé », a permis l'identification des prochains interlocuteurs pour l'ÉSTBA.

Une pluralité et diversité de partenaires riches permettant le partage d'expérience, mais aussi la découverte de nouvelles approches pour travailler sur le territoire auprès de publics très différents

Une **diversité de partenaires locaux** à l'image des missions d'une École supérieure de Spectacle vivant et d'un **périmètre d'actions étendu jusqu'à la société civile au service d'un projet pédagogique citoyen** :

> **CROUS Bordeaux** : suivi de la scolarité des élèves en formation initiale (point annuel et suivi des dossiers sociaux étudiants-DSE, bourses et demandes de logement), optimisation des conditions de vie étudiante (conseil et veille juridique et administrative du CROUS pouvant bénéficier à certains élèves de l'École qui s'en fait le relais).

Résultat : un accompagnement individualisé rendu possible et efficient (identification des interlocuteurs concernés par les élèves), le plus adapté et propice à une implication et un engagement fort dans le cursus des Écoles supérieures Culture.

> **Conservatoire Régional de Bordeaux Jacques Thibaud**, établissement d'enseignement artistique spécialisé

Les liens sont tout d'abord historiques : l'ÉSTBA a été créée en lien avec les équipes enseignantes du Conservatoire. L'École gagne en autonomie peu à peu et réinvente des liens pédagogiques avec l'équipe du Conservatoire : participation des équipes pédagogiques du Conservatoire et de l'ÉSTBA à des concours blancs dans le cadre de la Classe Égalité du programme Égalité des chances (EdC) de l'École, rencontres de la direction pédagogique avec les élèves en Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) autour de la préparation aux concours, présentation du paysage national des Écoles supérieures d'art dramatique ...

> **Autres structures** : santé, social, etc.

Ce type de projet est pensé en lien avec les équipes sur le terrain, des bénévoles, des acteurs engagés auprès de publics différents qui deviennent des interlocuteurs privilégiés pour l'ÉSTBA.

Exemples de précédentes structures partenaires : Mésolia (bailleur social), La Cimade (aide aux migrants), Centre Hospitalier de Cadillac...

[Engagement de l'École dans les enjeux d'accessibilité à l'enseignement supérieur Culture Théâtre](#)

Au-delà d'une **attention à la diversité sociale, géographique et culturelle** se manifestant au moment de recrutement, l'enjeu de l'accessibilité à la formation initiale en art dramatique dans une École supérieure est à mesurer en amont. Dans cette optique, l'ÉSTBA a initié en 2018 des stages Théâtre : 2 x 1 semaine de stages pendant les vacances d'Hiver et de Pâques, à destination de 10 jeunes âgés de 18 à 23 ans dont les conditions de ressources attestent d'une difficulté d'accessibilité à ce type de formation ou même simplement à la connaissance de ces Écoles nationales.

En effet au moment du concours, l'ÉSTBA veille, avec beaucoup de précaution, à ce que le concours ne soit :

- Ni intimidant : vigilance aux conditions d'accueil des candidats (équipe d'accueil dédiée et encadrée par la coordination de l'École, la possibilité offerte aux candidats de pouvoir s'échauffer dans 2 studios de répétitions de l'École, de se restaurer si besoin...)
- Ni discriminant : possibilité pour le 1^{er} tour d'avoir une réplique sur place (les actuels élèves), possibilité pour le 2nd tour d'être logé chez les abonnés du TnBA le temps du stage probatoire (5 jours) ; le jury entend les scènes dialoguées contemporaines et classiques jusqu'au bout, reste attentif à l'état de stress des jeunes candidats
- La mise en place du programme Égalité des chances permet d'œuvrer dans le sens de la diversification des publics intégrant les formations d'enseignement supérieur Culture, puisque l'enjeu même de celui-ci est de rendre plus accessibles ces établissements d'enseignement supérieur Culture Théâtre pour des jeunes éloignés culturellement, socialement ou géographiquement

À date de signature de la présente Convention, le projet Égalité des chances porté par l'ÉSTBA est soutenu par l'Union européenne avec le Fonds social européen, dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Aquitaine, et ce jusque juin 2024. Étant donné le mécanisme décroissant des financements européens, il est entendu que les partenaires publics associés à la présente convention mettront tout en œuvre pour qu'un nouveau financement permette la poursuite du projet Égalité des chances au-delà de 2024. Sans ces contributions complémentaires, l'ÉSTBA ne pourrait assurer la charge financière de la poursuite du projet.

B2. Une démarche qualité à étoffer (évaluation des enseignements, des formations et prise en compte des résultats)

L'équipe de l'ÉSTBA organise des conseils pédagogiques trimestriels et entend les enseignants. Elle invite également d'autres professionnels du spectacle vivant pour son comité pédagogique consultatif.

Au-delà du temps imparti lors de ces derniers rendez-vous, les élèves peuvent également s'exprimer lors de rencontres régulières mises en place à la fin de chaque trimestre avec la directrice, le directeur pédagogique et la coordinatrice, en plus des entretiens individuels prévus tout au long de l'année avec le directeur pédagogique.

L'ÉSTBA propose et développe ces temps d'échanges collectifs avec les élèves : après chaque stage pratique long et à la fin de l'année scolaire, l'École inscrit ces rencontres au planning des élèves et de l'équipe de direction pédagogique. Des bilans d'étapes qui s'avèrent nécessaires pour les élèves individuellement et pour la vie du groupe au long cours.

Pour la Promotion 5, l'École met en place une procédure d'évaluation par les élèves des cours techniques et fondamentaux du matin (intervenants réguliers), mais aussi des stages théoriques et pratiques (intervenants extérieurs) et ce, dans une démarche qui se veut toujours constructive et de responsabilisation des élèves-comédiens. Dans ce sens, ils sont eux-mêmes invités à émettre quelques éléments d'auto-évaluation, façon d'apporter un regard critique sur leur propre pratique (définition des attentes et objectifs, apprentissages, engagement/motivation, etc.).

Travailler aux financements de l'École pour consolider ses missions et objectifs

La crise sanitaire Covid débutée en mars 2020 a eu un effet révélateur profond quant à la situation des ressources humaines de l'ÉSTBA ; son organisation – et un sous-effectif - ne lui permettant pas d'accomplir pleinement ses missions. Cette crise sanitaire, liée à une crise de croissance, était identifiée par l'École depuis plusieurs années. En effet l'ÉSTBA créée en 2008 (130 candidats au concours de recrutement de la Promotion 1, contre 650 candidats au concours de la Promotion 6 en 2022), arrive aujourd'hui à un croisement entre la pérennisation de ses actions pédagogiques, le développement d'axes nouveaux (Projet Égalité) et la volonté d'accomplir pleinement certaines missions restées trop longtemps fragmentaires (renforcement du suivi de l'insertion professionnelle et communication autour des promotions sortantes de l'École). Ces missions auront une attention particulière durant la prochaine période d'accréditation. À ce jour l'ÉSTBA n'a pas pu répondre à la nécessité de mettre en place la VAE ou de s'inscrire dans le processus Erasmus +.

Un travail avec ses tutelles permet de poursuivre l'autonomisation administrative de la structure, engagée depuis 2020, et le transfert de compétences au sein d'une équipe en renouvellement.

Enfin le Projet Égalité, pour la période 2022 – 2024, s'appuiera une seconde fois sur le Fond Social Européen mais cette aide substantielle (37,65% du budget global) n'est pas pérenne, cette subvention – au mécanisme décroissant - n'ayant pas vocation à soutenir des projets plus de deux fois consécutives. La DRAC et la Région Nouvelle-Aquitaine avaient fait le choix de soutenir le projet lors de sa première occurrence et indiquent à travers ce soutien l'importance qu'elles accordent à la classe Égalité des chances, promouvant la diversité au sein de

l'Enseignement Supérieur Culture. L'objectif de l'ÉSTBA est de consolider ce dialogue pour permettre au Projet Égalité de perdurer.

L'ÉSTBA bénéficie d'un appui conséquent de la part des équipes du TnBA. Ce renforcement RH a permis à l'ÉSTBA de prendre pied dans le paysage des Écoles supérieures de Théâtre depuis sa création. Cette porosité bénéficie aux deux structures grâce à un entrelacement de compétences. Toutefois l'activité grandissante des deux structures et leur développement parallèle obligent à réinterroger cette intrication pour une meilleure efficacité de chacune et une identification transparente des moyens de chaque structure.

En bref : soutien du TnBA envers l'ÉSTBA

- *Soutien sur les questions budgétaires et juridiques*
- *La comptabilité et la paie, le suivi RH sont accompagnés par les services du TnBA*
- *Les recrutements, le suivi budgétaire, la stratégie de développement sont réalisés en étroite collaboration entre les deux structures*
- *Le ménage et l'entretien des locaux de l'ÉSTBA sont organisés et réalisés par l'équipe entretien du TnBA. Le coût est refacturé en partie à l'ESTBA depuis 2018*
- *La technique de l'ESTBA est gérée par l'équipe du TnBA : pour chaque atelier, l'équipe technique fait l'estimation des besoins, planning, embauches et contrats de travail Depuis sa création, un forfait annuel de 18 000 €, qui correspond à la régie générale est refacturé à l'ESTBA*
- *Les techniciens permanents du TnBA qui travaillent pour les présentations d'ateliers des élèves ne sont pas refacturés à l'École. En revanche, les régisseurs intermittents le sont*
- *Le fonctionnement général des bâtiments (fluides, alarme, sécurité incendie) est pris en charge par le TnBA sur son budget de TOM*

C/ OBJECTIFS STRATEGIQUES POUR LA PROCHAINE PERIODE D'ACCRÉDITATION

Objectif 1 : structurer la démarche qualité en terme pédagogique (objectif obligatoire)

Comment mettre en place les outils objectivés afin de garantir une amélioration permanente du cursus et de la formation ? Comment orienter sa stratégie de pédagogie en fonction de l'expérience de l'existant et d'une objectivation de ses résultats ? Tout en comptant sur les ressources humaines déjà existantes et propres au fonctionnement de l'établissement.

Le suivi pédagogique et individualisé de chaque élève – véritable atout pour la formation –, est très lié à la taille et l'échelle humaines de l'École. Celles-ci constituent les conditions premières d'une structuration efficiente de la démarche qualité.

L'accompagnement individuel assuré par l'équipe pédagogique mais aussi administrative de l'École témoigne également de cette démarche qualité : un souci permanent d'amélioration des conditions de vie étudiante, au bénéfice d'une formation exigeante (implication et engagement au sein d'un groupe, d'une équipe).

Cet accompagnement peut être pensé, mis en perspective, à l'occasion notamment des conseils pédagogiques trimestriels, en lien avec les enseignants réguliers (cours techniques et fondamentaux du matin) ou encore s'appuyer sur le partenariat durable avec le CROUS pour le suivi social des élèves.

Tandis que la démarche d'évaluation a davantage été structurée, depuis 2016, dans le sens enseignants > élèves, celle-ci doit être complétée par la consolidation d'un circuit d'informations, de remarques, d'évaluations, de propositions, etc. partagé entre les intervenants (réguliers ou plus ponctuels), les élèves et l'équipe de l'École. Des temps privilégiés, parenthèses de réflexion commune, seront par exemple "inscrits" au planning à l'issue de

chaque stage long ainsi qu'en fin d'année. Conduits par la direction et la coordination de l'École, ils prendront la forme, pour les élèves, d'une prise de parole personnelle et égalitaire, autour d'axes de réflexions tels que l'analyse, l'expression d'un ressenti, de besoins, d'attentes vis-à-vis du groupe et des individus, etc.

Action :

Renforcer et encadrer le dialogue triangulaire entre enseignants / intervenants, élèves et équipe de l'École.

Jusqu'ici l'École a mis en place des outils d'évaluation écrite ne s'adressant qu'aux enseignants réguliers et intervenants extérieurs. Cette fiche individuelle a été imaginée par la direction pédagogique et reste ouverte aux spécificités des disciplines enseignées. Elle est remise à la direction pédagogique à la fin de chaque trimestre, à l'occasion des conseils pédagogiques, dont elle constitue le cadre et la base de l'évaluation individuelle finale. Après consultation et avis de l'équipe pédagogique, elle est remise individuellement à l'élève, détaillant les commentaires et notes de chaque intervenant sur le trimestre écoulé.

Au-delà des entretiens individuels avec le directeur pédagogique tout au long du cursus – pouvant rester par ailleurs confidentiels à la demande de l'élève, les élèves ont quant à eux toujours pu exprimer leurs retours de façon orale, bien que consignée par comptes rendus, lors de réunions avec le groupe ou lors des Conseils pédagogiques auxquels ils sont invités à faire part de toute information, interrogation, réclamation collective. Dans un souci permanent d'amélioration et d'efficacité de l'offre de formation, ce dialogue entre élèves, enseignants réguliers et intervenants, gagnera à être renforcé et encadré en mettant en place une fiche d'évaluation remplie par les élèves leur proposant un espace d'expression constructif sur les cours, stages théoriques et pratiques qu'ils suivent à l'éstba.

La direction pédagogique en redonnera à chaque nouvelle évaluation le cadre précis (le temps imparti pour y répondre, l'identification de ses destinataires et lecteurs, le principe de retours personnels et individuels) et les objectifs de cette dernière (la construction d'une pensée critique, argumentée et objectivée).

En ce sens, les dimensions de recul et d'évaluation de sa propre pratique, de son engagement et de sa motivation, ne peuvent être absentes de cette démarche. Elles font par ailleurs partie intégrante du processus de formation.

Méthode :

L'équipe permanente de l'École constitue un véritable socle de ressources humaines à la structuration de cette démarche qualitative. L'équipe des professeurs réguliers est par ailleurs invitée à prendre part à cette démarche qualité.

Après [l'évaluation des élèves par les maîtres de stages](#) mise en place de longue date, l'évaluation **par les élèves** de leurs cursus a été mise en place pour l'arrivée de la Promotion 5 en 2019.

À la fin de chaque *stage pratique*, [une fiche de retour](#) est remplie par chaque élève. Celui-ci y décrit son expérience vécue lors du stage, ses attentes, ses apprentissages, toutes réflexions destinées à proposer un retour constructif à l'intervenant autour de la pédagogie proposée. Cette fiche est remise à l'intervenant ainsi qu'à l'équipe pédagogique. En fin d'année de cours fondamentaux, chaque élève doit remplir une fiche de retours décrivant son expérience vécue lors du stage, ses attentes, ses apprentissages, toute réflexion destinée à proposer un retour constructif à l'intervenant autour de la pédagogie proposée. Le terme d'évaluation est d'ailleurs bien pauvre pour ce qui se veut être également une forme de journal de bord permettant en premier lieu à l'élève de se formuler à lui-même le cheminement effectué lors de tel ou tel stage, de telle ou telle rencontre avec un ou une intervenante. C'est aussi « un état des lieux » de là où en est l'élève dans certains apprentissages, dans la manière qu'il ou elle a eu de traverser telle expérience, ses difficultés, les écueils rencontrés mais aussi les progrès et les satisfactions.

Cette fiche est remise à l'équipe pédagogique, en premier lieu au directeur pédagogique, ce qui lui permet après lecture de toutes les fiches d'évaluations des élèves d'obtenir un paysage de la manière dont a été vécu le stage par l'ensemble de la promotion. On distingue rapidement ce qui est de l'ordre du ressenti collectif autour des enseignements de ce qui est plus de l'ordre du parcours personnel de l'élève. Ces différents prismes sont d'une aide considérable dans l'appréhension qu'au final l'équipe pédagogique peut avoir des enseignements proposés et du vécu de la promotion, d'un suivi « pointu » et individualisé de chaque élève de l'École.

Les conseils pédagogiques trimestriels sont par ailleurs l'occasion pour les élèves de faire part, par l'intermédiaire de leur délégué, de leurs remarques générales sur la vie du groupe. Ces temps d'échanges permettent au Conseil pédagogique d'avoir une conscience accrue des problématiques des élèves, de leur progression, des difficultés rencontrées tant sur le plan pédagogique qu'organisationnel.

Des réunions trimestrielles regroupant la directrice de l'ÉSTBA, le directeur pédagogique, la coordinatrice des études ainsi que l'ensemble des élèves sont également proposées. Y sont discutés tous points que l'équipe pédagogique souhaite aborder, ainsi que tout point que les élèves, à titre collectif ou individuel, par l'intermédiaire de leur délégué, souhaitent aborder : vie de l'École, cursus, emploi du temps, retours sur stages, propositions, remarques générales, etc.

Également, **une fiche d'évaluation** a été envoyée aux **Promotion 4 et 5** quelques mois après la sortie de l'École de celle-ci. Cette fiche, extrêmement complète, a pour objectif de leur permettre d'évaluer le cursus, la ligne pédagogique et les enseignements des intervenants, tout au long des trois années passées au sein de l'ÉSTBA. Les 28 anciens élèves de l'École y ont répondu dans les trois mois suivants. Cette évaluation sur le long terme est d'une grande importance pour l'équipe pédagogique dans la compréhension de ce qui traverse une promotion pendant 3 ans, les difficultés rencontrées, les points qui peuvent être améliorés, qu'ils soient opérationnels (demandes d'espaces de rangements plus fonctionnels, de matériel informatique ou photographique, de mobilier plus adapté aux cours de théâtre, etc) ou pédagogiques (demandes de bilans de stages en face à face, de cours spécifiques comme des cours d'histoire de l'Art, « d'Actors Studio », d'une réflexion pour que l'École mette en place le tournage de « bandes démos » destinées à aider les anciens élèves à chercher du travail dans l'audiovisuel, d'abonnements à des revues théâtrales, etc). La lecture de ces fiches d'évaluation a permis à l'équipe pédagogique d'identifier à quel point les anciens élèves sont attachés à leur École dans un regard lucide et exigeant mais aussi profondément encourageant.

Outre le comité pédagogique consultatif et le conseil pédagogique, l'ÉSTBA est dotée d'un **Conseil de discipline**, composé de la directrice, du directeur pédagogique, de la coordinatrice des études, des professeurs des cours fondamentaux, du délégué des élèves (ou de son suppléant). L'élève concerné est obligatoirement entendu et peut se faire assister par le délégué des élèves ou son suppléant.

Indicateurs :

1. taux de retour des questionnaires d'évaluation des enseignements et de la formation
2. ressources propres au service de l'objectif

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé / ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Taux de retour des questionnaires d'évaluation des enseignements et des formations.	Promotion 4, questionnaire de fin d'études ; 100% de réponses Promotion 5 5 questionnaires : 100% de réponses	8 questionnaires	6 à 8 questionnaires Questionnaire de fin d'études Promotion 5	6 à 8 questionnaires	6 à 8 questionnaires	6 à 8 questionnaires Questionnaire de fin d'études Promotion 6	6 à 8 questionnaires	<i>Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027.</i>
Ressources propres au service de l'objectif								

Objectif 2 : renforcer le suivi de l'insertion professionnelle (objectif obligatoire)

Comment collecter de la façon la plus juste, à la fois quantitativement et qualitativement, les données relatives à l'insertion professionnelle des anciens élèves dans le but d'accompagner au mieux les jeunes artistes dans une insertion qui se veut des plus pérennes ?
 Comment renforcer la mesure de ce suivi par des outils plus simples et pratiques ? Enfin, comment pouvoir utiliser ce suivi dans l'efficacité d'une veille assurée par l'équipe en direction de l'ensemble du carnet de fichier des alumni ?

Hormis pour ce qui concerne son dispositif d'insertion, l'ÉSTBA ne possède pas encore d'outil statistique permettant de « comptabiliser » l'évolution professionnelle de ses diplômés, ni d'association d'anciens élèves. Néanmoins l'intérêt que manifestent de nombreux metteurs en scène à l'occasion d'auditions ou de demandes d'aide du fonds pour le dispositif d'insertion professionnelle montre que l'École a, en peu de temps, gagné en lisibilité et visibilité auprès des professionnel(le)s.

Pour autant, à ce jour, les résultats obtenus en termes d'insertion semblent très probants et incitent plutôt à conserver ce modèle, si nous en jugeons par le parcours des diplômés de l'École tel qu'il est relayé sur le site de celle-ci : outre l'entrée de Christophe Montenez dans la troupe de la Comédie-Française, les anciens élèves de l'ÉSTBA ne paraissent pas, pour la plupart, rencontrer de difficultés pour intégrer le marché du travail. Par ailleurs, ils semblent nourrir un fort esprit de corps et une certaine identification à l'École, si l'on en juge par leur forte représentation à des événements tels que l'anniversaire des 10 ans de l'ÉSTBA en 2018.

C1. Le fonds d'insertion : un dispositif mais aussi un moyen de mesure précis déjà en place.

Financé aujourd'hui par la Région Nouvelle-Aquitaine et la DRAC, et créé dès la sortie de la toute première promotion de l'École, le fonds d'insertion favorise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'ÉSTBA jusqu'à trois ans après leur sortie de l'École, au sein de productions qui tournent au niveau national, voire international.

Son intervention – sous la forme d’un soutien financier en direction de l’employeur (compagnies ou toute autre structure de production) basé sur la prise en charge du salaire brut selon les minima conventionnels – fait l’objet d’une commission d’études se réunissant deux fois par an et présidée par la directrice de l’ÉSTBA et du TnBA. Il permet de suivre assez précisément l’insertion professionnelle de la promotion concernée à l’aune des demandes d’aide formulées par les différents employeurs. En effet, ces dernières permettent déjà une évaluation assez précise des projets dans lesquels sont impliqués les anciens élèves et jeunes acteurs. La demande de fonds d’insertion s’apparentant aux procédures habituelles de demande de subvention pour ces opérateurs artistiques – dossier artistique, état des financements et montage budgétaire de la production, tournée, etc. –, il apparaît donc aisé d’avoir, par son intermédiaire, une vue globale sur les projets ainsi qu’une appréciation sur la qualité d’insertion professionnelle de chaque ancien élève et ce, pendant trois ans après leur sortie.

Au-delà de ce suivi à travers un dispositif d’insertion dédié et déjà existant, il s’agissait jusqu’alors d’un suivi très qualitatif rendu possible par le nombre restreint de promotions (5 promotions sorties au 30 juin 2022) et une proximité toujours très efficace avec le CDN (en prise directe avec les compagnies à la recherche de comédiens pour leur création dans le cadre d’apport en coproduction, mise à disposition d’espaces pour des résidences d’artistes, etc.).

- Réactualiser (sur le fond) et (re)modéliser (sur la forme) le questionnaire annuel à destination de la dernière promotion diplômée
- En plus d’outils d’objectivation et d’un suivi qualitatif, mettre en place une autre forme de suivi se faisant le relais des actualités des anciens élèves (pour la promotion bénéficiant du fonds et pour la précédente (sortie du dispositif), afin de pallier l’effet « creux de la vague ») sur divers supports, principalement numériques : site internet, newsletters et réseaux sociaux.

Au-delà de la valorisation de l’insertion professionnelle des jeunes comédiens et du maintien des liens tissés avec les anciens élèves, cela permet une meilleure identification des anciens élèves susceptibles d’être les plus directement concernés par certains avis d’auditions/castings, appels à projets ou résidences.

Méthode :

- Travailler à la création d’un poste communication à l’ÉSTBA permettant la pérennisation des missions de l’insertion professionnelle
- Afin que la mise en place et la valorisation des actualités des anciens élèves soient moins chronophages pour la modeste équipe de l’ÉSTBA, l’École pourra imaginer la conception d’outils de mise à jour simplifiée et en étroite collaboration avec le service communication du TnBA. Par exemple : un onglet du site sera dédié à l’insertion avec les actualités partagées, le livret de sortie, les dates des représentations des projets soutenus.
- Une newsletter bimensuelle pourra être mise en place concernant les actualités des anciens élèves.
- Actualisation régulière de l’information concernant les promotions de l’estba sur le site de l’École et pages dédiées à chacune d’entre-elles.
- Mise en place d’un suivi lissé des élèves sortis de l’estba au moyen de questionnaires réguliers sur leur situation professionnelle.

Indicateurs :

1. taux d'insertion professionnelle à 3 ans (% d'intermittent dans la promotion sortante)
2. taux de retour des questionnaires de la dernière promotion sortie

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé / ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Taux d'insertion professionnelle à 3 ans (% d'intermittent dans la promotion sortante)	64,29	71,43	100	60	80	100	60	<i>Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027</i>
Nombre d'actualisation de situation toutes promotions confondues	X	21	25	25	30	30	30	

Objectif 3 : structurer la démarche qualité en termes de soutenabilité budgétaire et financière
(objectif obligatoire)

Objectif

Comment assurer une stabilité financière permettant une formation de qualité et une structuration de l'équipe adaptée aux besoins de celles-ci.

Comment pérenniser un équilibre financier, au regard des financeurs publics et de la volonté d'autonomisation de l'éstba.

Comment développer le programme Égalité des Chances en garantissant la soutenabilité financière.

Depuis sa création, l'ÉSTBA s'appuie sur le TnBA permettant une mise à disposition gracieuse et sous forme de refacturation des ressources humaines et matérielles. Le développement de l'ÉSTBA et l'accompagnement de ses tutelles permet maintenant à l'ÉSTBA d'intégrer ces postes financiers dans le but de s'autonomiser et de rendre lisible son fonctionnement. C'est donc grâce à l'embauche en direct de ses nouveaux salariés administratifs (coordinatrice, chargée d'administration, attachée à la communication) et de tous les professeurs, l'ÉSTBA ne bénéficiant plus de mise à disposition par le Conservatoire de Bordeaux depuis 2020. Tout cela permet notamment de conforter l'ÉSTBA dans son organisation et dans sa structuration.

La crise de croissance, identifiée auprès de l'École depuis plusieurs années, est en passe de s'accorder puisque l'année 2021 est certainement l'entrée dans une nouvelle ère pour l'ÉSTBA.

En effet, le départ de la coordinatrice et de la chargée d'administration a nécessité une réorganisation des ressources humaines au cours de l'année 2021. L'enjeu budgétaire et financier de ces recrutements est significatif puisque qu'ils permettent à l'ÉSTBA de contractualiser ces postes de fonctionnement réduisant ainsi

considérablement la part des refacturations du TnBA. En ce sens, la lisibilité de la soutenabilité budgétaire et financière de son fonctionnement pourra être mis en corrélation avec les coûts pédagogiques déjà porté par l'ÉSTBA.

De par son développement, l'ÉSTBA est maintenant dans une maturation de son projet qui doit s'appuyer sur une structuration budgétaire, financière et humaine solide. Au-delà du renforcement nécessaire de l'équipe administrative, le chantier des premières années de cette accréditation sera de stabiliser les nouvelles forces en présence, en lien avec la construction pédagogique de sa prochaine promotion (22-25). Cela permettra à l'ÉSTBA et à sa nouvelle équipe administrative de se forger, et ce à la fois sur le cycle annuel des saisons théâtrales et des années scolaires, mais aussi sur le cycle triennal du parcours de ses promotions marqué par des événements significatif (concours d'entrée, cartes blanches, spectacle de sortie, l'accompagnement de sa promotion sortante dans les dispositifs nationaux d'insertion, l'accueil d'une nouvelle promotion et la mise en place de leur formation.

Cette soutenabilité fonctionnelle doit encore être pensée dans les attaches administratives qui la lie au TnBA répondant à ses besoins de comptabilité, de gestion des paies mais aussi technique. De plus, le poste de directeur pédagogique étant intégré à la structuration financière et fonctionnelle du TnBA, une prochaine mandature artistique sera l'occasion de réévaluer l'affectation de ce poste (aujourd'hui à 50% sur la direction pédagogique et à 50% pour le projet artistique du TnBA) et d'intégrer ses charges à l'ÉSTBA.

Pour permettre à l'ÉSTBA de structurer sa démarche qualité, l'objectif pour l'année 2022 est de stabiliser les emplois à 4,8 ETP dont les contractualisations seront prises en charges directement par l'ÉSTBA : 1 Directeur.rice Pédagogique à 100%, 1 Coordinateur.rice et Responsable Administratif à 100%, 1 Chargé.e d'administration à 100%, 1 chargé.e de communication à 100% et 1 chargé.e de mission égalité des chances à 100%.

Les subventions de fonctionnement de la DRAC, Région et Ville permettent à l'École de stabiliser son projet pédagogique, elles ont augmenté de manière inégale et sont pérennes. La subvention du Fonds Social Européen est fléchée uniquement sur le projet Égalité des chances et n'a pas vocation à perdurer. Des solutions pour abonder ce budget devront être trouvées (autres financements publics, mécénat ...).

Actions :

- Renforcer l'équipe administrative
- Employer les salariés en direct par l'association de l'estba
- Assurer un suivi régulier entre budget prévisionnel et réel selon les projets de l'estba
- Développer de nouveaux financeurs publics (Métropole)

Méthode :

- Création d'un nouveau poste en soutien administratif et sur le suivi du projet Égalité des Chances
- Développer la capacité d'employer et de suivre en interne l'ensemble des RH de l'estba
- Actualisation régulière du budget de fonctionnement, en lien avec l'administrateur adjoint et la comptable du TnBA
- Affiner et réévaluer les heures mises à disposition de l'ÉSTBA (technicien, ouvriers, SSIAP, personnels administratifs)
- Projection financière de l'estba en fonction des différentes analytiques, afin de créer des vases communicants en fonction des excédents de chaque action
- Projection et prise de rendez-vous avec des financeurs

Indicateurs :

1. ETP administratif de l'ÉSTBA

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé / ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
ETP administratif de l'ÉSTBA	2,3	3,3	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	<i>Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027</i>

Objectif 4 : structurer la démarche partenariale

Comment identifier des partenaires de projets pédagogiques et artistiques et tisser des relations durables et co-construites, tout en préservant la diversité de ses opérateurs ? Comment, au-delà d'actions communes, mutualiser des intérêts, enjeux et objectifs ? Et ce, sur des échelles territoriales, nationales et internationales ?

L'ÉSTBA évolue sur un site métropolitain et plus précisément au sein d'un quartier très riche en établissements enseignement supérieur et enseignement supérieur Culture ; elle participe du dynamisme du site Sainte-Croix à Bordeaux avec notamment l'Institut de Journalisme Bordeaux-Aquitaine (IJBA), l'École des Beaux-Arts de Bordeaux (ÉBABX) et le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse (PESMD) aux côtés du TnBA et du Conservatoire Jacques Thibaud.

À l'échelle locale et à titre d'exemple, elle compte en 2020-2021 plus d'une dizaine de partenaires issus de la métropole bordelaise, allant du champ de l'ES (Université Bordeaux Montaigne-UBM), de l'ESC (ÉBABX, PESMD, Institut international Image et Son 3iS-Bordeaux), à celui de la formation initiale (Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud) ou en passant par des opérateurs culturels et artistiques (Bibliothèque de Bordeaux, *Compagnie Pension de Famille/Laurence de la Fuente, Compagnie Révolution/Anthony Égéa*), des institutions (CROUS Bordeaux) pour enfin s'ouvrir aux structures de la société civile (l'hôpital de jour *La Rivière Bleue* de Bègles par exemple).

Ce dynamisme partenarial se traduit à d'autres échelles, régionales, nationales et internationales

Malgré la diversité des champs d'actions de l'ensemble de ces partenaires, deux grandes catégories de partenariats peuvent être dégagées :

> les partenariats directement reliés à la pédagogie ;

Ils consistent par exemple en l'échange de cours (comme avec le PESMD), la mise en dialogue des élèves de l'École avec d'autres étudiants de l'enseignement supérieur Culture Théâtre (comme avec l'Académie de l'Union)

ou de l'enseignement supérieur Culture Arts (comme avec l'Ebabx) : le temps d'un échange, d'un laboratoire de recherches, pouvant parfois donner lieu à de futures synergies professionnelles ;

> les partenariats d'action au long cours ;

Ils viennent rythmer les trois années de cursus, avec des temps dévolus à la création et aux évolutions induites par un projet dont résulte un objet artistique en dernière année.

Cet ancrage à la fois territorial, national et international, est l'élément indispensable à la découverte de multiples façons de pratiquer un art. L'apprenti-comédien aura pu non seulement développer sa capacité d'adaptation à de nombreuses manières d'imaginer/inventer sa propre pratique, mais aussi d'en choisir l'orientation. Ce développement est constitutif de l'ouverture même de l'École sur le monde contemporain et ses enjeux.

Le principal partenaire de l'éstba n'est autre que le Centre dramatique national qui l'"abrite". En plus des moyens humains, des mises à disposition de locaux, de matériel, etc. Il constitue un partenaire artistique, professionnel et pédagogique primordial pour l'activité de l'éstba. L'École constitue elle aussi, en miroir, un lieu de recherche artistique, de laboratoire professionnel : comment la pédagogie est-elle porteuse d'une réflexion, d'une pensée sur le rôle de l'artiste ? Du monde que ce dernier investit, habite, essaie de changer ou pour le moins d'éclairer ? Comment la présence d'une École et ses jeunes acteurs diplômés incite à penser le territoire, le lien aux compagnies émergentes, régionales pour une maison de création ? etc.

Actions :

- **Intégrer ces partenariats dans le cursus** dès leur élaboration et à partir de ceux-ci déterminer la politique de projet menée au sein même de l'École (rythme des rencontres à l'intérieur ou à l'extérieur de l'École, méthodologie de projet adaptée au cursus de la formation initiale de l'École, etc.)
- **Inscrire sur un territoire des partenariats d'action au long cours** dans un souci de prise directe avec des problématiques sociétales contemporaines
- **Fixer et consolider les liens avec le TnBA** : une École dans un théâtre, un théâtre dans une École. Interroger, concerter puis établir les règles d'une cohabitation et d'une interaction permanente entre les deux structures.

Méthode :

- **Mettre les élèves en situation de "passeurs" d'une pensée, d'un état des lieux contemporains** qu'ils élaborent au cours de partenariats d'action au long cours encadrés par l'équipe pédagogique.
- **Placer au cœur de cette démarche partenariale la notion de *transmission*** : non seulement à l'échelle de l'élaboration du projet (recherche et construction d'un langage commun entre deux entités), mais aussi à l'échelle même de l'objet artistique : le théâtre et la question de la traduction d'une pensée au plateau.
- **Valoriser cette dernière notion de transmission à l'aune de l'Éducation artistique et culturelle (ÉAC)** : l'ouverture à la fois symbolique et physique du théâtre à destination de partenaires nouveaux à travers le lien privilégié, la relation tissée entre les interlocuteurs et les élèves pendant presque trois ans.
- **Actualiser et valoriser les mises à disposition du TnBA** (locaux et personnel) par le moyen d'une convention de partenariat.
- **Mettre en place une Charte TnBA-éstba régissant les "bonnes pratiques" ou procédures**, quant à la cohabitation des deux structures, la réalisation de leurs missions respectives et les différents projets mêlant les équipes du TnBA et de l'éstba. Ce document sera établi dans un esprit de concertation permettant l'implication de tous les services dans son élaboration et sa rédaction. Enfin, ce document sera soumis à des évolutions en fonction du projet de la Direction du TnBA et de l'ÉSTBA et pourra, dans

tous les cas, constituer un support à la fois théorique et pratique pour les penser, les mettre en place et les appliquer.

Indicateurs :

1. nombre de partenaires, leur(s) champ(s) d'action(s) respectif(s) et origine(s) géographique(s) (lissés par promotion sur 3 ans)
2. nombre de nouveaux partenaires par promotion (lissées par promotion sur 3 ans)

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé / ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Nombre de partenaires et champs d'actions (lissés par promotion sur 3 ans)	Cf 2022	Cf 2022	P5 : 20	Cf 2025	Cf 2025	P6 : 20	x	<i>Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027</i>
Nombre de nouveaux partenaires par promotion (lissés par promotion sur 3 ans)	Cf 2022	Cf 2022	5	Cf 2025	Cf 2025	5	x	

Objectif 5 : à son échelle et dans la mesure de ses moyens, travailler à l'égalité dans l'accessibilité et au maintien dans l'enseignement supérieur Culture Théâtre

Dans le cadre des missions de formation et d'insertion de l'ÉSTBA, comment œuvrer pour faciliter toujours davantage l'accès à ce type d'École pour des jeunes gens qui en sont éloignés, culturellement, socialement et géographiquement ? Et comment les accompagner au mieux, lorsqu'ils intègrent ces établissements ESC ?

Résultat d'une porosité avec le TnBA et ses missions de service public, cet objectif est évidemment à penser en écho avec le travail d'élargissement des publics du CDN, son souci constant du territoire et de démocratisation culturelle, notamment à travers deux grands types d'actions : la rencontre avec le territoire et ses habitants par le biais de la « balade du TnBA » (des spectacles pour tous à jouer partout, dans les lieux du quotidien transformés pour l'occasion en théâtres éphémères), mais aussi la sensibilisation et l'accompagnement de publics spécifiques.

Cette ambition naît de plusieurs constats partagés avec l'ensemble des Écoles nationales de l'enseignement supérieur Culture Théâtre et dressés à l'occasion de leurs concours et recrutement : une origine géographique essentiellement liée aux grandes villes et agglomérations, une diversité culturelle peu représentée et des difficultés matérielles pour certains candidats à pouvoir passer ces auditions.

De plus, cette accessibilité à la formation supérieure en art dramatique est à mettre en perspective avec la spécificité d'un territoire dont l'inégalité dans la répartition des structures labellisées – constituant un premier accès au théâtre en tant que spectateur et parfois amateur – reste encore marquée.

À cela s'ajoute une tendance nationale : la disparition dans certains lycées de spécialités, notamment théâtre, laissant place à des alternatives d'établissement privés souvent très chers et contribuant davantage aux freins sociaux de ce type de formation.

Enfin, le maintien dans les études est également un enjeu de taille dans ces formations où l'engagement personnel est très fort (plannings de travail denses et suscitant un travail en amont comme l'apprentissage de textes par exemple). Le suivi individuel tout au long de la formation n'en est que plus indispensable pour pouvoir permettre aux élèves d'être accompagnés au mieux dans leurs conditions de vie étudiante.

Action(s) :

> Pour l'accessibilité à l'enseignement supérieur Culture Théâtre :

- **Mise en place de stages à Bordeaux et en délocalisation sur le territoire** au sein de structures partenaires : opérateurs culturels et prioritairement lieux de diffusion pour les rendre plus familiers ;
- **Mise en place en 2019-2020 d'une première classe Égalité** : année de préparation aux concours d'Écoles nationales supérieures – expérience pouvant faire l'objet d'une pérennisation en fonction des soutiens financiers obtenus ;
- **Mise en place en 2022-2023 d'une deuxième classe Égalité** : année de préparation aux concours d'Écoles nationales supérieures – continuité dans la recherche de soutiens financiers et une pérennisation du projet.
- **Favoriser les conditions d'accueil de tous les candidats au concours** : sollicitation des abonnés du TnBA pour l'hébergement des candidats au 2nd tour ; conditions d'accueil qui se veulent des plus propices au sein de l'ÉSTBA au 1^{er} tour (avec une équipe d'accueil dédiée, la possibilité d'échauffement avant passage dans l'un des deux studios prévus à cet effet, un jury attentif à toutes les situations, etc.)

> Pour le maintien dans l'ESC Théâtre :

- Un accompagnement individuel et personnalisé (demande d'aides d'urgence du CROUS, Bourse ASAAC, etc.)
- Une priorité sur le nombre d'heures plus conséquent en tant qu'ouvreur au TnBA si besoin
- La mise en place de partenariats avec les fondations dédiées et familières de ces enjeux

Méthode :

La mise en place de ces actions ne peut se penser sur le territoire néo-aquitain qu'en complémentarité avec L'Académie de l'Union-École supérieure professionnelle de théâtre du Limousin tournée quant à elle vers les jeunes des Outre-Mer. Un partage d'expérience entre les deux structures pourra être mis en place, permettant ainsi d'aborder des enjeux et interrogations d'ordre juridique, de suivi et d'accompagnement social pour les jeunes intégrant ces deux dispositifs.

Elle s'appuiera sur la connaissance du territoire des équipes en lien avec les publics du TnBA et pourra compter sur le partage d'expériences et de problématiques liées à cet enjeu majeur avec d'autres Écoles nationales supérieures d'art dramatique comme l'École de la Comédie de Saint-Etienne, entre autres.

En lien avec ses tutelles, elle cherchera des partenaires financiers pouvant participer à la pérennisation et l'inscription du projet sur le territoire pour la prochaine période d'accréditation, en sus du Fonds social européen-FSE obtenu pour la première et la deuxième phases du programme Égalité des chances. L'estba pourra également s'ouvrir à la possibilité de percevoir des aides en mécénat (Fondation de France, Culture et Diversité, Hermès, etc.).

Elle pourra mettre en place un nouveau volet du projet égalité pour la période 2024-2026 , sous réserve de mobilisation de moyens financiers complémentaires avec ses tutelles.

Indicateurs :

1. le nombre de boursiers inscrits en formation initiale et leurs échelons
2. le nombre de bénéficiaires des stages et classe Égalité des Chances (ÉdC)
3. le suivi des parcours des jeunes ayant bénéficié de la classe ÉdC
4. l'origine géographique des stages/classes, par le nombre de départements de la Nouvelle Aquitaine représentés

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé / ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Nombre de boursiers au sein des promotions	8	8	7	7	7	7	7	<i>Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027</i>
Nombre de bénéficiaires des stages et classes égalité	10 + 8	18 + 2	20 + 6	20 + 6	30 + 2	30 + 6	30 + 2	
Taux de zones prioritaires dont les bénéficiaires des stages et classes égalité sont originaires	66%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	
Origine géographique des candidats au programme Ég (nbre de département de NA représentés)	4	5	5	6	6	7	7	
Taux d'insertion en école supérieure des bénéficiaires de la classe Égalité	Classe #1/ Année 1 : 75%	Classe #1/ Année 1 : 50%	Pas de classe	Classe #2/ Année 1 : 60%	Classe #2/ Année 2 : 50%	Classe #3/ Année 1 : 60%	Classe #3/ Année 2 : 50%	

Objectif 6 : promouvoir l'égalité, la diversité et la parité au sein de l'ÉSTBA

Continuer à mettre en place et consolider au sein de l'ÉSTBA - et dans toutes ses composantes – (élèves, équipe administrative et pédagogique, intervenants en cours fondamentaux ou maîtres de stages) les principes fondamentaux de l'égalité, de la diversité et de la parité ?

Cette préoccupation (présente également au sein du TnBA et portée par sa direction), irrigue les choix de l'École depuis sa création ainsi que depuis l'arrivée de l'équipe en place. Les recrutements des promotions de l'ÉSTBA, des Stages Égalité ou de la Classe Égalité se font systématiquement dans un objectif de parité. Les jurys et comités pédagogiques consultatifs également. Les problématiques qui irriguent la société française ces dernières années autour de l'égalité homme/femme, mais aussi le harcèlement, le genre, la diversité, sont des préoccupations constantes qui nécessitent une information dédiée auprès des élèves de l'ÉSTBA ainsi que de son personnel. Ces sujets sont abordés lors de réunions dédiées mais aussi régulièrement en réunions pédagogiques, réunions de rentrée et lors du recrutement des intervenants.

Se sentir accueilli.e et respecté.e, combattre toute forme de harcèlement, de rapport de domination ou d'emprise demande une vigilance permanente. Une charte à l'attention de toutes les personnes parties prenantes de l'ÉSTBA (élèves, intervenants, personnel) a été mis en place à la rentrée 2021.

Également, la création de la Classe Égalité vise tout particulièrement à promouvoir la diversité dans les enseignements Supérieurs Culture ainsi qu'à terme sur les plateaux de théâtre.

Action(s) :

- Mise en place d'une charte « Respect des autres et de soi » à la rentrée 2021
- Depuis 2018 mise en place de 2 Stages Égalité chaque année, à parité et sur critères sociaux.
- Classe Égalité #1 en 2019, Classe Égalité #2 en 2022, à parité et sur critères sociaux.
- Recrutement des promotions de l'ÉSTBA à parité avec une attention particulière aux critères de diversité et d'égalité.
- Recrutement des intervenants en cours fondamentaux à parité (lissé sur les trois années d'études).
- Recrutement des maîtres de stages à parité (lissé sur les trois années d'études)
- Parité lors des conseils d'administration, réunions pédagogiques, comité pédagogique consultatif, etc.
- Information (affichages, mails, etc) aux parties prenantes de l'ÉSTBA.

Méthode :

Promouvoir l'égalité, la diversité et la parité au sein de l'ÉSTBA ne peut avoir de sens que sur une vision à long terme, et dans l'attention portée à toutes les occasions où ces enjeux sont présents ; lors des concours de recrutement, dans la volonté de développement du projet égalité, dans l'information régulière destinée aux élèves, intervenants et personnel de l'ÉSTBA, lors des réunions préparatoires des cursus, pédagogiques ou le comité pédagogique consultatif. Les critères d'égalité, de parité, de diversité sont également objectivés régulièrement par l'équipe ÉSTBA au travers de divers indicateurs.

Indicateurs :

1. parité des jurys
2. parité chez les enseignants
3. parité chez les étudiants
4. parité réunions pédagogiques, comité pédagogique consultatif, conseil d'administration, etc

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé / ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Parité des jurys	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	<i>Les cibles Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027</i>
Parités des enseignants	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	
Parité des étudiants	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	
Parité réunions	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	

ANNEXE II : Arrêté 2022-2028

26 août 2022

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 25 sur 83

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 8 août 2022 accordant l'École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine en vue de la délivrance de diplômes nationaux

NOR : MICD2220577A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 8 août 2022, l'École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine est accréditée en vue de la délivrance du diplôme figurant en annexe à compter de l'année universitaire 2022-2023.

ANNEXE

Diplôme de premier cycle supérieur	Année d'accréditation	Fin d'accréditation
Diplôme national supérieur professionnel de comédien	2022-2023	2027-2028

ANNEXE III : Présentation de l'école

A1. Fiche d'identité synthétique

A2. Les chiffres-clés

A3 Présentation du parc immobilier de l'établissement

A4. Les missions de l'établissement telles que confiées par les documents fondateurs

A1. Fiche d'identité synthétique

École Supérieure de Théâtre Bordeaux-Aquitaine - ÉSTBA
Association loi 1901, créée le 28/02/2008

Le Conseil d'administration, composé comme suit :

Dix membres de droit :

- la directrice du Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine – TnBA
- deux représentants de la Direction régionale des affaires culturelles de la Nouvelle-Aquitaine, désignés par le directeur régional des affaires culturelles
- une personnalité qualifiée, proposée le directeur régional des affaires culturelles de la Nouvelle-Aquitaine
- deux représentants de la Ville de Bordeaux, désignés par le Conseil municipal de la Ville de Bordeaux
- le directeur du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud
- deux représentants du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, désignés par le président du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine
- une personnalité qualifiée, proposée par le ou la président du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine

Huit membres associés :

- une personnalité proposée par la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne – UBM
- une personnalité proposée par le président de l'École nationale supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux – EnsapBx
- une personnalité proposée par le président du Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse Bordeaux Aquitaine – PESMD
- une personnalité proposée par le président de l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux -EBABX
- une personnalité proposée par le président de l'Office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine – OARA
- une personnalité proposée par la directrice du TnBA
- un représentant des enseignants de l'ÉSTBA
- un représentant des élèves de l'ÉSTBA

Le Conseil d'administration se réunit pour faire le bilan de l'action et valider les orientations nouvelles.

Il arrête les comptes de l'exercice clos, établit et présente le budget de l'exercice suivant. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour décider toutes opérations nécessaires à l'administration de l'association et à la réalisation de ses objectifs. Il approuve le programme pédagogique et son budget.

L'Assemblée générale de l'association et son Conseil d'administration sont composés des mêmes membres.

Le Comité du Fonds d'insertion professionnelle est présidé par le ou la directeur(trice) de l'École et est composé de l'équipe de l'ÉSTBA, d'un représentant du Conseil régional, de la DRAC et de l'OARA. Il se réunit deux fois par an et attribue une aide à la prise en charge du salaire pour des projets portés par des compagnies ou théâtres embauchant les derniers élèves diplômés de l'École.

Le Comité pédagogique consultatif est présidé par le ou la directeur(trice) de l'École et est composé du ou de la directeur(trice) pédagogique, du ou de la coordinateur(trice) des études, ainsi que de professionnel(le)s en activité

(artistes, metteur(e)s en scène, auteur(e)s, chercheur(se)s universitaires, directeur(trice) de lieux de diffusion ou autre personnalité du théâtre et des arts du spectacle), sur invitation du ou de la directeur(trice) de l'École. Il se réunit une fois par an. Il émet des avis et propose à la direction pédagogique des orientations pour les futurs cursus dans le cadre de la formation initiale.

Le Conseil pédagogique est présidé par le ou la directeur(trice) de l'École et est composé du ou de la directeur(trice) pédagogique, du ou de la coordinateur(trice) des études, ainsi des professeur(e) régulier(e)s des cours fondamentaux et des workshops.

Il se réunit chaque fin de trimestre.

Il invite la ou le délégué(e) des élèves (ou son/sa suppléant(e)), au début ou en fin de Conseil, à transmettre au nom de l'ensemble des élève(s) des interrogations s'il y a lieu, ou toute information jugée utile à porter à la connaissance du Conseil.

Le Conseil de discipline est présidé par le ou la directeur(trice) de l'École et est composé du ou de la directeur(trice) pédagogique, du ou de la coordinateur(trice) des études et des professeur(e) régulier(e)s des cours fondamentaux, ainsi que du ou de la délégué(e) des élèves (ou son/sa suppléant(e)).

L'élève concerné(e) est obligatoirement entendu(e) et peut se faire assister par le ou la délégué(e) (ou son/sa suppléant(e)).

Nom et qualité de l'équipe dirigeante

- **Catherine Marnas**, directrice salariée du TnBA
- **Franck Manzoni**, directeur pédagogique salarié du TnBA

Bureau de l'association :

- **Olivier Brochet**, président de l'association
- **Claude Poinas**, secrétaire de l'association
- **Hervé Alexandre**, trésorier de l'association

Jusqu'en 2015, la Ville de Bordeaux a mis à disposition des professeurs du Conservatoire de Bordeaux vers l'ÉSTBA pour les cours dits "fondamentaux et techniques" du matin : chant, danse, théorie théâtrale et anglais. Le fonctionnement général de cette mise à disposition d'agents se traduisait par la refacturation de ces moyens humains par la Ville de Bordeaux à l'éstba et d'une subvention équivalente.

À partir de 2016 ces engagements ont progressivement été transférés à l'éstba, la ville octroyant à l'éstba une subvention supplémentaire lui permettant de choisir et d'engager directement ses intervenants pour les cours fondamentaux et techniques.

La dernière mise à disposition de personnel par la Ville de Bordeaux a pris fin en septembre 2020 (départ à la retraite de François Colomès). Désormais, l'éstba salarie directement tous ses intervenants.

Équipe fonctionnelle au 31.05.23 (anciennement équipe salariée TnBA mis à disposition et refacturée à l'éstba)

- **Coordinatrice et Responsable administrative de l'éstba**, (poste vacant depuis janvier 2023)
- **Clémence Cosset**, attachée à l'administration en CDD de janvier à octobre 2021 puis en CDI depuis octobre 2021 en tant que Chargée d'administration de l'éstba, salariée de l'éstba
- **Clémentine Polo**, chargée du projet Égalité des chances en CDD en temps plein depuis le 03 janvier 2022, pour une durée de 18 mois, salariée de l'éstba
- **Nina Drocourt**, chargée de communication de l'éstba en temps plein CDI depuis le 02 janvier 2023
- **Gaëlle Marty**, comptable de l'éstba depuis juin 2022, 1 jour par semaine, refacturée par l'AGEC
- **Emmanuel Bassibé**, régisseur général salarié par le TnBA

Et l'équipe technique permanente du TnBA et l'équipe administrative en soutien à certains projets

A2. Les chiffres-clés

La formation initiale (DNSPC)

Nombre de promotions diplômées : 5 soit 69 comédiens professionnels diplômés entre 2010 et 2022

Nombre d'élèves Promotion 1 2007-2020 : 13 élèves

Promotion 2 2010-2013 : 14 élèves

Promotion 3 2013-2016 : 14 élèves

Promotion 4 2016-2019 : 14 élèves

Promotion 5 2019-2022 : 14 élèves

> *Recrutement à parité*

Le programme Égalité des chances (2018-2022)

Nombre de jeunes pour les stages :

19 jeunes aux deux stages de février et avril 2018

19 jeunes aux deux stages de février et avril 2019

20 jeunes aux deux stages de février et avril 2020

20 jeunes aux deux stages de juillet 2021

19 jeunes aux deux stages de mars 2022

> *Recrutement à parité*

Nombre d'élèves pour la Classe préparatoire intégrée :

Classe Égalité 1 : 8 élèves, de septembre 2019 à juin 2020

Classe Égalité 2 : 8 élèves, d'août 2022 à juin 2024 (agrément CPES obtenu en juillet 2022)

> *Recrutement à parité*

A.3 Présentation du parc immobilier de l'établissement

L'ensemble des locaux de l'estba est mis à disposition à titre gratuit par le TnBA, quant à lui locataire de la Ville de Bordeaux (propriétaire), pour un loyer annuel s'élevant à 605 176 € TTC.

Ce loyer refacturé par la Ville de Bordeaux et payé par le TnBA est compensé par la subvention globale de fonctionnement de la Ville de Bordeaux pour le TnBA.

À titre indicatif, le loyer annuel pour l'estba a été évalué par la Ville de Bordeaux à hauteur de 68 000 € TTC.

Les locaux sont situés au 10, rue du Port à Bordeaux, comprenant :

- Un rez-de-chaussée accueillant une bibliothèque (3 postes informatiques, 1 vidéoprojecteur et 1 écran, 1 système son, 1 batterie, 1 piano à queue) et des vestiaires destinés à la formation
- 3 studios d'environ 100m² à chaque étage du bâtiment également destinés à la formation, équipés d'un tapis de danse (1 système son chacun avec 2 enceintes, 4 projecteurs et 2 pieds dans l'un des studios, une vingtaine de tatamis, 1 piano droit et 1 piano électrique)
- 2 bureaux de 23 et 21m² aux 2^e et 3^e étages du bâtiment (2 Mac Book, 3 PC), destinés à l'administration ;
- 1 foyer de 35m² situé au 1^{er} étage destiné aux élèves et aux équipes pédagogiques et administratives
- Accès régulier au Studio de création du TnBA à l'occasion de stages et pour des présentations publiques, ainsi qu'aux salles Vauthier et Vitez plus ponctuellement

Également :

- 2 Micros main
- 2 micros et console Wireless
- 2 vidéos projecteurs mis à disposition intervenants et élèves
- 1 appareil Photo Sony A7 III + micro
- 14 pupitres



A4. Les missions de l'établissement telles que confiées par les documents fondateurs

L'éstba a pour objet de mettre en œuvre le cursus de formation supérieure du comédien dans le cadre d'un projet artistique et pédagogique singulier inscrit dans les objectifs que se sont fixés les établissements signataires de la plateforme de l'Enseignement supérieur pour la Formation des Comédiens, à savoir :

- La **mise en réseau de ces établissements**
- Le **partage de principes et de modalités d'organisation communs** dans le respect des spécificités de chacun
- La **délivrance du Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC)**, conformément au décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007.

Dans ce cadre, l'éstba se donne comme objectif la formation supérieure initiale afin :

- De **préparer à la vie professionnelle de futurs comédien(ne)s**, par l'enseignement de l'art dramatique, la pratique du plateau et l'organisation de stages, la connaissance de l'environnement institutionnel, juridique et social et l'initiation à l'encadrement d'ateliers de transmission des savoirs
- De **concevoir les études sur trois années**, avec des programmes intenses et diversifiés, ouverts sur la vie artistique et les réalités culturelles de son environnement ;
- De **conjuguer des choix artistiques et pédagogiques affirmés**, avec une ouverture sur la recherche et la prise en compte des divers courants esthétiques qui traversent le théâtre
- De **préparer les élèves à un ensemble de champs d'interprétation et d'intervention** que les réalités de la création théâtrale d'aujourd'hui et de demain leur proposeront ;

- De **procéder à une évaluation individuelle des élèves**, selon des critères qui doivent prendre en compte la spécificité de l'acte théâtral
- De **concevoir ses missions et leur organisation dans un esprit de service public**, de se rapprocher d'autres établissements d'enseignement supérieur et des conservatoires de la Nouvelle Aquitaine

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/xxx du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023

Ci-après désignée « la Ville »

Et

L'association Ecole Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine,
Domiciliée 3, square Jean Vauthier – Place Renaudel – BP 7, 33032 Bordeaux Cedex

Représentée par son Président Monsieur Olivier Brochet,

Ci-après désignée « l'éstba »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

En application de la convention pluriannuelle d'objectifs pluripartite liant l'éstba à la Ville de Bordeaux, à l'État, Ministère de la Culture et à la Région Nouvelle Aquitaine pour les années universitaires 2022-2023 à 2027-2028.

Étant rappelé que la Ville de Bordeaux a versé à l'éstba, au titre du soutien au fonctionnement :

- Une subvention de 113 000 € pour l'année 2022 (délibérations D-2021/407 du 14 décembre 2021 et D-2022/83 du 29 mars 2022)
- Une subvention de 125 000 € pour l'année 2023 (délibérations D-2022/372 du 13 décembre 2022 et D-2023/116 du 4 avril 2023).

La participation de la Ville de Bordeaux au fonctionnement de l'éstba pour les exercices 2024 à 2027 est ainsi arrêtée :

- 2024 : 125 000 euros
- 2025 : 125 000 euros
- 2026 : 125 000 euros
- 2027 : 125 000 euros

Article 2 – Modalités financières

2.1. Mises à disposition des moyens financiers

Le règlement de la subvention annuelle s'effectuera de la façon suivante :

- Dans le cas où le budget de la Ville est adopté avant le début de l'exercice budgétaire de référence : versement unique mis en œuvre dès l'ouverture du budget
- Dans le cas où le budget de la Ville est adopté après le début de l'exercice budgétaire de référence :
 - o Acompte de 75 % mis en œuvre dès l'ouverture de l'exercice budgétaire
 - o Solde dès le vote du budget

Le versement des subventions sera effectué sur le compte de l'éstba dont les références bancaires sont les suivantes :

IBAN : FR76 4255 9000 4141 0200 0754 065 / BIC CCOPFRPPXXX

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'éstba.

2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect de la convention pluriannuelle d'objectifs pluripartite visée à l'article 1^{er} et jointe à la présente convention.

2.3 Conditions de révision de la subvention par la Ville

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

2.4 Traitement des résultats

Les parties s'entendent pour que l'éstba puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

2.5 Conditions d'utilisation de la subvention

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini dans la convention pluriannuelle d'objectifs pluripartite visée à l'article 1^{er}.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

Article 3 – Règles de concurrence et contrôles

3.1 Respect des règles de concurrence

L'éstba pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'éstba s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

3.2 Contrôles exercés par la Ville

Sur simple demande de la Ville, l'éstba devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

Article 4 – Sanctions

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'éstba sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la

suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'estba et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'estba par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'estba de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 – Mises à disposition

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

Article 6 – Responsabilités – Assurances

L'estba exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'estba s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

Article 7 – Obligations diverses – Impôts et taxes

L'estba se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'estba fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

Article 8 – Prise d'effet – Durée

La présente convention est conclue pour les années budgétaires 2024, 2025, 2026 et 2027. Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique.

Article 9 – Renouvellement – Révision – Résiliation

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'estba.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'estba n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'estba pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

La présente convention sera révisée à son terme sur la base des bilans produits au cours des trois années.

Article 10 – Compétence juridictionnelle

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'estba relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 11 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'estba, en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

P/O Le Maire
Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint au maire délégué à la création
et aux expressions culturelles

Pour l'estba,

Monsieur Olivier Brochet, Président

**CONVENTION VILLE DE BORDEAUX – SCOP GLOB THEATRE
ACOMPTE À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibérations D-2023/xxx et D-2023/xxx du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023

Et

La SCOP Glob Théâtre, représentée par sa gérante Madame Muriel Bousquet Mélou

Il a été convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Une subvention d'un montant de 125 000 euros, constituant un acompte à la subvention de fonctionnement qui sera votée au bénéfice de cette structure au titre de l'exercice 2024, est attribuée à La SCOP Glob Théâtre

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

La SCOP s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2024, aux coordonnées bancaires suivantes :

RIB	15589 3354407066196043 79
------------	---------------------------

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour l'association en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint au maire délégué à la création
et aux expressions culturelles
Pour la Ville de Bordeaux
P/O Le Maire

Pour l'Association, La Gérante

**CONVENTION VILLE DE BORDEAUX - ASSOCIATION PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION
ACOMPTE À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibérations D-2023/xxx et D-2023/xxx du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023

Et

L'association Parallèles Attitudes Diffusion, représentée par son Président Monsieur Emmanuel Cunchinabe

Il a été convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Une subvention d'un montant de 125 000 euros, constituant un acompte à la subvention de fonctionnement qui sera votée au bénéfice de cette structure au titre de l'exercice 2024, est attribuée à L'association Parallèles Attitudes Diffusion

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, a fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2024, aux coordonnées bancaires suivantes :

RIB	13306 00026 00091029113 96
------------	----------------------------

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour l'association en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint au maire délégué à la création
et aux expressions culturelles
Pour la Ville de Bordeaux
P/O Le Maire

Pour l'Association, Le Président

**CONVENTION VILLE DE BORDEAUX - ASSOCIATION THEATRE DU PONT TOURNANT
ACOMPTE À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibérations D-2023/xxx et D-2023/xxx du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023

Et

L'association Théâtre du Pont Tournant, représentée par son Président Monsieur Bernard Collignon

Il a été convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Une subvention d'un montant de 25 000 euros, constituant un acompte à la subvention de fonctionnement qui sera votée au bénéfice de cette structure au titre de l'exercice 2024, est attribuée à l'association Théâtre du Pont Tournant

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2024, aux coordonnées bancaires suivantes :

RIB	10057 1901100019028301 43
------------	---------------------------

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour l'association en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint au maire délégué à la création
et aux expressions culturelles
Pour la Ville de Bordeaux
P/O Le Maire

Pour l'Association, Le Président

**CONVENTION VILLE DE BORDEAUX – SASU TnBA
ACOMPTE À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibérations D-2023/xxx et D-2023/xxx du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023

Et

La SASU TnBA, représentée par sa Présidente Madame Catherine Marnas

Il a été convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Une subvention d'un montant de 700 000 euros, constituant un acompte à la subvention de fonctionnement qui sera votée au bénéfice de cette structure au titre de l'exercice 2024, est attribuée à la SASU TnBA

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2024, aux coordonnées bancaires suivantes :

RIB	42259 10000 08003025517 51
------------	----------------------------

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour l'association en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint au maire délégué à la création
et aux expressions culturelles
Pour la Ville de Bordeaux
P/O Le Maire

Pour l'Association, La Présidente